



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du Développement
et de la Coopération DDC**



Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)

**ÉTUDE SUR LA DÉFINITION DU PROFIL DES COMMUNES
DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROGRAMME
D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Niger

*«Projet de la DDC mis en œuvre
par le Laboratoire Citoyennetés (ACE-RECIT) »*

Lab**C**itoyennetés
Comprendre pour Agir

**ÉTUDE SUR LA DÉFINITION DU PROFIL
DES COMMUNES DE LA ZONE
D'INTERVENTION DU PROGRAMME D'APPUI
AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES	7
PRÉFACE	9
INTRODUCTION	11
I. CADRE GÉNÉRAL ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE	12
1.1. Rappel sur le contexte général de la décentralisation et de la gouvernance locale	12
1.1.1. La décentralisation au Niger : un agenda à la confluence de trois impératifs	12
1.1.1.1. L'impératif de la paix	12
1.1.1.2. L'impératif de la gouvernance locale	12
1.1.1.3. L'impératif du développement :	14
1.1.2. Un paysage institutionnel en construction	14
1.1.3. Une construction institutionnelle qui reste encore fragile	15
1.1.4. Accompagner les collectivités territoriales à être des institutions locales crédibles	16
1.2. Objectifs de l'étude	19
1.2.1. Définir le profil des communes pour asseoir les bases de la mise en œuvre du PACT	19
1.2.2. Etablir une catégorisation des communes	19
1.2.3. Disposer d'une situation de référence	20
1.2.4. Déterminer les appuis à apporter aux communes	20
1.3. Méthodologie de l'étude	20
1.3.1. Préparation et cadrage de la mission	21
1.3.2. La collecte des données	21
1.3.4 Traitement et analyse des données	23
II. ÉTAT DES LIEUX ET SITUATION DE RÉFÉRENCE DES COMMUNES	23
2.1. Identité territoriale et environnement naturel des communes	24
2.1.1. Caractéristiques et localisation des communes dans les zones agro-climatiques	24
2.1.2. Superficie des territoires communaux et potentiels humains	26
2.1.2.1. Par rapport à la taille physique du territoire communal	27
2.1.2.2. Par rapport à la taille démographique	28
2.1.2.3. Caractéristiques de la population communale	30
2.1.2.4. Jeunesse et migration	32
2.1.2.5. Distribution des populations et occupation du territoire communal	32
2.1.3. Les équipements artificiels structurant les territoires communaux	34
2.1.3.1. Les voies de communication routière	34
	2

2.1.3.2. Le réseau téléphonique et l'Internet	37
2.1.3.3. La desserte en électricité	37
2.1.3.4. La couverture radio et télévision	37
2.1.4. Les infrastructures sociales	38
2.1.4.1. Les infrastructures sanitaires	39
2.1.4.2. Les infrastructures éducatives	41
2.1.4.3. Les infrastructures hydrauliques et hydro-agricoles	44
2.1.4.4. Les infrastructures d'assainissement	45
2.1.5. Les infrastructures économiques	46
2.2. Organisation, fonctionnement et gouvernance des communes	48
2.2.1. Organisation interne des communes	48
2.2.1.1. Le conseil municipal	48
2.2.1.2. Les organes exécutifs des communes	50
2.2.1.3. Les commissions permanentes ou spécialisées des communes	53
2.2.1.4. L'administration municipale	56
2.2.1.5. Le cas particulier du service d'état civil	61
2.2.1.6. Les services techniques déconcentrés présents dans les communes	63
2.2.2. Fonctionnement des communes de la zone du PACT	63
2.2.2.1. La fonctionnalité des organes municipaux	64
2.2.2.2. La fonctionnalité des organes exécutifs	67
2.2.2.3. La fonctionnalité des commissions spécialisées	70
2.2.2.4. La fonctionnalité de l'administration municipale	71
2.2.3. Les ressources financières des communes	75
2.2.3.1. Sur le budget de fonctionnement	75
2.2.3.2. Sur le budget d'investissement	79
2.2.3.3. La difficile mobilisation des ressources propres : un facteur limitant de la fonctionnalité des communes	82
2.2.3.4. Les appuis de l'Etat aux budgets communaux	83
2.2.3.5. Les appuis des partenaires techniques et financiers aux communes	84
2.2.4. Mécanismes et outils de la gouvernance locale	86
2.2.4.1. La planification locale	86
2.2.4.2. La mise en œuvre des PDC en lien avec les budgets communaux	87
2.2.4.3. La participation citoyenne et la reddition des comptes	88
2.2.4.4. L'ouverture sur l'extérieure et le partenariat	90
2.3. Les potentialités des communes	94
2.3.1. L'agriculture	94
2.3.2. L'élevage :	95
2.3.3. L'artisanat	95
2.3.4. Le commerce, transport et communication	96
2.3.5. Energie, mines et carrières	96
2.3.6. Culture, tourisme et hôtellerie	97
III. CATÉGORISATION DES COMMUNES	98
3.1. Une démarche pour mieux organiser l'accompagnement des communes et réduire les disparités existantes	98

3.2. La classification des communes urbaines	99
3.2.1 Le critère d'urbanité :	99
3.2.2. L'antériorité par rapport à la communalisation	100
3.3. La démographie comme critère basique de catégorisation des communes.	101
3.3.1. Caractérisation des communes selon leur démographie	102
3.3.2. Les critères associés à la démographie communale	102
3.3.2.1. La taille physique des communes	102
3.3.2.2. Le nombre des lieux de peuplement des communes de la zone d'intervention du PACT	103
3.3.2.3. La distribution des communes dans les zones agro-écologiques	104
3.3.3. Une classification ouverte du fait du caractère hybride des communes dites urbaines	105
3.4. La capacité fonctionnelle	105
3.4.1. Selon la fonctionnalité des organes municipaux	106
3.4.2. La capacité de prise en charge du fonctionnement et l'obligation légale d'investir	107
3.4.2.1. Evaluation du coût de fonctionnement minimal des communes	108
3.4.2.2. Evaluation des ressources internes et performance des recouvrements des communes	110
3.4.2.3. Caractérisation des communes à partir de leurs performances budgétaires	113
3.3.2.4. Quid du prélèvement de 45% au profit des investissements	115
3.3.2.5. Lever les points bloquants qui affectent la capacité des communes à agir comme puissance publique	116
IV. ÉTAT DES BESOINS ET RELEVÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	122
4.1. Etat des besoins	122
4.2. Relevé des principales recommandations	122
4.2.1. A l'endroit de l'Etat	125
4.2.2. A l'endroit des communes	125
4.2.3. A l'endroit du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)	125
4.2.4. A l'endroit des partenaires Techniques et Financiers (PTF)	126
BIBLIOGRAPHIE	126
ANNEXES	127
Annexe 1: Tableau des besoins en renforcement des capacités des acteurs communaux	128
Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)	130
Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques	131
Annexe 4 : Indicateurs de suivi des résultats	132

I.	COMMUNE DE ZABORI	133
1.1.	Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Zabori en 2015	133
II.	COMMUNE DE YELOU	143
2.1.	Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Yelou en 2015	143
8.6.	Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Maiyara /2015	196
XXXIV.	Relevé des principales recommandations	424
34.1.	A l'endroit de l'Etat	427
34.2.	A l'endroit des communes	427
34.3.	A l'endroit du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)	427
34.4.	A l'endroit des partenaires Techniques et Financiers (PTF)	428
ANNEXES		428

I.	COMMUNE DE ZABORI	133
1.1.	Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Zabori en 2015	133
II.	COMMUNE DE YELOU	143
2.1.	Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Yelou en 2015	143
8.6.	Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Maiyara /2015	196
XXXIV.	Relevé des principales recommandations	424
34.1.	A l'endroit de l'Etat	427
34.2.	A l'endroit des communes	427
34.3.	A l'endroit du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)	427
34.4.	A l'endroit des partenaires Techniques et Financiers (PTF)	428
ANNEXES		428

LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux/figures	Titres	Pages
Tableau n°1	Situation des communes selon leur localisation administrative	22
Graphique n°1	Répartition des communes selon les zones agro-écologiques	24
Graphique n°2	Situation des communes PACT selon leur superficie	25
Graphique n° 3	Situation des communes PACT selon leur taille démographique	28
Graphique n°4	Représentation par tranches d'âges de la population en 2015	29
Tableau n°2	Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité des communes en 2015	31
Tableau n°3	Situation du réseau routier par type et kilométrage en 2015	33
Tableau n°4	Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical	38
Tableau n° 5	Situation des écoles primaires et jardin d'enfants en 2015	39
Tableau n° 6	Situation des effectifs du personnel enseignant par commune en 2015	41
Tableau n° 7	Situation des infrastructures d'hydraulique par commune/2015	42
Tableau 8	Situation des infrastructures économiques dans les communes en 2015	45
Tableau n° 9	Situation des conseillers municipaux par commune en 2015	48
Tableau n° 10	Situation des organes exécutifs par sexe et niveau d'instruction.	50
Tableau n° 11	Situation des commissions spécialisées selon les communes	53
Tableau n° 12	Situation du personnel administratif et technique par commune en 2015	58
Tableau n° 13	Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux en 2012-2015	65
Tableau n° 14	Situation des budgets de fonctionnement des communes de 2012 à 2015	77
Tableau n° 15	Situation des budgets d'investissements des communes de 2012 à 2015	80
Graphique 5	Evolution du taux de recouvrement des recettes de 2014 à 2015	83
Tableau n°16	Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014-2015	84
Tableau n°17	Situation des appuis apportés par les PTF en 2014	85
Tableau n°18	Situation de la coopération transfrontalière existant entre les communes en 2014 et 2015	92

Tableau n°19	Situation de la coopération décentralisée existant entre les communes en 2014 et 2015	93
Tableau n° 20	Catégorisation des communes selon leur taille démographique et les critères secondaires associés	104
Tableau n°21	Évaluation des performances des communes de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.	111
Tableau n° 22	Évaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge des communes de la zone PACT	115

PRÉFACE

Définir le profil des communes pour mieux les aider à se relever, à se tenir debout et à marcher sur leurs propres jambes. C'est le sens à donner à la présente étude qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) des Régions de Dosso et de Maradi dont l'objectif général est de « contribuer à l'instauration d'une bonne gouvernance locale et une citoyenneté responsable, garantes de l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales des populations ».

Programme tridimensionnel à la confluence de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement territorial, le PACT se donne pour ambition de « renforcer la capacité des collectivités territoriales à fournir des services de base aux populations, y compris les plus pauvres, mais aussi de promouvoir la création d'emplois et la génération de revenus aux populations ». Ce faisant, il se positionne avant tout comme un programme d'accompagnement des collectivités territoriales sur le chemin de leur développement.

S'inscrivant dans la logique d'un accompagnement qui met les collectivités territoriales en première ligne de la marche à entreprendre, la mise en œuvre du PACT se fera sur la base d'un « PACTE » entendu comme « une Convention solennelle », un « Accord de volonté » avec chacune des communes. « Le pari de la confiance » qui sous-tend un tel accompagnement doit s'adosser sur une meilleure connaissance de l'existant. D'où la nécessité de définir, au départ, un profil qui présentera les communes dans tous leurs états, afin d'organiser leur accompagnement sur la base de « ce qu'elles sont », de ce qu'elles ont, et de ce qu'elles veulent devenir, en lien avec les responsabilités que leur confie la loi et leur statut d'institutions publiques.

L'accompagnement préconisé s'inscrit en vérité dans l'esprit et la démarche originale de la décentralisation nigérienne qui, il faut le rappeler, était essentiellement volontariste, fondée sur l'idée qui fait de « la viabilité » non pas un critère de création de communes, mais « un objectif » à atteindre par les communes dans le cadre d'une réforme qui vise à la fois l'aménagement, l'administration et l'occupation du territoire national. Cette option volontariste de la décentralisation nigérienne a été à la base des dispositions de l'article 165 de la Constitution du 25 novembre 2010 reprises des autres Constitutions post-Conférence Nationale, selon lesquelles « l'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale et de l'équilibre inter-régional », d'une part, et de la création par voie législative du fonds d'appui à la décentralisation et du fonds de péréquation, d'autre part. Sur la question de la viabilité des entités à créer, l'hypothèse postulait certes sur l'engagement de l'Etat, mais elle misait surtout sur l'engagement des citoyens et l'appropriation par les populations des nouvelles collectivités territoriales dont la création procède elle-même d'une réponse à une demande sociale.

C'est cet esprit qui habite le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales pour lequel il ne fait l'ombre d'aucun doute que la viabilité des communes repose avant tout sur la promotion d'une culture de la citoyenneté, la mobilisation des ressources financières locales et les capacités de dialogue, de concertation et de prise de décision entre acteurs engagés dans la vie quotidienne des communes. Cela suppose des efforts dans la mise en place de mécanismes de collaboration et une prise de conscience de la place et des responsabilités des différents acteurs en présence : Etat, collectivités territoriales, entreprises du secteur privé et acteurs de la société civile.

Certes, dans sa mise en œuvre, la décentralisation, qui est porteuse de défis en matière de démocratie et de lutte contre la pauvreté, confronte les communes, démunies et inexpérimentées pour la plupart d'entre elles, à de lourdes responsabilités. Expérience sans précédent de par son ampleur et son champ théorique, elle prend corps dans une réalité à

multiples contraintes : contraintes naturelles de par la superficie des communes et leur localisation dans des zones agro-écologiques, d'une part, et, d'autre part, contraintes d'inégale répartition de leurs populations et leur dispersion sur des espaces vastes, posant à ces dernières (comme d'ailleurs à leurs interlocuteurs administratifs) de difficiles mais cruciaux problèmes de communication et de maîtrise de leurs territoires. Mais également contraintes en moyens de toutes sortes et contraintes d'ordre institutionnel.

Les contraintes en moyens posent plus particulièrement la double problématique des ressources humaines et des ressources financières qui font tant défaut aux administrations communales, les contraintes d'ordre institutionnel soulevant dans son ampleur la question des capacités des acteurs en place à promouvoir des complémentarités et des synergies qui permettraient aux nouvelles collectivités territoriales de remplir les missions que leur confère la loi. Dans sa dimension institutionnelle, la décentralisation devient certes de plus en plus une réalité, dans les esprits et les pratiques, mais elle ne semble pas toujours pleinement intégrée par ses acteurs, ni dans sa compréhension, ni dans les mutations qu'elle doit nécessairement induire dans les compétences, les relations et les moyens.

Après la mise en place des communes et leur installation officielle, il reste à relever les défis que posent leur fonctionnement, leur capacité à promouvoir la bonne gouvernance locale et le développement en termes de création et de production de services publics aux citoyens. La réponse à ces défis, qui renvoie pratiquement à la problématique de l'accompagnement, dépend, pour une large part, du potentiel humain dont disposent les communes et sur la valorisation duquel elles doivent prioritairement miser.

S'agissant précisément de la problématique générale des ressources humaines dans le développement des collectivités territoriales, elle a fait l'objet de nombreuses réflexions, desquelles il ressort de manière évidente que la réussite de la décentralisation dépend largement du capital humain, en particulier du niveau de motivation et de compétence des élus et des agents. Du reste, Bernard Vachon¹, dont la réflexion vise à articuler décentralisation et développement local, relève avec pertinence que « la ressource humaine constitue la force motrice du développement : des personnes motivées et formées sont des facteurs plus déterminants pour le développement que les infrastructures techniques, les équipements ».

Il s'agit donc pour le PACT d'accompagner les communes à mieux valoriser leur potentiel humain qui leur servira de force d'appui pour « se relever, se tenir debout et marcher sur leurs propres jambes ».

C'est du reste cette conviction qui constitue la ligne directrice qu'emprunte la présente étude dont l'objet, rappelons-le, est de « définir le profil des communes de la zone d'intervention du PACT afin de lui fournir les éléments d'appréciation et de décision dont il a besoin à son démarrage pour mieux orienter ses actions, d'une part, et de disposer d'une base fiable d'appréciation et de mesure des progrès réalisés, d'autre part ».

Mohamed BAZOUM

Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, et des Affaires Coutumières et Religieuses

¹Le développement local, théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement, Bernard Vachon.

INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte du déroulement des résultats de l'étude sur la définition du profil des communes d'intervention du PACT, commanditée par le Laboratoire Citoyennetés dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Gouvernance locale » dudit Programme financé par la DDC (Coopération suisse). Elle est structurée autour des principales articulations suivantes :

- Cadre général et méthodologique de l'étude ;
- Etat des lieux et situation de référence des communes ;
- Catégorisation des communes ;
- Etat des besoins et relevé des principales recommandations.

I. CADRE GÉNÉRAL ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

1.1. Rappel sur le contexte général de la décentralisation et de la gouvernance locale

1.1.1. La décentralisation au Niger : un agenda à la confluence de trois impératifs

Enclenché au lendemain de la Conférence Nationale en 1991, le processus de décentralisation au Niger est à la confluence de trois impératifs : la paix, la gouvernance locale et le développement.

1.1.1.1. L'impératif de la paix

Il remonte aux Accords du 9 octobre 1994 et du 24 avril 1995 face aux revendications fédéralistes et autonomistes des Fronts regroupés au sein de la Coordination de la Résistance Armée (CRA), puis de l'Organisation de la Résistance Armée (ORA). Le vouloir-vivre-ensemble et le vouloir-construire-un-destin-commun-et-solidaire ont été très forts au moment des négociations de ces Accords et ont fait de la décentralisation à la fois un choix stratégique et un engagement politique pour la paix et la concorde nationales.

Cet engagement politique en faveur de la paix et de la concorde a fortement inspiré le choix pour la mise en place de deux paliers de collectivités territoriales à travers :

- La communalisation intégrale du territoire national autour des espaces territoriaux des entités coutumières (cantons et groupements), de façon à créer à la base de l'organisation administrative et territoriale des communes coïncidant avec des territoires auxquels les populations s'identifient et qu'elles reconnaissent comme lieux de solidarités et d'expression de sentiments d'appartenance et pouvant raisonnablement servir de cadres de leur responsabilisation.
- La régionalisation par la capitalisation et la consolidation des acquis des anciennes circonscriptions administratives (départements) issues de la réforme de 1964. Un des principes fondamentaux sur lequel s'est appuyé le découpage administratif en régions procède d'une démarche volontariste de valorisation des diversités ethniques locales. L'idée-force qui sous-tend cette démarche est de faire cohabiter à la base, dans un même cadre territorial, plusieurs et divers groupes communautaires par leur regroupement à l'intérieur d'une même entité administrative.

1.1.1.2. L'impératif de la gouvernance locale

Il procède des nouvelles exigences nées de la démocratisation de la vie sociopolitique et économique dont la décentralisation est perçue comme un élément clé, sinon la meilleure voie, pour l'élargissement et l'approfondissement au niveau territorial. En l'occurrence, la promotion d'une bonne gouvernance locale reste une des attentes fortes de la décentralisation en ce qu'elle doit introduire une autre manière de gérer les affaires locales, manière dont les fondements s'appuient sur les principes de la participation, de la transparence, de la responsabilité et de la redevabilité.

Il résulte ainsi que l'objectif poursuivi par la création de nouvelles entités autonomes (collectivités territoriales) n'est pas seulement de mettre en place des autorités locales élues, mais bien et surtout de promouvoir « *une nouvelle gouvernance locale* » qui soit inclusive. Le Code général des collectivités territoriales trace à grands traits les lignes directrices de cette gouvernance. Dans ses nombreuses dispositions, il donne aux conseils des collectivités territoriales les moyens juridiques d'élargir les bases inclusives de la gouvernance locale pour une meilleure prise en charge des questions d'intérêt local.

Au nombre de ces possibilités le Code général des collectivités territoriales institue, entre autres, un droit à l'information des citoyens sur la gestion des affaires locales et l'obligation de reddition des comptes pour les responsables en donnant des indications sur les modalités d'exercice de ces droits et obligations. De même, le Code pose le principe d'un arrimage entre démocratie représentative (des élus locaux) et démocratie participative (des acteurs sociaux) en ce qu'il prévoit la possibilité pour les conseils des collectivités territoriales de créer des cadres de concertation sur les affaires d'intérêt local, et même d'organiser, lorsque les nécessités l'imposent, des consultations publiques sur des questions spécifiques aux habitants des communes et régions concernées.

Encadré n°1

Code général des collectivités territoriales

Article 3 : *Les communes et les régions constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale.*

Article 15 : *Les **habitants** des collectivités territoriales disposent du droit à l'information sur la gestion des affaires locales. Ce droit s'exerce par :*

l'organisation et l'animation de débats publics sur les projets et programmes locaux de développement et sur les grandes orientations du budget local ;

*l'accès des personnes physiques ou morales au budget et aux comptes des collectivités **territoriales** ;*

*l'accès du public **aux** séances des organes délibérants des collectivités territoriales, à l'exception de celles tenues à huis clos ;*

*la publication, en l'occurrence par voie d'affichage, ou tout autre moyen, des délibérations des conseils et des actes des autorités locales, notamment ceux relatifs au budget, à la création des établissements publics locaux, aux emprunts, à la coopération **décentralisée**, aux accords passés avec l'Etat ou d'autres partenaires, à l'acceptation des dons et legs et à la prise de participation dans toute société.*

Les personnes intéressées peuvent obtenir, à leurs frais, copies desdits documents, auprès des présidents des conseils municipal et régional, ou auprès de tout service public habilité de la collectivité.

Le droit à l'information des citoyens sur les affaires locales s'exerce dans le respect des dispositions en vigueur, notamment en matière de publicité des actes de l'administration et à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Article 16 : *Les conseils des collectivités territoriales peuvent créer des organes de concertation sur toute question d'intérêt local. Ces organes de concertation comprennent des personnes qui peuvent ne pas être membres des conseils, notamment des représentants des organisations de la société civile, des notabilités locales, des personnalités compétentes dans les domaines traités.*

Les conseils fixent les missions et la composition de ces organes sur proposition du président du conseil municipal ou régional.

Ces organes ont un rôle essentiellement consultatif.

Article 35 : *Le conseil municipal peut consulter les habitants de la commune sur les décisions qu'il est appelé à prendre pour régler les affaires relevant de ses compétences. La consultation peut ne concerner que les habitants d'une partie du territoire de la commune pour les affaires qui les intéressent exclusivement.*

1.1.1.3. L'impératif du développement :

Il procède de la nécessité de « faire des collectivités territoriales des espaces de développement ». En effet, la recherche du développement est au cœur de toute décentralisation. Cet impératif découle du statut même et des missions que la loi confère aux collectivités territoriales, qui sont des institutions publiques à part entière, aux côtés de l'Etat et des établissements publics.

Dans l'objectif du développement, le Code général pose le principe d'un domaine, d'un personnel et d'un budget propres aux communes et aux régions et leur confère, à cette fin, un pouvoir de planification à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communal et régional (PDC et PDR).

Le législateur institue à juste titre un partage de responsabilité de développement entre l'Etat, qui agit par le biais de son administration centrale et ses services déconcentrés, et les collectivités territoriales, auxquelles certaines compétences sont transférées. Il ressort du

Code général des collectivités territoriales que « les communes et les régions ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt communal et régional ».

Ces trois impératifs constituent à la fois des objectifs et des enjeux dont la réalisation nécessite une véritable construction institutionnelle.

1.1.2. Un paysage institutionnel en construction

Un des acquis de la politique de décentralisation est certainement la mutation que connaît en une décennie le paysage institutionnel du pays. Avec le déclic de la communalisation intégrale en 2004, le cadre général et institutionnel de la décentralisation et de la gouvernance locale a certes connu une avancée significative en ce qu'il a permis la multiplication des centres de décision et d'action, rapprochant ainsi davantage l'administration des citoyens. Aussi, le renouvellement en 2011 des conseils municipaux dans l'ensemble des communes », suite à la tenue des deuxièmes élections locales, traduit-il un début de consolidation progressive du cadre démocratique à la base. De même, l'installation officielle, la même année, des conseils régionaux comme deuxième palier autonome de gestion publique s'inscrit dans cette dynamique d'élargissement du cadre institutionnel de la décentralisation et de la gouvernance locale. Sept (7) régions collectivités territoriales ont été installées à partir de juillet 2011, avec « une vocation essentiellement économique, sociale et culturelle ».

Encadré n°2

Code général des collectivités territoriales

Article 5 : *La commune et la région règlent par délibérations les affaires relevant de leurs compétences.*

Elles ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt communal et régional.

Elles concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie.

Encadré n°3

La carte administrative du Niger, substantiellement enrichie par rapport à la situation antérieure, comprend :

- 7 régions : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder, plus la Ville de Niamey, qui a rang de région,
- 63 départements,
- 3 communes à statut particulier ou villes n'ayant pas rang de région (Tahoua, Maradi, Zinder),
- 37 communes urbaines,
- 214 communes rurales.

Afin de soutenir ce processus d'enracinement de la démocratie et de la gouvernance locale, plusieurs outils stratégiques de pilotage de la réforme et d'accompagnement des collectivités territoriales ont été adoptés, dont :

- le document cadre de politique nationale de décentralisation, assorti d'un plan d'actions prioritaires organisé autour de six axes incluant: (i) le développement des capacités des collectivités territoriales; (ii) le renforcement de la déconcentration; (iii) l'amélioration de l'offre et de l'accès des services de proximité; (iv) le développement territorial harmonieux; (v) le développement de la participation des populations et de la citoyenneté locale; (vi) le financement de la décentralisation et des collectivités territoriales ;
- la stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation, également assortie d'un plan d'actions prioritaires centré sur trois axes, avec pour ambition de servir de « référentiel en matière de formation dans le but de relever le niveau de compréhension de la décentralisation et de ses enjeux, et de renforcer les capacités managériales des collectivités territoriales et des acteurs afin de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles et d'assumer de façon efficace et efficiente les responsabilités que leur confère la loi » ;
- l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT), créée sous la forme d'un établissement public à caractère administratif, pour servir d'instrument d'accompagnement financier des CT à travers un mécanisme de péréquation ;
- le Centre de formation en gestion des collectivités territoriales (CFGCT), créé au sein de l'ENAM comme élément du dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales ;
- le décret fixant les règles de la déconcentration au Niger qui clarifie les missions des représentants territoriaux de l'Etat ainsi que des services déconcentrés des ministères et précise leurs rôles dans l'accompagnement des collectivités territoriales ;
- des guides nationaux d'élaboration des plans communaux et régionaux de développement, en vue d'encadrer le processus de planification des communes et des régions.

Sur la base de ces outils, les collectivités territoriales se sont engagées dans des processus de planification locale avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ces processus, qui sont à leur deuxième génération (pour les communes) et première génération (pour les régions), sont matérialisés par des plans de développement communaux (PDC) et régionaux (PDR) qui restent globalement perfectibles tant du point de vue de leur élaboration que de leur financement et mise en œuvre.

1.1.3. Une construction institutionnelle qui reste encore fragile

Malgré l'effort remarquable dans la construction juridique, l'édifice institutionnel reste encore fragile. En effet, la seule création de collectivités territoriales, pas plus que leur installation, ne font pas la décentralisation. Certes, des gestes forts ont été posés avec l'organisation, par deux fois, d'élections locales et des premières élections régionales en 2011, de même que l'adoption d'un important corpus juridique et d'instruments stratégiques de pilotage. La mise en route concrète de la réforme, son passage des déclarations d'intention aux actes, suppose que les acteurs trouvent désormais leurs places et les occupent. Elle suppose surtout que ces acteurs, dans leurs différentes positions, aient compris leurs rôles et se sont approprié la réforme et les institutions qu'elle a mises en place.

Les observations faites à l'occasion de plusieurs missions antérieures au niveau des communes montrent que, de ce point de vue, les implications de la réforme ne sont pas encore bien perçues dans leur ampleur par les acteurs en place, et l'apprentissage des rôles reste en grande partie à faire. Au terme de cette première décennie de mise en œuvre de la décentralisation, les communes, particulièrement, ne sont pas encore « comprises » comme des éléments essentiels de l'organisation de l'État en charge du développement de leur territoire. Le poids des acteurs centraux et de leurs relais territoriaux, renforcé par plusieurs décennies de pratique, reste très pesant sur la gestion locale. En outre, l'approche dite communautaire, fortement ancrée dans les démarches des projets et des programmes antérieurs à la décentralisation, reste encore dominante sans qu'elle ait évolué pour tenir compte des prérogatives communales, notamment l'exercice de la maîtrise d'ouvrage que la loi lui reconnaît.

Aussi, dix ans après l'installation de la première génération des communes, le contexte général de la décentralisation et de la gouvernance locale reste encore globalement marqué par des faiblesses qui ne s'excluent pas, mais se recoupent et s'expriment principalement en termes de :

- faible capacité institutionnelle et de gestion des collectivités territoriales qui affecte leur fonctionnement et la délivrance, par ces dernières, des services publics aux citoyens ;
- faible capacité financière des communes et des régions de nature à remettre en cause l'autonomie que leur confère la loi ;
- faible articulation entre la décentralisation et les politiques sectorielles, dont la rigidité est de nature à hypothéquer le développement des collectivités territoriales et à vider ainsi la décentralisation de sa substance ;
- faible appropriation sociale de la réforme, du fait de la faible compréhension du contenu des textes et des documents stratégiques encadrant la décentralisation, ainsi que des enjeux dont est porteuse la réforme. Il en est résulté un faible portage social par les citoyens aux plans individuel et collectif, avec comme corollaire une faible conscience civique et citoyenne à l'égard des collectivités territoriales et de la gouvernance locale.

Il résulte de ce qui précède que les collectivités territoriales sont certes des constructions juridiques, mais des constructions non encore achevées au sens institutionnel du terme pour faire face aux impératifs déclinés ci-haut. Pour ce faire, l'enjeu et l'urgence restent de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement en vue de « faire des collectivités territoriales des entités démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la diversité locale² ».

1.1.4. Accompagner les collectivités territoriales à être des institutions locales crédibles

C'est une des ambitions affichées par le Document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND), qui considère les faiblesses relevées plus haut comme des freins à lever et sur lesquels il prévoit d'agir, à travers les axes stratégiques qu'il retient comme lignes directrices de la construction institutionnelle des nouvelles entités. Dans ce cadre, « le développement des capacités des collectivités territoriales » a été retenu comme premier axe stratégique d'intervention pour faire « des communes et régions du Niger des institutions locales crédibles, capables de devenir des espaces porteurs de dynamiques de développement local ». Au nombre des actions prioritaires envisagées, le renforcement de la

² Objectif général décliné par le Document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND), mars 2012.

capacité de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et le transfert des compétences et des ressources apparaissent en première ligne.

Cette première décennie de mise en œuvre de la décentralisation au Niger a été particulièrement marquée par les interventions multiples et multiformes des partenaires techniques et financiers (PTF) de la coopération bilatérale et multilatérale s'inscrivant en général dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté. Ces interventions, dont la tradition et les fondements remontent aux dynamiques communautaires et aux stratégies sectorielles portées par les ministères centraux, cherchent de plus en plus à prendre en compte la dimension « appui au processus de décentralisation », et même à s'aligner sur les orientations définies par le DCPND dans le domaine de l'accompagnement des collectivités territoriales. Dans ce cadre, la volonté et la disponibilité des partenaires se sont manifestées à travers plusieurs projets et programmes tendant à renforcer les capacités des collectivités territoriales de leurs zones de concentration, et à les accompagner dans l'organisation de leur développement.

C'est dans le droit fil des orientations définies par le DCPND et sur la base des acquis de ses interventions antérieures et celles en cours, qui restent à être capitalisées et appropriées par les nouvelles collectivités territoriales, qu'intervient la Coopération suisse à travers le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT), pour accompagner le Niger dans la mise en œuvre de son processus de décentralisation, à travers le « Champ Gouvernance Locale » de sa stratégie. Dans le continuum des interventions antérieures de la Coopération suisse au Niger dont il cherche à capitaliser et à consolider les acquis, le PACT se veut un programme d'accompagnement des CT dans la double perspective de la gouvernance locale et du développement économique local.

Encadré n°4

Les interventions antérieures de la Coopération suisse

La Coopération suisse était depuis fort longtemps sur le terrain des dynamiques de développement local et communautaire dans le contexte des terroirs sous rôneraies de Gaya, du Dallol Maouri et du fleuve Niger, à travers divers programmes conciliant la responsabilisation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles (PAIGLR), le développement des infrastructures routières (RRG) et le développement économique local (PADEL). Elle est aujourd'hui encore plus présente à une échelle beaucoup plus large couvrant deux régions, à savoir Dosso et Maradi, à travers de nouveaux programmes essentiellement centrés sur le développement des infrastructures dans les secteurs sociaux de base, la lutte contre la pauvreté, la gouvernance à travers le renforcement des capacités institutionnelles et l'empowerment des acteurs locaux. Il s'agit notamment du :

- Programme d'Hydraulique Rurale et d'Appui au Secteur Eau et Assainissement (PHRASEA), qui a démarré en septembre 2012, couvrant les communes des Régions de Dosso et Maradi ;
- Programme d'appui à la formation professionnelle rurale (FOPROR), qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes en milieu rural dans les régions de Dosso et de Maradi par la mise en place d'un système de formation et d'insertion professionnelle de proximité. Les activités du programme concourent fortement au développement économique local et à l'amélioration des conditions de vie des populations, et sa zone d'intervention concerne toutes les communes des régions de Maradi et de Dosso.
- Programme d'appui à la production et à la promotion des cultures irriguées (PAPCI), qui a pour finalité de soutenir le développement des exploitations familiales dans la diversification et la modernisation de leurs activités. Conçu au départ pour les régions de Maradi et de Dosso, ses activités débordent sur d'autres régions, en vue de sécuriser

leur revenu et de créer des opportunités pour l'insertion des jeunes et des femmes dans des activités de production. Pour y parvenir le programme a deux objectifs : sécuriser les revenus des exploitations familiales par le renforcement de leur capacité de production, leur adaptation aux contextes économiques et aux changements climatiques ; appuyer les communes et les régions conformément au Code général des CT, pour le développement de politiques locales permettant de valoriser la production, son accès aux marchés, ainsi qu'en garantissant la sécurité foncière des producteurs.

S'appropriant le constat d'après lequel « le développement des capacités institutionnelles des collectivités locales est le nœud gordien de la décentralisation au Niger », le PACT se donne pour ambition de renforcer la capacité des collectivités territoriales à fournir des services de base aux populations, y compris les plus pauvres, mais aussi de promouvoir la création d'emplois et la génération de revenus aux populations. Dans cette perspective, l'idée-force du Programme est de « mettre les collectivités territoriales en position d'exercer leur maîtrise d'ouvrage », dans la mesure où l'exercice direct des compétences par ces dernières constitue la meilleure manière de les mettre en situation d'éprouver le savoir-faire de leurs cadres. En d'autres termes, il sera privilégié le « learning by doing ».

Dans sa finalité, le PACT se fixe comme principal objectif de « contribuer à l'instauration d'une citoyenneté responsable, garante de l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales des populations dans un cadre de dialogue transparent et inclusif ». Dans cette perspective, le PACT s'orientera et s'investira particulièrement dans trois directions correspondant à des objectifs spécifiques à atteindre, notamment :

- le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des CT à fournir des services sociaux de base aux populations, y compris les plus pauvres ;
- l'implication des CT dans la promotion du développement économique local et le renforcement de leur interaction avec les producteurs, les éleveurs et le secteur privé ;
- le renforcement de l'offre de services publics locaux par les collectivités territoriales, avec la mise en place d'infrastructures locales et la mutualisation de leurs actions.

Couvrant les deux Régions de Dosso et de Maradi à hauteur de **trente-cinq (35) communes**³, dont dix (10) pour Dosso et vingt-cinq (25) pour Maradi, auxquelles s'ajoutent les **deux (2) conseils régionaux**, le PACT comprend trois (3) composantes, qui sont les suivantes :

- la Gouvernance locale (Composante 1), axée sur le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des communes, à travers des appuis tendant à renforcer la capacité des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de fourniture des services publics locaux. Cette composante permettra en outre de positionner durablement les services déconcentrés de l'Etat comme de véritables assistants à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ;
- le Développement économique local (Composante 2), orientée sur le renforcement des infrastructures permettant d'élever le niveau des activités économiques dans les deux zones d'intervention du programme ;
- les Services publics locaux (Composante 3), dont l'objectif est de permettre un accès plus grand des populations aux divers services publics locaux de base.

³ Dans le cadre de la présente étude, les données collectées ont concerné la ville de Maradi, en tant qu'entité communale unique incluant ses arrondissements communaux. Ce qui ramène le nombre de communes à trente trois (33), au lieu de trente cinq (35). En outre, la fiche de collecte des données s'est particulièrement focalisée sur les communes, sans faire référence aux conseils régionaux. Ce qui laisse constater que l'étude s'est essentiellement concentrée sur les communes des deux (2) régions concernées.

Pour la mise en œuvre de la Composante « Gouvernance locale » dont il a reçu mandat de la Coopération suisse, le Laboratoire Citoyennetés (LC) propose une stratégie articulée autour de trois (3) axes, correspondant à trois (3) enjeux majeurs dans le contexte actuel du fonctionnement des collectivités territoriales au Niger, à savoir :

- **faciliter l'appropriation, par la traduction des textes juridiques** en démarches, processus de décisions et politiques locales portées par les élus et les citoyens ;
- **renforcer les capacités d'action et d'influence des acteurs** infra-communaux et communaux sur les dynamiques locales de gouvernance (amélioration du service public, maîtrise d'ouvrage locale) et de développement économique à partir de dynamiques inter-collectivités ;
- **améliorer les capacités d'influence des élus** et de leurs organisations faïtières sur les enjeux nationaux de gouvernance et de développement économique.

Tenant compte de la dimension transversale de la gouvernance locale et des implications qu'elle a sur la mise en œuvre des autres composantes du Programme, le Laboratoire Citoyennetés, en tant qu'Agence d'exécution de la première Composante, a commandité la présente étude pour avoir une meilleure connaissance des communes de sa zone d'intervention.

1.2. Objectifs de l'étude

1.2.1. Définir le profil des communes pour asseoir les bases de la mise en œuvre du PACT

L'étude se propose pour objet de définir le profil des communes de la zone d'intervention du Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) afin de lui fournir les éléments de décision dont il a besoin à son démarrage pour mieux orienter ses actions, d'une part, et de disposer d'une base fiable d'appréciation et de mesure des progrès réalisés, d'autre part.

Il s'agit donc d'établir, au démarrage, un état des lieux sous la forme d'un inventaire exhaustif des données caractéristiques des divers secteurs de la vie locale, permettant de dresser le tableau de situation de chacune des communes cibles du Programme. Cet état des lieux, qui donne une image réelle des communes, servira de base à la proposition d'une catégorisation opérationnelle permettant de mieux articuler le déroulé des interventions du PACT à la situation propre de chacune des communes concernées.

1.2.2. Etablir une catégorisation des communes

La catégorisation des communes constitue à la fois un objectif et un enjeu pour la présente étude, mais au-delà elle ne reste pas moins une des problématiques centrales de l'évolution actuelle des communes nigériennes à l'heure où devait démarrer officiellement le processus d'opérationnalisation des transferts des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales. La loi a certes établi une première catégorisation qui distingue trois types de communes, à savoir la commune rurale, la commune urbaine et la commune à statut particulier ou ville. Sur la base d'un principe d'égalité qui trouve son fondement dans le choix politique de la communalisation intégrale du territoire national comme mode de décentralisation à la base, la loi reconnaît les mêmes compétences aux communes, en dépit de leur différence de statut et de potentialités.

Dès lors se pose la question d'une classification qui tienne compte des disparités car, si la loi reconnaît à toutes les communes les mêmes compétences, des situations diversifiées apparaissent néanmoins à l'épreuve des faits, lesquelles situations sont susceptibles d'influer sur le devenir de ces communes et sur l'exercice effectif de ces compétences.

Il y a donc lieu de prendre appui sur l'état des lieux en lien avec les missions que la loi confère aux collectivités territoriales, pour proposer une catégorisation opérationnelle qui permette de mieux organiser l'accompagnement qui doit être apporté aux communes afin de créer les conditions de leur viabilité et leur développement. D'où l'intérêt de disposer d'une situation de référence.

1.2.3. Disposer d'une situation de référence

Cela est nécessaire pour toute dynamique de planification et de programmation : partir d'une situation donnée, maîtrisée, à une situation voulue et souhaitée, dans un temps fixé. Il est donc nécessaire de connaître les données de base, des valeurs de référence pour pouvoir mieux caractériser la situation de départ et suivre l'évolution et les progrès réalisés. Ce qui constitue en soi un enjeu, voire un défi, pour la présente étude qui intervient dans un contexte où, malgré leurs dix années d'existence, les communes évoluent à la limite de l'informalité institutionnelle et de la précarité des données statistiques. En effet, toutes les études relèvent que l'absence des données reste une des faiblesses de la gestion municipale actuelle.

C'est donc un des objectifs mais également un résultat très attendu, dans la mesure où la production et la disponibilité des données statistiques au niveau communal sont aujourd'hui perçues comme des éléments fondateurs de la construction institutionnelle des communes et de leur crédibilité, ces dernières étant de plus en plus considérées, de par leur statut et leur position, comme les portes d'entrée pour la mise en œuvre de toutes les politiques publiques.

A l'appui de l'état des lieux réalisé, l'étude fournira, autant que faire se peut, des données de base pouvant servir de valeurs de référence, et proposera des indicateurs permettant au programme de suivre et de mesurer son avancement vers la situation cible, l'avenir souhaité. Ce faisant, elle contribuera largement à la mise en place d'une base de données informatisée des communes en matière de gouvernance locale et de développement communal, du moins dans la zone d'intervention du Programme, expériences qui pourraient être capitalisées pour une mise en échelle.

1.2.4. Déterminer les appuis à apporter aux communes

La présente étude s'inscrit elle-même dans ce registre, puisqu'elle est conduite au titre des activités « portes d'entrée » rentrant dans le cadre des appuis apportés par le Programme aux communes d'intervention. Le diagnostic établi à partir de l'état des lieux des communes permettra de mettre en évidence les insuffisances correspondant aux besoins auxquels elles font face dans leur organisation et dans leur fonctionnement, mais également par rapport à l'exercice de leurs responsabilités en matière de maîtrise d'ouvrage, de production des services publics aux citoyens et de promotion du développement local.

La catégorisation proposée servira de base pour la hiérarchisation des besoins et de la détermination des appuis à apporter aux communes qui seront classées selon leur capacité de fonctionnement, de production de services publics aux citoyens et de promotion du développement socio-économique local. Tenant compte de la stratégie de mise en œuvre du Programme, l'exercice actuel pointera et s'appesantira davantage sur les appuis en matière de gouvernance locale et donnera des pistes assez indicatives pour les deux autres composantes.

1.3. Méthodologie de l'étude

La présente étude s'inscrit dans la dynamique d'accompagnement des collectivités territoriales dans leur montée en puissance. Son fil conducteur reste arrimé à l'objectif défini par le DCPND à travers son axe I, qui vise à « faire des collectivités territoriales des institutions locales

crédibles, capables de devenir des espaces porteurs de dynamiques de développement local ». La préoccupation au plan méthodologique reste donc l'organisation et les outils à concevoir et à mettre en place pour disposer des informations permettant de mieux connaître les communes par rapport à leur identité territoriale, leur potentiel socio-économique naturel et artificiel et leur fonctionnement, afin de préparer le "rendez-vous crédible" entre décentralisation, gouvernance locale et développement.

L'intérêt et la difficulté de cette étude tiennent principalement au fait qu'elle intervient après une décennie de mise en œuvre de la décentralisation et de fonctionnement des communes qu'elle doit contribuer, directement ou indirectement, à appuyer, d'où son caractère quelque peu évaluatif, mais aussi exploratoire en ce sens qu'elle doit rechercher des données dont la disponibilité n'est pas toujours évidente, pour servir de base d'une classification des communes qui tienne compte de leur réalité.

Ainsi, pour définir le profil des communes de la zone d'intervention du PACT et réaliser l'objectif de leur catégorisation aux fins d'organisation de leur accompagnement, l'étude a été conduite selon une méthodologie qui s'est voulue participative et déroulée en quatre phases interdépendantes, à savoir la phase préparatoire et de cadrage, la phase de collecte des données, la phase de traitement et d'analyse des données et la phase d'enrichissement et de validation des résultats de l'étude.

1.3.1. Préparation et cadrage de la mission

La préparation de la mission a commencé par des rencontres de cadrage qui ont permis une meilleure clarification des termes de référence, des résultats qui sont attendus de l'étude, ainsi que la validation de la méthodologie et du chronogramme de réalisation. Tenant compte des objectifs poursuivis par l'étude et conformément à l'offre technique, la méthodologie a été bâtie sur la base d'une fiche dite « profil des communes » conçue et structurée autour des principaux secteurs de la vie locale et mettant en relief l'identité de chaque commune.

Au nombre de huit (8), ces secteurs recouvrent notamment : (i) la situation géographique ; (ii) l'accessibilité et la communication ; (iii) la disponibilité des équipements et des services publics ; (iv) l'organisation et le fonctionnement de la commune ; (v) la mobilisation des ressources ; (vi) le partenariat et l'ouverture sur l'extérieur ; (vii) les potentialités de la commune ; (viii) les besoins de la commune.

Dans sa version préliminaire, cette fiche, qui a servi de support essentiel à la collecte des données, a été soumise à l'enrichissement et à la validation de l'Unité de Gestion du Programme et à toutes les parties prenantes incluant le BuCo et les directions centrales des ministères en charge de la Décentralisation, de l'Aménagement du territoire et du Développement local et régional⁴. Elle a été par la suite présentée et partagée avec les acteurs communaux (maires, maires adjoints et/ou secrétaires généraux des mairies) à l'occasion de l'atelier de lancement du Programme, avant d'être soumise à l'enrichissement des directeurs régionaux et départementaux de l'aménagement du territoire et du développement communautaire à l'occasion d'un atelier tenu à Dosso du 26 au 29 mars 2016.

1.3.2. La collecte des données

La collecte des données a concerné l'ensemble des communes de la zone d'intervention du Programme et a principalement mis à contribution les services officiels de l'Etat en charge de l'accompagnement technique des collectivités territoriales. Du reste, dans son propre agenda,

⁴ Il s'agit notamment de la Direction Générale de Décentralisation et des Collectivités Territoriales (DGCT), la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et la Direction Générale du Développement Régional et Local.

Le PACT a retenu le principe de positionner durablement les services déconcentrés de l'Etat comme de véritables assistants à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. C'est donc partant de ce principe, et par souci de pédagogie pour la suite de l'accompagnement, que la conduite de cette étape cruciale de l'étude a été confiée aux responsables des services techniques départementaux et communaux du plan, de l'aménagement du territoire et du développement communautaire, sous la supervision directe et rapprochée des directeurs régionaux qui en ont assuré la coordination et le parrainage au niveau des deux régions.

Tenant compte de la nature des informations recherchées, le travail de collecte de données a été essentiellement d'ordre documentaire et a consisté à rassembler et à exploiter les documents disponibles au niveau des communes, des services départementaux et régionaux de l'Etat (préfectures, gouvernorats et services techniques déconcentrés), ainsi qu'auprès des programmes et projets de développement et des ONG nationales et internationales intervenant au niveau des communes et des régions. Les principales sources des données sont constituées pour l'essentiel des Documents de Projets formulés au niveau des régions et/ou des communes, des plans de développement communaux (PDC) et plans d'investissement annuels (PIA), des budgets des communes, des annuaires statistiques, des monographies et des rapports annuels, etc.

L'exploitation documentaire a été complétée par des entretiens avec les divers acteurs aux niveaux communal, départemental et régional. Les personnes et structures rencontrées dans ce cadre regroupent notamment les maires et leurs staffs (maires adjoints, secrétaires généraux, receveurs et secrétaires municipaux), les préfets des départements et/ou les secrétaires généraux des préfectures, les responsables des services techniques régionaux, départementaux et communaux et les responsables des projets et/ou programmes et ONG de développement. Aussi, dans beaucoup de cas il est procédé à la triangulation des données en vue d'en assurer la fiabilité.

Avant le démarrage de la collecte des données et afin de garantir le succès de celle-ci, un atelier de formation de quatre (4) jours a été organisé à l'attention des responsables des services techniques déconcentrés du ministère en charge du Développement communautaire et de l'Aménagement du territoire sur « l'appropriation et l'utilisation de la fiche profil des communes de la zone d'intervention du Programme ». Ledit atelier, dont l'objectif est de permettre l'internalisation de la fiche de profil des communes par les STD du MDC/AT, a regroupé les directeurs régionaux et départementaux, les chefs de services communaux du développement communautaire et de l'aménagement du territoire de la zone d'intervention de Dosso et de Maradi, le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire (DGAT) au MDC/AT, les représentants des Programmes partenaires de la DDC et le Premier Vice-Président du Conseil Régional de Dosso. Cet atelier a permis une meilleure compréhension de la fiche par les participants et l'enrichissement de son contenu par ces derniers.

Trois semaines après son démarrage, et en appui aux directeurs régionaux chargés du suivi rapproché, une mission de supervision a été conduite par le consultant auprès d'un échantillon de douze (12) communes, afin de s'assurer du bon déroulement du processus de collecte des données. Cette mission a été l'occasion de rencontrer principalement les directeurs départementaux et régionaux en charge de la collecte et de mesurer les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans la conduite de cet exercice, difficultés sur lesquelles reviendra le présent rapport.

A son terme, ce processus a été sanctionné par un atelier de restitution au cours duquel les résultats de la collecte ont été présentés et appréciés par les participants. Il ressort des

conclusions de cet atelier que la plupart des rubriques de la fiche ont été renseignées, à l'exception de celles relatives aux questions sur la migration au niveau communal, la mobilisation des ressources financières par les communes, les taux de délivrance des pièces d'état civil et d'inscription sur le fichier électoral.

De manière générale, les difficultés rencontrées lors de cette collecte des données se résument, entre autres, à la mobilité des autorités communales ; l'absence de certaines données statistiques au niveau des communes, souvent faute de désagrégation, comme c'est le cas pour les données concernant l'état civil et dans le domaine de l'éducation ; l'insuffisance de coordination des actions de développement par les maires ; l'absence de certains services déconcentrés au niveau des départements, notamment ceux créés récemment ; l'absence d'archives et de documentation au niveau des communes ; la faible maîtrise des réalisations financières des partenaires par les maires.

1.3.4 Traitement et analyse des données

Les données collectées ont fait l'objet d'un traitement informatique sur la base d'un schéma d'exploitation conçu avec l'appui d'un expert informaticien. La méthodologie adoptée pour l'analyse de données est simple. Elle se résume de la manière suivante : recenser, coder, structurer, stocker et exploiter les données.

Les tâches réalisées ont consisté à :

- parcourir l'ensemble des fiches et recenser toutes les informations élémentaires à stocker ;
- coder chaque information élémentaire tout en déterminant sa structure en précisant le type de donnée que cette information va stocker (Numérique, Alphabétique, Alphanumérique, Date, Commentaire, etc.), et éventuellement les contraintes d'intégrités ;
- implémenter cette structure de données dans un Système de Gestion de Bases de Données (Ici Ms Access 2010). Cette implémentation a consisté à créer les entités de stockage de nos informations élémentaires (les tables). Nous avons adopté comme stratégie une page de fiche, une table. Les tables étant reliées entre elles par le code de la commune ;
- construire l'interface à travers laquelle les données vont être stockées. Chaque interface correspond exactement à une page de la fiche de collecte. La saisie de données consiste à introduire l'ensemble des données d'une commune avant de saisir une autre commune ;
- après la saisie de toutes les fiches nous obtenons une Base de données dont les tables sont liées entre elles par le champ '**Code_Commune**' et qui regroupe l'ensemble de données saisies.
- A travers les requêtes, c'est-à-dire les interrogations des données, on peut obtenir toutes les situations ou combinaisons souhaitées de ces données. On exploite ces données à notre guise.

Le présent rapport rend compte des résultats de cette analyse des données.

II. ÉTAT DES LIEUX ET SITUATION DE RÉFÉRENCE DES COMMUNES

Les termes de référence mettent l'accent sur la définition du profil des communes de la zone d'intervention du PACT et l'établissement d'une catégorisation opérationnelle permettant de mieux organiser leur accompagnement dans l'exercice des responsabilités que leur confère la loi. D'où l'intérêt d'un état des lieux sous la forme d'un tableau de situation qui présente le

conclusions de cet atelier que la plupart des rubriques de la tlc ont été renseignées, à l'exception de celles relatives aux questions sur la migration au niveau communal, la mobilisation des ressources financières par les communes, les taux de délivrance des pièces d'état civil et d'inscription sur le fichier électoral.

De manière générale, les difficultés rencontrées lors de cette collecte des données se résument, entre autres, à la mobilité des autorités communales ; l'absence de certaines données statistiques au niveau des communes, souvent faute de désagrégation, comme c'est le cas pour les données concernant l'état civil et dans le domaine de l'éducation ; l'insuffisance de coordination des actions de développement par les maires ; l'absence de certains services déconcentrés au niveau des départements, notamment ceux créés récemment ; l'absence d'archives et de documentation au niveau des communes ; la faible maîtrise des réalisations financières des partenaires par les maires.

1.3.4 Traitement et analyse des données

Les données collectées ont fait l'objet d'un traitement informatique sur la base d'un schéma d'exploitation conçu avec l'appui d'un expert informaticien. La méthodologie adoptée pour l'analyse de données est simple. Elle se résume de la manière suivante : recenser, coder, structurer, stocker et exploiter les données.

Les tâches réalisées ont consisté à :

- parcourir l'ensemble des fiches et recenser toutes les informations élémentaires à stocker ;
- coder chaque information élémentaire tout en déterminant sa structure en précisant le type de donnée que cette information va stocker (Numérique, Alphabétique, Alphanumérique, Date, Commentaire, etc.), et éventuellement les contraintes d'intégrités ;
- implémenter cette structure de données dans un Système de Gestion de Bases de Données (Ici Ms Access 2010). Cette implémentation a consisté à créer les entités de stockage de nos informations élémentaires (les tables). Nous avons adopté comme stratégie une page de fiche, une table. Les tables étant reliées entre elles par le code de la commune ;
- construire l'interface à travers laquelle les données vont être stockées. Chaque interface correspond exactement à une page de la fiche de collecte. La saisie de données consiste à introduire l'ensemble des données d'une commune avant de saisir une autre commune ;
- après la saisie de toutes les fiches nous obtenons une Base de données dont les tables sont liées entre elles par le champ '**Code_Commune**' et qui regroupe l'ensemble de données saisies.
- A travers les requêtes, c'est-à-dire les interrogations des données, on peut obtenir toutes les situations ou combinaisons souhaitées de ces données. On exploite ces données à notre guise.

Le présent rapport rend compte des résultats de cette analyse des données.

II. ÉTAT DES LIEUX ET SITUATION DE RÉFÉRENCE DES COMMUNES

Les termes de référence mettent l'accent sur la définition du profil des communes de la zone d'intervention du PACT et l'établissement d'une catégorisation opérationnelle permettant de mieux organiser leur accompagnement dans l'exercice des responsabilités que leur confère la loi. D'où l'intérêt d'un état des lieux sous la forme d'un tableau de situation qui présente le

départements déconcentrés et aux deux gouvernorats (2) qui sont en étroites relations avec les collectivités territoriales concernées.

Toutes ces communes, dans leur configuration actuelle, ont été créées par la loi n°2002-14 du 11 juin 2002 et installées à partir de 2004. Elles disposent toutes des locaux abritant les sièges des mairies construits pour l'essentiel entre 2006 et 2014 avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), notamment le FIDA, la BM, le PNUD et la CTB.

Il ressort enfin que, présentement, 22 sièges des mairies sont en bon état, 3 neufs et 6 en état passable. Il faut relever à ce niveau que le siège de la ville de Maradi est un héritage de l'administration coloniale qui a subi plusieurs travaux de réhabilitation, alors que le siège de la Commune Urbaine de Gaya a été mis à sa disposition par l'Etat.

2.1.1.2. Localisation des communes dans les zones agro-écologiques

Sur le plan climatique, le territoire nigérien couvre quatre grandes zones agro-écologiques, à savoir la zone sahélo-soudanienne, la zone sahélienne, la zone sahélo-saharienne et la zone saharienne.

Encadré n°5

Zones agro-écologiques :

- 1) **Zone sahélo-soudanienne**, recevant entre 600 et 800 mm de pluie annuelle et située le plus au sud du pays, zone particulièrement adaptée pour les cultures mais ne représentant qu'environ 1% du territoire national ;
- 2) **Zone sahélienne**, couvrant 10% du territoire, caractérisée par une pluviométrie de 350 à 600 mm annuelle et au sein de laquelle se pratiquent les cultures pluviales et l'élevage ;
- 3) **Zone sahélo-saharienne**, circonscrite sur 12% du pays, limitée par les isohyètes des 150 et 350 mm au sein desquelles les activités de production sont essentiellement liées à l'élevage ;
- 4) **Zone saharienne**, connaissant moins de 150 mm de pluie par an et constituant 77% de la surface nationale.

Selon la localisation des communes à l'intérieur de l'une ou l'autre de ces zones, les modes de production varient, car les zones situées sur la bande sud sont plus à vocation agricole et celles situées au nord donnant plus de possibilités d'activités de type pastoral.

Les deux régions d'intervention du PACT s'étalent pour l'essentiel sur les deux premières zones agro-climatiques, à savoir la zone sahélo-soudanienne pour la Région de Dosso, et particulièrement les départements de Gaya et de Dioudiou, qui figurent parmi les plus arrosés du pays. De même la région de Maradi, dans sa partie sud, se concentre sur la même zone climatique, avec toutefois un débordement de sa partie nord dans la zone sahélo-saharienne, notamment au niveau des communes du département de Bermo, plus connu sous la dénomination de la zone nord

Dakoro.

Le diagramme suivant donne la situation des communes d'intervention du PACT selon leur localisation dans les zones agro-écologiques.

Communes	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Gadabedji	La Commune ne dispose que des pistes rurales les reliant au chef-lieu du département	0	0	0
Gangara	Route latéritique traversant la commune	0	45	0
Gazaoua	Route bitumée - route latéritique - piste en terre	12	55	4
Guidan Sori	Accessibilité au chef-lieu de la commune se fait à travers une piste latéritique	3	26	100
Kanambakaché	Route latéritique	0	62	3
Karakara	la commune rurale est accessible sur route latéritique : par Liddo - Bolbol sur 35 km	0	25	2
Kornaka	route bitumée, route latéritique, piste en terre	31	70	
Maiyara	Route bitumée, route latéritique, piste en terre		22	
Sabon Machi	Route bitumée et route latéritique	15	5	0
Safo	1 route latéritique et 1 piste en terre	0	15	3
Sarkin Haoussa	voie latéritique traversant la commune sur 25 km	0	40	6
Tanda	Routes latéritiques et de routes en terre traversent la Commune	0	81	5
Tounouga	75 km de routes bitumées et en terre traversent la commune Rurale de Tounouga	10	65	
Ville Maradi	Route bitumée, route latéritique, piste en terre	56	60	54
Yelou	Routes bitumées, latéritiques et pistes traversent la commune rurale de Yelou.	20	80	120
Zabori	Route latéritique : par Bella 40 km, par Agali sur 65 km et par Bolbol sur 63 km	0	13	1

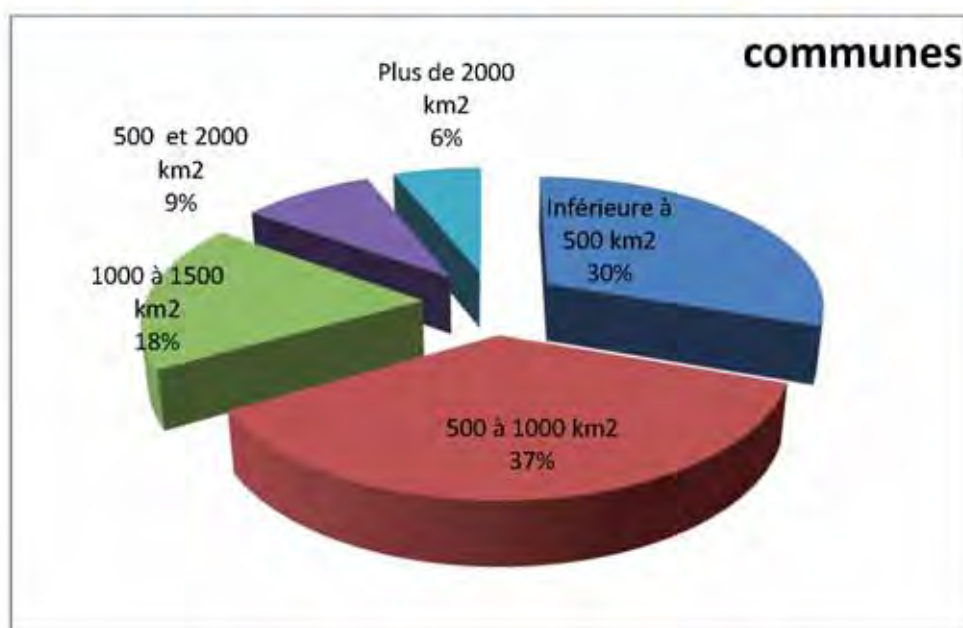
Les communes de la zone d'intervention du PACT se distinguent ainsi par leur taille physique, autrement dit l'étendue de leurs territoires, mais également par leur taille démographique. L'ensemble de la zone d'intervention du Programme couvre une superficie totale d'environ 34.653 Km², avec une population estimée, en 2015, à environ 2 784 016 habitants, dont 1 376 350 hommes et 1 407 661 femmes. La population féminine reste légèrement plus importante, avec 50,52% de la population totale de la zone du Programme. La densité de la population varie de 8 hbts au km² à Gadabédji à 299 hbts/km² pour la commune urbaine de Tessaoua. La forte densité dans certaines communes se traduit par une forte pression de la population sur les ressources naturelles disponibles. Le nombre de villages administratifs, quartiers et tribus rattachés aux communes varie de dix (10) à Bana à 133 à Kornaka.

2.1.2.1. Par rapport à la taille physique du territoire communal

Les communes de la zone d'intervention du PACT sont à géométrie variable tant du point de vue de leur superficie que du nombre de villages, tribus et ou quartiers administratifs qui les composent. Les superficies extrêmes se situent entre 64 km² et 3 151 km².

- 30%, soit 10 communes, ont une superficie inférieure à 500 km²
- 36%, soit 12 communes, ont une superficie comprise entre 500 à 1000 km²,
- 18%, soit 6 communes, ont une superficie comprise entre 1000 à 1500 km²,
- 9%, soit 3 communes, ont une superficie comprise entre 1500 et 2000 km²,
- 6%, soit 2 communes, ont une superficie de plus de 2000 km².

Graphique n°2 : Situation des communes PACT selon leur superficie



Les communes les moins étendues de la zone d'intervention du Programme sont situées dans la Région de Dosso, avec une superficie variant entre 195 km² pour la Commune Rurale de Bengou à 1135 km² pour la Commune Rurale de Yélou. Sur les dix (10) communes de la région concernées par le PACT, neuf (9) ont moins de mille (1000) km². Six (6) communes de la région figurent parmi les dix communes de moins de 500 km² et cinq (5) de ces communes sont situées dans le Département de Gaya.

La concentration humaine reste très moyenne, variant de 59 hbts/km² à Zobori à 192 hbts/km² au niveau de la Commune urbaine de Gaya. Parmi les communes les plus densément

peuplées figurent la Commune urbaine de Dosso, avec 1 110 hbts/km², les communes rurales de Tanda et de Tounouga avec respectivement une densité de 158 hbts/km² et 150 hbts/km².

Les communes de la Région de Maradi sont de loin les plus étendues, notamment celles situées dans son flanc nord. Sur les onze (11) communes dont la superficie varie de 1000 km² à plus de 2000 km², dix (10) sont de cette région. Les records en termes de superficie sont enregistrés au niveau des Communes Rurales de Kornaka (3151 km²), Gadabedji (2865 km²), Adjékoria (1890 km²), Chadakori (1756 km²), Bader Goula (1690 km²) et Dan Goulbi (1256 km²), toutes situées dans le Département de Dakoro, exception faite de Chadakori relevant du département de Guidan Roumdji. La densité au niveau de ces communes reste cependant faible, oscillant les extrêmes de 8 hbts/km² pour Gadabedji et 48 hbts/km² pour Kornaka. De même, le niveau d'occupation du territoire communal en termes de lieux de peuplement humain reste relativement faible dans certaines de ces communes.

Les communes de la bande sud et du centre de la région ont une superficie moyenne comprise entre 500 et 1 000 km². Dix (10) communes sont situées dans cette tranche de superficie, dont, à l'extrême sud, Djirataoua (548 km²), Safo (757 km²) et Gabi (786 km²) dans le Département de Madarounfa et Guidan Sori (749 km²) dans le Département de Guidan Roumdji ; dans la partie centrale, les communes de Tessaoua (624 km²), Sarkin Haoussa (615 km²) et Kananbakaché (650 km²) dans le Département de Mayahi. Les communes de Maradi, Gangara et Madarounfa, toutes situées dans la bande sud, ont une superficie inférieure à 500 km², avec respectivement 64 km², 305 km² et 361 km².

La densité dans ces communes reste globalement forte, variant de 109 hbts/km² à Safo à 299 hbts/km² à Tessaoua. Outre Tessaoua, les communes urbaines les plus densément peuplées sont Madarounfa (215 hbts/km²), Aguié (149 hbts/km²) et Gazaoua (120 hbts/km²). Par contre, les communes rurales les plus peuplées sont Gangara (184 hbts/km²), Djirataoua (170 hbts/km²), Kanan bakaché (142 hbts/km²), Guidan Sori (135 hbts/km²) et Sarkin Haoussa (134 hbts/km²).

Les CU sont généralement de faible dimension. Cinq (5) communes urbaines sur les huit (8) que compte la zone d'intervention du Programme ont une superficie comprise entre 64 km² et 541 km². Trois communes urbaines ont une superficie variant de 1 009 km² pour Guidan Roumdji à 1 110 km² pour Aguié et 1 200 km² pour Tibiri. Cependant, bien qu'urbaines, toutes ces communes, excepté la Ville de Maradi dans une moindre mesure, se caractérisent par un important arrière-fond rural au regard du nombre de villages les composant.

Analysées à l'échelle nationale, en restant dans l'esprit des conclusions de « l'étude sur le démarrage des communes au Niger⁵ », les communes de la zone d'intervention du PACT peuvent être classées dans la catégorie des communes de faible dimension, incluant les communes comprises dans la tranche de moins de 500 km² à 2000 km². En effet, 31 communes sur les 33, soit 94%, ont une superficie se situant dans cette tranche. Seules deux (2) communes, soit 6%, ont une superficie dépassant les 2000 km², sans toutefois atteindre le seuil de 5 000 km² correspondant à la superficie des communes considérées comme de grande taille situées à cheval sur la zone sahélo-saharienne et la zone saharienne.

2.1.2.2. Par rapport à la taille démographique

La démographie constitue également un élément des plus pertinents de caractérisation des communes. Telle qu'elle se présente dans la zone d'intervention du PACT, la situation montre

⁵ Etude sur le démarrage des communes au Niger, les compétences à leur transférer et la stratégie pour les accompagner, réalisée en 2003, HCRAD avec l'appui de l'Union européenne.

des communes dont le chiffre de population varie de 12 465 habitants à Zabori, dans le département de Dioudiou, à 288 933 habitants au niveau de la Ville de Maradi.

Si on retient la classification utilisée par l'Observatoire des Finances Locales⁶, empruntée dans le cadre de l'étude sur le démarrage des communes au Niger, les communes de la zone d'intervention du PACT se répartissent dans les quatre (4) catégories suivantes :

- Communes de moins de 20.000 hbts, 3 communes toutes rurales ;
- Communes de 20.001 à 50.000 hbts, 5 communes toutes rurales ;
- Communes de 50.001 à 100.000 hbts, 16 communes, dont 3 urbaines ;
- Communes de plus de 100.000 hbts, 9, dont 5 CU incluant la Ville de Maradi.

Les communes de faible démographie sont essentiellement constituées des CR de petite taille de Bengou, Bana (département de Gaya), Zabori (département de Dioudiou) et des communes de la zone nord de Maradi, notamment Gadabégi (département de Bermo), Birni Lallé et Sabon Machi (département de Dakoro). Quatre (4) communes rurales de la région de Maradi ont une population dépassant le seuil de 100 000 hbts, à savoir Kornaka (151 366 hbts), Gazaoua (120 067 hbts), Chadakori (117 527 hbts) et Guidan Sori (101 374 hbts).

Les CU sont toutes au nombre des communes à forte démographie, avec un chiffre de population avoisinant les 100 000 hbts et plus. Ainsi, trois (3) communes urbaines ont une population largement supérieure à 50 000 hbts, à savoir Gaya (68 991 hbts), Madarounfa (77 655 hbts) et Dosso, se rapprochant de 100 000 hbts, avec une population de 92 696 hbts.

Les cinq (5) communes urbaines restantes, toutes situées dans la Région de Maradi, dépassent le seuil de 100 000 hbts, avec respectivement 103 538 hbts pour Guidan Roundji, 140 189 hbts pour Tibiri, 165 177 hbts pour Aguié, 186 810 hbts pour Tessaoua et 288 933 hbts pour Maradi.

⁶ Classification utilisée pour classer les communes de l'ensemble des pays situés au sein de l'espace UEMOA.

des communes dont le chiffre de population varie de 12 465 habitants à Zabori, dans le département de Dioudiou, à 288 933 habitants au niveau de la Ville de Maradi.

Si on retient la classification utilisée par l'Observatoire des Finances Locales⁶, empruntée dans le cadre de l'étude sur le démarrage des communes au Niger, les communes de la zone d'intervention du PACT se répartissent dans les quatre (4) catégories suivantes :

- Communes de moins de 20.000 hbts, 3 communes toutes rurales ;
- Communes de 20.001 à 50.000 hbts, 5 communes toutes rurales ;
- Communes de 50.001 à 100.000 hbts, 16 communes, dont 3 urbaines ;
- Communes de plus de 100.000 hbts, 9, dont 5 CU incluant la Ville de Maradi.

Les communes de faible démographie sont essentiellement constituées des CR de petite taille de Bengou, Bana (département de Gaya), Zabori (département de Dioudiou) et des communes de la zone nord de Maradi, notamment Gadabégi (département de Bermo), Birni Lallé et Sabon Machi (département de Dakoro). Quatre (4) communes rurales de la région de Maradi ont une population dépassant le seuil de 100 000 hbts, à savoir Kornaka (151 366 hbts), Gazaoua (120 067 hbts), Chadakori (117 527 hbts) et Guidan Sori (101 374 hbts).

Les CU sont toutes au nombre des communes à forte démographie, avec un chiffre de population avoisinant les 100 000 hbts et plus. Ainsi, trois (3) communes urbaines ont une population largement supérieure à 50 000 hbts, à savoir Gaya (68 991 hbts), Madarounfa (77 655 hbts) et Dosso, se rapprochant de 100 000 hbts, avec une population de 92 696 hbts.

Les cinq (5) communes urbaines restantes, toutes situées dans la Région de Maradi, dépassent le seuil de 100 000 hbts, avec respectivement 103 538 hbts pour Guidan Roundji, 140 189 hbts pour Tibiri, 165 177 hbts pour Aguié, 186 810 hbts pour Tessaoua et 288 933 hbts pour Maradi.

⁶ Classification utilisée pour classer les communes de l'ensemble des pays situés au sein de l'espace UEMOA.

Encadré n°10**Extrait Code général des collectivités territoriales**

Article 50: Le maire, président du conseil municipal, est l'organe exécutif de la commune. Il est assisté d'un (1) ou de deux (2) adjoints.

Le nombre d'adjoints au maire est fixé à un (1) pour les communes dont la taille du conseil varie de onze (11) à quinze (15) sièges inclus et à deux (2) adjoints pour les communes de seize (16) sièges et plus.

Dans les communes d'intervention du Programme, dix-sept (17) sur les trente-trois (33), soit 52%, ont un organe exécutif composé seulement de deux membres, dont le maire, assisté d'un seul adjoint. Deux CU sont dans cette situation, les quinze (15) autres étant des CR.

Seize (16) communes représentant 48% du total, dont six (6) urbaines et dix (10) rurales, ont un organe exécutif de trois (3) membres constitué d'un (1) maire assisté de deux adjoints.

La participation des femmes à ce niveau de responsabilité reste très faible. En effet, une (1) seule commune sur les trente-trois (33), en l'occurrence la commune rurale de Zabori, a une femme comme maire. Toutes les autres trente-deux (32) communes, soit 97%, ont des hommes à la tête de leur organe exécutif.

Même la fonction d'adjoint au maire échoit aux hommes à une forte majorité. Vingt-neuf (29) communes, soit 88%, ont placé des hommes aux fonctions d'adjoint au maire. Quatre (4) communes seulement sur les trente-trois (33), soit 12%, ont placé une femme au poste d'adjoint au maire. Sur ces quatre (4) communes trois (3) sont rurales (Adjékoria, Gazaoua et Karakara) et une seule urbaine (Tessaoua), laissant ainsi croire que les ruraux font plus la promotion de la femme que les urbains. Pourtant la promotion des femmes au sein des organes exécutifs peut offrir des opportunités aux communes, à l'image de celle de Tessaoua, dont la présence d'une femme dans l'exécutif a permis de bénéficier d'un accompagnement de l'ONUFEMMES.

Relativement au niveau d'instruction des membres des organes exécutifs, il varie d'une commune à une autre du niveau secondaire au niveau post-universitaire (Master 2). Vingt (20) maires sur les trente-trois (33), soit 61%, ont un niveau supérieur. Les treize (13) autres maires, soit 39%, sont pour l'essentiel constitués de cadres moyens généralement du niveau instituteur ou équivalent. Les adjoints aux maires restent également dans les mêmes proportions en termes de niveau d'étude.

De manière générale, on relève une forte propension d'agents relevant des corps des enseignements primaire et secondaire aux fonctions de maire et d'adjoint au maire. Ce qui laisse remarquer, au plan individuel, un bon niveau scolaire des responsables à la tête des équipes municipales. En effet, tous ont au moins le niveau minimal du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) exigé par la loi pour occuper ces fonctions.

Encadré n°11**Extrait Code général des collectivités territoriales**

Article 52 : Le maire ainsi que le ou les adjoint(s) sont élus parmi les conseillers élus titulaires d'au moins le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme équivalent.

Cependant, en dépit de leur niveau scolaire acceptable, il ressort des données de terrain une faible capacité des membres des exécutifs communaux à maîtriser leurs rôles.

2.1.2.4. Jeunesse et migration

La migration constitue une des caractéristiques des populations concernées et a même une dimension culturelle et traditionnelle. Toutefois, dans la plupart des communes, les données sur les migrations sont pratiquement inexistantes. Là où elles existent, elles sont partielles et pas très fiables. Néanmoins, la migration de la population est un phénomène présent dans presque toutes les communes. Dans sa forme traditionnelle, le phénomène migratoire se traduit par un déplacement saisonnier des ruraux vers les grands centres urbains, généralement pendant la période dite « morte », après les récoltes, allant du mois d'octobre à avril ou mai.

Les migrants se recrutent parmi la population jeune de la tranche d'âge de 12 à 35 ans. Les destinations les plus courantes selon les communes sont les grands centres urbains de l'intérieur du pays (Maradi, Zinder, Agadez, Arlit, Dosso, Niamey, Tahoua, Gaya, Dogondoutchi, et récemment le Djado, avec la découverte des sites aurifères.

A l'extérieur, les principaux pays d'accueil sont le Nigeria, la Libye, l'Algérie, le Tchad, le Cameroun, le Bénin, le Togo, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Le phénomène nouveau est que les femmes commencent à s'y intéresser, même si elles sont un petit nombre à pratiquer ces dernières années l'exode saisonnier en direction de la Libye et de l'Algérie.

Pour l'essentiel, cette migration s'explique par diverses raisons, dont la recherche d'instruction islamique, l'emploi, la lutte contre la pauvreté à travers des activités génératrices de revenus grâce aux opportunités que peuvent offrir les milieux d'accueil des migrants. En effet, à travers la migration, les jeunes fondent l'espoir d'une amélioration de leurs conditions de vie et d'existence. Certes, dans sa forme traditionnelle la migration est généralement perçue au niveau des communes comme une stratégie de survie pendant la période de soudure, à travers la provision en céréales et autres produits de première nécessité qu'elle permet. Néanmoins, avec l'apparition des phénomènes nouveaux (banditisme armé, insécurité et terrorisme), elle mérite une attention particulière des autorités communales. Il est curieux que les communes, qui sont les lieux de départ des migrants, soient indifférentes à un phénomène qui prend de l'ampleur et qui constitue aujourd'hui une préoccupation mondiale.

2.1.2.5. Distribution des populations et occupation du territoire communal

Dans la continuité de l'analyse sur la superficie communale et de la taille démographique des communes, il importe d'examiner la distribution de la population dans l'espace communal en termes de nombre de lieux de peuplement compris à l'intérieur des communes et la population correspondante. Il faut en effet rappeler que les communes au Niger coïncident avec les territoires des entités coutumières et regroupent autour d'une localité centre plusieurs villages, tribus et/ou quartiers administratifs selon le statut rural ou urbain de la commune.

Encadré n°7

Extrait article 8, loi n°2008-42 du 31 juillet 2008

La commune rurale est un regroupement de villages, tribus ou quartiers administratifs autour d'une localité centre d'au moins deux mille (2 000) habitants et coïncidant avec tout ou partie de l'espace territorial d'un canton ou d'un groupement selon la Zone socio-écologique considérée.

La commune urbaine est le regroupement de quartiers et de villages administratifs et/ou tribus autour d'une agglomération d'au moins cinq mille (5 000) habitants.

La commune urbaine peut être érigée en commune à statut particulier lorsque l'agglomération principale a un chiffre de population au moins égal à cent mille (100 000) habitants. Elle porte ainsi le titre de ville.

Les communes de la zone d'intervention du Programme se composent en moyenne de cinquante-six (56) villages et/ou tribus au sein de leur territoire si on se réfère aux données légales, mais de grandes variations sont observées avec des communes telles que Bengou, Bana, Zabori et Tounouga, qui comprennent dix (10) à treize (13) villages et tribus, jusqu'aux cas extrêmes de Guidan Roumgji, Mayara, Tibiri et Kornaka dans lesquelles on dénombre respectivement 83, 89, 109 et 133 lieux de peuplement.

En prolongement, la concentration des populations autour des chefs-lieux communaux va interagir sur l'expression des besoins en services sociaux et économiques, le volume des investissements à réaliser pour répondre aux attentes des citoyens, ou encore le personnel à mobiliser pour faire fonctionner les services. Pour ce paramètre, la diversité des situations s'avère tout aussi importante que pour la démographie communale ou encore la superficie des territoires des collectivités. Pour les communes rurales, la dispersion des populations dans les territoires s'avère plus conséquente.

Tableau n°2. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité des communes en 2015

N°	Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
1.	Adjékoria	42 421	43 102	85 523	1890	118	45
2.	Bader Goula	36 758	36 979	73 737	1690	217	44
3.	Bana	9 728	9 871	19 599	241	10	81
4.	Bengou	10 067	9 899	19 966	195	1	102
5.	Birni Lallé	16 396	16 953	33 349	325	52	103
6.	Chadakori	57 391	60 136	117 527	1756	120	67
7.	CU Aguié	80 989	84 188	165 177	1110	115	149
8.	CU Dosso	45 822	46 874	92 696	541	34	171
9.	CU Gaya	34 720	34 271	68 991	360	21	192
10.	CU Guidan Roundji	51 297	52 261	103 558	1009	185	103
11.	CU Madarounfa	37 966	39 689	77 655	361	69	215
12.	CU Tessaoua	91 829	94 981	186 810	624	74	299
13.	CU Tibiri	69 015	71 174	140 189	1200	64	117
14.	Dan Gourbi	30 247	31 624	61 871	1256	127	49
15.	Dioudiou	30 420	30 257	60 677	765	72	79
16.	Djirataoua	45 776	47 175	92 951	548	70	170
17.	Gabi	43 843	46 104	89 947	786	93	114
18.	Gadabedji	11 067	10 446	21 513	2865	92	8
19.	Gangara	27 497	28 646	56 139	305	21	34
20.	Gazaoua	59 049	61 018	120 067	1000	64	120
21.	Guidan Sori	49 386	51 988	101 374	749	133	135
22.	Kanan Bakaché	45 096	47 193	92 289	650	70	142
23.	Karakara	24 642	25 028	49 670	636	50	78
24.	Kornaka	74 908	76 458	151 366	3151	283	48
25.	Maiyara	33 078	34 425	67 503	913	142	74
26.	Sabon Machi	19 168	19 740	38 908	516	52	75
27.	Safo	40 354	42 305	82 659	757	53	109
28.	Sarkin Haoussa	39 133	43 372	82 505	615	32	134
29.	Tanda	26 767	27 254	54 021	342	13	158
30.	Tounouga	22 940	23 385	46 325	309	71	150
31.	Ville Maradi	148 174	140 759	288 933	64	72	75
32.	Yelou	36 692	37 268	73 960	1135	18	65

N°	Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
33.	Zabori	6 261	6 204	12 465	213	118	59
Totaux		1 376 355	1 407 661	2 784 016	34653		

2.1.3. Les équipements artificiels structurant les territoires communaux

Les équipements artificiels structurants comprennent les voies de communication routière, les réseaux de téléphonie et de desserte en électricité, ainsi que la couverture radio-télévision concourant à l'accessibilité et au désenclavement des territoires communaux.

2.1.3.1. Les voies de communication routière

L'enclavement ou, à l'opposé, l'accessibilité des villages par rapport aux chefs-lieux des communes, tout comme des communes par rapport aux chefs-lieux des départements et des régions, constituent des facteurs susceptibles d'influer sur le développement des collectivités. L'accessibilité des communes se mesure par l'existence des routes bitumées, latéritiques et des routes en terre qui traversent le territoire communal et ses villages rattachés. La présence d'un tel réseau routier à l'intérieur du territoire communal représente ainsi un élément déterminant dans la construction de l'économie locale, dans la mesure où l'accessibilité se révèle un facteur de développement aussi bien par rapport à l'extérieur qu'au sein même des communes.

La situation des communes de la zone d'intervention du PACT est fortement différenciée par rapport à ces facteurs. Ainsi on observe que :

- 19 communes sont traversées par une route bitumée sur une distance variant de 3 km (Guidan Sori) à 75 km (Guidan Roumdji) ;
- 15 communes ne disposent pas de route bitumée, à savoir Tanda, Tounouga, Bengou, Bana, Dioudiou, Karakara, Zabori, Gangara, Dan Goulbi, Gadabedji, Madarounfa, Gabi, Safo, Kananbakaché et Sarkin Haoussa ;
- 29 communes sont traversées par au moins une route latéritique sur un kilométrage variant entre 5 km (Sabon Machi) et 107 km (Chadakori) ;
- deux (2) communes ne disposent ni de route bitumée, ni de route latéritique, ni de route en terre. Il s'agit des communes rurales de Dan Goulbi et de Gadabedji ;
- plus de la moitié des communes disposent de pistes en terre.

L'insuffisance et l'état de dégradation du réseau routier communal constituent une cause d'enclavement principalement en période hivernale, ce qui ne facilite pas l'accès à certains villages.

Il faut cependant relever que toutes les communes sont reliées aux chefs-lieux de leurs départements ou de régions soit par une voie bitumée, soit par une route latéritique, soit par la connexion des deux types de route. Le problème reste particulièrement préoccupant dans la communication intracommunale et intercommunale.

Le tableau suivant présente la situation du réseau routier des communes par type de route et le kilométrage.

Communes	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
adabedji	La Commune ne dispose que des pistes rurales les reliant au chef-lieu du département	0	0	0
angara	Route latéritique traversant la commune	0	45	0
azaoua	Route bitumée - route latéritique - piste en terre	12	55	4
uidan Sori	Accessibilité au chef-lieu de la commune se fait à travers une piste latéritique	3	26	100
anambakaché	Route latéritique	0	62	3
arakara	la commune rurale est accessible sur route latéritique : par Liddo - Bolbol sur 35 km	0	25	2
ornaka	route bitumée, route latéritique, piste en terre	31	70	
aiyara	Route bitumée, route latéritique, piste en terre		22	
abon Machi	Route bitumée et route latéritique	15	5	0
afo	1 route latéritique et 1 piste en terre	0	15	3
arkin Haoussa	voie latéritique traversant la commune sur 25 km	0	40	6
anda	Routes latéritiques et de routes en terre traversent la Commune	0	81	5
dounouga	75 km de routes bitumées et en terre traversent la commune Rurale de Tounouga	10	65	
Ile Maradi	Route bitumée, route latéritique, piste en terre	56	60	54
elou	Routes bitumées, latéritiques et pistes traversent la commune rurale de Yélou.	20	80	120
abori	Route latéritique : par Bella 40 km, par Agali sur 65 km et par Bolbol sur 63 km	0	13	1

Communes	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
adabedji	La Commune ne dispose que des pistes rurales les reliant au chef-lieu du département	0	0	0
angara	Route latéritique traversant la commune	0	45	0
azaoua	Route bitumée - route latéritique - piste en terre	12	55	4
uidan Sori	Accessibilité au chef-lieu de la commune se fait à travers une piste latéritique	3	26	100
anambakaché	Route latéritique	0	62	3
arakara	la commune rurale est accessible sur route latéritique : par Liddo - Bolbol sur 35 km	0	25	2
ornaka	route bitumée, route latéritique, piste en terre	31	70	
aiyara	Route bitumée, route latéritique, piste en terre		22	
abon Machi	Route bitumée et route latéritique	15	5	0
afo	1 route latéritique et 1 piste en terre	0	15	3
arkin Haoussa	voie latéritique traversant la commune sur 25 km	0	40	6
anda	Routes latéritiques et de routes en terre traversent la Commune	0	81	5
ounouga	75 km de routes bitumées et en terre traversent la commune Rurale de Tounouga	10	65	
ille Maradi	Route bitumée, route latéritique, piste en terre	56	60	54
elou	Routes bitumées, latéritiques et pistes traversent la commune rurale de Yélou.	20	80	120
abori	Route latéritique : par Bella 40 km, par Agali sur 65 km et par Bolbol sur 63 km	0	13	1

2.1.3.2. Le réseau téléphonique et l'Internet

L'accès à la téléphonie constitue sans nul doute un élément d'importance pour les collectivités territoriales, et ce aussi bien pour les organes communaux et les populations que pour les opérateurs économiques développant ou désirant développer leurs activités sur le territoire des collectivités territoriales.

Il ressort en effet que toutes les communes de la zone d'intervention du Programme sont couvertes par le réseau de la téléphonie mobile, à l'exception de la commune rurale de Birni Lallé, dans le département de Dakoro. Les opérateurs de téléphonie présents sont Sonitel, Airtel, Orange, Moov et SahelCom.

En ce qui concerne le réseau de téléphone fixe, il n'existe que dans onze (11) communes, à savoir Dosso, Gaya, Dioudiou, Guidan Roumdji, Tibiri, Chadakori, Madarounfa, Maradi, Tessaoua Aguié et Gazaoua. Il s'agit, pour l'essentiel, de communes urbaines, qui sont aussi des chefs-lieux des départements correspondant aux anciens arrondissements ou de communes rurales coïncidant avec les anciens postes administratifs érigés en départements en 2011. En ce qui concerne le réseau Internet, il existe dans vingt-quatre (24) communes. L'Internet n'est pas accessible dans les communes d'Adjekoria, Bader Goula, Birni Lallé, Dan Goulbi, Kornaka, Maiyara, Sabon Machi, Gadabedji et Sarkin Haoussa. Là où il existe, il est à très faible débit.

2.1.3.3. La desserte en électricité

La connexion des chefs-lieux des communes au réseau électrique constitue un avantage incontestable pour les collectivités. Facteur de développement économique et social, l'électrification des communes constitue aussi un atout assurant à ces dernières la possibilité d'accéder aux technologies de communication et de gestion les plus performantes. Tout comme pour la téléphonie, les communes nigériennes en général connaissent de grandes disparités dans l'accès au réseau électrique. Les communes urbaines chefs-lieux de régions et de départements sont à ce jour les plus desservies, mais avec une intensité variable selon les quartiers, certaines périphéries urbaines ne possédant pas toujours un accès au réseau. Ici encore, les communes de la zone d'intervention du PACT ne sont pas dans des situations similaires.

En effet, l'électricité est disponible dans vingt et une (21) communes sur les trente-trois (33) que couvre le Programme. Le nombre de villages/quartiers couverts par commune par le réseau d'électricité reste globalement faible et varie d'un (1) village pour les communes de Bengou, Gaya et Dioudiou à dix (10) villages à Tessaoua et 17 villages et/ou quartiers à Maradi.

Par contre, douze (12) communes, dont une (1) urbaine de la zone du Programme, restent encore non couvertes par le réseau électrique, à savoir Bader Goula, Aguié, Bana, Dan Goulbi, Gadabedji, Gangara, Guidan Sori, Kara Kara, Maiyara, Serkin Haoussa et Zabori.

De toute évidence, l'absence du réseau électrique constitue une contrainte au développement des activités socio-économiques des communes.

2.1.3.4. La couverture radio et télévision

La couverture des territoires communaux par les radios et télévision nationales, locales ainsi que les chaînes internationales représente également une opportunité pour les collectivités territoriales. Les populations expriment des attentes fortes en termes de droit d'accès à l'information dans le cadre du développement communal. A cet effet, l'existence des radios et

télévisions des chaînes communautaires, privées, nationales ou internationales contribue de manière significative à l'information, la sensibilisation, la formation et la mobilisation des populations pour les actions de développement.

Relativement à la couverture des territoires communaux de la zone d'intervention du Programme, la situation reste très variable selon le type de média. Ainsi :

- s'agissant des radios communautaires, 21 sur les 33 communes sont entièrement couvertes, 2 communes (Birni Lallé et Guidan Sori) sont partiellement couvertes et 8 communes non couvertes (Bader Goula, Gadabédji, Mayara, Zabori, Gaya, Tibiri, Tounouga et Yelou). Certaines radios communautaires sont installées à l'intérieur des territoires communaux, ce qui facilite leur accessibilité. Par contre, d'autres sont implantées dans des localités voisines mais dont les ondes sont captées ailleurs. Dans certaines communes, les responsables communaux ont conclu des contrats de diffusion.
- par rapport aux radios et télévisions privées 22 communes sur les 33 sont entièrement couvertes, une (1) commune (Birni Lallé) est partiellement couverte et 8 communes non touchées par les chaînes privées (Bader Goula, Gadabédji, Zabori, Mayara, Dioundiou, Kara Kara, Dan Goulbi, Kornaka). Certaines des chaînes privées émettent à partir de Niamey et sont captées à travers des relais régionaux (Dunia, Anfani, Saraounia, Ténéré, Garkuwa, RTT, Bonferey, Niger 24, etc.).
- en ce qui concerne les radios et télévision nationales, 24 communes sont totalement couvertes, contre 5 partiellement couvertes (Adjékoria, Birni Lallé, Guidan Sori, Kornaka et Mayara) et trois (3) communes non touchées par les chaînes de radio et télévision nationales (Bader Goula, Dan Goulbi et Gadabédji).

Il reste cependant que des zones d'ombre existent au niveau de deux (2) communes, à savoir Bader Goula et Gadabédji, qui ne sont couvertes ni par les radios communautaires, ni par les chaînes des radios et télévisions privées et les chaînes nationales (Voix du Sahel et ORTN).

Les principales chaînes internationales sont la VOA, la BBC, la DW, RFI, IRAN, Chines. Ces chaînes émettent régulièrement en langue haoussa, d'où l'intérêt qu'ont les populations à les écouter. Elles couvrent entièrement 29 communes à 100%, 2 communes partiellement (Birni Lallé et Mayara) et 2 communes non touchées, à savoir Tanda et Zabori. Les communes frontalières parviennent à capter les chaînes du Nord Nigeria, du Cameroun et du Bénin.

2.1.4. Les infrastructures sociales

Il s'agit des infrastructures relevant des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et de l'assainissement, domaines dans lesquels les communes disposent de prérogatives en application de la clause de compétence générale que leur reconnaît le Code général des collectivités territoriales et du décret n°2016-75/PRN du 26 janvier 2016⁷.

La communalisation a suscité d'immenses espoirs chez les populations, lesquels espoirs s'expriment en priorité par rapport aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique. Il ressort en effet des données de terrain que les populations jugent la performance des conseils municipaux particulièrement sur leur capacité à répondre aux besoins essentiels en infrastructures hydrauliques, sanitaires et éducatives. Aussi l'exploitation des données a-t-elle

⁷ Décret 2016-75 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement.

permis de mesurer la situation prévalant dans les communes de la zone d'intervention du PACT en termes de disponibilité des infrastructures couvrant les besoins des populations dans ces secteurs sociaux de base. Sur ce point, il faut reconnaître que les communes en général exercent leurs activités sur la base d'un niveau d'équipement préexistant pour l'essentiel des infrastructures répondant aux besoins socio-économiques des populations.

2.1.4.1. Les infrastructures sanitaires

Les infrastructures sanitaires renferment les centres de santé intégrés (CSI) de type réduit, les centres de santé intégrés de type I, les centres de santé intégrés de type II et les cases de santé. Toutes les communes de la zone d'intervention du Programme disposent d'au moins un centre de santé. Ces centres sont dotés de moyens logistiques comprenant des ambulances, des véhicules et des motos. Dix-neuf (19) communes disposent d'au moins une ambulance en très bon état, exception faite de Karakara et la 2^{ème} ambulance de Dioudiou. Les motos DT 125 sont disponibles dans la quasi-totalité des formations sanitaires. A cela s'ajoutent des motos Kaséa dans les communes de Dan Goulbi, Kornaka, Sabon Machi et une charrette à Gazaoua.

Les lits d'hospitalisation ne sont disponibles qu'au niveau des hôpitaux de district, les CSI ne disposant que de quelques lits servant à l'observation de malades.

La situation du personnel de santé est très variable d'une commune à une autre. Douze (12) sur les trente-trois (33) communes disposent de médecins. Leur nombre varie d'un (1) pour la plupart des communes à quatre (4) pour les communes urbaines de Guidan Roumdji et Tessaoua), cinq (5) à Dosso et dix (10) à Maradi. On observe une relative concentration de cette catégorie de personnel médical au niveau des communes urbaines, particulièrement au niveau des communes urbaines chefs-lieux de régions (Maradi et Dosso) qui abritent des hôpitaux de district et des centres hospitaliers régionaux. Environ vingt (20) communes sur les trente-trois (33) toutes rurales ne disposent pas de médecin. Les infirmiers diplômés d'Etat et les infirmiers certifiés, les agents de santé de base ainsi que les sages-femmes diplômées d'Etat existent en nombre variable d'une commune à une autre.

Les taux de couverture sanitaire et de fréquentation des services de santé sont très variables. Ainsi, le taux de couverture sanitaire oscille entre 12% au niveau de la commune rurale de Bader Goula à 100% pour la ville de Maradi. Il a franchi le seuil de 50% dans 9 communes, à savoir Bana, Bengou, Maradi, Gabi, Gadabédji, Gazaoua, Sabon Machi, Tessaoua et Tounouga. Le taux de fréquentation des services de santé varie entre les extrêmes de 17,34% à Safo à 86,09% à Gazaoua.

Il faut préciser que le taux de couverture sanitaire est déterminé sur la base de la population se trouvant dans un rayon de cinq (5) km autour des CSI de la commune par rapport à la population totale, tandis que la fréquentation est calculée sur la base des consultations de tous les CSI de la commune sur la population totale. Dans la plupart des communes rurales notamment, la contrainte principale dans ce domaine demeure l'insuffisance des formations sanitaires, de leurs équipements, du personnel soignant et surtout des produits pharmaceutiques, faute de pharmacies et de centres de dépôt de médicaments.

Tableau n°4 : Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015

N°	Communes	Infrastructures sanitaires				Personnel médical						Taux couv. santé
		CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	
1.	Adjekoria	0	0	1	14	1	4	3	1	12	1	18%
2.	Bader Goula	0	1	0	13	0	1	1	2	19	0	12%
3.	Bana	0	2	0	6	0	7	0	0	3	0	75,36%
4.	Bengou	0	0	2	3	0	3	0	0	1	2	66,19%
5.	Birni Lallé	0	1	0	9	0	1	0	0	12	0	26%
6.	Chadakori	0	3	2	23	1	1	1	1	1		36,35%
7.	Cu Aguié	0	7	3	14							45,91%
8.	Cu Dosso	1	3	2	8	5	30	0	0	0	7	44,61%
9.	Cu Gaya	0	3	0	6	1	21			2	11	80,33%
10.	Cu Guidan Roudji	0	5	1	17	4	2	2	2	2		38,86%
11.	Cu Madarounfa	0	3	0	5	0	10	0	0	0	2	47%
12.	Cu Tessaoua	0	3	3	17	4	43		13	19	14	57,40%
13.	Cu Tibiri	0	2	2	9		11				3	31%
14.	Dan Goulbi	0	5	0	9	0	8	0	2	10	1	17%
15.	Dioudiou	0	1	1	12	1	4		3	12	2	28,77%
16.	Djirataoua	0	7	0	5	1	13				4	45%
17.	Gabi	0	2	2	7	0	8	0	0	0	1	59%
18.	Gadabeji	0	0	1	4	1	2	4			1	55%
19.	Gangara	0	0	4	8	1	0	0	0	8	3	40%
20.	Gazaoua	0	3	2	10	1	0	0	0	19	3	85,86%
21.	Guidan Sori	0	1	1	19							34,14%
22.	Kanambakaché	0	1	3	11	0	7	8	2	0	0	36%
23.	Karakara	0	3	0	9	0	4	0	3	2	1	43,70%
24.	Kornaka	0	5	0	21	0	10	0	5	21	3	19,77%
25.	Maiyara	0	1	0	8							26%
26.	Sabon Machi	0	0	1	9	0	2	4	1	8	1	50%
27.	Safo	0	2	1	7	0	13	0	0	0	2	28,82%
28.	Sarkin Haoussa	0	0	3	6	0	6	4	3	0	1	42%
29.	Tanda	0	2	1	10	0	12	0	0	2	1	47,07%
30.	Tounouga	0	3	0	8	0	14	0	0	3	2	53,65%
31.	Ville Maradi	1	2	7	0	10	120				29	100%
32.	Yelou	0	4	0	13	0	17	0	0	7	2	43,33%
33.	Zabori	0	1	0	3	0	0	0	0	3	0	30,48%

2.1.4.2. Les infrastructures éducatives

L'éducation, notamment celle du niveau primaire et le préscolaire, fait partie des compétences transférables aux communes dans le respect du principe de subsidiarité. Déjà, en application de la clause de compétence générale que la loi leur reconnaît, les communes sont fondées à intervenir dans le secteur, précisément en ce qui concerne la construction et l'entretien des écoles primaires et maternelles, la construction et l'entretien des centres de formation non formelle.

Par rapport aux infrastructures de l'éducation, on retrouve plusieurs types sur le territoire des communes, dont :

- les infrastructures relevant de l'enseignement secondaire, notamment celles abritant les collèges d'enseignement général (CEG), et les Complexes d'enseignement secondaire (CES) couvrant de la Sixième à la terminale. Pratiquement toutes les communes d'intervention du PACT sont dotées de CEG et certaines d'entre elles de CES. Il reste que pour une large part ces infrastructures sont constituées de locaux provisoires, les classes en paillote représentant à certains endroits plus de 70% des installations ;
- les infrastructures de l'enseignement primaire traditionnel et franco-arabe (médersa) et du préscolaire en voie de généralisation, constituées également pour une large part de classes en paillote à hauteur de près de 70% ;
- les infrastructures abritant les centres de formation professionnelle généralisées au niveau des chefs-lieux des communes essentiellement érigées en matériaux provisoires (paillote).

L'essentiel de ces infrastructures, tous niveaux confondus, sont constituées pour une large part de locaux provisoires (paillote) dont le niveau se situe dans certains cas à plus de 70%.

Relativement au personnel enseignant, tous niveaux confondus, il est majoritairement constitué de contractuels, qui représentent en moyenne plus de 80% des effectifs. Ce qui pose avec gravité la question de la qualité de l'enseignement.

Concernant l'encadrement du personnel enseignant, des services déconcentrés du ministère en charge de l'Éducation sont créés au niveau de certaines communes. Il s'agit notamment des inspections primaires et de secteurs pédagogiques. Trois (3) communes sont dotées d'inspection primaire et dix-sept (17) autres de secteurs pédagogiques. Neuf (9) communes rurales, dont Adjekoria, Bader Goula, Birni Lallé, Djirataoua, Gabi, Sabon Machi, Safo, Bengou et Zabori ne disposent ni d'inspection primaire ni de secteur pédagogique.

Les principales contraintes du secteur éducatif dans l'ensemble des communes demeurent la prépondérance des classes en paillote à tous les niveaux d'enseignement, le surnombre des enseignants contractuels dont le poids et le faible niveau risquent d'hypothéquer le système. Autre préoccupation à retenir à ce niveau est celle liée à l'insuffisance, voire l'absence, de latrines dans la plupart des établissements scolaires.

Tableau n° 5 : Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans les communes/2015

N°	Communes	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
			Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
1.	Adjiekoria	64	67	134	5	0	0	0	0	75,2%
2.	Bader Goula	87	69	119	0	0	0	0	0	75,2%
3.	Bana	15	33	33	9	2	0	2	0	66,30%
4.	Bengou	11	19	31	7	1	0	1	0	66,30%
5.	Birmi Lallé	31	44	53	2					75,2%
6.	Chadakori		86	232	10	4	3	3	0	78,78%
7.	Cu Aguié	109	257	279	24	12	181	257	4	ND
8.	Cu Dosso	91	332	193	72	56	45	81	6	66,30%
9.	Cu Gaya	47	154	181	11	21	21	38	0	66,30%
10.	Cu Guidan Roundji		137	134	35	7	4	5	0	88,11%
11.	Cu Madarounfa	41	74	149	1	3		1		64,39%
12.	Cu Tessaoua	122	227	355	33	11	12	16	14	73,1%
13.	Cu Tibiri	207	343	590	37	6	4	7	0	44,32%
14.	Dan Goulbi	48	54	101		1	0	1	0	75,2%
15.	Dioudiou	85	116	148	7	3	4	1	0	74,14%
16.	Djirataoua	63	152	219		6				86,39%
17.	Gabi	65	83	106	5	1	0	1	0	65,30%
18.	Gadabeji	22	22	49	0	1	0	1	0	ND
19.	Gangara	49	53	83	0	1	0	3	0	60,20%
20.	Gazaoua	83	190	272	0	3	0	0	5	ND
21.	Guidan Sori		129	204	14					92,63%
22.	Kanambakache	70	126	188	11	7	1	6		78,32%
23.	Karakara	64	84	131	11	7	0	7	0	87,05%
24.	Kornaka	117	88	248	5	2	1	1	0	75,20%
25.	Maiyara	44	36	80		0				75,20%
26.	Sabon Machi	33	38	74	6	1	0	1	0	75,20%
27.	Safo	58	89	171	8					76,47%
28.	Sarkin Haoussa	75	81	135	8	0	0	0	0	74,61%
29.	Tanda	49	48	94	10	2	0	2	0	66,30%
30.	Tounouga	33	51	64	6	4	0	4	0	66,30%
31.	Ville Maradi	132	790	504		57	71	102	10	129,6%
32.	Yelou	91	85	125	38	5	0	6	0	66,30%
33.	Zabori	18	30	28	4	5	0	6	0	78,70%

Tableau n° 6: Situation des effectifs du personnel enseignant par commune en 2015.

N°	Communes	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1.	Adjiekoria	44	41	3	1251	1232	19
2.	Bader Goula	45	43	2	97	85	12
3.	Bana	25	14	11	44	19	25
4.	Bengou	0			43	8	35
5.	Birni Lallé	0			5	3	2
6.	Chadakori	96	88	8	200	115	85
7.	Cu Aguié						
8.	Cu Dosso	0			4	3	1
9.	Cu Gaya	164	38	126	334	38	296
10.	Cu Guidan Roudji	126	91	35	266	95	171
11.	Cu Madarounfa	63	44	19	185	59	126
12.	Cu Maradi I						
13.	Cu Tessaoua	192	124	68	565	221	344
14.	Cu Tibiri	0			248	248	
15.	Dan Goulbi	30	30	0	155	148	7
16.	Dioudiou	75	60	15	234	124	110
17.	Djirataoua	0			0		
18.	Gabi	54	49	5	154	101	53
19.	Gadabedji	0			4	4	
20.	Gangara	0			116	116	
21.	Gazaoua	0			260	260	
22.	Guidan Sori	88	84	4	218	116	102
23.	Kanan Bakaché	74	63	11	208	145	63
24.	Karakara	44	41	3	187	128	59
25.	Kornaka	0			5	3	2
26.	Maiyara	0			5	3	2
27.	Sabon Machi	0			3	1	2
28.	Safo	69	67	2	0		
29.	Sarkin Haoussa	50	45	5	234	191	43
30.	Tanda	40	35	5	135	75	60
31.	Tounouga	40	31	9	84	30	54
32.	Yelou	63	50	13	225	135	90
33.	Zabori	12	10	2	51	44	7

2.1.4.3. Les infrastructures hydrauliques et hydro-agricoles

Les infrastructures hydrauliques comprennent les puits villageois, les puits pastoraux, les bornes-fontaines, les postes d'eau autonomes, les mini-adductions d'eau potable villageoises et multi-villages, les forages et les stations de pompage. A des degrés variables toutes les communes de la zone d'intervention du PACT sont dotées d'infrastructures hydrauliques. En dépit de quelques progrès enregistrés au cours de ces dernières années du fait de l'intervention de l'Etat et de ses partenaires, la situation reste encore préoccupante s'agissant de l'accès des populations à l'eau potable.

En effet, le taux de couverture en eau potable varie de 18% dans la commune rurale de Bader Goula à 94,36% à Zabori, et reste influencé non seulement par le nombre d'infrastructures réalisées, la taille physique et démographique de la commune. Dans au moins quatre (4) communes rurales (Bader Goula, Birni Lallé, Kananbakaché, Serkin Haoussa) et de certaines communes urbaines comme Tessaoua, le taux de couverture en eau potable n'atteint pas le seuil de 50%. Ce qui démontre que le besoin en eau de la population et du bétail est largement supérieur aux équipements disponibles, d'où la nécessité d'accroître les infrastructures hydrauliques. Selon les données recueillies, le taux de panne des ouvrages hydrauliques varie de 0,5% à Chadakori à 30% Djirataoua.

Les infrastructures d'hydraulique agricole incluant les seuils d'épandage, les aménagements hydro-agricoles, les digues de protection, les forages agricoles, les mares aménagées, les puits maraichers et les ouvrages CES/DRS existent dans certaines communes. Toutefois cette disponibilité reste très faible dans beaucoup de communes en dépit de l'existence d'importantes potentialités agricoles, comme c'est le cas de la vallée du Goulbi Kaba et des mares au niveau de la commune urbaine de Tessaoua et ses voisines.

Tableau n° 7 : Situation des infrastructures d'hydraulique par commune/2015

N°	Communes	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
1.	Adjekoria	10	3	5	89	42	1	50%
2.	Bader Goula	2	2	0	116	7	0	18%
3.	Bana	1	6	0	34	9	0	93,20%
4.	Bengou	1	7	0	17	13	0	94,10%
5.	Birni Lallé	5	3	0	44	19	0	37,2%
6.	Chadakori	10	54	0	225	48	1	91,40%
7.	Cu Aguié	7	120	0	123	1	0	73,69%
8.	Cu Dosso							82,3%
9.	Cu Gaya	2	6	0	28	23	0	79,20%
10.	Cu Guidan Roudji	12	45	0	186	19	3	83,20%
11.	Cu Madarounfa	1	40	0	54	31	0	40,99%
12.	Cu Tessaoua	17	98	0	132	114	1	40,68%
13.	Cu Tibiri	10	25	29	171	61	02	85,10%
14.	Dan Goulbi	5	10	0	17	19	2	75%
15.	Dioudiou	2	37	0	81	9	0	85,8%
16.	Djirataoua	9	37	0	118	69	0	71,76%
17.	Gabi	4	74	0	73	0	2	54%

18.	Gadabeji	3	4	1	21	5	0	ND
19.	Gangara	7	62	0	52	35	03	63,2%
20.	Gazaoua	7	93	0	120	37	02	61,06%
21.	Guidan Sori	13	47	0	231	31	0	93,80%
22.	Kanambakaché	22	15	0	114	65	0	42,21%
23.	Karakara	03	5	0	84	24	0	90,09%
24.	Kornaka	12	14	0	285	43	2	51%
25.	Maiyara	4	43	0	114	16	0	95%
26.	Sabon Machi	5	15	0	51	85	1	78,5%
27.	Safo	14	55	0	92	4	0	76,79%
28.	Sarkin Haoussa	8	14	0	109	32	0	42,21%
29.	Tanda	3	29	0	77	29	0	79,70%
30.	Tounouga	5	5	0	48	22	0	82,10%
31.	Ville Maradi	0	0	0	0	438	0	73,78%
32.	Yelou	7	45	0	137	45	1	82,60%
33.	Zabori	1	7	0	33	6	0	94,36%

2.1.4.4. Les infrastructures d'assainissement

Les infrastructures d'hygiène et d'assainissement comprennent les latrines publiques et familiales, les dispositifs d'ATPC, les containers et les caniveaux mis en place pour améliorer le cadre de vie des populations. Avec l'appui de leurs partenaires, les communes s'engagent progressivement dans des actions d'assainissement, à travers l'expérimentation des latrines publiques notamment en milieux scolaires et dans les familles. A la lumière des données collectées, il ressort que plusieurs communes de la zone d'intervention du PACT se sont engagées dans cette expérience. Il est ainsi dénombré dix (10) communes disposant de villages certifiés ATPC, dont certains déclarés FDAL. Ces opérations d'ATPC sont conduites avec l'appui de certains partenaires techniques et financiers, comme le Centre Carter dans 10 villages, et huit (8) autres sur financement REGIS-ER et SAWKI dans la commune urbaine de Guidan Roundji.

Pour la collecte des ordures ménagères, certaines communes ont mis en place des containers. Ce dispositif existe seulement dans quatre (4) communes, à savoir Adjekoria (1 container), Dosso (60 containers), Guidan Roundji (4 containers) et Maradi (75 containers). En outre, d'autres communes, dont Chadakori, Dosso, Guidan Roundji, Maradi et Tessaoua, ont eu à initier quelques travaux de réalisation de caniveaux d'évacuation des eaux usées. Sept (7) communes, dont Birni Lallé, Madarounfa, Gabi, Gangara, Guidan Sori, Safo et Sarkin Haoussa, ne disposent d'aucune infrastructure d'hygiène et d'assainissement.

Il faut à ce niveau relever que de manière générale les actions des CU dans le domaine de l'assainissement restent encore très faibles. En d'autres termes, dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, beaucoup reste à faire dans toutes les communes. Il existe peu de latrines familiales, publiques et scolaires. Les dispositifs d'évacuation des eaux et/ou des ordures ménagères sont encore insuffisants dans toutes les communes.

2.1.5. Les infrastructures économiques

De manière générale, les infrastructures économiques des communes sont constituées des marchés traditionnels, des marchés modernes, des marchés à bétail, des auto-gares, des abattoirs, des aires d'abattage et des ranchs. Toutes les communes disposent d'au moins d'un marché traditionnel.

La commune urbaine d'Aguié a le plus grand nombre de marchés, avec dix (10) marchés, suivie de Chadakori (9 marchés), Gazaoua et Yélou (8 marchés) chacune. Les autres communes disposent d'un nombre de marchés variant de deux (2) à sept (7) marchés traditionnels. En ce qui concerne les marchés modernes ou centres commerciaux, ils n'existent que dans quelques-unes des communes (Dosso, Maradi, Tessaoua, Djirataoua et Sabon Machi). En outre, toutes les communes, exception faite de Bader Goula, Bengou, Birni Lallé, Guidan Roudji, Tounouga et Zabori, disposent d'au moins un marché à bétail. Certaines communes disposent de plusieurs marchés à bétail, comme c'est le cas de Chadakori, avec 4 marchés à bétail, Djirataoua, 3 marchés à bétail, Guidan Sori, Kananbakaché et Serkin Haoussa, avec chacune 2 marchés à bétail. Les gares routières sont construites dans les communes pour faciliter la circulation des personnes et des marchandises. Certaines sont aménagées. Sept communes, dont six (6) rurales, à savoir Bana, Birni Lallé, Guidan Sori, Karakara, Sarkin Haoussa et Zabori, ne disposent pas de gare routière. Une seule commune urbaine, notamment Aguié, ne dispose pas d'une gare routière.

Concernant les abattoirs, certaines communes ont également construit des abattoirs séchoirs mais qui restent non encore fonctionnels par manque d'adduction d'eau, comme c'est le cas de la commune urbaine de Guidan Roudji. Les aires d'abattage sont aussi construites dans beaucoup de communes, certaines communes disposant de plusieurs aires d'abatage, dont Aguié et Djirataoua, disposant de cinq (5) chacune, trois (3) pour la commune urbaine de Guidan Roudji et deux (2) aires d'abattage pour chacune des CR de Chadakori, Dan Goulbi, Gabi, Kananbakaché, Sabon Machi, Safo, Sarkin Haoussa, Tounouga et Yelou.

Concernant les ranchs : la stratégie de création des ranchs reste très peu développée, en dépit du poids de l'élevage dans l'économie nationale et locale. Il ressort en effet des données que les ranchs n'existent qu'au niveau de la seule commune rurale de Maiyara où il est dénombré l'existence de trois (3) ranchs.

Autres infrastructures à caractère socio-économique : Les autres infrastructures à caractère socio-économique sont constituées des enclaves pastorales, des couloirs de vaccination des animaux, des banques céréalières, des banques pour aliments de bétail, des banques d'intrants agricoles, des comptoirs, des magasins de stockage, mais aussi des marchés ruraux de bois, des centres de traitement des cuirs et peaux, des institutions de transfert d'argent, des institutions de microfinance, aujourd'hui présents dans beaucoup de communes au titre des acquis des interventions antérieures ou en cours des projets et programmes de développement.

Enfin, en ce qui concerne principalement les institutions de microfinance, on les retrouve dans nombre de communes. Douze communes, dont cinq (5) urbaines et sept (7) rurales, disposent d'une institution de microfinance. Il s'agit notamment des communes d'Aguié, de Guidan Roudji, de Dosso, de Madarounfa, de Maradi, de Tessaoua, de Dioudiou, de Gangara, de Gazaoua, de Guidan Sori, de Kornaka et de Sabon Machi.

Le tableau suivant donne la situation des infrastructures économiques des communes d'intervention du PACT en 2015.

2.2. Organisation, fonctionnement et gouvernance des communes

Outre les considérations liées à l'identité territoriale que nous venons de passer en revue et qui, à nos yeux, rentrent parfaitement dans les objectifs de cette étude, il s'agit ici d'examiner le dispositif organisationnel mis en place pour servir à la fois de collectivité territoriale de base et de cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale au sens voulu par le législateur. Aussi est-il nécessaire de présenter d'abord l'organisation interne des communes de la zone d'intervention du PACT telle qu'elles évoluent sur le terrain et analyser, par la suite, leur fonctionnement à partir de trois paramètres qui nous paraissent déterminants dans une perspective de classification des communes. Ces paramètres réfèrent notamment à la fonctionnalité des organes, la mobilisation des ressources et la disponibilité d'outils et mécanismes fonctionnels tendant à promouvoir la gouvernance locale.

2.2.1. Organisation interne des communes

Le premier constat qui se dégage est qu'il n'existe pas d'organigramme officiel type structurant l'organisation et le fonctionnement des communes au Niger. Cependant, l'analyse des textes organiques régissant la gestion des collectivités territoriales permet de distinguer quatre types d'organes en leur sein, qui sont le conseil municipal (organe délibérant), l'organe exécutif - constitué du maire et ses adjoints -, les commissions permanentes ou spécialisées et l'administration municipale - constituée des services administratifs et techniques de la commune.

2.2.1.1. Le conseil municipal

Le conseil municipal est l'organe délibérant de la commune. C'est un organe collégial à caractère représentatif qui règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. Dans sa formation plénière, le conseil municipal est, du point de vue de la loi, un organe à composition plurielle incluant :

Encadré n°8

Extrait Code général des collectivités territoriales

Article 24: Le conseil municipal est composé de membres élus et de membres de droit. Les membres élus ont la qualité et portent le titre de conseiller municipal.

Article 25 : Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct, libre, égal et secret, conformément aux dispositions du code électoral.

Il est élu en même temps un nombre égal de conseillers suppléants.

Article 26 : Les députés non élus au conseil municipal, les sultans, les chefs de province, de canton ou de groupement sont membres de droit du conseil municipal avec voix consultative.

En cas d'empêchement, le sultan, le chef de province, de canton ou de groupement peut se faire représenter par un des membres de sa cour.

Pour le cas spécifique des communes urbaines et des communes à statut particulier, la représentation de la chefferie traditionnelle est étendue aux chefs de villages, de tribus ou de quartiers.

Leur nombre ne peut toutefois excéder le dixième (1/10^e) des conseillers élus.

Les chefs de villages, de tribus ou de quartiers concernés sont désignés par leurs structures en assemblée générale convoquée à cet effet.

Les membres de droit sont hors quota.

- les membres élus (hommes, femmes) au suffrage universel ayant voix délibérative, prenant le titre de conseillers municipaux, dont le nombre est déterminé essentiellement sur la base de la taille démographique de la commune ;

- les membres de droit ayant voix consultative comprenant les représentants de la chefferie traditionnelle (sultans, chefs de cantons et de groupements) et les députés nationaux élus sur le territoire de la commune.

La répartition des communes de la zone d'intervention du Programme selon la taille de leur conseil municipal se présente comme suit :

- deux (2) communes urbaines sur les huit (8) de la zone d'intervention du PACT, soit 25%, ont un conseil municipal dont la taille varie de onze (11) à quinze (15) membres, les six (6) autres ont un conseil municipal dont la taille varie de dix-sept (17) à vingt-quatre (24) membres ;
- quinze (15) communes rurales sur les vingt-cinq (25) de la zone d'intervention du PACT, soit 60%, ont un conseil municipal dont la taille varie de onze (11) à quinze (15) membres et dix (10) communes rurales, soit 40%, ont un conseil municipal de seize (16) à vingt-deux (22) membres.

Le nombre total des conseillers municipaux élus de l'ensemble des communes de la zone du Programme au titre de la mandature en cours est de 530⁸ environ, dont 79 seulement sont des femmes, soit 14%. Une situation singulière mérite, cependant, d'être relevée dans la composition des conseils municipaux de Djirataoua et de Gangara.

Encadré n°9

Les femmes, absentes des organes délibérants des communes rurales de Djirataoua et Gangara : une singularité à la limite de la clandestinité.

Depuis leur installation, les conseils municipaux des communes rurales de Djirataoua et de Gangara ne comportent aucune femme en leur sein, en violation des dispositions de la loi sur le quota⁹ qui fait obligation aux conseils des collectivités territoriales d'avoir au moins 10% de l'un ou l'autre sexe dans leur composition. Ces deux conseils municipaux sont constitués exclusivement d'hommes. La curiosité est que cette situation inédite ait échappé à la vigilance des autorités de tutelle qui ont parrainé l'installation desdits conseils et aux organisations féminines très à cheval sur le respect de la loi sur le quota.

Quant aux membres de droit, leur effectif s'élève à soixante-seize (76) au titre de la chefferie traditionnelle et à vingt-un (21) pour les députés, soit quatre-vingt-dix-sept (97) conseillers avec voix consultative.

Tableau n° 9 : Situation des conseillers municipaux par commune en 2015

N°	Communes	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
			Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
1.	Adjiekoria	15	13	2	4	1	0
2.	Bader Goula (14)	14	12	2	3	2	1
3.	Bana	11	10	1	4	1	0

⁸ Cette situation connaîtra une évolution certaine à partir de la prochaine mandature, avec l'adoption récente du décret n°2016-077/PRN/MISP/D/ACR du 26 janvier 2016 fixant le nombre de sièges par conseil municipal et du décret n°2016-079/PRN/MISP/D/ACR de la même date.

⁹ Loi n°2000-008 du 07 juin 2000 instituant un système de quota dans les fonctions électorales, au gouvernement et dans l'administration de l'Etat.

4.	Bengou	11	7	4	4	1	0
5.	Birni Lalle (13)	13	12	1	9	2	1
6.	Chadakori (19)	19	16	3	10	2	0
7.	Cu Aguié	24	21	3	16	5	2
8.	Cu Dosso	18	13	5	14	4	2
9.	Cu Gaya	13	11	2	9	1	0
10.	Cu Guidan Roundji	17	15	2	8	3	0
11.	Cu Madarounfa	15	13	2	6	2	2
12.	Cu Tessaoua (24)	23 ¹⁰	18	5	12	3	0
13.	Cu Tibiri 20	20	18	2	13	2	1
14.	Dan Goulbi	14	12	2	5	1	0
15.	Dioudiou	13	11	2	9	1	0
16.	Djirataoua	16	16	0	6	9	6
17.	Gabi	16	13	3	9	5	0
18.	Gadabeji 11	11	10	1	5	2	1
19.	Gangara	11	11	0	2	3	0
20.	Gazaoua	21	17	4	4	5	1
21.	Guidansori 18	18	14	4	9	2	0
22.	Kanambakaché	18	15	3	12	2	0
23.	Karakara	12	11	1	12	1	0
24.	Kornaka	22	19	3	8	2	1
25.	Maiyara	16	13	3	4	1	0
26.	Sabon Machi	11	10	1	6	1	
27.	Safo	17	15	2	9	5	2
28.	Sarkin Haoussa 16	16	14	2	7	1	0
29.	Tanda	13	11	2	6	1	0
30.	Tounouga 13	13	11	2	8	1	0
31.	Ville Maradi	19	15	4	14	2	1
32.	Yelou	15	11	4	5	1	0
33.	Zabori	11	9	2	11	1	0
Totaux		530	451	79	263	76	21

Issus des différentes couches sociales du milieu et choisis par l'ensemble des populations locales selon la procédure démocratique du suffrage universel, les conseillers municipaux sont sans conteste les premiers acteurs de la décentralisation. Au sens de la loi, ils ont la charge des affaires locales pour la gestion desquelles ils ont la compétence générale et la liberté que leur confère le principe de la libre administration consacré par la Constitution et le Code général des collectivités territoriales.

Du point de vue de leur profil, les conseillers municipaux de la zone du Programme sont majoritairement constitués de ruraux, avec un niveau d'instruction variant du Primaire au cycle supérieur bac+4 ans. Deux cent soixante-trois (263) élus municipaux sur les cinq cent trente (530), soit environ 50%, ont un niveau d'instruction se situant dans cette proportion.

2.2.1.2. Les organes exécutifs des communes

Les organes exécutifs des communes sont composés de deux (2) à trois (3) membres tous élus au sein du conseil municipal parmi les conseillers ayant voix délibérative. Il s'agit du maire, assisté d'un (1) à deux (2) adjoints selon la taille du conseil municipal.

¹⁰ Le conseil municipal de Tessaoua est normalement composé de 24 membres. Mais un conseiller titulaire et son suppléant ont démissionné en cours de mandat.

Encadré n°10**Extrait Code général des collectivités territoriales**

Article 50: Le maire, président du conseil municipal, est l'organe exécutif de la commune. Il est assisté d'un (1) ou de deux (2) adjoints.

Le nombre d'adjoints au maire est fixé à un (1) pour les communes dont la taille du conseil varie de onze (11) à quinze (15) sièges inclus et à deux (2) adjoints pour les communes de seize (16) sièges et plus.

Dans les communes d'intervention du Programme, dix-sept (17) sur les trente-trois (33), soit 52%, ont un organe exécutif composé seulement de deux membres, dont le maire, assisté d'un seul adjoint. Deux CU sont dans cette situation, les quinze (15) autres étant des CR.

Seize (16) communes représentant 48% du total, dont six (6) urbaines et dix (10) rurales, ont un organe exécutif de trois (3) membres constitué d'un (1) maire assisté de deux adjoints.

La participation des femmes à ce niveau de responsabilité reste très faible. En effet, une (1) seule commune sur les trente-trois (33), en l'occurrence la commune rurale de Zabori, a une femme comme maire. Toutes les autres trente-deux (32) communes, soit 97%, ont des hommes à la tête de leur organe exécutif.

Même la fonction d'adjoint au maire échoit aux hommes à une forte majorité. Vingt-neuf (29) communes, soit 88%, ont placé des hommes aux fonctions d'adjoint au maire. Quatre (4) communes seulement sur les trente-trois (33), soit 12%, ont placé une femme au poste d'adjoint au maire. Sur ces quatre (4) communes trois (3) sont rurales (Adjékoria, Gazaoua et Karakara) et une seule urbaine (Tessaoua), laissant ainsi croire que les ruraux font plus la promotion de la femme que les urbains. Pourtant la promotion des femmes au sein des organes exécutifs peut offrir des opportunités aux communes, à l'image de celle de Tessaoua, dont la présence d'une femme dans l'exécutif a permis de bénéficier d'un accompagnement de l'ONUFEMMES.

Relativement au niveau d'instruction des membres des organes exécutifs, il varie d'une commune à une autre du niveau secondaire au niveau post-universitaire (Master 2). Vingt (20) maires sur les trente-trois (33), soit 61%, ont un niveau supérieur. Les treize (13) autres maires, soit 39%, sont pour l'essentiel constitués de cadres moyens généralement du niveau instituteur ou équivalent. Les adjoints aux maires restent également dans les mêmes proportions en termes de niveau d'étude.

De manière générale, on relève une forte propension d'agents relevant des corps des enseignements primaire et secondaire aux fonctions de maire et d'adjoint au maire. Ce qui laisse remarquer, au plan individuel, un bon niveau scolaire des responsables à la tête des équipes municipales. En effet, tous ont au moins le niveau minimal du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) exigé par la loi pour occuper ces fonctions.

Encadré n°11**Extrait Code général des collectivités territoriales**

Article 52 : Le maire ainsi que le ou les adjoint(s) sont élus parmi les conseillers élus titulaires d'au moins le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme équivalent.

Cependant, en dépit de leur niveau scolaire acceptable, il ressort des données de terrain une faible capacité des membres des exécutifs communaux à maîtriser leurs rôles.

Tableau n° 10 Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction.

Communes	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Adjiekoria	H	0	1	Instituteur	Institutrice
Bader Goula	H	1	0	Professeur d'enseignement second.	Chargé d'enseignement
Bana	H	0	0	Charge d'enseignement	???
Bengou	H	1	0	Charge d'enseignement	Instituteur
Bimi Lallé	H	1	0	Instituteur	instituteur adjoint
Chadakori	H	2	0	Niveau supérieur	???
Cu Aguié	H	2	0	Niveau moyen	niveau moyen
Cu Dosso	H	2	0	Niveau supérieur	niveau Supérieur
Cu Gaya	H	1	0	Assureur	Chargé d'Enseignement
Cu Guidan Roundji	H	2	0	Niveau supérieur	niveau moyen
Cu Madarounfa	H	1	0	Niveau secondaire	niveau Secondaire
Cu Tessaoua	H	1	1	Niveau supérieur	Supérieur
Cu Tibiri	H	2	0	Master2 en éducation	Ingénieur en hydraulique et instituteur
Dan Goulbi	H	1	0	Instituteur	Instituteur Adjoint
Dioudiou	H	1	0	Niveau supérieur	niveau supérieur
Djirataoua	H	2	0	Niveau secondaire	niveau Secondaire
Gabi	H	2	0	Niveau secondaire	Secondaire
Gadabeji	H	1	0	Ingénieur	Ingénieurs
Gangara	H	1		Niveau supérieur	niveau Supérieur
Gazaoua	H	1	1	Niveau supérieur	niveau secondaire
Guidan Sori	H	2	0	Niveau moyen	Niveau moyen
Kanambakache	H	2	0	Niveau supérieur	niveau Moyen
Karakara	H	0	1	Niveau secondaire	niveau secondaire
Kornaka	H	2	0	Conseiller pédagogique	Instituteur
Maiyara	H	1	0	Conseiller pédagogique	Infirmier diplômé d'état
Sabon Machi	H	1	0	Géographe	adjudant de la gendarmerie
Safo	H	2	0	Niveau secondaire	niveau Secondaire
Sarkin Haoussa	H	2	0	Niveau supérieur	niveau Moyen
Tanda	H	1	0	Agent de maîtrise	Instituteur
Tounouga	H	1	0	Bac + 2ans	niveau Terminal
Ville Maradi	H	2	0	Niveau	niveau Secondaire

				secondaire	
Yelou	H	1	0	Instituteur	Inspecteur de l'Éducation
Zabori	F	1	0	Niveau supérieur	niveau supérieur

2.2.1.3. Les commissions permanentes ou spécialisées des communes

Les commissions permanentes sont des organes spécialisés créés au sein des conseils municipaux et régionaux en vertu des dispositions des articles 199 et 200 du Code général des collectivités territoriales en vue d'étudier les affaires soumises à la délibération desdits conseils.

Encadré n°12

Extrait Code général des collectivités territoriales

Article 199 : Le conseil municipal ou régional crée des commissions chargées d'étudier les affaires soumises à sa délibération. Il désigne les membres qui composent ces commissions.

Article 200 : Il est créé au moins deux (2) commissions au sein de chaque conseil devant connaître les domaines ci-après :

- les affaires financières ;
- les affaires sociales, culturelles et sportives ;
- le développement rural et l'environnement ;
- les affaires économiques ;
- les affaires foncières ;
- les affaires générales, institutionnelles et de coopération.

Le conseil procède, en cas de besoin, à des regroupements de domaines au sein desdites commissions.

De manière formelle, toutes les communes de la zone d'intervention du Programme ont créé des commissions spécialisées dont le nombre varie de 2 à 5.

- trois (3) communes rurales ont créé deux (2) commissions ;
- huit (8) communes, dont sept (7) rurales et une (1) urbaine, ont créé trois (3) commissions chacune ;
- dix-neuf (19) communes, dont quatre (4) urbaines et quinze (15) rurales, ont créé chacune quatre (4) commissions ;
- trois (3) communes urbaines ont créé cinq (5) commissions.

Dans l'ensemble des communes notamment urbaines et la plupart des communes rurales, le champ d'intervention des commissions créées couvre tous les principaux domaines prévus par la loi, à savoir : (i) les affaires financières, (ii) le développement rural et l'environnement ; - (iii) les affaires sociales, culturelles et sportives ; (iv) les affaires foncières ; (v) les affaires économiques et (vi) les affaires générales, institutionnelles et de coopération.

Au vu des commissions créées et des domaines couverts, les priorités au centre des préoccupations des communes sont principalement :

- le développement rural et l'environnement : vingt-cinq (25) communes sur les trente-trois (33), soit 76%, ont créé une commission spécialisée portant sur le « développement rural et l'environnement ». Si l'on considère que les questions foncières font souvent l'objet de regroupement avec ce secteur, on pourrait retenir que toutes les communes de la zone d'intervention du PACT font des questions du développement rural et l'environnement une priorité de leur mission, car toutes ont créé une commission à cet effet. Il faut relever que même au niveau des communes urbaines le développement rural et l'environnement restent une priorité, confirmant ainsi leur caractère hybride.

- les questions financières, qui, dans certains cas, sont intégrées dans la commission chargée des affaires économiques. Vingt-une (21) communes incluant deux (2) communes urbaines et dix-neuf (19) rurales ont créé une commission spécifique sur les affaires financières. Huit (8) autres communes, dont trois (3) urbaines et cinq (5) rurales, ont créé une seule commission regroupant les questions économiques et financières. Au total, vingt-neuf (29) communes sur trente-trois (33), soit 88%, ont créé une commission ayant trait aux questions financières, soit spécifiquement, soit dans un ensemble plus large prenant en compte les aspects économiques et financiers.
- les questions foncières et les affaires sociales viennent en *ex quo* dans les préoccupations des communes. Ainsi, dix-sept (17) communes sur les trente-trois (33), dont trois (3) urbaines et quatorze (14) rurales, ont créé une commission portant sur les questions foncières. Sur les dix-sept (17) communes qui ont créé une commission affaires sociales, cinq (5) sont urbaines et douze (12) rurales ;
- les affaires générales, institutionnelles et de coopération sont au nombre des questions prioritaires, si l'on s'en tient au nombre des communes qui ont créé une commission qui couvre ce domaine. Douze (12) communes, dont quatre (4) urbaines et huit (8) rurales, ont créé une commission dont l'objet porte sur les questions institutionnelles et de coopération.

Comme indiqué plus haut, dépendamment des centres d'intérêt des communes, certains domaines font souvent l'objet de regroupement et, dans d'autres cas, débordent même des domaines prévus par les textes. Il en est ainsi des questions relatives au suivi-évaluation rendu nécessaire par la dynamique de la planification communale à travers la mise en œuvre des PDC, la question sécuritaire et bien d'autres spécificités propres à chaque commune. Ainsi, six (6) communes, dont une (1) urbaine (Gaya) et cinq (5) rurales, ont créé une commission spécifique ayant pour objet le « suivi-évaluation ».

Au nombre des spécificités, il faut également relever le cas de quatre (4) communes rurales de Bana, Karakara, Yelou et Zabori qui ont créé, chacune, une commission sur « la sécurité » et la situation aussi singulière que celle de la commune rurale de Birni Lallé, qui a créé une commission dont l'objet porte sur « la gestion des plaintes ».

Enfin, un paradoxe qui mérite d'être relevé est que, sur les huit (8) communes urbaines incluant la ville de Maradi, une seule (Gaya) a créé une commission portant sur l'urbanisme qui, pourtant, figure au nombre des principales compétences que leur confère la loi.

Il reste cependant que, dans la plupart des communes, ces commissions généralement créées avec l'appui des partenaires ne sont pas encore opérationnelles pour diverses raisons, dont les principales tiennent à la méconnaissance de leurs rôles et responsabilités par les conseils municipaux et la faiblesse des moyens budgétaires des communes.

Tableau n° 11: Situation des commissions spécialisées selon les communes

Communes	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Adjékoria	4	-	-	-	1	1+financ e	1	1	non spécifiées
Bader Goula	3	1	1+institut ionnelles		1				non spécifiées
Bana	3	0	1	0	0	0	1	1	Existence d'une commission juridique Existence d'une commission sécurité Existence commission suivi évaluation
Bengou	4	1	1	0	1	0	1	0	
Birni Lallé	4	1	1	0	1	0	1	0	Existence commission gestion de plaintes
Chadakori	2	1	0	0	1	0	0	0	
Cu Aguié	3	1	1	0	1	0	0	0	
Cu Dosso	5	-	-	1+social	1	1+financ e	1	1	Non fonctionnelles
Cu Gaya	5	1	1	0	1	0	0	1	Existence d'une commission urbanisme et développement rural Existence d'une commission de coopération suivi évaluation
Cu Guidan Roudji	4	0	0	1	1	1	0	1	Existence commission suivi évaluation
Cu Madarounfa	4	1	1+cult et sport	-	1	-	1	-	non spécifiées
Ville Maradi	4	-	1+culture et sport	-	1	1+financ e	1		non spécifiées
Cu Tessaoua	4		1	-	1	-	-	1	Commission économique et financière
Cu Tibiri	5	1	1	-	1	-	1	1	non spécifiées
Dan Goulbi	4	1	1	-	1	-	1	-	non spécifiées
Dioundiou	3	1	1	-	1	-	-	-	non spécifiées et non

Djirataoua	4	1	1+cult et sport	-	1	-	1	-	fonctionnelles non spécifiées
Gabi	4	1	1+cult et sport	-	1	-	1	-	fonctionnelles non spécifiées
Gadabeji	3	1	0	0	1	0	1		
Gangara	2	1	0	0	1	0	0		
Gazaoua	4	1	0	1	1	0	0	1	Existence commission suivi évaluation
Guidan Sori	2	0	0	1	0	1	0	0	
Kanambakaché	4	1	1	0	1	0	0	1	
Karakara	4	1	1	-	1	-	-	-	non spécifiées
Kornaka	4	1	1	0	1	0	1	0	
Maiyara	3	1	-	-	1	-	1	-	non spécifiées
Sabon Machi	3	0	1	0	1	1	0	0	
Safo	4	1	1+cult Et sport	-	1	-	1	-	non spécifiées
Sarkin Haoussa	4	1	1	0	0	1	0	1	
Tanda	3	1	0	0	0	1	0	1	Existence commission suivi évaluation
Tounouga	4	1	0	0	1	0	1	1	Existence commission suivi évaluation
Yélou	4	1	0	0	1	0	1	1	Existence commission suivi évaluation Existence commission sécurité
Zabori	4	1	1	1	-	-	-	-	non spécifiées

2.2.1.4. L'administration municipale

Les communes disposent, pour assurer leurs missions, d'une administration. Celle-ci est constituée de services publics locaux par lesquels s'exécute la volonté de la commune. L'administration municipale est ainsi organisée en services animés par un personnel propre qui assure la permanence de la commune en tant qu'institution publique et la continuité du service public qu'elle est censée offrir aux citoyens. C'est donc sur ces services constitués d'un personnel communal que reposent, au plan technique, la charge de la préparation des dossiers des projets et programmes de développement et la gestion quotidienne des affaires locales que la loi confie aux municipalités.

Pour l'exercice de ses missions, la commune doit se doter d'un personnel minimum de départ, soit par voie de recrutement direct sur ses ressources propres, soit par voie de mise à disposition par l'Etat. En fonction de la taille de la commune et de l'importance de ses activités, l'effectif de ce personnel peut varier et doit être minimalement composé de trois agents, dont un secrétaire général, un receveur municipal et un agent d'état civil.

Il faut cependant préciser ici que l'organisation des services municipaux n'est soumise à aucune norme législative ou réglementaire et qu'il n'existe pas, au niveau national, comme indiqué plus haut, un organigramme officiel, unique, applicable à toutes les communes.

Dans la zone d'intervention du PACT, l'organisation des services municipaux reste très variable selon les communes. On distinguera ainsi :

(i). Les communes urbaines chefs-lieux de régions : il s'agit notamment de la ville de Maradi et de la commune urbaine de Dosso qui, du fait de leur position et de leur antériorité à la réforme, disposent d'une organisation des services mieux élaborée et d'un personnel relativement plus étoffé. Ainsi, au niveau de la ville de Maradi, outre le secrétariat général et les services généraux qui lui sont directement rattachés, l'administration municipale est organisée en direction des services techniques, direction de l'aménagement urbain, la recette municipale, le service du personnel, le garage municipal, le service de la législation et du contentieux, le service informatique, le service de l'état civil et la police municipale. A quelque variance près, le même type d'organisation est observé au niveau de la commune urbaine de Dosso, qui dispose également d'un secrétariat général, des services généraux (service du personnel, recette municipale), des services techniques incluant les affaires domaniales, l'hygiène et l'assainissement, la voirie, le service chargé d'animation au développement à travers le service communal de développement communautaire, l'état civil et la police municipale.

(ii). Les communes urbaines chefs-lieux de départements : il s'agit des communes urbaines de Tessaoua, Gaya, Aguié, Guidan Rounndji et Madarounfa. Dans une moindre mesure que les premières, ces communes, de par leur position de chefs-lieux de départements, disposent, pour la plupart d'entre elles, d'une administration municipale relativement structurée avec des services propres, qui restent certes à renforcer. Cela est particulièrement vrai pour la commune urbaine de Tessaoua dont la création date d'avant la réforme et qui dispose des premiers services nécessaires pour son fonctionnement, à savoir le secrétariat général, la recette municipale, le secrétariat municipal, le bureau d'ordre, la voirie, les affaires domaniales, l'hygiène et l'assainissement, l'état civil et le centre de lecture et d'animation culturelle.

Il ressort également que les communes urbaines d'Aguié, de Gaya et de Madarounfa disposent des principaux services administratifs municipaux et d'un personnel minimum nécessaires pour leur fonctionnement. Ces communes disposent, en outre, d'un premier embryon de services techniques municipaux composés du service des affaires domaniales, du service d'hygiène et d'assainissement et d'un agent voyer. La Commune urbaine de Guidan Rounndji est la moins étoffée en services municipaux. En effet, le service des affaires domaniales et les fonctions d'agent voyer sont assurés par le secrétaire municipal cumulativement avec ses propres fonctions, alors que le service d'hygiène et d'assainissement n'est pas encore créé. Même la commune urbaine de Gaya ne dispose pas d'un tel service pourtant essentiel pour les communes de cette catégorie.

(iii). L'administration municipale des communes rurales

Au sens organique du terme, l'administration municipale reste à construire dans toutes les autres communes de la zone du Programme, y compris au niveau de la commune urbaine de Tibiri. Dans la plupart de ces communes, notamment rurales, l'administration municipale est réduite à un noyau de personnel essentiellement administratif constitué, dans la meilleure des hypothèses, du secrétaire général (SG), du receveur municipal (RM), du secrétaire municipal (SM), d'un agent d'état civil, assisté souvent d'un agent auxiliaire assurant les fonctions d'accueil et de secrétaire de bureau. Ainsi, neuf (9) communes rurales sur les vingt-cinq (25) disposent d'une équipe minimale de quatre agents constituant le personnel minimum qu'une commune doit avoir pour démarrer son fonctionnement. Il s'agit des communes rurales de Adjékoria, Bengou, Dan Goulbi, Mayara, Gazaoua, Djirataoua, Gabi, Safo, Kananbakaché.

Le cas de la commune rurale de Djirataoua mérite d'être souligné, en ce qu'elle dispose, en dépit de son caractère rural, d'un service des affaires domaniales et d'un agent voyer dont les fonctions sont assurées par l'agent responsable des affaires domaniales. A côté de cette catégorie, il faut distinguer une autre composée des communes dont les effectifs des personnels sont encore plus réduits. Dix-sept (17) communes incluant la commune urbaine de Tibiri et seize (16) communes rurales ont un effectif de personnel variant de un (1) à deux (2) agents propres relevant des services généraux. Dans plusieurs communes, des agents aussi essentiels comme le SG, le receveur et le secrétaire municipal font défaut. Neuf (9) communes, dont celles de Bader Goula, Birni Lallé, Gadabédji, Sabon Machi, Guidan Sori, Dioudiou, Zabori, Yélou et Tibiri, ne disposent pas d'un secrétaire général. Dans les communes de Tibiri et de Dioudiou, cette fonction est assurée par le premier adjoint au maire, en dépit des incompatibilités.

Encadré n°13

Le déficit du personnel met le fonctionnement de l'administration municipale à rudes épreuves
Plusieurs communes de cette catégorie ont soit le receveur, soit le secrétaire municipal, ou les deux à la fois, en partage avec une ou plusieurs communes. Sept (7) communes rurales (Birni Lallé, Gadabédji, Gangara, Dioudiou, Zabori, Yélou et Bana) partagent le même receveur avec une autre commune souvent hors zone PACT. Il faut relever ici le cas singulier de la commune rurale de Bana dont les deux agents sont en partage avec d'autres communes (le secrétaire municipal avec sa voisine Yélou) et le receveur basé dans la commune rurale de Kiéché (Département de Doutchi) partagé à trois avec la commune rurale de Yélou. De même, la commune rurale de Birni Lallé ne dispose d'aucun agent propre, son receveur et son secrétaire municipal étant en partage avec la commune urbaine de Dakoro

L'analyse de la situation du personnel existant révèle plusieurs cas de cumul de fonctions, souvent au mépris des incompatibilités établies par la loi¹¹. Comme relevé plus haut au niveau des communes de Tibiri et de Dioudiou, les adjoints aux maires exercent également les fonctions de secrétaire général. Dans la commune rurale de Chadakori, la fonction de SG est assumée par le secrétaire municipal, et au niveau de la commune urbaine de Guidan Roundji, le secrétaire municipal cumule les postes d'agent voyer et de l'agent chargé des affaires domaniales. Au niveau de la commune rurale de Tounouga, c'est l'agent d'état civil qui fait office de secrétaire municipal, tout comme à Zabori, le point focal de l'éducation exerce la fonction de secrétaire général.

Encadré n°14

Au niveau de certaines communes, le cumul des fonctions administratives et financières viole de grands principes de gestion, sans que ni l'organe délibérant, ni la tutelle ne se rendent compte de l'illégalité qu'ils sont censés contrôler.

La situation de la commune rurale de Tanda est de ce point de vue très inédite, en ce que les fonctions de receveur et de secrétaire municipal sont exercées par le secrétaire général de la Mairie cumulativement avec sa fonction, cela en violation du sacro-saint principe de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, dont les dispositions sont rappelées par le régime financier des collectivités territoriales en ces termes : « Les fonctions de secrétaire et de receveur régional ou municipal sont incompatibles. »

¹¹ L'article 61 du Code général des collectivités territoriales établit une incompatibilité entre le mandat de maire ou d'adjoint au maire avec les fonctions d'employé de la commune où il exerce.

Tableau n° 12: Situation du personnel administratif et technique par commune en 2015

Communes	Situation du personnel des communes et leur profil													Nbre	
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service accueil et info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière	Animation au Dvpm	Autres agents		
Adjikoria	1 PNS	BTS compt.	A2	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	0	0	0	4
Bader Goula	0	0	A2	0	0	0	1 PNS	0	0	0	0	0	0	0	2
Bana	1 PNS	1 PNS en partage avec Yalou	1 PNS (basé à Kiéché) en partage avec Yalou	0	0	0	1PNS	0	0	0	1PNS	0	1 manoeuvre	0	6
Bongou	1 PNS	1 PNS	1 PNS	0	0	0	1 PNS	0	0	1 Point focal intercommunalité	1 PNS	0	1	0	7
Birni Lallé	0	1 commis adm.territor.	A2	0	0	0	1 PNS	0	0	1 PNS utilisé par IHD de Dakoro	0	0	1	0	5
Chadiakori	1PNS	0	1PNS	0	0	0	2 PNS	0	1 PNS	0	0	0	6	0	11
Cu Agnie	1 PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	1PNS	1PNS	1	0	0	0	0	7
Cu Dosso	1 PNS	1 PNS	1 PNS	0	0	0	6 bénévoles	1PNS	1 adjt tech. Génie rural	1 TS assainissement	1PNS	1 soc communal dev.com	Police municipale	0	43
Cu Gaya	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1 PNS	0	1PNS	0	34	0	15
Cu Guidanroumdji	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	1PNS	0	0	10	0	10
Cu Madarounfa	1PNS	1 PNS	1 PNS	1 PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	0	300
Cu Maradi	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	?	1PNS	1PNS	1PNS	0	1	291	0	11
Cu Tessaoua	Niveau moyen	Niveau moyen	Niveau moyen	BEPC	0	BEPC	BEPC	Auxiliaires (4)	0	BEPC	0	0	0	0	0
Cu Tibiri	0	compta gestion	contrôleur financier	0	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1 PNS en partage avec 3 communes	1SP PNS	0	1	0	10
Dan Goulbi	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	1PNS	0	0	0	0	5
Dioudiou	0 mais Adjt maire fait office	1 bénévole	1PNS en commune avec Zabari	0	0	0	2 PNS	0	0	0	0	0	7	0	11
Djirataoua	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	1PNS	0	0	0	0	0	0	5
Gebi	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	0	1	0	5

En outre, la mondialisation et son corollaire, qui est la migration des personnes, exigent que les États s'assurent de l'identité des personnes vivant sur leurs territoires. Selon le plan stratégique de la Direction Générale de l'Etat Civil et des Réfugiés¹², le Niger a fait des efforts, avec un progrès dans l'augmentation de l'offre des services par la création, en 2011, de 2942 centres de déclaration opérationnels qui est passé à 10 848 en 2015. Il existe aujourd'hui 16 093 centres de déclaration sur l'ensemble du territoire national, dont 5 245 non encore opérationnels. L'objectif est d'ériger tous les villages et tribus administratifs en centres de déclaration en plus des formations sanitaires, soit un total de 20 529 centres de déclaration.

La conjugaison de ces efforts a boosté la demande des services, qui est passée au niveau national de 275 596 naissances enregistrées dans le délai en 2011 à 592 325 naissances enregistrées en 2015. Les jugements déclaratifs sont passés pour la même période de 146 238 à 455 798 actes. Selon le tableau de bord des indicateurs de la DGEC-R-2015, on estime le taux de déclaration de naissance à 67% en 2015.

Nonobstant ces efforts, les dernières élections générales (présidentielle et législatives) de 2016 ont montré clairement le rôle majeur que devrait jouer l'état civil dans l'enrôlement des électeurs, qui a connu d'énormes insuffisances du fait du manque d'actes de naissance par une frange importante de la population. En effet, le rapport d'audit de OIF en 2015 montre que 7% seulement des électeurs nigériens ont été enregistrés sur le fichier électoral des dites élections sur la base d'une pièce d'état civil. Ceci met en évidence la nécessité d'améliorer la performance du système à travers un investissement en ressources humaines, matérielles et financières pour qu'à terme il puisse être le seul pourvoyeur des données démographiques pour les différentes administrations. Du reste, les enjeux liés à la sécurité nationale et internationale exigent aujourd'hui des efforts considérables dans la modernisation du système d'état civil. Cela, bien entendu, doit commencer et mettre particulièrement l'accent sur le niveau communal.

Toutes les communes de la zone d'intervention du PACT disposent de services d'état civil avec des centres principaux et plusieurs centres de déclaration. Ces services sont généralement animés par un seul agent au niveau de la mairie, le plus souvent avec un statut de contractuel. Lorsqu'il n'est pas seul, il n'est assisté dans la plupart des cas que par des agents bénévoles. Du reste, plusieurs centres de déclaration créés au niveau des communes ne sont pas fonctionnels faute d'agents et de moyens matériels.

Dans pratiquement toutes les communes le fonctionnement de l'état civil fait face à de nombreuses difficultés du fait de l'insuffisance numérique des agents, de leur faible qualification et, conséquemment, leur faible capacité, la faiblesse des moyens budgétaires affectés à ces services, se traduisant par l'irrégularité dans le paiement des rétributions et autres indemnités des agents, l'insuffisance notoire de moyens logistiques et du matériel de travail (ordinateurs notamment). Dans certaines communes les agents accumulent plusieurs mois d'arriérés de salaires.

Le faible niveau de fonctionnement des services d'état civil est illustré, ici, par l'incapacité des services locaux à produire à leur niveau les statistiques communales sur la délivrance des pièces d'état civil, notamment les actes de naissance et de mariage et le taux d'inscription au fichier électoral demandés dans le cadre de la présente étude, lesquelles données sont pourtant censées exister même à l'état brut au niveau communal. Mais la plus grande difficulté à laquelle sont confrontés les services d'état civil au niveau des communes reste la question de l'archivage et la conservation des données sur laquelle l'urgence est réelle. Le tableau en

¹² Plan stratégique pour l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales du Niger, juillet 2016

annexe donne la situation des services d'état civil par commune (centres principaux et centres de déclaration) et le taux de délivrance des actes.

2.2.1.6. Les services techniques déconcentrés présents dans les communes

Sans être partie intégrante de l'administration municipale, les services techniques déconcentrés de l'Etat concourent, par leur appui technique, à celle-ci tant par rapport à l'élaboration que dans la mise en œuvre des programmes de développement économique, social et culturel des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Encadré n°17

Décret n°2003-176/PRN/M/D du 18 juillet 2003, déterminant les modalités de mise à la disposition des collectivités territoriales des services techniques déconcentrés de l'Etat.

Article 2 : *Les services techniques déconcentrés de l'Etat, outre leurs missions traditionnelles, ont vocation avec les moyens humains et matériels dont ils disposent, à appuyer, conseiller et soutenir les collectivités territoriales.*

Relativement à la zone d'intervention du PACT, les services techniques déconcentrés sont présents dans toutes les communes, avec des effectifs variables d'une commune à l'autre. Cette présence est du reste plus marquée au niveau des communes urbaines coïncidant avec les chefs-lieux de régions et de départements, qui sont par excellence les lieux d'implantation de ces services. Précisément, des services techniques, comme ceux du Développement communautaire et l'aménagement du territoire, de l'Hydraulique, du Génie rural, de l'Assainissement, de l'Alphabétisation, de la Jeunesse des Sports et de la Culture, ainsi que de la Promotion de la femme, ne sont présents qu'au niveau de ces deux catégories de communes. Les services d'urbanisme ne sont présents qu'au niveau des communes urbaines chefs-lieux de régions.

On relève au niveau de la plupart des communes rurales, notamment celles coïncidant avec les chefs-lieux de certains cantons, des agents de base des services départementaux, notamment ceux d'appui à la production rurale comme l'Agriculture, l'Élevage, l'Environnement, la Santé et les services d'encadrement du secteur éducatif (Inspections de l'enseignement primaire et secteurs pédagogiques). Les cinq principaux services techniques présents sur place sur le territoire communal des communes rurales ou agissant à partir du chef-lieu du département sont : (i) l'agriculture, (ii) l'élevage, (iii) l'environnement, (iv) l'éducation et (v) la santé.

Ces services, dont l'une des missions est d'apporter un appui-conseil de proximité et d'assurer l'encadrement des communes, sont dotés de moyens humains et matériels très limités. De manière générale, les ressources humaines à la disposition de ces services sont en deçà de leurs besoins. Quant aux moyens logistiques, ils sont constitués pour l'essentiel de motos DT 125. Ces motos relèvent, pour l'essentiel, des secteurs de la santé, de l'environnement, de l'élevage et de l'agriculture, les autres secteurs ne disposant pas de moyens roulants leur permettant d'exercer leurs activités.

2.2.2. Fonctionnement des communes de la zone du PACT

Au stade actuel de leur évolution, l'analyse du fonctionnement des communes se concentre principalement sur la fonctionnalité de leurs organes, la mobilisation des ressources internes notamment et la disponibilité d'outils et mécanismes fonctionnels nécessaires à la promotion d'une gouvernance inclusive des affaires locales.

2.2.2.1. La fonctionnalité des organes municipaux

Il faut rappeler que, d'un point de vue organique, les communes s'administrent librement par des organes élus, en l'occurrence l'organe délibérant et l'organe exécutif élu au sein du conseil municipal. Comme indiqué plus haut, dans leur fonctionnement au quotidien, ces deux organes de gestion à caractère politique sont assistés de commissions permanentes spécialisées et d'une administration municipale. Ensemble, ils concourent à l'administration, à la gestion des affaires de la commune et à la promotion du développement local. Il s'agit donc de vérifier la fonctionnalité de ces structures et leur capacité à se donner les ressources et les moyens que nécessite la conduite de leurs missions.

(i) La fonctionnalité des organes délibérants des communes

La fonctionnalité des conseils municipaux se vérifie d'abord par la régularité de la tenue de leurs sessions. En effet, le fonctionnement normal des conseils municipaux se mesure par leur capacité à se réunir régulièrement, à prendre des décisions, à les formaliser et à les mettre en œuvre dans les conditions définies par les lois et les règlements. Faut-il également le rappeler, les sessions ordinaires et/ou extraordinaires des CM constituent le cadre légal et l'instance de prise de décision engageant les communes. C'est pourquoi le Code général des CT, dont nous reprenons ici les dispositions pertinentes, a institué une périodicité régulière dans leur tenue.

Encadré n°18

Extraits du Code général des collectivités territoriales

Article 170 : Le conseil municipal ou régional se réunit tous les trois (3) mois en session ordinaire.

La durée de chaque session ne doit pas excéder quatre (4) jours, sauf circonstances exceptionnelles dont le procès-verbal de la session fera expressément mention.

Elles se tiennent au chef-lieu de la collectivité concernée ou tout autre lieu conformément aux dispositions de l'article 166 ci-dessus.

Article 171 : Le conseil municipal ou régional est convoqué par son Président au moins dix (10) jours francs avant la date de la réunion.

En cas d'urgence dûment motivée, le délai peut être abrégé à trois (3) jours francs.

La convocation écrite et précisant l'ordre du jour doit être accompagnée des documents à examiner. Copie en est adressée au représentant de l'Etat dans la circonscription administrative concernée.

Article 172 : Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées en cas de besoin.

La durée des sessions extraordinaires ne peut excéder deux (2) jours.

Article 173 : Le président du conseil municipal ou régional est tenu, sur demande d'au moins deux tiers (2/3) des membres élus, de convoquer une session extraordinaire du conseil au jour indiqué. La demande doit lui parvenir quinze (15) jours francs au moins avant la date souhaitée pour la tenue de la réunion.

L'ordre du jour doit comporter les questions proposées par deux tiers (2/3) au moins des membres du Conseil municipal ou régional ayant voix délibérative.

Il résulte de ces dispositions que la tenue régulière des sessions constitue à la fois une obligation légale et un indicateur des plus pertinents de la fonctionnalité des conseils municipaux.

L'analyse de leur situation sur les quatre (4) dernières années montre que la fonctionnalité des conseils municipaux reste encore perfectible. La régularité dans la tenue des sessions est variable d'une commune à une autre et reste globalement tributaire de plusieurs contraintes, dont les possibilités budgétaires des exécutifs municipaux, la faiblesse des règlements intérieurs et leur non-appropriation par les conseillers municipaux et la faiblesse du suivi de la tutelle. A titre illustratif, il ressort des données recueillies que de 2012 à 2015 :

- onze (11) communes seulement sur les trente-trois (33), dont deux (2) urbaines et neuf (9) rurales, soit 33%, ont tenu régulièrement leurs sessions ordinaires, soit seize (16) au cours des quatre (4) ans, respectant ainsi les fréquences annuelles prévues par les textes ;
- deux (2) communes rurales (Bana et Yélou) ont tenu huit (8) sessions ordinaires sur toute la période ;
- une (1) commune rurale (Kornaka) a tenu une (1) seule session ordinaire sur toute la période de quatre (4) ans selon la documentation disponible¹³ ;
- pour les dix-neuf (19) autres communes, soit 58%, les sessions ordinaires tenues de 2012 à 2015 varient de neuf (9) à quinze (15), soit environ deux à trois sessions selon le cas, dans tous cas, moins de quatre (4) sessions annuelles comme le prévoit la législation en vigueur.

Il en résulte que l'irrégularité dans la tenue des sessions concerne aussi bien les communes rurales (12/25) que les communes urbaines (6/8). Il ressort ainsi que la ville de Maradi n'a tenu que neuf (9) sessions ordinaires au cours des quatre (4) ans, soit à peine deux (2) sessions ordinaires par an. Six (6) communes rurales ont tenu en moyenne, annuellement, à peine deux (2) sessions ordinaires sur la période considérée.

Outre les sessions ordinaires, les conseils municipaux tiennent, le cas échéant, des sessions extraordinaires pour statuer sur des questions urgentes et imposées par l'intérêt général de la collectivité. De 2012 à 2015, vingt-deux (22) communes sur les trente-trois (33), soit 67%, ont tenu au moins une session extraordinaire de leur conseil municipal chaque année, au cours de cette période.

La fonctionnalité des conseils municipaux se mesure également par des indicateurs comme la capacité de traduire les délibérations adoptées en actes administratifs exécutoires dans le respect des procédures prévues par les textes, la capacité de conserver ces actes dans des archives de manière à constituer une mémoire pour l'administration municipale.

Sur la rédaction et l'adoption des procès-verbaux des sessions et des délibérations : A l'issue des sessions des conseils municipaux, des décisions sous forme de délibérations sont prises et sont généralement sanctionnées par des procès-verbaux (PV) adoptés par les élus. Dans la plupart des communes, pour ne pas dire la totalité, la rédaction, l'enregistrement, le classement et l'archivage de ces documents décisifs de la vie des communes posent problème. A en croire les données recueillies, le nombre de procès-verbaux de sessions et des délibérations élaborés de 2011 à 2015 varie de 12 à Bana à 120 pour la commune urbaine de Guidan Roudji. Cependant, l'absence d'un système de classement et d'archivage organisé au niveau de la plupart des communes concernées limite la fiabilité de ces informations.

Sur la transmission des actes délibérés par les conseils municipaux aux représentants de l'Etat : cette formalité administrative substantielle et obligatoire conditionnant le caractère exécutoire des actes n'est pas toujours respectée par les communes. Les chiffres ramenés du terrain démontrent à suffisance cette réalité de la gestion municipale. Il ressort ainsi que seules douze (12) communes sur trente (33), soit 36%, ont régulièrement transmis les actes adoptés par leurs conseils aux représentants de l'Etat pour le contrôle de légalité. Dans la plupart de communes, représentant 64%, des actes adoptés sont mis à exécution quelle que soit leur nature, sans transmission au représentant de l'Etat dans le délai prescrit, y compris ceux rentrant dans la catégorie « des actes obligatoirement transmissibles » au représentant de l'Etat ou soumis à son « approbation préalable », au sens des articles 312, 313 et 316 du Code général des collectivités territoriales.

¹³ Le manque d'archivage n'a pas permis de retrouver les pièces constituant les indicateurs de réalisation des sessions du conseil municipal. Seuls les procès-verbaux des sessions ordinaire et extraordinaire de l'année 2015 ont pu être retrouvés.

En poursuivant cette démonstration, on retiendra, toujours à titre illustratif, qu'au cours de la période considérée vingt (20) actes ont été adoptés par le conseil municipal Dioudiou, dont quatre (4) seulement ont été soumis au contrôle du préfet ; à Gadabédji, sur un total de seize (16) actes adoptés par le conseil municipal, quatre (4) ont fait l'objet de transmission au préfet.

Dans la commune rurale de Tanda, sur quinze (15) actes adoptés par le conseil municipal, cinq (5) ont été transmis au préfet, de même qu'à Tounouga où, sur dix-huit (18) actes adoptés, également cinq (5) seulement ont fait l'objet de transmission pour le contrôle de légalité du représentant de l'Etat. La même dérive est observée au niveau des communes urbaines de Dosso, Aguié et Gaya, avec respectivement 3/21, 4/22 et 5/21 actes transmis au contrôle des préfets. Cette situation, à elle seule, est suffisamment révélatrice des failles qui caractérisent toute la chaîne du processus décisionnel des communes et des acteurs qui l'animent. Mais elle met surtout en évidence la faible capacité des autorités en charge de la tutelle de proximité.

Le tableau suivant donne un aperçu du fonctionnement des conseils municipaux du point de vue de la régularité et du nombre de sessions tenues par leurs organes délibérants, ainsi que l'adoption des actes délibérés et leur transmission aux représentants de l'Etat.

Tableau n° 13 : Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015

N°	Communes	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
		2012	2013	2014	2015	
1.	Adjiekoria	4	4	4	4	16
2.	Bader Goula	4	4	4	4	16
3.	Bana	2	2	2	2	8
4.	Bengou	3	3	3	2	11
5.	Birni Lallé	3	4	3	2	12
6.	Chadakori	4	4		4	12
7.	Cu Aguié	3	3	4	4	14
8.	Cu Dosso	3	4	4	4	15
9.	Cu Gaya	4	4	4	2	14
10.	Cu Guidan Roundji	4	4	4	4	16
11.	Cu Madarounfa	3	3	3	3	12
12.	Cu Maradi	2	3	1	3	9
13.	CU Tessaoua	4	4	4	4	16
14.	CU Tibiri	4	4	4		12
15.	Dan Goulbi	3	3	3	2	11
16.	Dioudiou	4	4	4	4	16
17.	Djirataoua	3	3	3	3	12
18.	Gabi	4	4	3	3	14
19.	Gadabeji	4	4	4	4	16
20.	Gangara	4	4	4	4	16

21.	Gazaoua	4	4	4	4	16
22.	Guidansori	4	4	3	3	14
23.	Kanambakaché	3	4	4	4	15
24.	Karakara	4	4	4	4	16
25.	Kornaka				1	1
26.	Maiyara	2	3	2	2	9
27.	Sabon Machi	4	4	4	4	16
28.	Safo	4	4	3	3	14
29.	Sarkin Haoussa	2	3	4	3	12
30.	Tanda	4	4	2	2	12
31.	Tounouga	4	3	3	4	14
32.	Yelou	2	2	2	2	8
33.	Zabori	4	4	4	4	16

Sur l'organisation, le déroulement des sessions, la préparation et la conservation des actes : Dans aucune commune le calendrier annuel de tenue de sessions n'est connu à l'avance et n'est matérialisé par un support écrit et classé. De même qu'il n'est relevé dans aucune commune l'existence de registres de délibérations et de procès-verbaux pour l'enregistrement et la conservation des actes délibérés et signés, ainsi que des procès-verbaux définitivement approuvés par les membres des conseils municipaux comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales.

Encadré n°19

Code général des collectivités territoriales

Article 191 :

Le procès-verbal définitivement approuvé est enregistré dans un registre dont le modèle est fixé par Arrêté du Ministre chargé de la tutelle des collectivités territoriales. Une copie est transmise au représentant de l'Etat pour information.

Article 194 : *Les délibérations du conseil sont signées par l'ensemble des membres présents au conseil.*

*Ces délibérations sont **traduites** en actes numérotés et signés par le président. Il est tenu un registre des délibérations dont le modèle est fixé par arrêté du Ministre chargé de la tutelle des **collectivités territoriales**.*

Sur ce point, il semble que les modèles des registres qui doivent être fixés par arrêté du ministre en charge de la tutelle des collectivités territoriales ne le sont pas encore. Dans un contexte marqué par la faiblesse, sinon l'absence, d'un système organisé de classement et d'archivage, avec l'absence prolongée de ces outils de gestion administrative, le risque est réel de voir disparaître toutes traces d'actes engageant la collectivité territoriale. D'où l'urgence de combler cette lacune.

2.2.2.2. La fonctionnalité des organes exécutifs

Composé du maire et d'un à deux adjoints selon la commune, l'organe exécutif assure la mise en œuvre des actes délibérés par le conseil municipal et gère au quotidien les affaires de la commune. Dans toutes les communes de la zone d'intervention du PACT, on retrouve l'attelage maire-adjoint, le deuxième prenant sur le terrain la dénomination de vice-maire, laquelle dénomination n'est pourtant pas consacrée par la loi. Dans la pratique l'exécutif municipal est, cependant, incarné par la seule personne du maire et non par un collège. Même

Si le législateur a voulu créer une certaine solidarité entre le maire et ses adjoints par leur élection au même moment et dans les mêmes conditions, la prééminence de ce dernier est incontestable.

Dans le même esprit, en posant le principe de l'élection du maire et ses adjoints au sein du conseil municipal, le législateur entendait également créer les conditions d'une solidarité objective de nature à faciliter les rapports entre l'organe délibérant et l'organe exécutif dans la gestion des affaires locales. Sur le terrain, ce pari du législateur semble être gagné car ce dispositif est, à bien des égards, fonctionnel, comme en témoigne la stabilité caractérisant le fonctionnement des conseils municipaux qui, à l'inverse de la première mandature, ne connaissent pas de conflits ouverts en leur sein. Au cours de cette mandature, aucune crise majeure n'a été relevée (dépôt et vote de motion de défiance contre un membre d'un exécutif municipal) dans les communes de la zone d'intervention du Programme¹⁴.

Certes on évoque dans la plupart des conseils un déficit de communication entre l'exécutif et le reste des conseillers, que les acteurs semblent globalement imputer, entre autres, à l'irrégularité des sessions des conseils.

Encadré n°20

L'absence de répartition claire des tâches et la faible délégation de pouvoir alourdissent les rapports de travail au sein des exécutifs municipaux.

Dans la plupart des communes, l'organisation du travail administratif au sein des organes exécutifs reste à parfaire. Il est ainsi relevé une absence de répartition claire des tâches et une faible délégation de pouvoirs au sein des exécutifs, ce qui, dans nombre de cas, contribue à alourdir les rapports de travail souvent difficilement gérés. Les témoignages de quelques adjoints aux maires recueillis lors de la mission de supervision de la collecte des données révèlent, à mots couverts, la situation de « souffre-douleur » que ces derniers ont le sentiment de vivre, du fait de la concentration de l'essentiel des prérogatives et des moyens entre les mains des maires. Le constat général qui se dégage au niveau de la plupart des communes est que les maires délèguent peu ou pas à leurs adjoints.

Les propos accusateurs s'adressent certes aux collaborateurs d'en face, mais ils mettent surtout à l'index les textes qui prévoient la délégation de pouvoirs des maires au profit des adjoints comme une possibilité plutôt qu'une obligation, comme cela apparaît à travers les dispositions suivantes de l'article 94 du Code général des collectivités territoriales.

Encadré n°21

Code général des collectivités territoriales

Article 94 : *Dans l'exercice de ses fonctions, le maire est assisté par son ou ses adjoint(s).*

Sous sa surveillance et sa responsabilité, il peut leur déléguer par arrêté une partie de ses attributions.

Cette faible capacité à déléguer aux adjoints est aggravée par la forte mobilité des maires qui, dans nombre des cas, sont plus présents au niveau de la commune chef-lieu de département ou de région où ils résident souvent, plutôt que sur le territoire de leurs communes, en dépit de l'obligation de résidence que leur impose la loi.

¹⁴ Hormis le cas de la révocation du maire, président du conseil de ville de Maradi, intervenue par décret pris en conseil des ministres.

Encadré n°22**Code général des collectivités territoriales**

Article 56 : Le maire et le ou les adjoint(s) sont élus pour la même durée que le conseil.

Une fois élus, ils doivent avoir leur domicile dans la commune.

Leur mandat est renouvelable.

De manière générale, il ressort des données de terrain que, dans la plupart des communes rurales comme urbaines, le fonctionnement des organes exécutifs reste très limité du fait de :

- la faible capacité managériale des maires et de leurs adjoints, notamment en matière de gestion administrative et financière, et de la planification locale ;
- la faible capacité des organes exécutifs à exercer la maîtrise d'ouvrage communale : au niveau de la plupart, sinon de l'ensemble, des communes, les maires et leurs adjoints n'ont pas encore approprié l'esprit de la maîtrise d'ouvrage en ce qu'elle les responsabilise totalement, dans toutes les actions de développement, y compris par rapport au respect des normes techniques dans la réalisation des infrastructures, des procédures budgétaires et comptables et par rapport à la passation des marchés de la commune ;
- la faible capacité de coordination des actions de développement : il ressort des données que les membres des exécutifs communaux ont une faible capacité de reporting et de coordination des actions de développement. Dans la plupart des communes les maires n'ont pratiquement pas d'informations financières notamment sur les investissements réalisés avec l'appui des partenaires techniques et financiers. L'examen des données financières des communes montre que les projets exécutés dans le cadre des conventions signées avec les partenaires ne figurent pas au budget pour les montants représentant les coûts de l'investissement incluant la contrepartie de la commune ;
- la faible communication administrative : si le relationnel élus locaux-représentants de l'Etat (préfets, services déconcentrés) s'est relativement amélioré au cours de cette mandature finissante, il reste que la communication administrative entre les organes exécutifs communaux et les services locaux de l'Etat est à construire. En effet, il y a un sérieux travail à faire en matière d'harmonisation de l'action publique locale entre les maires et les autorités administratives d'Etat, ce qui se traduit par une faible prise en compte de l'action des communes. Le réflexe de l'écrit, qui est un des fondamentaux de la gestion administrative, n'est pas encore intériorisé par la plupart des maires dans leurs rapports avec les services de l'Etat et les citoyens. Du reste, les constats faits par rapport à la transmission des actes aux autorités de tutelle aux fins de contrôle de légalité, ou pour information, le démontrent à suffisance ;
- la faible capacité des maires à promouvoir le dialogue politique et la concertation avec les acteurs socio-économiques au niveau des communes. Sur les plans sociopolitique et économique, il est apparu que les maires et leurs adjoints communiquent peu avec les citoyens, et les conseils municipaux qu'ils dirigent ont tendance à fonctionner en cercles fermés, en dépit des obligations que leur impose la loi. Or le développement local ne peut être le domaine réservé des seuls élus. Il doit associer et entraîner la plus grande part de la population, dans la diversité de ses composantes et avec des degrés d'implication variés. C'est pourquoi les élus seraient fondés à prendre diverses initiatives pour porter et entretenir le débat sur le développement local au sein de la population, en cherchant à installer ce débat sur des bases aussi concrètes et réalistes que possible.

Il apparaît dès lors la nécessité de renforcer non seulement la capacité technique des maires, mais surtout leur leadership dans la conduite des affaires communales.

2.2.2.3. La fonctionnalité des commissions spécialisées

Comme indiqué plus haut, les conseils municipaux ont créé en leur sein des commissions spécialisées dont le nombre varie de deux (2) à cinq (5) selon les communes. Cependant, dans nombre de cas ces commissions n'existent que formellement et ne fonctionnent que de manière épisodique. Il ressort néanmoins que dans les quatre (4) communes du Département de Madarounfa et celles d'Aguié, de Tessaoua et de Kananbakaché, les commissions créées seraient fonctionnelles. Il semble que c'est particulièrement la commission des finances et celle chargée du développement rural et l'environnement qui se réunissent le plus. Nonobstant ces indications, en l'absence de documents formels (procès-verbaux ou comptes-rendus de réunions) rendant compte de leurs activités, cette fonctionnalité est à relativiser, au regard de ce que doit être le fonctionnement des commissions spécialisées et du principe qui sous-tendait leur institution.

Encadré n°23

Les commissions spécialisées des collectivités territoriales : premiers jalons du processus décisionnel et du travail des assemblées locales et régionales.

Il faut en effet rappeler que les commissions permanentes ou spécialisées créées au sein des organes délibérants des collectivités territoriales sont censés concourir à l'exercice de la libre administration des communes et des régions. En posant le principe de leur création, le législateur a voulu tracer les jalons de la ligne directrice de l'organisation du travail au sein des assemblées locales et régionales, à l'image des commissions permanentes de l'Assemblée Nationale. Dans cet ordre d'idée, les commissions permanentes ou spécialisées des conseils municipaux et régionaux sont conçues pour servir de supports et de cadres de travail au niveau desquels seront préalablement examinés de manière approfondie tous les problèmes et questions d'intérêt local ou régional dont sont saisis lesdits conseils.

C'est normalement au niveau des commissions spécialisées que commence le travail technique et participatif de préparation des dossiers à soumettre à la délibération et à l'adoption des conseils municipaux et régionaux. Des résultats des travaux de ces commissions dépendent en partie la qualité et la pertinence des délibérations des conseils. C'est pourquoi les textes prévoient la possibilité d'associer à leurs travaux des personnes-ressources de tous horizons : chefs de services déconcentrés de l'Etat, représentants de la société civile et les personnes extérieures dont les compétences sont avérées par rapport aux questions étudiées.

De manière générale, la fonctionnalité des commissions spécialisées est mise à rude épreuve par plusieurs facteurs limitants, dont :

- l'insuffisance, sinon l'absence, d'un cadre réglementaire étoffé organisant leur fonctionnement ;
- la faible appropriation de leurs rôles et missions par les conseillers municipaux faute de formations adéquates ;
- l'indisponibilité des ressources financières affectées à leur fonctionnement. En effet, aucune inscription budgétaire n'est faite dans le budget communal destinée à soutenir les activités des commissions spécialisées. Faute de ressources propres, le fonctionnement de ces commissions dépend en grande partie du financement des partenaires techniques et financiers, à travers des projets et programmes de développement appuyant des activités réalisées sous le parrainage ou la maîtrise d'ouvrage des conseils municipaux ;
- la faible maîtrise du travail des assemblées locales par les conseillers municipaux.

D'où la nécessité de rendre fonctionnelles les commissions spécialisées des conseils municipaux et de renforcer les capacités de leurs membres.

2.2.2.4. La fonctionnalité de l'administration municipale

La fonctionnalité des communes est mise à rude épreuve par l'absence d'une véritable organisation des services municipaux et l'insuffisance notoire du personnel administratif et technique propre en quantité et en qualité. La plupart des communes rurales et même urbaines de la zone d'intervention du PACT ne disposent pas de services fonctionnels au sens organique du terme et n'ont pas encore le « paquet technique minimum » d'agents nécessaires pour garantir la continuité du fonctionnement courant de l'administration municipale.

(i) L'absence d'organisation des services municipaux :

C'est une des principales faiblesses des communes de la zone d'intervention du PACT. Pour assurer le fonctionnement courant de la commune et garantir la permanence de l'action publique locale, l'administration municipale doit s'organiser autour de plusieurs services que nous regroupons en deux grandes catégories, en distinguant les services généraux des services techniques.

Les services généraux regroupent toutes les activités de bureau liées à la programmation, la préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion financière et comptable, l'organisation et la gestion des services (au sens organique du terme), la gestion du personnel, le courrier, le collationnement, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements et l'archivage, etc.

Cette première catégorie de fonctions regroupe, pour l'essentiel, des tâches d'administration générale, similaires à celles que les administrations centrales assurent, notamment celles relatives à l'archivage, à la gestion du courrier et au traitement des données. Elles ne représentent pas en elles-mêmes un service au public (au sens d'une prestation), si ce n'est peut-être dans l'accueil, la fourniture de renseignements et la délivrance d'actes. Elles constituent cependant le support indispensable des activités de service au public et conditionnent la vie administrative de la commune en tant que collectivité.

Les services techniques, qui s'ajoutent aux activités classiques d'une administration locale, regroupent toutes les autres activités d'appui à la production dans le secteur du développement rural notamment, à la planification, le suivi de la mise en œuvre et l'animation des actions de développement local, la communication et les relations publiques avec les usagers et les partenaires ainsi que la production des données statistiques, leur conservation et leur diffusion.

En dehors des deux communes urbaines chefs-lieux de régions (Maradi et Dosso), ce type d'organisation des services municipaux manque, dans la plupart des autres communes de la zone d'intervention du PACT. Comme nous l'avons déjà relevé plus haut, l'essentiel des services nécessaires au fonctionnement normal d'une administration municipale font actuellement défaut dans les communes rurales et urbaines dont l'organisation des services est réduite aux fonctions administratives.

Les autorités municipales doivent donc se doter d'outils appropriés nécessaires pour le travail municipal proprement dit - organigrammes types, guides pratiques et règlements intérieurs -, de manière à leur permettre de mieux s'approprier les procédures et les règles de fonctionnement d'une administration publique. Il s'agit également pour les communes de faire l'acquisition des fournitures, matériels et imprimés divers nécessaires à leur fonctionnement quotidien, ainsi que l'approvisionnement en formulaires, actes types et divers registres, dont

ceux destinés à l'enregistrement du courrier arrivée et départ, à la transmission, et surtout le registre des délibérations prévu par la loi mais qui n'existe dans aucune commune actuellement. Bref, une véritable « mallette à outils » est encore nécessaire aux communes ».

De même, il revient aux autorités municipales de procéder à une réorganisation minimale des secrétariats généraux par la création de bureaux d'ordre, de services de documentation et d'archives pour la conservation des documents administratifs et d'une cellule de communication et de relation publique.

(ii) L'insuffisance notoire du personnel administratif et technique

Il ressort que, dans leur ensemble, les communes ne disposent pas du personnel administratif et technique que requiert le fonctionnement courant de leur administration. Dans les faits, plusieurs communes rurales sont bloquées dans leur fonctionnement quotidien faute d'agents propres sur place. En effet, l'essentiel des agents administratifs (receveurs et secrétaires municipaux) font défaut ou sont en partage entre plusieurs communes. C'est le cas des communes rurales de Sabon Machi, Birni Lallé, Gadabégi, Guidan Sori, Gangara, Bana, Tanda, Yélou et Zabori, qui partagent les mêmes agents (receveur et ou secrétaire municipal) à plusieurs et ces derniers, assez souvent, ont leur résidence permanente hors du territoire communal. Ces propos d'usagers recueillis à l'occasion de la mission de supervision de collecte des données résument à eux seuls la situation que vivent certaines communes rurales sur ce point :

Encadré n°24

«...la mairie, c'est comme la boutique du maire. Il arrive qu'elle reste porte close sur plusieurs jours, lorsque lui et son adjoint sont absents du village... ».

On en arrive ainsi à des situations où le principe de continuité du service public auquel est soumise l'activité de toute administration a atteint ses limites objectives.

La généralisation du poste de secrétaire général au niveau de toutes les communes devait permettre de pallier cette carence du personnel administratif, ce dernier pouvant, de par son profil, assurer plusieurs autres fonctions, dont celles de secrétaire municipal, d'assistant au maire pour l'organisation des sessions et en matière de gestion budgétaire, de comptable matières et d'agent de bureau, afin de garantir ainsi la permanence de l'administration municipale, notamment au niveau des communes rurales de petite taille. Force est cependant de constater que plusieurs communes n'ont pas encore de SG, pourtant jugé essentiel pour une coordination minimale de l'action administrative des services de la commune.

Même au niveau des communes où ils sont créés, les secrétariats généraux existent certes, mais dans l'ensemble, ils ne sont pas dans leurs rôles. Dans la plupart des communes, la présence des SG reste très discrète du fait de leur faible implication dans le fonctionnement de l'administration municipale. Dans certaines communes, comme nous l'avons relevé plus haut, cette fonction est même cumulativement exercée par des adjoints aux maires dont les qualifications ne sont pas toujours en adéquation avec le profil défini par les textes.

A l'analyse de la situation actuelle, on observe une concentration de pouvoirs entre les membres de l'exécutif municipal au détriment des SG et une faible délégation de pouvoirs à leur profit. Dans les faits la gestion municipale se déroule souvent au mépris du caractère central du rôle du secrétaire général dans le fonctionnement quotidien de l'administration

communale, au regard des attributions que lui confèrent les textes, dont il n'est pas sans intérêt de rappeler ici la substance.

Encadré n°25

Responsabilités du secrétaire général du conseil régional

« Sous l'autorité du maire le secrétaire général est le supérieur hiérarchique du personnel administratif et technique de la commune. Il assure quatre missions, à savoir : (1) une mission de suivi et de coordination de l'action des services extérieurs mis à disposition ; (2) une mission générale d'organisation, d'impulsion et de coordination des services techniques ; (3) une mission de suivi en matière de gestion financière, du matériel et du personnel ; (4) une mission d'assistance et de conseil. En outre le secrétaire général assiste le maire dans la préparation et la présentation du budget, du compte administratif et de tout autre acte de gestion courante ».

« Les secrétaires généraux peuvent recevoir de leurs présidents de conseils respectifs délégation de signature pour des actes de gestion courante ».

Extrait, article 4 et 5 du décret n°98-274 du 02 octobre 1998.

Au total, il ressort des données recueillies que, pratiquement, toutes les communes rurales et la plupart des communes urbaines chefs-lieux des départements n'ont pas de services et d'agents techniques propres, en dehors des services de l'état civil et des agents d'hygiène et assainissement recrutés dans le cadre d'un partenariat avec la Coopération suisse à travers le PHRASEA et dont le champ d'intervention couvre plusieurs communes.

(iii). La faible capacité des agents à assurer le fonctionnement courant de l'administration municipale

Insuffisant du point de vue numérique, le personnel municipal, pour l'essentiel, manque aussi de capacité technique pour assurer le fonctionnement normal de l'administration municipale. Dans la plupart des communes, les agents actuellement en poste ne disposent ni du profil, ni des compétences qu'exige l'exercice des fonctions auxquelles ils sont affectés. Cette situation se traduit dans les faits par l'incapacité de plusieurs communes à faire face à leurs fonctions d'organisation des services et de gestion courante comme :

- la gestion de l'information : dans la plupart des communes il n'est pas mis en place un dispositif organisé de gestion de l'information communale à travers la systématisation de l'enregistrement, le traitement, le classement, et la conservation du courrier à travers un système d'archivage répondant aux normes. Il en résulte que beaucoup de communes manquent de vision, parce que, « sans mémoire » et « sans repère » faute d'archives.
- le processus budgétaire : c'est particulièrement à ce niveau que se manifeste la faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune. Ainsi, plusieurs communes de la zone d'intervention du PACT n'arrivent pas à produire le compte administratif et le compte de gestion à transmettre annuellement à la Cour des comptes.
- l'organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires constitue, à nos yeux, un chantier à construire. En effet, les règlements intérieurs actuellement en vigueur au niveau des communes restent muets sur cet aspect important du processus décisionnel des collectivités et d'administration locale. Concernant les sessions, si la loi prévoit qu'elles se tiennent tous les trois mois, aucune disposition réglementaire n'indique ni la période précise de leur convocation à l'intérieur du trimestre, ni la procédure de travail au sein des commissions spécialisées et au niveau de la plénière des conseils municipaux.

- la communication et les relations publiques.
- la production des données statistiques : depuis son installation et sa consécration par la loi comme collectivité territoriale de base, la commune est devenue un lieu de production et de mise en œuvre de politiques publiques locales. C'est aussi le terrain où se croisent les politiques sectorielles des ministères. Cette position au niveau opérationnel fait de la commune également un lieu de production des données statistiques et de leur désagrégation la plus significative. Cependant, au niveau de l'ensemble des communes de la zone d'intervention du Programme, la disponibilité des données statistiques pose problème. La situation est encore plus paradoxale pour les données relatives aux finances locales, à l'état civil et l'immigration, qui sont censées être produites au niveau des communes. Même celles qui commencent à être produites notamment dans les secteurs de l'éducation, la santé et l'hydraulique, ces statistiques n'ont pas fait l'objet de désagrégation au niveau communal, malgré la régionalisation des services de l'Institut nigérien de la statistique (INS). Cette dimension leur aurait donné plus de signification et de contenu parce que se rapprochant plus de la réalité.

Dans un contexte institutionnel qui destine la commune comme principale porte d'entrée de la plupart des politiques publiques, cette situation mérite d'être corrigée. Dès lors le renforcement des capacités des communes dans le domaine de la production des données statistiques s'impose, de même que leur désagrégation à la dimension communale.

De manière générale, par rapport à l'exercice de leurs attributions et à la gestion administrative particulièrement, les capacités des agents en poste sont à renforcer au plus tôt pour assurer un fonctionnement plus régulier des administrations municipales. L'urgence est à notre avis signalée au niveau de toutes les communes rurales et des communes urbaines chefs-lieux des départements, notamment par rapport aux fonctions comme : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. De même, est considérée comme prioritaire pour les SG la formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions, qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes. La question de l'archivage mérite une attention particulière, dans la mesure où les communes, qui ont désormais la responsabilité de l'état civil, doivent assurer dans de bonnes conditions la conservation des actes et des données y relatives. Ce qui suppose un personnel formé et un local, ou en tout cas du mobilier approprié.

De même la question du renforcement des effectifs en personnels figure au nombre des urgences à régler à court terme, pour ne pas bloquer durablement le fonctionnement de la plupart des communes dont nous avons décrit à suffisance la situation de précarité qu'elles vivent dans ce domaine. A verser également sur ce registre la situation d'insécurité juridique et de précarité institutionnelle dans laquelle évoluent les personnels administratifs et techniques des municipalités, faute d'un statut d'agents publics qui garantit et sécurise leur carrière dans des cadres d'emplois permanents.

Ce qui du reste encourage la tendance actuelle à la politisation à outrance des recrutements au gré des renouvellements des mandats politiques des élus et le nomadisme des quelques agents formés qui restent à l'affût d'emplois plus sûrs et rémunérateurs.

Encadré n°26**La question du personnel des collectivités territoriales : une équation à prendre sérieusement en main et à traiter avec diligence**

Pour un meilleur fonctionnement des communes, il y a lieu de recommander à l'Etat de prendre sérieusement en main la question du personnel des collectivités territoriales à travers un certain nombre de mesures, dont : la mise à disposition de certains personnels comme les secrétaires généraux au profit de certaines communes, l'intégration des comptables des communes dans la hiérarchie des comptables du trésor et conséquemment leur prise en charge par l'Etat, et la création d'un vivier de personnels formés par l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature pour élargir les possibilités de recrutement des communes. En tout état de cause, il serait souhaitable, à l'heure où prend forme le processus d'opérationnalisation des transferts des compétences, que les agents des collectivités aient une formation appropriée de courte et de longue durée leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans la gestion municipale. Mais aussi comme indiqué plus haut, la question de leur statut doit être traitée avec diligence pour permettre aux communes de disposer d'une vraie administration municipale qui les sortirait de la situation d'informel dans laquelle elles évoluent pour la plupart.

2.2.3. Les ressources financières des communes

L'analyse des ressources financières des communes a consisté à vérifier le niveau de leurs budgets de fonctionnement et d'investissement sur une période de quatre ans allant de 2012 à 2015, et le niveau de mobilisation des impôts et taxes locaux sur les deux dernières années de gestion close 2014 et 2015.

2.2.3.1. Sur le budget de fonctionnement

Sur les trente trois (33) communes de la zone d'intervention du Programme, on note cinq (5) au niveau desquelles les informations sur le budget de fonctionnement ne sont pas totalement ou partiellement disponibles. Il s'agit des communes rurales de Birni Lallé, Gadabédji, Gangara, Sabon Machi et Guidan Sori.

A l'analyse de la situation des vingt-huit (28) communes dont les données sont disponibles, on est frappé par plusieurs constats, dont :

(i) Le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires qui évoluent en dents de scie selon les communes, passant du simple au double d'une année à l'autre ou sur la période considérée, et cela sans lien avec le niveau de réalisation des budgets. Les cas les plus révélateurs de cette situation sont observés au niveau de six (6) communes, dont quatre (4) urbaines, à savoir Gaya, Madarounfa, Maradi, Aguié et deux (2) rurales, Gazaoua et Kananbakaché.

- Ainsi, à Gaya, de 26 857 840 en 2012, les prévisions budgétaires chutent à 4 303 840 en 2013, pour remonter de manière spectaculaire en 2014 à 279 348 400, puis à 310 543 400 en 2015. Le niveau de réalisation du budget pour ces mêmes années est respectivement de 47 106 230 (175,13%) en 2012, 29 409 610 (683,49%) en 2013, 145 149 300 (51,96%) en 2014 et 134 929 400 (43,45%) en 2015.
- Au niveau de la commune urbaine de Madarounfa, les prévisions budgétaires sont passées de 56 411 670 en 2012 à 74 885 870 en 2013, pour remonter à 112 884 600 pour les années 2014 et 2015, alors que pour la même période le niveau de réalisation du budget de fonctionnement était de 25 992 070 (46,08%) en 2012, puis de 17 221 720 (25%) en 2013, avant d'observer une chute vertigineuse à 926 364 (0,82%) en 2014, puis une remontée de 17 221 720 (15%) en 2015.
- Dans la ville de Maradi, les prévisions passent de 1 274 204 000 en 2012 à 1 574 564 000 en 2013, puis à 3 184 417 000 en 2014, pour retomber à 2 560 424 000 en 2015. Au cours de cette période, le niveau de réalisation du budget général est de

793 615 000 (62,28%) en 2012 ; 675 707 300 (42,91%) en 2013 ; 674 895 800 (21,19%) en 2014, puis à 850 130 300 (39,20%) en 2015.

- La commune urbaine d'Aguié présente également une situation un peu singulière où les prévisions budgétaires ont connu une évolution peu réaliste sur toute la période en dépit de la faiblesse du niveau de réalisation. Ainsi, les prévisions du budget général sont passées de 133 103 300 en 2012 à 186 140 000 en 2013, puis à 220 309 600 en 2014 et retomber à 186 235 400 en 2015. Le niveau de réalisation est resté faible sur les trois premières années, fluctuant entre 35 544 890 (26,70%) en 2012 ; 34 577 560 (18,58%) en 2013 et 41 518 100 (18,58%) en 2014, pour remonter à 73 570 070 (39,50%) en 2015.
- La commune rurale de Gazaoua présente une situation paradoxale où les réalisations budgétaires dépassent largement les prévisions au cours des trois premières années, avant de rechuter la dernière année. Ainsi, en 2012, les prévisions sont de 78 300 980 pour une réalisation de 83 710 340, soit 106,91% ; en 2013, les prévisions passent à 112 257 200 pour une réalisation de 112 568 100, soit un taux de 100,28% ; en 2014, les prévisions tombent à 90 793 200, avec un niveau de réalisation de 97 152 960, soit un taux de 107%. En 2015, les prévisions remontent à 101 841 600, mais les réalisations chutent à 57 178 270, soit un taux de 56,14%.
- Au niveau de la commune rurale de Kananbakaché, les prévisions budgétaires sont très fluctuantes, passant de 68 763 000 en 2012 à 70 163 970 en 2013, pour remonter à 152 066 300 en 2014 et 163 346 100 en 2015, sans que rien ne justifie cette évolution. Le niveau des réalisations budgétaires pour la même période est de 38 612 680 (56,15%) en 2012 ; 32 015 130 (45,63%) en 2013 ; puis 26 302 860 (17,30%) en 2014 et 86 439 270 (52,92%) en 2015.

(ii). La faiblesse du budget de fonctionnement des communes : Aussi bien dans les prévisions que dans les réalisations, le budget général reste très faible au niveau de la plupart des communes rurales, quinze (15) sur vingt-cinq (25), soit 60%. Ce qui pose la question de leur capacité à faire face aux dépenses obligatoires que la loi met à leur charge (article 244, CGCT). Il s'agit des communes rurales de : Adjékoria, Bader Goula, Bana, Bengou, Dan Goulbi, Dioundiou, Djirataoua, Guidan Sori, Karakara, Mayara, Sarkin Haoussa, Tanda, Tounouga, Yélu et Zabori.

(iii) Une performance budgétaire à relativiser : Si l'on s'en tient aux données recueillies, le taux de réalisation du budget de fonctionnement est relativement important au niveau de dix (10) communes, qui sont Bader Goula, Dosso, Guidan Roudji, Tibiri, Dioundiou, Djirataoua, Gazaoua, Karakara, Sarkin Haoussa et Zabori. Au niveau de chacune de ces communes, le taux moyen de réalisation dépasse les 50% sur la période. Le niveau de réalisation du budget de fonctionnement le plus faible est observé au niveau des communes rurales de Bengou, Guidan Sori, Mayara et Tanda et des communes urbaines d'Aguié et Madarounfa.

Les principaux postes de prévision sont (en général) en fonctionnement, les services généraux (personnel, fonctionnement, charges diverses) et le versement au budget d'investissement ; -en investissement, les travaux d'infrastructures et équipements ainsi que le développement de la production. Toutes les communes disent intervenir dans les secteurs sociaux et dans l'appui à la production, au moins dans les prévisions. Mais dans la réalité les communes accordent plus de priorité au fonctionnement, l'investissement étant une exception.

Le tableau suivant présente la situation des budgets de fonctionnement des communes d'intervention du PACT de 2012 à 2015.

Tableau 14 : Situation des budgets de fonctionnement des communes de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation n	taux %	Prévision	Réalisation n	taux %	Prévision	Réalisation n	taux %	Prévision	Réalisation n	taux %
Adjekoria	43 380 200	26 626 960	61,38	50 347 390	13 409 520	26,63	38 114 360	20 495 350	53,77	68 091 480	34 314 150	50,39
Bader Goula	26 222 400	19 410 650	74,02	26 387 440	19 351 280	73,34	26 084 900	22 068 950	84,60	29 122 070	23 857 700	81,92
Bana	17 478 050	8 408 863	48,11	16 818 450	3 838 018	22,82	14 112 360	7 920 731	56,13	18 368 840	7 784 187	42,38
Bengou	11 673 860	1 184 525	10,15	13 941 440	2 021 588	14,50	16 947 640	2 576 041	15,20	26 700 530	5 420 208	20,30
Birni Lalle				20 551 400			20 171 480			20 866 210	1 577 650	7,56
Chadakori	58 371 100	33 323 410	57,09	86 379 100	39 626 120	45,87	92 309 800	44 163 410	47,84	81 016 260	34 975 210	43,17
Cu Aguié	133 103 300	35 544 890	26,70	186 140 000	34 577 560	18,58	220 309 600	41 518 100	18,85	186 235 400	73 570 070	39,50
Cu Dosso	386 256 900	149 015 600	38,58	376 507 700	240 664 800	63,92	569 289 300	328 665 600	57,73	585 349 300	387 892 400	66,27
Cu Gaya	26 897 840	47 106 230	175,13	4 302 840	29 409 610	683,49	279 348 400	145 149 300	51,96	310 543 400	134 929 400	43,45
Cu guidan roundji	126 493 300	46 595 180	36,84	119 894 200	48 853 560	40,75	132 505 800	67 282 420	50,78	141 693 500	94 112 790	66,42
Cu madarounfa	56 411 670	25 992 070	46,08	74 885 870	17 221 720	23,00	112 884 600	926 364	0,82	112 884 600	17 221 720	15,26
Cu Maradi i	1 274 204 000	793 615 600	62,28	1 574 564 000	675 707 300	42,91	3 184 417 000	674 895 800	21,19	2 560 424 000	850 130 300	33,20
Cu tessaoua	190 379 500	73 911 900	38,82	225 036 300	53 370 450	23,72	238 145 100	88 956 800	37,35	264 031 100	121 656 000	46,08
Cu Tibiri	276 295 100	154 606 400	55,96	276 295 100	180 856 000	65,46	224 831 200	178 206 600	79,26	224 831 200	178 206 600	79,26
Dan Goulbi	40 580 940	17 369 030	42,80	33 999 400	16 746 460	49,26	33 592 430	10 505 780	31,27	36 985 500	17 829 980	48,21
Dioudiou	25 974 130	21 851 940	84,13	24 539 700	15 047 880	61,32	24 343 530	20 848 380	85,64	28 063 230	13 938 030	49,67
Djirataoua	7 800 000	4 900 000	62,82	11 300 000	8 600 000	76,11	10 800 000	8 009 000	74,16	6 500 000	6 140 000	94,46
Gabi	50 464 720	27 956 620	55,40	73 729 560	24 972 610	33,87	60 559 500	30 811 240	50,88	85 743 080	34 969 040	40,78
Gadabedji	2 500 000			3 977 475			3 709 998			5 402 000		
Gangara	29 600 000			34 750 700			61 745 700			69 381 500		
Gazaoua	78 300 980	83 710 340	106,91	112 257 200	112 568 100	100,28	90 793 200	97 152 960	107,00	101 841 600	57 178 270	56,14

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisatio n	taux%	Prévision	Réalisatio n	taux %	Prévision	Réalisatio n	taux %	Prévision	Réalisatio n	taux %
Guidan Sori	50 717 660	7 300 000	14,39	27 560 000	7 300 000	26,49	19 413 240	0	0,00	20 520 590	0	0,00
Kanambakache	68 763 000	38 612 680	56,15	70 163 970	32 015 130	45,63	152 066 300	26 302 860	17,30	163 346 100	86 439 270	52,92
Karakara	40 595 900	19 998 790	49,26	38 501 900	28 016 610	72,77	48 197 170	16 141 620	33,49	39 185 930	22 123 610	56,46
Kornaka	63 500 670	33 556 840	52,84	81 548 700	33 248 650	40,77	82 798 000	26 563 310	32,08	74 789 300	23 275 150	31,12
Maiyara	22 742 100	8 383 850	36,86	26 938 260	7 467 990	27,72	28 782 360	8 620 685	29,95	35 405 000	9 315 330	26,31
Sabon Machi	75 073 000			66 452 120			7 044 772			62 847 000		
Safo	50 464 720	27 956 620	55,40	73 729 560	24 972 610	33,87	60 559 500	30 811 240	50,88	85 743 080	34 969 040	40,78
Sarkin Haoussa	49 064 210	38 354 660	78,17	41 156 560	23 288 480	56,59	42 783 000	22 738 200	53,15	38 625 580	33 165 140	85,86
Tanda	33 918 850	21 804 620	64,28	31 390 800	10 908 510	34,75	32 649 800	8 201 630	25,12	26 300 000	7 929 450	30,15
Tounouga	21 849 550	9 430 672	43,16	23 647 260	9 715 872	41,09	27 964 720	11 926 950	42,65	28 666 040	12 928 390	45,10
Yelou	30 781 140	19 750 850	64,17	35 677 340	14 847 920	41,62	31 550 570	11 105 800	35,20	45 164 670	18 223 950	40,35
Zabori	8 954 558	3 522 510	39,34	2 723 600	4 963 205	182,2 3	8 719 880	3 823 180	43,84	8 108 364	4 829 359	59,56

2.2.3.2. Sur le budget d'investissement

Sur les trente-trois (33) communes de la zone du PACT, six (6) n'ont pas fourni d'informations sur le budget d'investissement. Il s'agit notamment des communes rurales de Bengou, Birni Lallé, Gadabédji, Gangara, Guidan Sori et Sabon Machi.

Le constat général qui s'impose par rapport au budget d'investissement est la tendance à la surestimation des prévisions budgétaires, avec un décalage parfois extrême par rapport aux réalisations, pratiquement au niveau de l'ensemble des communes. Les cas les plus apparents sont observés au niveau des communes urbaines d'Aguié, de Gaya, de Guidan Roumdji, de Madarounfa, de Maradi, de Tessaoua et de Tibiri, ainsi que dans les communes rurales de Kananbakaché, de Gabi, de Djirataoua, de Gazaoua et de Chadakori.

Cette tendance générale à la surévaluation se justifie par la volonté des communes de respecter au moins en théorie l'obligation faite par la loi de consacrer 45% de leurs recettes ordinaires au budget d'investissement. Toutes les communes dont les données sont disponibles tentent de respecter, et parfois même de dépasser en prévision, cette proportion, même si l'obligation de prévoir ne les contraint pas à respecter cette règle dans la réalisation. Sur les quatre (4) années, les communes ont manqué de réalisme, laissant prévaloir une tendance lourde à la surestimation, les prévisions budgétaires restant d'une année à l'autre disproportionnées par rapport aux réalisations. Il en résulte que les évaluations sur lesquelles s'appuient les prévisions budgétaires ne tirent pas suffisamment les enseignements des exercices précédents, et que, par ailleurs, rien n'indique que ces évaluations s'appuient sur une analyse sérieuse des capacités de mobilisation de ressources locales.

Au total, au regard de l'ampleur des insuffisances qui caractérisent les budgets de l'ensemble des communes de la zone d'intervention du PACT, la situation laisse à penser qu'un sérieux travail doit être accompli en matière d'évaluation des potentiels, puis de prévision des recettes et des dépenses, afin que ces communes disposent de documents budgétaires qui sortent de l'hypothétique et qu'elles s'assignent, en termes de mobilisation des ressources, des objectifs réalistes qu'elles puissent tenir, ce qui contribuerait fortement à leur crédibilité.

Le tableau suivant présente l'évolution des budgets d'investissement des communes d'intervention du PACT pour la période de 2012 à 2015.

Tableau 15 : Situation des budgets d'investissements des communes de 2012 à 2015

Communes	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Adjiekoria	23 632 590	14 811 810	62,68	26 997 830	2 599 735	9,63	85 472 600	13 310 260	15,57	63 541 170	12 120 630	19,08
Bader Goula	21 454 500	8 444 302	39,36	21 589 720	4 986 085	23,09	21 342 200	18 286 300	85,68	23 827 140	6 210 493	26,06
Bana	14 300 220	6 880 883	48,12	13 760 550	3 123 832	22,70	11 546 480	7 349 679	63,65	78 991 380	30 864 270	39,07
Bengou	9 105 061	0	0,00	11 406 210	0	0,00	13 866 250	0	0,00	204 795 600	0	0,00
Birmi Lalle				9 011 880			9 077 166			9 839 795	7 379 411	75,00
Chadakori	57 086 400	10 367 350	18,16	69 870 590	12 772 100	18,28	75 539 410	15 273 000	20,22	95 835 760	17 127 140	17,87
CU Aguié	159 896 500	0	0,00	218 763 000	710 000	0,32	298 139 300	11 667 220	3,91	418 264 400	118 139 100	28,25
CU Dosso	386 256 900	215 789 200	55,87	376 507 700	283 477 500	75,29	569 289 300	419 869 000	73,75	585 349 300	324 486 100	55,43
CU Gaya	283 370 900	221 425 400	78,14	280 066 000	191 780 400	68,48	466 961 900	19 990 980	4,28	297 744 500	172 530 700	57,95
CU Guidan Roundji	114 519 500	30 704 280	26,81	326 652 400	193 484 400	59,23	165 337 600	35 067 100	21,21	162 919 000	51 535 720	31,63
CU Madarounfa	717 443 900	125 000	0,02	164 256 100	2 260 000	1,38	679 643 200	2 260 000	0,33	679 643 200	2 260 000	0,33
CU Maradi I	2 903 040 000	908 639 000	31,30	7 977 827 000	3 173 816 000	39,78	5 786 380 000	250 944 300	4,34	2 768 040 000	1 525 992 000	55,13
CU Tessaoua	325 670 800	51 318 230	15,76	442 573 300	175 955 800	39,76	475 057 200	137 460 400	28,94	453 667 500	177 300 900	39,08
CU Tibiri	257 084 200	91 685 230	35,66	371 385 200	34 463 350	9,28	522 329 200	224 831 200	43,04	503 566 200	276 295 000	54,87
Dan Goulbi	18 261 420	5 230 156	28,64	15 299 730	3 246 394	21,22	15 116 590	6 007 619	39,74	16 643 480	5 309 537	31,90
Dioudiou	17 455 180	3 010 590	17,25	20 241 450	6 848 193	33,83	19 917 430	9 201 715	46,20	30 340 270	13 176 790	43,43
Djirataoua	113 890	5 818 120	5,11	154 987	2 432 360	1,57	176 604	3 768 290	2,13	722 510	7 936 015	1,10

Communes	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Gabi	333 248 300	51 435 300	15,43	538 954 800	5 219 001	0,97	694 463 200	2 936 450	0,42	869 180 100	41 709 430	4,80
Gadabeji	12 296 970			14 573 480			13 601 700			21 459 320		
Gangara	16 320 000			25 000 000			34 430 290			40 822 980		
Gazaoua	65 530 440	23 297 020	35,55	278 419 000	34 597 270	12,43	61 439 110	30 042 320	48,90	218 208 200	17 825 200	8,17
Guidan Sori	25 973 580	3 555 000	13,69	22 543 500	3 285 000	14,57	15 883 560	0	0,00	16 789 570	0	0,00
Kanambakaché	611 288 000	12 738 960	2,08	732 098 700	9 837 551	1,34	479 589 400	41 016 680	8,55			
Karakara	18 916 100	7 503 196	39,67	31 132 100	2 349 527	7,55	35 447 410	657 000	1,85	129 720 100	83 996 200	64,75
Kornaka	105 770 300	14 085 270	13,32	79 071 910	14 729 100	18,63	76 634 100	30 990 810	40,44	88 009 060	24 772 240	28,15
Maiyara	10 233 950	3 318 683	32,43	12 122 220	2 507 055	20,68	12 952 060	2 214 000	17,09	7 165 806	5 083 670	70,94
Sabon Machi	102 782 800			98 903 460			100 055 000			67 966 090		
Safo	333 248 300	51 435 300	15,43	538 954 800	5 219 001	0,97	694 463 200	2 936 450	0,42	869 180 100	41 709 430	4,80
sarkin Haoussa	40 143 440	34 736 660	86,53	33 673 540	5 867 513	17,42	35 004 270	32 293 020	92,25	31 602 740	4 612 764	14,60
Tanda	15 267 980	3 284 396	21,51	14 129 910	600 035	4,25	14 692 410	822 775	5,60	11 950 000	394 350	3,30
Tounouga	17 876 910	533 000	2,98	19 347 760	742 000	3,84	22 880 220	933 513	4,08	1 208 797 000	36 626 560	3,03
Yelou	25 184 570	3 364 850	13,36	29 190 560	3 001 570	10,28	25 814 100	2 973 785	11,52	34 202 800	4 702 885	13,75
Zabori	5 750 000	1 024 000	17,81	2 228 400	576 145	25,85	2 205 720	3 131 320	141,96	10 207 690	6 810 810	66,72

Source : Etude profil des communes

Tableau n°16 : Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015

N°	Communes	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
1.	Adjiekoria	7 379 411	0		
2.	Bader Goula	7 379 439	312 337		
3.	Bana	7 379 439	5 220 561		
4.	Bengou	7 379 439	5 220 561		
5.	Birni Lallé	7 379 411			
6.	Chadakori	7 379 439	3 000 000		
7.	Cu Aguié		10 670 270		
8.	Cu Dosso		10 670 270		
9.	Cu Gaya	10 941 430	7 548 648		
10.	Cu Guidan Roumdji		18 000 000		
11.	Cu Madarounfa				
12.	Cu Tessaoua		14 883 490		
13.	Cu Tibiri		18 218 920		
14.	Dan Goulbi	7 379 439	522 000		
15.	Dioudiou	5 000 000	3 449 400		
16.	Djirataoua				
17.	Gabi				
18.	Gadabeji				
19.	Gangara		12 601 000		
20.	Gazaoua		10 035 000		
21.	Guidan Sori	7 379 459	5 220 561		
22.	Kanambakache		7 379 439		
23.	Karakara	7 379 439	100 000 000		
24.	Kornaka	7 379 439	5 220 000		
25.	Maiyara	7 379 439	312 337		
26.	Sabon Machi				
27.	Safo	0	0		
28.	Sarkin Haoussa	7 379 939	5 220 561		
29.	Tanda	7 379 439	5 220 561		
30.	Tounouga	7 379 439	5 220 561		
31.	Ville Maradi		72 225 000		
32.	Yelou	7 379 439	520 561		
33.	Zabori	5 000 000	6 400 000		

Il ressort des données collectées auprès des communes et des témoignages de plusieurs maires que les appuis financiers apportés par l'Etat aux communes sont très insuffisants, émiettés dans le temps et arrivent souvent en retard.

2.2.3.5. Les appuis des partenaires techniques et financiers aux communes

Il ressort des données recueillies que vingt-deux (22) communes sur les trente-trois (33) de la zone d'intervention du PACT ont bénéficié d'un accompagnement des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de leurs programmes de développement au cours de la période 2014-2015. Onze (11) communes, dont neuf (9) rurales (Dioundou, Karakara, Gazaoua, Gangara, Mayara, Gadabedji, Chadakori, Guidan Sori et Safo) et deux urbaines (

Tableau n°16 : Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015

N°	Communes	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
1.	Adjiekoria	7 379 411	0		
2.	Bader Goula	7 379 439	312 337		
3.	Bana	7 379 439	5 220 561		
4.	Bengou	7 379 439	5 220 561		
5.	Birni Lallé	7 379 411			
6.	Chadakori	7 379 439	3 000 000		
7.	Cu Aguié		10 670 270		
8.	Cu Dosso		10 670 270		
9.	Cu Gaya	10 941 430	7 548 648		
10.	Cu Guidan Roudji		18 000 000		
11.	Cu Madarounfa				
12.	Cu Tessaoua		14 883 490		
13.	Cu Tibiri		18 218 920		
14.	Dan Goulbi	7 379 439	522 000		
15.	Dioudiou	5 000 000	3 449 400		
16.	Djirataoua				
17.	Gabi				
18.	Gadabeji				
19.	Gangara		12 601 000		
20.	Gazaoua		10 035 000		
21.	Guidan Sori	7 379 459	5 220 561		
22.	Kanambakache		7 379 439		
23.	Karakara	7 379 439	100 000 000		
24.	Kornaka	7 379 439	5 220 000		
25.	Maiyara	7 379 439	312 337		
26.	Sabon Machi				
27.	Safo	0	0		
28.	Sarkin Haoussa	7 379 939	5 220 561		
29.	Tanda	7 379 439	5 220 561		
30.	Tounouga	7 379 439	5 220 561		
31.	Ville Maradi		72 225 000		
32.	Yelou	7 379 439	520 561		
33.	Zabori	5 000 000	6 400 000		

Il ressort des données collectées auprès des communes et des témoignages de plusieurs maires que les appuis financiers apportés par l'Etat aux communes sont très insuffisants, émiettés dans le temps et arrivent souvent en retard.

2.2.3.5. Les appuis des partenaires techniques et financiers aux communes

Il ressort des données recueillies que vingt-deux (22) communes sur les trente-trois (33) de la zone d'intervention du PACT ont bénéficié d'un accompagnement des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de leurs programmes de développement au cours de la période 2014-2015. Onze (11) communes, dont neuf (9) rurales (Dioundou, Karakara, Gazaoua, Gangara, Mayara, Gadabedji, Chadakori, Guidan Sori et Safo) et deux urbaines (

Madarounfa et Maradi), disent ne pas être accompagnées par aucun partenaire. Outre les Projets, Programmes et les ONG de développement, il est relevé au niveau de certaines communes comme Aguié et Tessaoua des appuis financiers au titre de la coopération décentralisée. Le financement à travers la diaspora est inexistant dans l'ensemble des communes objets de l'enquête au cours de la période considérée.

Tableau n°17 : Situation des appuis apportés aux communes par les PTF en 2014

N°	Communes	2014				Totaux
		PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
1.	Adjiekoria	25 000 000	0	0	0	25 000 000
2.	Bader Goula	235 702 247	0	0	12 000 000	247 702 247
3.	Bana	82 989 914	0	0	0	82 989 914
4.	Bengou	61 319 114	0	0	0	61 319 114
5.	Birni Lalle	197 147 139	0	0	0	197 147 139
6.	Chadakori	0	0	0	0	0
7.	Cu Aguié	40 000 000	0	12 121 622	0	52 121 622
8.	Cu Dosso	58 000 000	0	0	0	58 000 000
9.	Cu Gaya	763 100 580	0	0	0	763 100 580
10.	Cu Guidan Roundji	65 000 000	0	0		65 000 000
11.	Cu Madarounfa	0		19 119 419		19 119 419
12.	Cu Tessaoua	339 473 620	0	8 377 500	0	347 851 120
13.	Cu Tibiri	15 700 000				15 700 000
14.	Dan Goulbi	25 000 000	0	0	0	25 000 000
15.	Dioudiou	0	0	0	0	0
16.	Djirataoua	48 000 000				48 000 000
17.	Gabi	40 000 000				40 000 000
18.	Gadabeji	0				0
19.	Gangara	0	0	0	0	0
20.	Gazaoua	0				0
21.	Guidan Sori	0	0	0	0	0
22.	Kanambakaché	275 440 861		0		275 440 861
23.	Karakara	0	0	0	0	0
24.	Kornaka	254 905 756				254 905 756
25.	Maiyara	0				0
26.	Sabon Machi	17 000 000				17 000 000
27.	Safo	0				0
28.	Sarkin Haoussa	28 604 848				28 604 848
29.	Tanda	22 500 000	0	0	0	22 500 000
30.	Tounouga	90 575 114	0	0	0	90 575 114
31.	Ville Maradi	0				0
32.	Yelou	14 500 000	0	0	0	14 500 000
33.	Zabori	0	0	0	0	0

Il faut noter au passage que les membres organes exécutifs et les conseillers en général ne maîtrisent pas toujours les coûts financiers des investissements réalisés par l'Etat et les partenaires au développement sur le territoire de leurs communes en dépit de la maîtrise d'ouvrage que leur reconnaît la loi pour l'exécution des actions de développement communal.

2.2.4. Mécanismes et outils de la gouvernance locale

La gouvernance locale, comme nous l'avons déjà dit plus haut, est un des trois impératifs de la décentralisation au Niger. Elle s'inscrit dans la dynamique globale de la montée en puissance et de la responsabilisation des collectivités territoriales par rapport à la gestion des affaires locales dont elles doivent désormais assurer la maîtrise d'ouvrage. Mais elle prône également une démarche ouverte, inclusive et multi-acteurs qui reconnaît la place et le rôle des citoyens dans le processus décisionnel et la gestion du développement local. Sans nous attarder sur l'étendue du débat qu'elle suscite au plan théorique quant à son contenu pluriel, nous appréhendons, pour les besoins de la présente étude, la gouvernance locale à travers quatre dimensions clés que sont : la planification locale, la performance dans la mise en œuvre des plans en lien avec les budgets locaux, la participation citoyenne et la reddition des comptes, l'ouverture sur l'extérieure à travers l'intercommunalité interne, transfrontalière et la coopération décentralisée.

Du reste, dans la perspective de la responsabilisation des collectivités territoriales, le Code général prévoit divers mécanismes et outils de gestion et de coordination à mettre en place en matière de gouvernance locale et de promotion du développement dont il importe de vérifier l'existence et l'opérationnalité au niveau des communes d'intervention du PACT.

2.2.4.1. La planification locale

Dans les principes, comme nous l'avons vu, les communes, tout comme les régions, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt communal et régional. Cette compétence planificatrice des collectivités territoriales est mise en œuvre à travers l'élaboration et l'adoption d'un plan de développement communal (PDC) ou régional (PDR) et autres outils de planification au sens des articles 30 et 104 du Code général des collectivités territoriales.

L'exercice effectif de cette compétence en matière de planification locale suppose que, désormais, les communes identifient et évaluent les besoins et attentes des populations locales, et planifient les actions de développement à entreprendre, de sorte que cette planification prenne en compte le territoire communal dans sa totalité et dans sa diversité. Ce qui suppose de la part des responsables communaux une parfaite maîtrise de leurs territoires, de leurs rôles et missions, mais également la capacité d'avoir une vision globale et à long terme du développement de la commune.

Depuis leurs premières années d'installation, sur la base d'un guide national adopté par les autorités compétentes et récemment d'une directive de replanification de PDC, les communes se sont engagées, avec l'appui de leurs partenaires, dans des processus de planification locale ayant abouti à l'élaboration de plans de développement communal (PDC). Toutes les communes de la zone d'intervention du PACT disposent d'un PDC valide, à l'exception de quatre (Maradi, Gadabédji, Guidan Sori et Maiyara) dont les PDC ont expiré entre 2014 et 2015. En outre, un PDC, celui de Guidan Roumdji, a expiré en 2016, trois (3) PDC expireront en 2017, quinze (15) PDC expireront en 2018 et sept (07) PDC en 2019.

Ces plans, dont l'échéance est généralement de cinq (5) ans, font l'objet d'un plan d'investissement annuel (PIA) devant faciliter leur exécution. L'ensemble des communes de la zone du PACT élaborent périodiquement des PIA, en dehors de Dioudiou et Zabori. Cependant, s'ils existent pratiquement dans toutes les communes, ces outils de planification locale devant servir de référentiel pour l'organisation et la programmation des investissements au profit des populations sont peu opérationnels et partiellement utilisés du fait de leur faible appropriation par les principaux acteurs, tels que les communes elles-mêmes, les populations, l'Etat et les partenaires.

Au niveau des communes, il ressort que ces outils sont mal connus par les élus, qui ignorent l'intérêt des PDC du fait de la faible capacité de la plupart d'entre eux à cerner véritablement les enjeux du développement local et de leadership. Aussi, faute de vulgarisation et d'une stratégie de communication sociale centrée sur les enjeux de la planification locale, les PDC restent dans les tiroirs, mal archivés et totalement méconnus des populations pour la recherche du bien-être desquelles ils avaient été pourtant élaborés.

Il ressort également que, dans la plupart des communes, la mise en œuvre de ces outils ne donne pas lieu à des évaluations annuelles et à des bilans d'exécution, ce qui, de manière générale, ne nous a pas permis de disposer des niveaux de réalisation de ces planifications communales. Toutefois, les données recueillies au niveau de toutes les communes montrent que la mise en œuvre des PDC reste très mitigée du fait de :

- la faible mobilisation des ressources propres des communes que nous avons évoquée plus haut ;
- la faible mobilisation des ressources de l'Etat : il est apparu que l'Etat ne finance pas la mise en œuvre des PDC et ses interventions sur les territoires des communes sont faites hors programmation des PDC ;
- l'absence de mobilisation du secteur privé : une des grandes faiblesses relevées à ce niveau reste la faible connexion entre la commune et les opérateurs privés. Le constat est que les PDC prennent peu en compte les interventions du secteur privé, ce qui limite les possibilités de mobilisation de ce secteur dans le financement des actions qui y sont prévues ;
- la faible mobilisation des partenaires techniques et financiers. La tendance générale est que les PTF interviennent selon leurs zones de concentration, avec tous les risques d'accentuation des disparités dans l'accompagnement des communes. Certes, on observe une certaine évolution dans ce domaine, mais de façon générale le PDC est le plus souvent perçu comme l'affaire du partenaire qui a appuyé son élaboration ;
- la faible mobilisation sociale autour de la mise en œuvre des PDC. La mobilisation de la société civile par rapport à la mise en œuvre des PDC reste très peu visible dans pratiquement toutes les communes.

2.2.4.2. La mise en œuvre des PDC en lien avec les budgets communaux

Dans les principes, l'articulation entre les PDC et les budgets municipaux suppose que les communes programment elles-mêmes les infrastructures et investissements à réaliser, cette programmation devant s'appuyer sur une "priorisation" et des critères de choix de localisation connus et acceptés par tous à l'avance. Elle doit être sous-tendue par une budgétisation des tranches annuelles des coûts des infrastructures et investissements programmés dans le cadre des plans d'actions ou d'investissement annuels approuvés par le conseil municipal. Seront inscrites au budget communal les réalisations sur ressources propres de la collectivité et celles opérées sur concours de l'État et des autres partenaires.

Dans une telle perspective, les communes assurent la réalisation des investissements soit directement en régie à travers leurs propres services ou ceux de l'État, ou encore en faisant appel aux prestataires privés. Dans tous les cas elles doivent avoir la pleine compétence en matière de maîtrise d'ouvrage des actions et ouvrages à réaliser. Cette responsabilité des communes peut cependant être assumée soit directement, soit déléguée au profit d'un opérateur public ou privé en raison de ses compétences avérées ou des avantages qu'un tel choix peut offrir.

Afin de créer les conditions de cette articulation, le Code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes de consacrer au moins 45% de leurs recettes ordinaires aux dépenses d'investissement. Ces recettes comprennent principalement les ressources fiscales tirées des impôts et taxes d'État rétrocédés aux collectivités, de la fiscalité propre des communes constituée d'une liste d'impôts et taxes dont l'essentiel repose sur des impôts de capitation (taxe de voirie et taxe municipale).

Dans les faits, cette articulation entre PDC, PIA et budgets municipaux reste très faible et peu visible au niveau des communes de la zone d'intervention du PACT. L'analyse des budgets d'investissement démontre que quelques communes parviennent à réaliser des investissements sociaux économiques. De manière générale, les investissements réalisés par les communes sont faibles en 2012. Par contre, ils ont connu une évolution relative en 2013, 2014 et 2015, mais sans grand lien avec les programmations des plans d'investissement annuels.

2.2.4.3. La participation citoyenne et la reddition des comptes

Fondement de la viabilité des communes, l'émergence de la citoyenneté locale dépend de deux dynamiques complémentaires, à savoir la mobilisation sociale et l'association des populations à la vie des communes. Aussi, afin d'éviter un fonctionnement des organes décisionnels en cercle fermé, le législateur a-t-il prévu des mécanismes et modalités d'association des populations allant de l'information du citoyen et sa participation au processus décisionnel jusqu'à la reddition des comptes aux plans institutionnel et social.

L'information du citoyen sur la vie de la commune est consacrée par le Code général des collectivités territoriales dans plusieurs de ses dispositions rappelées dans la première partie du présent rapport. Le principe du droit à l'information des citoyens sur la gestion des affaires locales a été expressément posé par l'article 15 du CGCT qui indique même les grandes lignes de son exercice.

La participation des citoyens est envisagée selon plusieurs modalités : la création des cadres de concertation sur des questions d'intérêt local et regroupant, entre autres, les représentants des organisations de la société civile (article 16, CGCT) ; l'ouverture des travaux des commissions spécialisées des conseils municipaux à la société civile (article 202, CGCT) ; la consultation de la population pour les décisions les plus importantes plus adaptées aux conditions locales (article 35, CGCT).

La reddition des comptes, telle que prévue, revêt deux formes à la fois institutionnelle et sociale.

- La reddition des comptes de forme institutionnelle s'opère en application du Code général des collectivités territoriales qui imposent aux organes de gestion des communes de : (i) soumettre tous leurs actes au contrôle de légalité des autorités de tutelle ; (ii) soumettre leurs comptes aux inspections des corps de contrôle habilités (Inspection Générale des Collectivités Territoriales, Inspection Générale des Finances, inspection Générale d'Etat) ;

- (iii) élaborer chaque année les comptes des communes (comptes administratifs et comptes de gestion) et les transmettre aux représentants de l'Etat pour information et à la Cour des Comptes pour le contrôle juridictionnel.
- La reddition des comptes sociale s'opère selon les dispositions de l'article 80 du Code général des CT qui impose au maire de rendre compte au conseil municipal en séance publique, au cours du premier trimestre de chaque année, et au moins deux fois par an aux populations, par un Rapport Général présentant :
 - l'état général de la commune ;
 - l'activité et le fonctionnement des différents services de la commune et des organismes relevant d'elle ;
 - l'état d'exécution des délibérations du conseil ;
 - la situation économique et financière de la commune ;
 - la mise en œuvre du plan de développement communal et de l'exécution du budget.

En dépit de ces avancées au plan des normes relativement à la participation citoyenne, on constatera que la législation nationale reste malgré tout muette sur des aspects aussi importants que la place et le rôle de la société civile dans le dispositif institutionnel local et le pouvoir d'interpellation qu'elle doit avoir dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique locale. En effet, le positionnement et le rôle de la société civile dans la réforme décentralisatrice restent encore mal définis. A la différence de la chefferie traditionnelle, son insertion dans le tissu socio-institutionnel local n'est pas très lisible dans les dispositions actuelles des textes. Du reste, sa position d'interface l'appelle à deux missions, à savoir la collaboration à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques locales, en partenariat avec les communes, et l'interpellation en tant que contre-pouvoir des autorités communales.

Ainsi, pour prendre en compte la dimension « contrôle citoyen de l'action publique locale » dans le cadre réglementaire, il est souhaitable de recourir aux procédures de consultation obligatoire des populations dans certains domaines (notamment en matière budgétaire et de programmation), à l'image de ce qui se pratique dans d'autres pays de la sous-région, ou à travers la procédure du budget participatif, le projet de budget est présenté en assemblée générale des habitants, en permettant une concertation préalable et un compte-rendu. Ce qui pourrait constituer une manière efficace de responsabiliser les populations.

Dans les faits, au niveau des communes de la zone d'intervention du PACT, pratiquement aucun de ces mécanismes ou outils n'est d'application rigoureuse. Il ressort en effet que la plupart des outils prévus ont été, certes, mis en place dans plusieurs communes, notamment les commissions spécialisées, comme on l'a vu plus haut, les cadres de concertation, les PDC, PIA, et même à certains endroits, comme Gaya, des documents de stratégie de mobilisation des ressources. Mais pour l'essentiel, aucun des outils n'est réellement opérationnel. Il est également apparu que toutes les communes élaborent les budgets annuellement, mais les comptes administratifs et les comptes de gestion ne sont pas produits régulièrement. Plus de 50% des communes ne transmettent pas leurs comptes annuels à la Cour des comptes. Seulement 16 communes, dont 15 à Maradi et 1 à Dosso, déclarent transmettre les comptes à la juridiction des Comptes. Dans certaines communes comme Bana, Bengou et Gaya, les maires ne savent pas que le compte administratif est élaboré annuellement par eux et que le compte de gestion est établi par le receveur de la commune, que ces deux (2) comptes doivent être présentés au conseil municipal pour validation avant leur transmission au représentant de l'Etat et à la Cour des comptes

Encadré n°28

L'absence de reddition des comptes et le déficit de communication : deux faiblesses qui retiennent la charrue des communes par l'arrière.

Il résulte de ce qui précède que la reddition des comptes reste très faible au niveau des communes en dépit des dispositions pertinentes de la loi évoquées plus haut et de la disponibilité des outils au niveau de plusieurs communes. Les maires et les élus en général rendent peu compte aux citoyens et n'entreprennent pratiquement aucune initiative ou démarche qui rend l'information disponible au grand public. Au demeurant, les citoyens qui sont à la fois électeurs et contribuables sont très peu informés de la gestion de la chose communale. Faute de vulgarisation et d'appropriation par les principaux acteurs, de nombreux outils, généralement élaborés avec l'appui des PTF, s'entassent dans les tiroirs où ils finissent par disparaître par manque d'un archivage adéquat. C'est certainement cette faible information du citoyen sur la vie de la commune qui expliquerait son faible engagement et la difficile mobilisation des ressources internes des collectivités territoriales.

Dès lors se pose la nécessité de :

- vulgariser les outils et mécanismes sur la participation citoyenne et la reddition des comptes ;
- rendre opérationnels les cadres de concertation mis en place au niveau des communes et/ou appuyer leur création là ils n'existent pas ;
- de même, afin de créer les conditions d'émergence d'une citoyenneté responsable, il y a lieu de procéder à la relecture du cadre réglementaire pour mieux clarifier la place et le rôle de la société civile dans le dispositif institutionnel des collectivités territoriales, et renforcer les capacités de celle-ci.

2.2.4.4. L'ouverture sur l'extérieure et le partenariat

Dans le cadre de leur mission de développement, la loi reconnaît aux collectivités territoriales la possibilité de coopérer et de s'engager dans des dynamiques de partenariat aux fins de mise en commun ou de mutualisation de leurs moyens financiers, humains et techniques pour offrir des services de qualité aux citoyens. Pour l'essentiel, les articles 325 à 329 du Code général définissent dans leurs principes les relations que peuvent entretenir les collectivités territoriales entre elles dans le cadre de leur mission d'intérêt général. Ces partenariats, qui permettent de dépasser les limites territoriales des collectivités territoriales et des Etats sans les effacer, prennent au niveau communal la forme de l'intercommunalité interne, transfrontalière et la coopération décentralisée.

(i). La coopération intercommunale existante

La coopération intercommunale est une forme de coopération entre les collectivités communales, fondées sur leur libre volonté de coopérer entre elles, dans un ou plusieurs domaines en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des projets communs de développement économique et d'aménagement territorial.

L'état de lieux réalisé a permis de relever que la coopération intercommunale est très peu développée au stade actuel de l'évolution des communes nigériennes. Cette situation est en partie imputable au régime juridique, qui reste encore au niveau des dispositions de principe, sans que les modalités opérationnelles ne soient précisées. Il faut cependant noter une évolution récente de ce côté, avec l'adoption, par le gouvernement, du décret qui précise la nature des relations que peuvent entretenir les collectivités territoriales entre elles. On note au niveau de la zone d'intervention du PACT quelques exemples de coopération intercommunale dont certaines restent encore à formaliser.

L'association des communes du Canton de Kornaka (ACCK) est un des exemples les plus illustratifs d'intercommunalité dans les deux (2) régions d'intervention du PACT. Créée en 2006, cette coopération locale entre les communes joue un rôle important dans la gestion des services sociaux de base.

Il ressort de l'analyse des documents que les instruments et structures mis en place dans le cadre de cette coopération, notamment le service technique intercommunal, le cadre de concertation intercommunal et le plan d'action intercommunal élaboré sur la base des PDC et PLEA des cinq (5) communes, ont servi d'outils de plaidoyer auprès des partenaires. Ce qui a facilité la promotion de l'économie locale à travers la mise en place et l'opérationnalisation d'une mutuelle intercommunale d'épargne et de crédit qui permet, d'une part, de sécuriser les fonds et, d'autre part, d'octroyer des prêts pour les CGPE, les mini-AEP, les banques céréalères (BC), les moulins à grains et les autres opérateurs privés locaux.

De même, les communes rurales de Kanan Bakaché et de Sarkin Haoussa entretiennent des relations d'intercommunalité avec l'ensemble des huit (8) communes du Département de Mayahi au sein d'une organisation dénommée Conférence InterCommunale et au sein d'un groupe d'Intérêt de la vallée de Goulbi qui regroupe les quatre (4) communes de Mayahi, Attantané, Serkin Haoussa, Kanambakaché, ayant en commun le partage de la vallée du Goulbi. Aussi, dans le cadre du PHRASEA, plusieurs communes contiguës de la zone d'intervention du PACT sont en intercommunalité dans le domaine de l'eau et l'assainissement, notamment par rapport au recrutement d'un point focal eau et assainissement. Dans ce cadre le PHRASEA et les communes prennent en charge la rémunération de l'agent.

Enfin, comme autre cas de coopération intercommunale, il y a lieu de retenir l'expérience des six (6) communes du Département de Gaya et des trois (3) communes du Département de Dioundiou dans le domaine de la gestion et de l'entretien de l'important réseau routier réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale avec l'appui technique et financier de la Coopération suisse et qui regroupe lesdites communes autour du cadre intercommunal que constitue la Caisse de Financement de l'Entretien Routier Autonome (CFERA). Toutes ces coopérations restent cependant des expériences à formaliser officiellement et à encadrer par un dispositif leur accordant plus de sécurité juridique.

(ii). La coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière est l'expression des relations de voisinage entre collectivités frontalières. Elle vise à renforcer et à développer, au-delà des limites internationales des Etats, des rapports de voisinage entre collectivités territoriales partageant les mêmes communautés et les mêmes préoccupations.

L'analyse de la situation relève que la coopération transfrontalière entre les communes est plus présente dans la Région de Dosso, notamment entre les communes de Bana, Gaya, Bengou, Tanda, Tounouga et Yelou avec leurs jumelles du Nigeria et du Bénin.

De manière générale, les dispositifs mis en place viennent de connaître une évolution avec la signature, le 21 juillet 2016, d'un Protocole d'Entente entre les Communes de Gaya, Malanville et Kamba, mettant en place un cadre de concertation transfrontalière (CCT) en vue de susciter et de promouvoir le développement économique, social, culturel et environnemental des populations des trois communes. Le champ d'action de ce cadre peut être élargi aux autres communes, notamment Bana, Bengou, Tanda, Tounouga au Niger ; Karimama au Bénin ; Bagoudo et Aréwa Local Government au Nigeria.

Avant la signature de ce protocole, ces coopérations sont timidement fonctionnelles et se limitent à des rencontres d'échanges épisodiques entre les parties concernées autour de préoccupations ponctuelles liées aux questions sécuritaires, la circulation des personnes et de leurs biens, la santé humaine et animale et la gestion des ressources naturelles.

Il ressort cependant que les communes de Tanda et de Karimama au Bénin organisent des rencontres périodiques pour échanger sur les questions de sécurité transfrontalière, la libre circulation des personnes et de leurs biens le long du fleuve Niger et la gestion des ressources naturelles, etc. Il importe de noter que les décisions prises au cours des rencontres sont mises en application par les deux parties et leurs effets suivis et évalués. Il reste cependant que, là aussi, cette expérience manque de support juridique officiel, ce qui limite la portée des actions menées.

Le tableau suivant donne la situation de la coopération transfrontalière au niveau des communes de la zone d'intervention du PACT.

Tableau 18 : Situation de la coopération transfrontalière existant entre les communes en 2014 et 2015

Commune	communes frontalières en relation	Domaines objet de coopération transfrontalière	Fonctionnalité de coopération
Bana	Commune de Bana avec les communes de Kamba (Nigeria) et Malanville (Bénin)	<ul style="list-style-type: none"> · Santé · Sécurité des personnes et de leurs biens 	<ul style="list-style-type: none"> · Non fonctionnelle car il n'existe pas d'acte officiel qui formalise cette coopération
Bengou	la Commune de Kamba (Nigeria)	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité, · Santé 	<ul style="list-style-type: none"> · dispositif non fonctionnel
Gaya	La commune de Gaya, Kamba et Malanville	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité · Santé 	<ul style="list-style-type: none"> · Fonctionne timidement. · Accord récemment signé.
Tanda	La commune de Tanda et la commune de Karimama au Bénin.	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité, · Libre circulation des personnes et des biens, · la gestion des ressources naturelles, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> · Rencontres sont fréquentes et les décisions prises au cours des rencontres sont mises en application et suivies d'effet
Tounouga	Commune de Tounouga et la Commune de Kamba	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité des populations, · Santé humaine, · Circulation des personnes et des biens 	<ul style="list-style-type: none"> · Elle fonctionne timidement
Yelou	la Commune de Kamba en République du Nigeria.	<ul style="list-style-type: none"> · la Sécurité, etc. · la santé 	<ul style="list-style-type: none"> · Rencontres transfrontalières irrégulières, le dispositif ne fonctionne pas bien.

(iii). La coopération décentralisée

La coopération décentralisée peut se définir comme un nouveau type de partenariat basé sur la solidarité, l'échange d'expériences et la valorisation des ressources locales, que tentent de promouvoir les acteurs du Nord avec leurs homologues du Sud. Elle apparaît dans une certaine mesure comme une modalité positive du processus actuel de globalisation des

échanges au plan économique, et des relations internationales au plan politique. Beaucoup de pays, notamment ceux d'Afrique, perçoivent en elle un des moyens de mise en œuvre des processus de décentralisation en cours¹⁵.

Dans ses dispositions pertinentes, le Code général des collectivités territoriales donne l'opportunité aux collectivités nigériennes d'élargir leur espace relationnel au-delà des frontières et du voisinage en s'engageant dans le champ de la coopération internationale. Il ressort ainsi que « les collectivités territoriales et leurs organismes peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs organismes dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux du Niger » (Art. 327, CGCT).

A la lumière des données de terrain, le constat qui se dégage est qu'au stade actuel l'action internationale des collectivités territoriales nigériennes est plus présente avec les collectivités françaises et/ou leurs groupements. L'exemple de coopération le plus ancien par rapport à la zone d'intervention du Programme reste celui de la commune urbaine de Tessaoua, qui entretient des relations de jumelage avec la ville de Conflans Sainte Honorine (France). Cette coopération a vu le jour en 2001 avec la signature d'une convention entre ces deux (2) collectivités. Dans ce cadre, plusieurs actions de développement ont été réalisées au profit de la Commune de Tessaoua visant l'amélioration des conditions de vie des populations. Le tableau suivant donne la situation de coopération décentralisée engagée par les communes de la zone d'intervention du PACT.

Tableau n°19 : Situation de la coopération décentralisée existant entre les communes en 2014 et 2015

Communes	Liste des communes en coopération décentralisée	Les domaines ou services objet de coopération décentralisée	La fonctionnalité du dispositif de coopération
Adjékoria	FS, Mezdion canon, castillons en Auge, Colombelles	<ul style="list-style-type: none"> · Hydraulique, Assainissement, · Elevage, · Echange culturel, · Education 	· Rencontre annuelle sous forme de voyage d'étude en France dans ces communes
Dan Goulbi	Colombelles, canton en Ange, Mezdion canon et... IFS	<ul style="list-style-type: none"> · hygiène et assainissement ; échanges culturels Education 	· Voyage d'étude, appui à l'hygiène et assainissement et rencontres périodiques
Gaya	Département Rhone	·	·
Kornaka	4 communes de la France : Caston en Auge, IFS, Colombelles et Mezdion canon	<ul style="list-style-type: none"> · Hydraulique et Assainissement, · Echange culturel, · Education 	· Rencontre annuelle à travers des voyages d'études dans les communes de la France et ACCK
Maiyara	4 communes de la France : Colombelles, Mezdion canon, IFS, et Caston en Auge	<ul style="list-style-type: none"> · Hydraulique et assainissement, · Education et · Formation, · Echange culturel 	· Rencontre à travers des voyages d'études(en France et au Niger)
Sabon Machi	4 communes de la France : Caston en Auge, IFS, Colombelles, Mezdion canon	<ul style="list-style-type: none"> · Hydraulique et Assainissement, · Echange culturel, · Education, 	· Rencontres périodiques, voyages d'études

¹⁵Coopération et Développement Local ; Cours dispensé par HALIDOU Saidou, Cycle III, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Niamey – Niger.

		· Appui aux groupements	
Tessaoua	Conflans Sainte Honorine (France)	<ul style="list-style-type: none"> · Hygiène et assainissement · Accès à l'eau potable et assainissement · Appui à la bonne gouvernance locale · Appui au développement secteur socioéconomique · Contribution à la sauvegarde de et au développement durable 	· Rencontres périodiques, voyages d'études

2.3. Les potentialités des communes

Majoritairement situées dans les régions naturelles à cheval entre la zone sahélo-soudanienne et la zone sahéenne, les communes d'intervention du PACT disposent d'un important potentiel dans le domaine agropastoral. En effet, dans l'ensemble de ces communes le système productif local s'organise autour de l'agriculture et de l'élevage, les deux grands piliers de l'économie rurale, auxquels s'ajoutent l'artisanat, le commerce et quelques activités connexes selon la commune et la région.

2.3.1. L'agriculture

Elle est l'activité économique la plus dominante dans pratiquement toutes les communes, sauf à Gadabédji où elle occupe un second rang. Les potentialités dans ce domaine sont principalement constituées :

- des terres agricoles disponibles dans presque toutes les communes ;
- des vallées, cuvettes et autres cours d'eau comme le Fleuve Niger dans la zone Gaya, le Goulbi Kaba qui traverse les communes de Tessaoua, Kananbakaché, Sarkin Haoussa, Aguié, Gazaoua et Gangara, les Dallols Maouri et Fogha au niveau des communes de Dioudiou, Karakara, Zabori, Yélou, Bana, Bengou, Tounouga et Gaya, la vallée du Goulbi Maradi et Gabi (avec ses terres fertiles), le lac de Madarounfa (600 à 800 ha), 2 mares permanentes et 20 semi-permanentes couvrant les communes du département de Madarounfa ;
- des massifs forestiers comme la forêt de Gorou Bassounga et la rôneraie couvrant toutes les communes du département de Gaya et la commune de Dioudiou, la forêt de Baban Rafi (12 983 ha) et la forêt de Madarounfa (830 ha) et les trois (3) parcs agroforestiers (Madarounfa, Angoual Mata et Roubassaou), les forêts classées de Dan Gado, Dan Tourké /Dan Madatchi, Guidan Roudji et Dan Douchi dans le département de Guidan Roudji, les forêts classées de El Dawa (500 ha), Lyataoua (800 ha) et les palmiers Doum du Goulbin Kaba (département de Tessaoua) et la forêt classée de Kouroungoussaou (commune de Chadakori).

Toutes ces potentialités offrent des possibilités d'une mise en valeur partagée dans le cadre d'une gestion fondée sur une approche d'intercommunalité.

Dans sa pratique, c'est l'agriculture familiale qui domine sur l'ensemble des communes et se concentre principalement sur les cultures pluviales et de décrue. Les cultures vivrières sont de loin les plus pratiquées avec cependant une tendance observée vers la diversification, par l'introduction des cultures de rente comme le souchet et le sésame, particulièrement dans la Région de Maradi, et le moringa au niveau des deux régions. Ces dernières années ont également connu une timide évolution dans la pratique de l'agriculture avec l'apparition perceptible d'une nouvelle génération de producteurs ruraux dans le cadre d'un agrobusiness

qui se développe autour des pratiques de l'arboriculture et l'accentuation des cultures de rente (géo coton dans la zone de Gaya) et autres promoteurs privés.

Il reste pour les collectivités territoriales de saisir l'opportunité qu'offre cette mutation observée dans le domaine agricole où de nouveaux producteurs ont fait leur apparition dans le champ du local, exploitant d'importants domaines sans retombées fiscales évidentes pour les budgets locaux, afin de passer d'une fiscalité de capitation à une fiscalité assise sur la production locale.

La limite est cependant que l'agriculture demeure tributaire de nombreuses contraintes, telles que la poussée démographique avec, comme corollaire, une forte pression foncière au point que la terre est devenue un enjeu majeur de compétition entre les différents groupes d'acteurs. En outre, les capacités des populations sont faibles en raison du faible niveau de leur revenu qui ne permet pas de grands investissements. Aussi, sur l'ensemble des communes à prédominance agricole, le développement de l'agriculture fait face à d'énormes difficultés qui se résument par la faible fertilité des sols, l'accès aux céréales en période de soudure, la commercialisation (problème d'écoulement de la production en période de récolte du fait des prix faibles, donc non rémunérateurs), le problème de transformation des produits agricoles, enlevant toute valeur ajoutée à la production initiale, et surtout le manque d'organisation des producteurs.

2.3.2. L'élevage :

Il est un fait qu'au niveau national l'élevage est couramment admis comme la seconde mamelle de l'économie du Niger après l'agriculture. Cette réalité reste pratiquement la même pour toutes les communes d'intervention du PACT. A des degrés divers, toutes les communes disposent d'importants potentiels dans ce domaine, dont notamment le capital bétail et les espaces pastoraux (aires de pâturage, points d'eau, couloirs de passage, parcs de vaccination des animaux). L'absence de données statistiques fiables ne permet pas cependant d'évaluer l'importance du cheptel des communes. Toutefois on observe que l'élevage occupe une place importante dans les activités socio-économiques des populations, et constitue de ce fait un élément central de l'économie familiale et locale.

Du reste, les retombées des transactions dans ce secteur alimentent significativement le circuit de l'économie locale et la fiscalité communale. Il ressort ainsi du livre II du Code général des impôts (CGI) et du cadre budgétaire des collectivités territoriales qu'au moins huit (8) catégories d'impôts et taxes relevant de la fiscalité propre des communes sont assis sur les activités du secteur d'élevage. Ce qui constitue un important gisement fiscal au profit des communes.

L'effort de délimitation et de sécurisation de ces espaces pastoraux observé dans beaucoup de communes mérite d'être poursuivi et généralisé pour mieux faire face aux menaces de leurs utilisateurs.

2.3.3. L'artisanat

Bien que resté dans sa forme traditionnelle, le secteur de l'artisanat occupe une place non négligeable dans l'économie locale. Selon les régions et les communes, il renferme plusieurs corps de métiers qui constituent partiellement ou à plein temps une source d'emploi et de revenu pour une frange importante des populations rurales. On observe, à partir des données de terrain, que de manière générale, selon les communes, les activités artisanales portent sur la transformation des produits agropastoraux, le tissage des nattes et cordes, la fabrication d'objet d'utilité agricole ou pastorale, la forge, la tannerie, la maroquinerie, la maçonnerie, le tissage, la sculpture et la couture, etc.

Dans l'ensemble des communes, c'est l'artisanat d'œuvre et de service qui domine. Les différents corps de métiers qui le composent sont peu ou pas structurés et évoluent de façon archaïque, faute d'encadrement et d'appui technique et financier. Aussi, pour donner une orientation et un contenu à la généralisation en cours de la formation professionnelle au niveau des communes et l'arrimer aux besoins et possibilités de l'économie locale et régionale, ce secteur mérite une attention particulière et un effort d'organisation soutenu aux niveaux communal et régional. En effet, s'il est mieux organisé et valorisé dans le cadre d'une stratégie locale et régionale de création d'emplois, l'artisanat peut sensiblement contribuer à la lutte contre le chômage des jeunes et réduire conséquemment le phénomène de migration et d'insécurité dont il est un des facteurs générateurs.

2.3.4. Le commerce, transport et communication

Malgré sa faible organisation qui le condamne à l'informel, ce secteur enregistre des progrès sur l'ensemble des communes d'intervention du PACT grâce à l'existence d'un réseau de marchés traditionnels et de marchés à bétail qui constituent les principaux cadres d'échanges commerciaux. Au niveau de la plupart des communes, on note l'existence de marchés hebdomadaires importants qui devraient contribuer à la mobilisation des ressources financières au profit des budgets locaux.

Dans les deux régions, les données recueillies montrent le potentiel socio-économique et financier que constituent les marchés transfrontaliers et particulièrement les marchés à bétail situés le long des frontières du Bénin et du Nigeria que fréquentent les opérateurs économiques de part et d'autre en menant plusieurs transactions commerciales dont la dynamisation pourrait servir de leviers pour la construction de véritables économies locales.

Il reste cependant que ce secteur est soumis à plusieurs contraintes dont la faible organisation des opérateurs privés locaux à l'échelle communale, en dépit de l'existence des chambres régionales. Bien que relativement développé dans certaines communes, notamment celles de la Région de Maradi, le commerce reste très dominé par l'informel.

Le volet transport dans sa dimension infrastructures routières constitue le maillon faible de l'économie locale et régionale. Certes, au niveau de la plupart des communes, notamment celles de la Région de Dosso, des tronçons de pistes latéritiques et en terre, facilitant les échanges commerciaux avec les autres communes voisines, existent. Cependant, l'insuffisance et l'état de dégradation du réseau routier limitent les échanges à l'intérieur des communes dont beaucoup sont pourtant à fortes potentialités économiques (existence zones de production et d'importants marchés).

Avec une meilleure organisation et un encadrement technique des opérateurs dans le cadre des structures de concertation et d'un débat économique à dimension locale et régionale, ce secteur dispose d'atouts de nature à booster la dynamique de développement local et régional dont les collectivités sont porteuses.

2.3.5. Énergie, mines et carrières

Sur le plan énergétique, les potentialités restent incontestablement la dynamique en cours d'électrification rurale dans le cadre de laquelle plusieurs communes de la zone de concentration du PACT disposent d'un réseau d'énergie électrique au moins au niveau de leurs chefs-lieux. Ce processus d'électrification s'est traduit par l'apparition de nouveaux métiers au niveau des communes rurales, comme la menuiserie métallique, la soudure, la vulcanisation, le commerce du froid, etc., élargissant ainsi les bases de fiscalisation de l'économie locale.

Relativement aux mines et carrières, on relève l'existence de plusieurs variétés de carrières de prélèvement des matériaux de construction dans pratiquement toutes les communes. L'exploitation de ces carrières donne lieu à fiscalisation pour le compte des budgets des communes conformément aux dispositions de l'article 240 du Code général des collectivités territoriales, au titre de la rubrique « Revenus d'exploitation du domaine et du patrimoine » et des articles 171 et 172 du livre II du Code général des impôts.

Il ressort cependant que, dans le cadre des marchés de grands travaux de construction des bâtiments, des routes et des rechargements signés par l'Etat, le produit de la taxe d'exploitation des carrières due aux communes n'est pas toujours perçue par ces dernières du fait des exonérations accordées aux entreprises chargées de l'exécution des travaux en contradiction avec les dispositions du Code général des impôts selon lesquelles :

Encadré n°29

Code général des impôts : livre II

Art.5-Toute exonération d'impôt ou de taxe revenant à la commune et à la région autre que celles prévues par le code des investissements, la loi minière, la loi sur les grands projets miniers, le code pétrolier et les conventions internationales, accordée par l'Etat, doit faire l'objet d'une compensation financière intégrale et concomitante.

2.3.6. Culture, tourisme et hôtellerie

Les données recueillies montrent l'existence, dans la plupart des communes, d'un fond culturel local dont les éléments constituent des potentialités capitalisables pour ces dernières. Il s'agit notamment de :

- certaines pratiques coutumières et traditionnelles marquant la spécificité de chaque commune laissées aujourd'hui à l'abandon,
- des jeux populaires et traditionnels propres à chaque milieu, à l'image de la lutte, la course des chevaux et ou de chameaux, les rencontres culturelles organisées annuellement à la fin des récoltes ou à l'occasion d'un évènement significatif dans la vie des communautés et auquel ces dernières s'identifient,
- des sites et monuments historiques localisés sur les territoires des communes, à l'image du village de Dankori dans la commune rurale de Kanan Bakaché, le Monument du Colonel Klobb tué à Tessaoua dans le cadre de la Mission Voulet et Chanoine, les tombeaux des saints autour du lac et un (1) site touristique avec 24 bungalows dans la CU de Madarounfa, les palais des sultans du Gobir à Tibiri et de Katchina à Maradi, le site Kombolati à Gaya, l'avifaune d'Albarkaizé avec plus de 3 000 espèces d'oiseaux aquatiques classé site Ramsar dans la CR de Tanda.

On note également l'existence d'infrastructures hôtelières au niveau de certaines communes urbaines comme Maradi, Dosso, Gaya, Madarounfa et Tessaoua.

La réhabilitation et la valorisation de tous ces éléments caractéristiques de la culture locale contribueront au rayonnement des communes aux plans national et international. Ce qui, incontestablement, impactera leur développement.

Encadré n°30**Miser sur la valorisation des potentialités socio-économiques et culturelles locales, pour créer les bases d'une économie de rez-de-chaussée**

La valorisation de toutes ces potentialités socio-économiques et culturelles, et subséquemment de leur potentiel fiscal dans un contexte d'une bonne gouvernance locale, permettra d'asseoir localement les bases d'une économie de rez-de-chaussée de laquelle résultera un premier développement. Pour ce faire, les communes doivent s'inscrire dans une approche nouvelle et novatrice de gestion locale en s'engageant dans une dynamique plus ouverte et proactive qui favorisera la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs présents sur la scène locale, afin de mieux cibler les enjeux du développement local. Dans cette perspective, il s'agira de replacer le budget des communes au centre des préoccupations du développement local pour renforcer les capacités productives des communautés rurales et créer ainsi les conditions d'émergence de cette économie de rez-de-chaussée. Ainsi, à partir des compétences et des ressources que leur confère la loi, les communes doivent-elles promouvoir des actions de nature à créer et à soutenir les initiatives locales de production.

En tout état de cause, il importe de retenir ici que la valorisation des ressources collectées et la transparence sur l'utilisation qui en sera faite garantiront la qualité des relations et la complémentarité entre les élus et les populations. Ces conditions sont nécessaires à l'émergence d'une solidarité financière, et donc du civisme fiscal au niveau des acteurs économiques locaux et de la population en général.

III. CATÉGORISATION DES COMMUNES**3.1. Une démarche pour mieux organiser l'accompagnement des communes et réduire les disparités existantes**

Les termes de référence insistent à juste titre sur une catégorisation opérationnelle des communes au-delà de celle établie par la loi. Il s'agit, dans le cadre du présent exercice, de s'appuyer sur l'analyse des données disponibles pour catégoriser les communes au sein d'une typologie adaptée en vue de définir les appuis à leur apporter pour les aider à atteindre une situation de viabilité pouvant leur permettre d'assurer des services effectifs aux citoyens. Cette typologie pourrait constituer un outil d'aide à la décision pour le PACT dans le cadre de ses activités.

La typologie qui sera proposée ne vise pas à établir un distinguo de type « commune de moyen exercice », « commune mixte » et « commune de plein exercice », en vue d'une dévolution différenciée des compétences entre elles. Elle s'inscrit dans une démarche proactive et dans le respect du principe d'égalité des CT posé par les textes. Elle est proposée dans l'objectif de réduire les disparités préexistantes moyennant l'utilisation opportune des outils prévus par la loi, à savoir le fonds d'appui à la décentralisation et le fonds de péréquation.

Encadré n°31

Article 225 : Il est créé un fonds d'appui à la décentralisation. Ce fonds est alimenté par le budget de l'Etat.

Les modalités de fonctionnement de ce fonds sont fixées par décret pris en conseil des ministres.

Article 226 : Il est créé, au niveau national, un fonds de péréquation pour servir d'appoint aux budgets des collectivités territoriales en vue de veiller à leur développement harmonieux sur la base de la solidarité nationale.

Les modalités d'alimentation et de gestion de ce fonds sont fixées par décret pris en conseil des ministres.

Code général des collectivités territoriales

En effet, à travers le fonds d'appui à la décentralisation et le fonds de péréquation, le législateur nigérien a mis en place deux outils destinés à la fois à l'accompagnement des collectivités territoriales et à l'aménagement du territoire, en ce qu'ils permettent le développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales dans la droite ligne des dispositions constitutionnelles. C'est dire au total que l'étude prendra comme base la commune dans sa définition, ses missions et les compétences que lui confère la loi et en tenant compte des données du terrain, pour proposer une catégorisation opérationnelle qui permette de mieux organiser l'accompagnement à apporter aux communes concernées par le PACT, afin de créer les conditions de leur montée en puissance.

Au regard des développements antérieurs, les trente-trois (33) communes de la zone d'intervention du PACT présentent des situations diversifiées ne résultant pas uniquement de leur séparation en communes urbaines et rurales définie par la législation, même si ce critère soulève des problématiques de développement distinctes. Aussi, en restant sur cette ligne tracée par le législateur, il nous a paru nécessaire de proposer une typologie répondant à différents critères.

Encadré n°32

Critères de catégorisation des communes

A juste titre, nous avons retenu pour les communes urbaines l'urbanité comme critère basique auquel il faut ajouter l'antériorité par rapport à la réforme portant communalisation intégrale du territoire national.

En ce qui concerne les communes rurales, la démographie s'est imposée comme critère basique auquel on peut associer la superficie communale, le nombre de lieux de peuplement et la localisation dans une zone agro-écologique. La viabilité n'étant pas un critère du découpage communal¹⁶ dès le départ, mais un objectif à atteindre par la commune, le niveau d'équipement n'a pas été retenu comme élément de catégorisation des communes rurales.

Pour l'ensemble des communes, il a été associé aux critères basiques un autre critère non pas secondaire, mais plutôt déterminant, à savoir la capacité fonctionnelle.

3.2. La classification des communes urbaines

Pour la classification des communes urbaines, deux paramètres sont ainsi proposés, à savoir l'antériorité de la communalisation et l'urbanité, bien que la plupart des communes urbaines ne se distinguent que faiblement des communes rurales.

3.2.1 Le critère d'urbanité :

En rappel, la loi définit la commune urbaine comme « le regroupement de quartiers et de villages administratifs et/ou tribus autour d'une agglomération d'au moins cinq mille (5000) habitants ». La commune urbaine peut être érigée en commune à statut particulier lorsque l'agglomération principale a un chiffre de population au moins égal à cent mille (100 000) habitants et prend ainsi le titre de ville.

De par leur position, les communes urbaines sont appelées à jouer un rôle économique dans le cadre du développement des départements et régions dont elles constituent en général les chefs-lieux. Lieu de concentration de certains services, y compris de la tutelle et des services déconcentrés mais aussi centres des affaires pour les opérateurs économiques ruraux, les communes urbaines ont à répondre à des demandes sensiblement différentes de celles des communes rurales.

¹⁶ Lors de ces travaux, la Commission Spéciale Chargée du Redécoupage Administratif (CSRA) a estimé que la viabilité en termes d'existence d'équipements et infrastructures n'est pas un critère de découpage, mais un objectif à atteindre, la réforme proposée s'inscrivant dans une perspective d'aménagement du territoire.

Le caractère tertiaire et/ou primaire des activités développées par leurs administrés, mais aussi les services à développer pour répondre aux attentes des populations des autres entités communales qui viennent y résider périodiquement et/ou solliciter des services, sont autant des opportunités de développement et de ressources fiscales que de sources de problèmes dont la solution demande des moyens financiers et une technicité particulière. En effet, les communes urbaines, du moins leurs chefs-lieux, abritent les principaux centres de référence de la plupart des services sociaux comme les hôpitaux de district, les établissements d'enseignement secondaire du second cycle et de plus en plus l'enseignement supérieur avec la déconcentration amorcée des universités en région. De même, elles accueillent les représentations locales et les sièges des entreprises installées hors capitale, confortant ainsi leur fonction de pôle socio-économique en construction et que la décentralisation doit consolider.

Les exigences nées du développement des nouvelles technologies de l'information (NTIC) dont la disponibilité en milieu urbain fait désormais partie des besoins primaires des citoyens ou encore la problématique de l'assainissement et du traitement des ordures ménagères nécessitent dans les centres urbains non seulement des dépenses salariales, mais également des investissements importants auxquels ne sont pas confrontées les communes rurales dans les mêmes dimensions.

A l'évidence, comme le législateur l'a prévu, le caractère urbain des communes nigériennes constitue donc un critère d'importance à l'occasion de la définition d'une typologie des collectivités territoriales. La classification proposée ici distingue donc les communes urbaines chefs-lieux de régions, au nombre de deux, à savoir Dosso et Maradi, cette dernière ayant même un statut de ville du point de vue de la loi, d'une part, et, d'autre part, les communes urbaines chefs-lieux des départements, au nombre de cinq (5), à savoir Aguié, Gaya, Guidan Roundji, Madarounfa et Tessaoua. A ces dernières s'ajoute Tibiri, qui est à la frontière entre la ruralité et l'urbanité, en tenant compte du critère de l'antériorité en vertu duquel cette dernière a été érigée en commune urbaine dans le cadre de la réforme (loi n°2002-14 du 11 juin 2002).

3.2.2. L'antériorité par rapport à la communalisation

Elle constitue le second critère de classification pour les communes urbaines, l'expérience de la décentralisation datant de plusieurs décennies à l'échelle de certaines collectivités communales. Au nombre de vingt-une (21) sur l'ensemble du territoire national, elles étaient jusqu'à la réforme de 2004 organisées au sein de trois catégories qui distinguent les villes, les communes urbaines et les communes rurales.

Quatre (4) communes urbaines de la zone d'intervention du Programme existaient avant la réforme de 2004. Il s'agit notamment des communes de Dosso, Maradi - qui avaient déjà un statut de ville -, la commune urbaine de Tessaoua, érigée en commune urbaine depuis 1988 et la commune de Tibiri, qui avait un statut de commune rurale.

Sur la base du critère de l'antériorité, on distinguera donc au niveau de la zone du PACT deux grandes catégories de communes urbaines, dont la première regroupe les communes urbaines chefs-lieux de régions, à savoir Dosso, Maradi, et dans une moindre mesure la commune urbaine de Tessaoua, également chef-lieu de département. Ces communes ont une structure administrative et technique qui doit, certes, être renforcée. On y trouve particulièrement au niveau des communes chefs-lieux de régions un secrétariat général d'un certain niveau, coordonnant des services administratifs structurés. De même, il existe des services techniques chargés des questions de voirie, d'urbanisme, des affaires domaniales, de la protection contre

l'incendie et la police municipale. Dans ces communes, le maire dispose d'un cabinet composé de collaborateurs en nombre restreint.

Ces communes interviennent sur leurs budgets, certes, avec des moyens réduits dans les secteurs sociaux comme la santé, l'éducation, notamment l'enseignement primaire et pré-scolaire, en débordant souvent au niveau de l'enseignement secondaire second cycle relevant pourtant de la compétence des régions, et dans le secteur de l'hygiène et l'assainissement.

La deuxième catégorie regroupe les communes urbaines d'Aguié, de Gaya, de Guidan Roudji, de Madarounfa, à l'époque niveau par excellence de la déconcentration des services de l'Etat et de la gestion publique. Elles ont été érigées en communes urbaines par la loi n°2002-14 du 11 juin 2002¹⁷, principalement en raison de leur statut de localités chefs-lieux de départements (anciens arrondissements). Cette position, alliée à un contexte de dédoublement fonctionnel dans le cadre de la gestion des anciens arrondissements à la fois collectivités territoriales et circonscriptions déconcentrées de l'Etat, constitue pour ces entités des atouts qui peuvent être capitalisés dans le cadre de la mise en route de la réforme de la décentralisation. Dans cette deuxième catégorie, il faut intégrer la commune de Tibiri qui, en dépit de son antériorité à la réforme, est restée à la limite de la ruralité et de l'urbanité.

Ces communes urbaines, particulièrement celles correspondant aux chefs-lieux de régions, possèdent tout naturellement un savoir, des expériences et une pratique qui les différencient singulièrement de leurs consœurs. Certes, l'installation des conseils municipaux a modifié le mode de gestion de ces entités, mais les communes antérieures à la réforme exercent déjà certaines compétences, possèdent un embryon d'organisation des services et un personnel minimum, et ont l'avantage d'être mieux connues par les populations. Comme autre paramètre à considérer, ces communes représentent pour l'essentiel, des collectivités à forte démographie, tous ces critères justifiant de les considérer différemment des nouvelles collectivités décentralisées.

Il reste au niveau des communes de cette catégorie à réorganiser les services municipaux et à les adapter aux missions et compétences que la loi confère aux communes, se doter d'organigrammes donnant la photographie en temps réel de l'administration municipale, renforcer les effectifs et la qualité des personnels essentiels, renforcer la capacité de gestion des services municipaux et la mobilisation des ressources financières, rendre opérationnels les instruments et outils de gestion municipale et créer les canaux permettant la connexion entre les communes, les milieux économiques et les acteurs du tiers secteur.

3.3. La démographie comme critère basique de catégorisation des communes.

Qu'elle soit rurale ou urbaine, la commune nigérienne est physiquement constituée par un regroupement de plusieurs villages, quartiers et tribus et prend son ancrage sur le territoire des entités coutumières (cantons et groupements) auquel les populations locales s'identifient et qu'elles reconnaissent. S'agissant particulièrement de la commune rurale, la loi¹⁸ la définit comme «un regroupement de villages, tribus ou quartiers administratifs autour d'une localité centre d'au moins deux mille (2000) habitants et coïncidant avec tout ou partie de l'espace territorial d'un canton ou d'un groupement selon la Zone socio-écologique considérée ».

C'est dire que pour les communes rurales, la donnée démographique apparaît comme le paramètre basique de classification, auquel il faut ajouter trois éléments de second rang, à savoir la superficie, le nombre de lieux de peuplement et la localisation au sein des zones

¹⁷ Loi portant création de communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux.

¹⁸ Loi n°2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger.

socio-écologiques, le niveau d'équipement ne pouvant être considéré dans le contexte des communes rurales, l'option volontariste de la réforme faisant de la viabilité non pas un critère, mais un objectif à atteindre. Prévues par la loi pour juger de la validité du découpage territorial en communes, la démographie constitue la base, non seulement des recettes abondant les budgets, mais également de l'intensité des besoins en services exprimés par les administrés.

En outre, l'importance de la population constitue, pour l'heure, la principale ressource des communes : (i) force de travail génératrice de productions agro-pastorales, (ii) potentiel fiscal, (iii) économie d'échelle et partage des coûts de fonctionnement de la structure municipale pour ne citer que les plus importants. Il reste qu'au-delà de ces atouts les dimensions des communes influent sur l'exercice des compétences imparties aux collectivités. Il s'avère donc utile de catégoriser les communes en fonction de leurs superficies respectives. Comme indiqué plus haut, cette analyse est menée, d'une part, en fonction de la localisation des communes au sein des deux régions et, d'autre part, en fonction de leur distribution au sein des zones agro-écologiques.

3.3.1. Caractérisation des communes selon leur démographie

Selon leur taille démographique, les communes de la zone d'intervention du PACT se répartissent au sein de trois catégories :

- les communes de taille démographique inférieure ou égale à cinquante mille (50 000) habitants. Elles sont au nombre de huit (8), essentiellement des communes rurales. Les communes rurales les moins peuplées sont, par ordre, Zabori (12 465 hbts), Bana (19 599 hbts), Bengou (19 966 hbts), Gadabédji (21 513 hbts), Birni Lallé (33 349 hbts), Sabon Machi (38 908 hbts), Tounouga (46 325 hbts) et Karakara (49 670 hbts).
- les communes de taille démographique comprise entre cinquante mille un (50 001) et cent mille (100 000) habitants, au nombre de seize (16), dont treize (13) rurales et trois (3) urbaines.
- les communes de plus de cent mille (100 000) habitants, au nombre de neuf (9), dont quatre (4) rurales et cinq (5) urbaines. Les communes rurales les plus peuplées sont Kornaka, Gazaoua, Chadakori et Guidan Sori.

3.3.2. Les critères associés à la démographie communale

Il s'agit, comme indiqué plus haut, de la superficie du territoire communal, du nombre de lieux de peuplement (villages, tribus et quartiers administratifs) et de la zone agro-écologique de localisation de la commune. Ces trois paramètres de second degré méritent néanmoins d'être pris en compte, pour mieux apprécier les potentialités dont les communes recèlent et/ou les situations spécifiques qu'elles présentent et qui influent sur les réponses que les conseils municipaux devront être en mesure d'apporter à leurs administrés.

3.3.2.1. La taille physique des communes

Selon leur taille physique, les communes de la zone d'intervention du PACT présentent un contraste apparent avec des superficies variant de moins de 500 km² pour la plupart des communes situées dans la bande sud à plus de 2 000 km² pour les communes situées dans la zone nord de la région de Maradi, notamment celles relevant du Département de Dakoro.

En considérant leur superficie, les communes de la zone du PACT se répartissent également à l'intérieur de trois (3) catégories :

- les communes de superficie inférieure ou égale à 500 km² : dix (10) communes, dont sept (7) rurales (Bengou, Bana, Birni Lallé, Gangara, Tanda, Tounouga et Zabori) et trois (3) urbaines (Maradi, Gaya et Madarounfa) sont dans cette catégorie ;

- les communes de superficie comprise entre 500 km² à moins de 1000 km² : douze (12) communes dont dix (10) rurales (Dioundiou, Djirataoua, Gabi, Guidan Sori, Kananbakaché, Karakara, Mayara, Sabon Machi, Safo et Sarkin Haoussa) et deux (2) urbaines (Dosso et Tessaoua) constituent cette catégorie ;
- les communes de superficie de 1000 km² et plus : onze (11) communes, dont huit (8) rurales (Dan Goulbi, Gazaoua, Yélou, Adjékoria, Bader Goula, Chadakori, Gadabédji et Kornaka) et trois urbaines (Aguié, Guidan Roudji et Tibiri) sont dans cette autre catégorie.

3.3.2.2. Le nombre des lieux de peuplement des communes de la zone d'intervention du PACT

Elles se composent en moyenne de cinquante-six (56) villages, tribus et ou quartiers administratifs au sein de leur territoire, si on se réfère aux données tirées de la loi n°2003-35 du 27 août 2003¹⁹, mais de grandes variations sont observées.

Selon le nombre des lieux de peuplement qui les composent, les communes de la zone se répartissent au sein des trois catégories suivantes :

- Communes dont le nombre de lieux de peuplement est inférieur ou égal à 20 : Six (6), dont quatre (4) rurales (Bana, Bengou, Tounouga et Zabori) et deux (2) urbaines (Maradi et Gaya) ;
- Communes dont le nombre de lieux de peuplement est compris entre 20 et 56 : treize (13), dont onze (11) rurales (Tanda, Yélou, Karakara, Safo, Kananbakaché, Sarkin Haoussa, Gangara, Birni Lallé, Dan Goulbi, Sabon Machi et Gadabédji) et deux (2) urbaines (Dosso et Madarounfa) ;
- Communes dont le nombre de lieux de peuplement est supérieur à 56 : quatorze (14), dont dix rurales (Dioundiou, Guidan Sori, Chadakori, Gabi, Djirataoua, Gazaoua, Bader Goula, Kornaka, Mayara et Adjékoria) et quatre urbaines (Aguié, Guidan Roudji, Tibiri et Tessaoua). Trois (3) communes, dont deux rurales (Chadakori et Kornaka) et une (1) urbaine (Tibiri), comptent plus de cent (100) lieux de peuplement sur leur territoire.

Ce paramètre est corrélé à la superficie communale et permet d'apprécier le niveau d'occupation du territoire, mais conséquemment le type d'organisation interne à mettre en place pour mieux atteindre les populations et les impliquer par rapport à la gouvernance communale dans le droit fil de l'article 204 du Code général des collectivités territoriales.

Encadré n°33

Article 204 : Dans chaque commune ou région, il peut être institué des structures infracommunales ou régionales chargées, en rapport avec les différents conseils, de :

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement communal (PDC) ou régional ;
- contribuer à l'élaboration du budget municipal ou régional ;
- contribuer à la promotion du développement de la commune ou de la région ;
- servir de canaux à l'information du public et à la participation des citoyens à la gestion des affaires municipales ou régionales.

La création, la dénomination et les règles de fonctionnement des structures infracommunales ou régionales sont déterminées par arrêté du Ministre chargé de la tutelle des collectivités territoriales.

Code général des collectivités territoriales

¹⁹ Loi n°2003-35 du 27 août 2003 portant composition et délimitation des communes.

3.3.2.3. La distribution des communes dans les zones agro-écologiques

Les communes de la zone d'intervention du PACT se répartissent comme suit au sein de trois zones agro-écologiques :

- vingt-cinq (25) communes, dont dix-sept (17) rurales, sont situées dans la zone sahélo-soudanienne ;
- sept (7) communes rurales sont situées dans la zone sahélienne ;
- une (1) commune rurale est située dans la zone sahélo-saharienne dont la principale vocation au plan socio-économique est pastorale.

Toutes les communes urbaines sont localisées dans la zone sahélo-soudanienne, donnant les possibilités d'une large gamme d'activités socio-économiques.

Le tableau suivant présente la catégorisation des communes du PACT selon leur taille démographique, la superficie de leur territoire, le nombre de leurs lieux de peuplement et leur localisation dans les zones agro-écologiques.

Tableau n°20 : catégorisation des communes selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Communes	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Inférieure ou égale 50 000 hbts				
Bana	19 599	241	10	Idem
Bengou	19 966	195	12	Idem
Birni Lallé	33 349	325	49	Sahélien
Gadabédji	21 513	2 865	41	Sahélo-saharien
Karakara	49 670	636	39	Sahélo-souda
Sabon Machi	38 908	516	47	Sahélien
Tounouga	46 325	309	13	Sahélo-souda
Zabori	12 465	213	13	Sahélo-souda
Plus de 50 000 à 100 000 hbts				
Adjékoria	85 523	1 890	78	Sahélien
Bader Goula	73 737	1690	77	Sahélien
Dan Goulbi	61 871	1256	54	Sahélien
Dioundiou	60 677	765	59	Sahélo-souda
Djirataoua	92 951	548	71	Sahélo-souda
Dosso CU	92 696	541	32	Sahélo-souda
Gabi	89 947	786	91	Sahélo-souda
Gangara	56 139	305	32	Sahélo-souda
Gaya CU	68 991	360	18	Sahélo-souda
Kanan Bakaché	92 289	650	48	Sahélien
Madarounfa CU	77 655	361	54	Sahélo-souda
Mayara	67 503	913	89	Sahélien
Safo	82 659	757	50	Sahélo-souda
Sarkin Haoussa	82 505	615	53	Sahélien
Tanda	54 021	342	21	Sahélo- souda
Yélou	73 960	1135	49	Sahélo-souda
Plus de 100 000				
Aguié CU	165 177	1756	84	Sahélo-souda
Chadakori	117 527	1756	101	Sahélo-souda
G. Roumdji CU	103 558	1009	83	Sahélo-souda
Gazaoua	120 067	1000	65	Sahélo-souda
Guidan Sori	101 374	749	81	Sahélo-souda
Kornaka	151 366	3 151	133	Sahélien
Tessaoua CU	186 810	624	76	Sahélo-souda
Tibiri CU	140 189	1 200	109	Sahélo-souda
Ville Maradi	288 933	64	17	Sahélo-souda

3.3.3. Une classification ouverte du fait du caractère hybride des communes dites urbaines

A partir du critère démographique, il se dégage donc trois catégories, toutes communes confondues, incluant les communes rurales et urbaines. Il est en effet apparu que, même pour les communes urbaines, le critère démographique reste déterminant. On distingue ainsi : (i) les communes de moins de 50 000 habitants, composées essentiellement de communes rurales (8/8) ; (ii) les communes dont la population est comprise entre 50 000 à 100 000 habitants, largement constituées également de communes rurales (13/16) ; et (iii) les communes de plus de 100 000 habitants, majoritairement composées de communes urbaines (5/9).

Il ressort que les communes urbaines sont généralement à très forte démographie et dépassent largement, sur ce point, les communes rurales. La commune de Gaya reste la commune urbaine la moins peuplée, avec 68 991 habitants répartis sur 18 lieux de peuplement, alors que la ville de Maradi est la plus peuplée des communes urbaines, avec 288 933 habitants répartis sur 17 quartiers et villages administratifs. Cette distinction n'a cependant rien de rigide à nos yeux, au regard du caractère hybride des communes dites urbaines, qui sont, dans les faits, à « cœur urbain et à forte extension rurale ». Il en est ainsi de la plupart des communes urbaines, dont les plus marquantes sont Aguié, Guidan Roundji et Tibiri, avec une superficie variant de 1009 km² pour Guidan Roundji à 1 200 km² pour Tibiri et 1756 km² pour Aguié. Ces trois communes dépassent de loin la plupart des CR, y compris en lieux de peuplement, dont le nombre varie respectivement de 83 pour Guidan Roundji, 84 pour Aguié et 109 pour Tibiri.

Les communes rurales les plus étendues et les plus peuplées sont Kornaka, avec une superficie de 3 151 km² et une population de 151 366 habitants répartis dans 133 villages et tribus ; Chadakori, 1756 km² de superficie avec 117 527 habitants répartis sur 101 villages et tribus ; Gazaoua 1 000 km² avec 120 067 répartis sur 65 villages et tribus ; Guidan Sori, avec 749 km², abrite 101 374 habitants répartis sur 81 villages et tribus. Les communes rurales de Gadabédji (2 885 km²), Adjékoria (1 890 km²), Bader Goula (1 690 km²), Dan Goulbi (1 256 km²) et Yélou (1 135 km²) sont également de grande taille physique, avec une taille démographique variable allant de 21 513 habitants répartis sur 41 villages et tribus à Gadabédji, à 85 523 habitants répartis sur 78 villages et tribus pour Adjékoria.

Comme on peut le constater, les communes de la zone d'intervention du PACT, aussi bien dans leur dimension rurale qu'urbaine, se différencient singulièrement par leur démographie, leur taille physique et le nombre de lieux de peuplement qui composent leurs territoires.

En termes de disparités les communes du PACT, de par leur taille et leur localisation dans les zones agro-écologiques, présentent des différences tant en termes de potentiel humain (taille démographique), de dotation en ressources naturelles, qu'en termes de macrocéphalisme au plan administratif, se traduisant par une relative concentration des services, des effectifs et des ressources au niveau des centres urbains, notamment les communes chefs-lieux des régions, au niveau desquelles sont localisés l'essentiel des services d'appui et d'accompagnement (services techniques de l'État et Projets de développement), mais aussi les entreprises et autres prestataires des services.

3.4. La capacité fonctionnelle

La capacité fonctionnelle se mesure, nous l'avons vu plus haut, par la fonctionnalité des organes délibérants et exécutifs, l'existence d'une administration assurant la continuité du service public local, la disponibilité de mécanismes et outils opérationnels tendant à promouvoir

3.3.3. Une classification ouverte du fait du caractère hybride des communes dites urbaines

A partir du critère démographique, il se dégage donc trois catégories, toutes communes confondues, incluant les communes rurales et urbaines. Il est en effet apparu que, même pour les communes urbaines, le critère démographique reste déterminant. On distingue ainsi : (i) les communes de moins de 50 000 habitants, composées essentiellement de communes rurales (8/8) ; (ii) les communes dont la population est comprise entre 50 000 à 100 000 habitants, largement constituées également de communes rurales (13/16) ; et (iii) les communes de plus de 100 000 habitants, majoritairement composées de communes urbaines (5/9).

Il ressort que les communes urbaines sont généralement à très forte démographie et dépassent largement, sur ce point, les communes rurales. La commune de Gaya reste la commune urbaine la moins peuplée, avec 68 991 habitants répartis sur 18 lieux de peuplement, alors que la ville de Maradi est la plus peuplée des communes urbaines, avec 288 933 habitants répartis sur 17 quartiers et villages administratifs. Cette distinction n'a cependant rien de rigide à nos yeux, au regard du caractère hybride des communes dites urbaines, qui sont, dans les faits, à « cœur urbain et à forte extension rurale ». Il en est ainsi de la plupart des communes urbaines, dont les plus marquantes sont Aguié, Guidan Roundji et Tibiri, avec une superficie variant de 1009 km² pour Guidan Roundji à 1 200 km² pour Tibiri et 1756 km² pour Aguié. Ces trois communes dépassent de loin la plupart des CR, y compris en lieux de peuplement, dont le nombre varie respectivement de 83 pour Guidan Roundji, 84 pour Aguié et 109 pour Tibiri.

Les communes rurales les plus étendues et les plus peuplées sont Kornaka, avec une superficie de 3 151 km² et une population de 151 366 habitants répartis dans 133 villages et tribus ; Chadakori, 1756 km² de superficie avec 117 527 habitants répartis sur 101 villages et tribus ; Gazaoua 1 000 km² avec 120 067 répartis sur 65 villages et tribus ; Guidan Sori, avec 749 km², abrite 101 374 habitants répartis sur 81 villages et tribus. Les communes rurales de Gadabédji (2 885 km²), Adjékoria (1 890 km²), Bader Goula (1 690 km²), Dan Goulbi (1 256 km²) et Yélou (1 135 km²) sont également de grande taille physique, avec une taille démographique variable allant de 21 513 habitants répartis sur 41 villages et tribus à Gadabédji, à 85 523 habitants répartis sur 78 villages et tribus pour Adjékoria.

Comme on peut le constater, les communes de la zone d'intervention du PACT, aussi bien dans leur dimension rurale qu'urbaine, se différencient singulièrement par leur démographie, leur taille physique et le nombre de lieux de peuplement qui composent leurs territoires.

En termes de disparités les communes du PACT, de par leur taille et leur localisation dans les zones agro-écologiques, présentent des différences tant en termes de potentiel humain (taille démographique), de dotation en ressources naturelles, qu'en termes de macrocéphalisme au plan administratif, se traduisant par une relative concentration des services, des effectifs et des ressources au niveau des centres urbains, notamment les communes chefs-lieux des régions, au niveau desquelles sont localisés l'essentiel des services d'appui et d'accompagnement (services techniques de l'État et Projets de développement), mais aussi les entreprises et autres prestataires des services.

3.4. La capacité fonctionnelle

La capacité fonctionnelle se mesure, nous l'avons vu plus haut, par la fonctionnalité des organes délibérants et exécutifs, l'existence d'une administration assurant la continuité du service public local, la disponibilité de mécanismes et outils opérationnels tendant à promouvoir

- la faible capacité managériale des maires, notamment en matière de gestion administrative et financière et la planification locale ;
- leur faible capacité d'exercer effectivement la maîtrise d'ouvrage communale, notamment en termes de : coordination des actions de développement communal, communication administrative, promotion du dialogue politique et social et la concertation avec les acteurs socio-économiques.

Pour l'ensemble de la zone d'intervention du PACT, il semble que, par rapport à l'exercice de leurs responsabilités l'enjeu pour les organes délibérants et exécutifs des communes reste celui d'une approche plus ouverte et relationnelle de la gestion des affaires locales, notamment dans un contexte où ces derniers doivent apporter des réponses satisfaisantes aux préoccupations suivantes : **(1)** prendre efficacement en charge leurs attributions de manière à devenir de vrais acteurs du développement ; **(2)** instaurer entre eux et leurs différents partenaires, notamment administratifs, financiers et techniques, un système efficace de collaboration; **(3)** trouver par rapport aux autres acteurs de développement un positionnement qui leur soit propre, sans pour autant neutraliser ou supplanter les initiatives et capacités existantes, de manière à confier une compétence déterminée à l'acteur le mieux à même de l'exercer dans l'esprit de la subsidiarité. Ce qui suppose pour toutes ces communes, toutes catégories confondues, le renforcement de leurs capacités techniques et financières.

Sur le même registre, il convient de retenir que des commissions spécialisées sont certes créées dans toutes les communes, mais cette création est de pure forme car, dans aucune des communes du PACT ces structures, pourtant essentielles dans le processus décisionnel des conseils municipaux, ne sont véritablement fonctionnelles. A ce niveau, un sérieux travail sur lequel nous reviendrons dans les recommandations reste à faire pour rendre opérationnelles lesdites commissions et crédibiliser ainsi toute la chaîne du processus du travail des conseils municipaux et régionaux. Par rapport au personnel et à l'organisation de l'administration municipale en général, nous avons, à la lumière des données du terrain, établi une première classification qui distingue les communes chefs-lieux de régions des autres CU et des CR. Certes, dans la situation actuelle de l'organisation de leurs services et de leurs effectifs quelques différences existent, mais de manière globale la question du personnel et des ressources humaines des collectivités territoriales reste un chantier à construire sur lequel nous reviendrons également dans la partie des recommandations.

3.4.2. La capacité de prise en charge du fonctionnement et l'obligation légale d'investir

La capacité de prise en charge du fonctionnement et de l'obligation en matière d'investissement constitue un des critères de catégorisation le plus déterminant et a été à la base de toute la réflexion ayant conduit le législateur à instituer les deux fonds, à savoir le fonds d'appui à la décentralisation et le fonds de péréquation. La loi définit deux catégories de charges aux CT, à savoir les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont un caractère permanent et permettent à la commune et à la région de faire face à leurs charges et obligations courantes. Les dépenses d'investissement permettent la réalisation des équipements, des infrastructures, des projets de développement et l'acquisition de matériels relatifs à ces travaux. La démarche pour la détermination de la capacité de prise en charge de leur fonctionnement par les communes tire son fondement de la loi, notamment des dispositions des articles 243 à 245 du CGCT, qui définissent les dépenses obligatoires et facultatives des communes et des régions.

Encadré n°34**Extrait du Code général des collectivités territoriales**

Article 243 : Les dépenses de fonctionnement sont soit obligatoires, soit facultatives.

Article 244 : Les dépenses obligatoires des communes et des régions sont :

1. les intérêts et l'amortissement des emprunts, ainsi que les charges résultant des condamnations judiciaires ;
2. les frais des conseils et commissions et les rémunérations du personnel régulièrement engagé ainsi que toutes les charges contractuelles se rapportant à ce personnel ;
3. le loyer et les frais d'entretien des bâtiments pris en location par la commune ou la région ;
4. les frais d'entretien du patrimoine de la commune ou de la région ;
5. les dépenses relatives à l'hygiène et à la salubrité publique ;
6. les dépenses relatives à la protection civile ;
7. les autres dettes de la commune ou de la région ;
8. les prélèvements et transferts établis par les lois sur les biens et revenus de la collectivité territoriale ;
9. en général, toutes les dépenses que la loi met à la charge de la commune ou de la région, sous réserve et dans les limites de leur intérêt conformément à leurs compétences et avec le transfert concomitant des ressources.

Article 245 : Toutes les dépenses n'entrant pas dans les catégories ci-dessus sont facultatives.

Une dépense facultative ne peut être inscrite au budget que lorsqu'elle présente un caractère d'intérêt local.

3.4.2.1. Evaluation du coût de fonctionnement minimal des communes

Sur la base des dispositions de l'article 244 CGCT ci-dessus, et tenant compte du contexte actuel d'évolution des communes de la zone d'intervention du PACT, la démarche a consisté à évaluer leur coût de fonctionnement à partir de six (6) variables incluant : (i) les indemnités des maires et adjoints, (ii) les frais de sessions, (iii) les frais de transport des conseillers, (iv) le fonctionnement des commissions spécialisées, (v) les charges des personnels et (vi) le fonctionnement courant.

(i). Les indemnités des maires et adjoints comprennent : les indemnités de fonction, les indemnités de représentation²⁰ et les autres avantages incluant les indemnités de logement, d'eau, d'électricité et de téléphone.

(ii). Les frais de sessions : ils sont déterminés annuellement en fonction de la taille des conseils municipaux et sur la base de six sessions, dont quatre (4) sessions ordinaires et deux (2) sessions extraordinaires.

(iii). Les frais de transport des conseillers : ils sont déterminés sur la base des six (6) sessions ordinaires et extraordinaires et du nombre des conseillers par commune.

NB : Les indemnités de fonction et de représentation ainsi que les autres avantages alloués aux maires et maires adjoints, les frais de session et de transport des conseillers sont déterminés sur la base des taux et barèmes fixés par le décret n°2011-168/PRN/MISPD/AR du 09 juillet 2011, déterminant le régime indemnitaire et les avantages accordés aux membres des organes délibérants et des organes exécutifs des régions et communes du Niger. Ces chiffres ne prennent pas en compte les frais dus aux membres de droit (chefs traditionnels et députés nationaux résidant au niveau de la commune).

²⁰ L'indemnité de représentation est allouée uniquement aux maires.

Les frais de session et de transport ont été évalués également sur la base du décret n°2076-077/PRN/MISPD/ACR du 26 janvier 2016 fixant le nombre de sièges par conseil municipal applicable pour la prochaine mandature.

(iv). Les charges liées au fonctionnement des commissions spécialisées : les charges ont été déterminées sur la base d'une hypothèse de :

- trois (3) commissions de cinq (5) membres chacune pour les communes rurales dont la taille démographique est inférieure ou égale à 50 000 habitants et celles de plus de 50 000 habitants.
- trois (3) commissions de sept (7) membres chacune pour les communes urbaines et les communes rurales de plus de 100 000 habitants
- quatre (4) commissions de sept (7) membres pour les communes urbaines chefs-lieux de régions.

Les commissions se réunissent chacune six (6) jours par trimestre, soit vingt-quatre (24) jours par an et par commission, ou soixante-douze (72) jours pour les trois (3) commissions par commune. Pour les communes urbaines chefs-lieux de régions, le nombre de jours de travail des commissions est de quatre-vingt-seize (96), soit 24 jours par commission et par an pour quatre (4) commissions.

Le taux de prise en charge des membres des commissions est fixé à cinq mille (5 000) CFA par jour. Le coût de prise en charge annuelle par catégorie de commune est évalué à :

- 15 X 72 X 5 000 CFA, soit 5 400 000 CFA pour les communes rurales de 50 000 habitants et plus ;
- 21 X 72 X 5 000 CFA, soit 7 560 000 CFA pour les communes urbaines et les communes rurales de plus de 100 000 habitants ;
- 28 X 96 X 5 000 CFA, soit 13 440 000 CFA pour les communes urbaines chefs-lieux de régions.

(v). Les charges de personnels : la détermination des charges du personnel s'appuie sur une hypothèse qui définit, à partir de l'organigramme proposé par la Commission spéciale sur le redécoupage administratif (CSRA), un paquet technique minimum d'agents par catégorie de communes défini comme suit :

- **Pour les communes rurales dont la taille démographique est inférieure ou égale à 50 000 habitants**, cinq (5) agents fonctionnaires et un agent auxiliaire ;
- **Pour les communes urbaines et les communes rurales de plus de 50 000 habitants**, huit (8) agents, dont sept (7) agents fonctionnaires et un (1) agent auxiliaire.

NB : Le détail de la composition du paquet technique minimum d'agents par catégorie de communes est donné plus loin dans ce rapport au niveau des propositions.

Le coût annuel des charges de personnels est évalué ainsi qu'il suit par catégorie de communes :

- Communes de taille démographique inférieure ou égale à 50 000 habitants : 7 807 836 CFA ;
- Communes urbaines et communes rurales de plus de 50 000 habitants : 10 399 980 CFA ;
- Communes urbaines chefs-lieux de régions : PM.

Pour toutes les catégories de communes, les charges de personnels ont été évaluées sur la base de la Convention collective interprofessionnelle et des dispositions de divers textes réglementaires. dont :

- le décret n°99-034/PRN/MI/AT du 05 mars 1999 fixant la rémunération et les taux des indemnités accordées aux secrétaires généraux des collectivités territoriales ;
- l'arrêté n°198/MID/DGAT/DFL du 27 mai 2002 modifiant l'arrêté n°29/MI/DTR du 9 mars 1978 déterminant les modalités relatives à la constitution du cautionnement des receveurs municipaux et à leurs indemnités de responsabilité ;
- l'arrêté n°433/MID/DGAT/D du 31 décembre 2003 fixant les indemnités et avantages divers alloués à certains agents des collectivités territoriales.

vi. Le fonctionnement courant : regroupe les charges liées à :

- l'eau, l'électricité et le téléphone ;
- l'entretien des locaux ;
- les fournitures et matériels de bureau ;
- les transports et déplacements.

Les charges liées au fonctionnement courant sont évaluées à un montant forfaitaire de :

- cinq millions (5 000 000) CFA pour les communes rurales de taille démographique inférieure ou égale à 50 000 habitants ;
- sept millions (7 000 000) CFA pour les communes rurales dont la taille démographique est comprise entre 50 000 habitants et 100 000 habitants ;
- dix millions (10 000 000) CFA pour les communes urbaines et les communes rurales de plus de 100 000 habitants.

3.4.2.2. Evaluation des ressources internes et performance des recouvrements des communes

- La détermination des ressources budgétaires a été faite sur la base d'une hypothèse qui, sur les performances des communes en matière de recouvrement en considérant la moyenne des impôts et taxes locaux effectivement recouverts au cours des deux dernières années de gestion close (2014 et 2015). Le taux moyen de recouvrement sur les deux années au niveau de l'ensemble de la zone d'intervention du PACT est de 37,40%. Dix-huit (18) communes sur les trente-trois (33) n'ont pas atteint ce taux moyen. Huit (8) communes, dont six (6) rurales (Bader Goula, Djirataoua, Karakara, Sabon Machi, Sarkin Haoussa et Yélu) et deux (2) urbaines (Madarounfa et Tibiri) ont dépassé le taux moyen de recouvrement sans atteindre le seuil de 50%. Seules sept (7) communes sur les trente-trois (33), dont quatre (4) rurales - Zabori (62,5%), Gadabédji (75,5%), Dioundiou (57%) et Gazaoua (61%) - et trois urbaines (Gaya, Dosso et Guidan Roumdji), ont réalisé un taux de recouvrement supérieur à 50%. La commune rurale de Gadabédji a enregistré le taux moyen de recouvrement le plus élevé de la zone d'intervention du PACT sur les deux années observées.
- Telle qu'elle se présente au niveau de la plupart des communes, cette situation pose la question de la sincérité des prévisions des recettes, d'une part, et de l'effort consenti par les élus dans le recouvrement des impôts et taxes locaux, d'autre part.
- Le tableau suivant présente la performance des communes de la zone du PACT en matière de mobilisation des impôts et taxes locaux pour les années 2014 et 2015, ainsi que le recouvrement moyen sur toute la période (deux ans).

Tableau n°21. Evaluation des performances des communes de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Communes	Populati on	Prév.14	Rec 14	Tx.re c 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Zabori	12 465	4 901 600	2 954 500	60%	18 001 053	11 616 169	65%	7 285 334	62,5%
Bana	19 599	19 858 835	7 349 679	37%	18 363 835	4 375 400	24%	5 862 539	30,5%
Bengou	19 966	21 453 132	2 576 041	12%	30 200 532	5 420 208	18%	3 998 124	15%
Gadabédji	21 513	5 766 330	4 125 700	72%	6 246 808	4 907 650	79%	4 516 675	75,5%
Birni Lallé	33 349	9 470 740	ND	ND	9 766 210	1 200 000	12%	1 200 000	12%
Sabon Machi	38 908	12 600 000	9 983 900	79%	8 887 000	113 000	1%	5 048 450	40%
Tounouga	46 325	50 844 945	6 821 545	13%	28 666 045	7 890 124	28%	7 355 834	20,5%
Karakara	49 670	48 196 996	16 151 621	34%	39 285 930	20 148 75 5	51%	18150188	42,5%
Tanda	54 021	24 049 000	11 505 358	48%	26 300 000	6 891 250	26%	9 198 304	37%
Gangara	56 139	61 745 700	3 292 178	5%	9 340 150	2 766 400	30%	3 029 289	17,5%
Dioundiou	60 677	44 260 960	30 050 090	60%	58 403 499	27 114 81 8	46%	28 582 454	57%
Dan Goulbi	61 871	12 099 500	4 607 950	38%	12 099 500	2 590 000	21%	3 598 975	29,5%
Mayara	67 503	19 805 000	4 865 100	25%	21 805 000	4 354 762	20%	4 609 931	22,5%
Bader Goula	73 737	22 027 100	11 405 385	52%	22 049 200	9 692 075	44%	10 548 730	48%
Yéiou	73 960	45 164 674	14 079 586	31%	45 164 674	22 926 83 1	51%	18 502 877	41%
Sarkin Haoussa	82 505	77 787 275	22 738 200	29%	70 228 324	33 165 14 4	47%	27 951 672	38%
Safo	82 659	32 590 025	6 528 050	20%	52 778 225	4 881 800	9%	5 704 925	14,5%
Adjékoria	85 523	29 217 790	6 934 000	24%	29 431 482	2 469 500	8%	4 701 750	16%
Gabi	89 947	29 265 000	9 480 300	32%	41 500 000	14 532 92 5	35%	12 006 612	33,5%
Kananbakaché	92 289	152 066 300	26 308 860	17%	163 346 145	86 432 27 0	53%	56 370 565	35%
Djirataoua	92 951	31 000 000	11 120 000	36%	32 000 000	12 902 00 0	40%	12 011 000	38%

Gaya CU	68 991	279 348 400	210 666 912	75%	608 287 930	274 250 3 33	45%	242 458 622	60%
Madarounfa CU	77 655	18 484 725	8 555 370	46%	18 484 725	8 555 370	46%	8 555 370	46%
Dosso CU	92 696	569 289 349	326 665 600	57%	585 349 300	387 892 5 29	66%	357 279 014	61,5%
Guidan Sori	101 374	6 500 000	1 512 500	23%	4 150 000	1 383 334	33%	1 447 917	28%
Chadakori	117 527	167 848 201	55 436 411	33%	176 852 021	52 102 35 1	29%	53 769 381	31%
Gazaoua	120 067	90 793 200	61 798 533	68%	101 841 828	54 649 85 0	54%	58 224 191	61%
Kornaka	151 366	33 964 000	8 183 648	24%	40 824 800	5 285 442	13%	6 734 545	18,5%
G. Roumdji CU	103 558	263 418 399	172 220 997	65%	304 618 416	209 676 2 54	69%	190 948 625	67%
Tibiri CU	140 189	522 329 142	224 831 250	43%	503 566 221	276 296 0 07	55%	250 563 628	49%
Aguié CU	165 177	14 700 000	3 338 000	23%	32 000 000	16 125 150	50%	9 731 575	36,5%
Tessaoua CU	186 810	190 078 600	53 267 400	28%	202 172 600	75 965 185	38%	64 616 292	33%
Maradi CU V	288 933	3 186 416 946	674 895 836	21%	2 560 424 446	850 130 2 96	33%	762 513 066	27%

Source : Etude profil des communes

3.4.2.3. Caractérisation des communes à partir de leurs performances budgétaires

Selon leurs performances budgétaires, il se dégage, à partir des données observées, trois catégories de communes à l'intérieur de la zone d'intervention du PACT.

- Un premier groupe de cinq (5) communes essentiellement rurales qui, du fait de la faible taille de leurs budgets, ne peuvent ni faire face à leurs charges de fonctionnement, encore moins satisfaire à l'obligation d'investissement à partir de leurs propres ressources. Il s'agit notamment des communes rurales de Zabori, Bana, Bengou, Gadabédji et Birni Lallé, cette dernière se caractérisant en outre par la faiblesse de l'évaluation du potentiel fiscal et de la prévision budgétaire, mais également par un faible niveau de recouvrement des impôts et taxes locaux. De même les communes de Bana et Bengou souffrent d'un réel problème de recouvrement de la fiscalité locale. Par contre, en dépit de l'effort de recouvrement observé au niveau des communes de Gadabédji (75,5%) et Zabori (62,5%), leurs ressources restent très insuffisantes pour faire face aux charges financières qu'exige leur fonctionnement minimal. On constatera par ailleurs que toutes ces communes se caractérisent par la faiblesse de leur taille démographique qui varie de 12 465 habitants (Zabori) à 21 513 habitants (Gadabédji). La commune rurale de Birni Lallé a par contre un chiffre de population de 33 349 habitants dont la mobilisation pourrait améliorer les capacités de prise en charge de son fonctionnement. Toutes ces communes sont dans la catégorie des communes dont la taille démographique est inférieure à 50 000 habitants.
- Un deuxième groupe de dix-neuf (19) communes, dont dix-sept (17) rurales et deux (2) urbaines, qui n'arrivent pas à faire face à leurs charges de fonctionnement pour diverses raisons liées principalement à la faiblesse de l'évaluation du potentiel fiscal et de la prévision budgétaire, le très faible niveau de recouvrement des impôts et taxes et un taux important de déperdition des recouvrements. Il s'agit notamment des communes rurales de Kornaka, de Guidan Sori, de Djirataoua, de Gabi, d'Adjékoria, de Safo, de Yélou, de Bader Goula, de Mayara, de Dan Goulbi, de Gangara, de Tanda, de Tounouga, de Sabon Machi, de Karakara, de Dioundiou et de Sarkin Haoussa. Les deux communes urbaines sont Aguié et Madarounfa. On constatera que seize (16) des dix-neuf (19) communes se caractérisent par l'importance de leur taille démographique se situant toutes dans la catégorie des communes de plus de 50 000 habitants. Ces communes disposent, pour la plupart, d'un important potentiel fiscal constitué par une importante population imposable et de nombreuses infrastructures marchandes dont l'exploitation pourrait être mieux valorisée au profit des budgets des collectivités territoriales.
- Un troisième groupe constitué de neuf (9) communes sur les trente-trois (33), dont six (6) urbaines (Dosso, Gaya, Guidan Roudji, Maradi, Tessaoua et Tibiri) et trois (3) rurales (Chadakori, Kanan Bakaché et Gazaoua), qui peuvent toutes, sur ressources propres, faire face à leurs charges de fonctionnement et satisfaire à l'obligation d'investir à hauteur d'environ 29% à 39% des recettes effectivement recouvrées. Ces communes se caractérisent par l'importance de leur taille démographique variant de 68 991 habitants à Gaya à 288 933 habitants à la ville de Maradi, et relèvent, toutes, de la catégorie des communes urbaines et des communes rurales dont la population est supérieure ou égale à 100 000 habitants. On observe également une prévision des recettes relativement cohérente au niveau de ces communes. Cependant, même à leur niveau le recouvrement reste très perfectible. Ainsi, cinq (5) communes sur les neuf (9) ont un taux moyen de recouvrement inférieur à 50%, variant entre 27% à Maradi et 49% à Tibiri. Deux (2) communes rurales ont enregistré un taux moyen de recouvrement de

31% à Chadakori, 35% à Kanan Bakaché et 31% pour la commune urbaine de Tessaoua. Quatre (4) communes, dont trois (3) urbaines et une (1) rurale, ont un taux de recouvrement supérieur à 50%. Il s'agit notamment des communes urbaines de Gaya (60%), Dosso (61%) et Guidan Roundji (67%) et la commune rurale de Gazaoua (61,5%).

Le tableau suivant présente l'évaluation du coût de fonctionnement minimal et la capacité de prise en charge des communes de la zone PACT.

Tableau n° 22 : Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge des communes de la zone PACT

Communes	Indemnités Maires/adjoints	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. Commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctionnement	Ressources mobilisées	Ecart	TMR 14/15
Zabori 11	3 156 000	1 320 000	660 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 343 836	7 285 334	-16 058 502	62,5 %
Bana 11	3 156 000	1 320 000	660 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 343 836	5 862 539	-17 481 297	30,5 %
Bengou 11	3 156 000	1 320 000	660 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 343 836	3 998 124	19 345 712	15%
Gadabédji 11	3 156 000	1 320 000	660 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 343 836	4 516 675	18 827 161	75,5 %
Birni Lallé 12	3 525 000	1 440 000	720 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 892 836	1 200 000	22 692 836	12%
Sabon Machi 13	3 525 000	1 560 000	780 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	24 072 836	5 048 450	19 024 386	40%
Tounouga 14	3 525 000	1 680 000	840 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	24 252 836	7 355 834	16 897 002	20,5 %
Karakara 14	3 525 000	1 680 000	840 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	24 252 836	18 150 188	- 6 102 648	42,5 %
Tanda 15	3 525 000	1 800 000	900 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	31 184 980	9 198 304	21 986 676	37%
Gangara 16	5 040 000	1 920 000	960 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	32 879 980	3 029 289	29 850 691	17,5 %
Dioundiou 16	5 040 000	1 920 000	960 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	32 879 980	28 582 454	4 297 526	57%
Dan Goulbi 17	5 040 000	2 040 000	1 020 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	33 059 980	3 598 975	29 461 005	29,5 %
Mayara 17	5 040 000	2 040 000	1 020 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	33 059 980	4 609 931	28 450 049	22,5 %
Bader Goula 18	5 544 000	2 160 000	1 080 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	33 743 980	10 548 730	23 195 250	48%
Yélou 18	5 544 000	2 160 000	1 080 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	33 743 980	18 502 877	15 241 103	41%
Sarkin Haoussa 20	5 544 000	2 400 000	1 200 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 103 980	27 951 672	- 6 152 308	38%
Safo 20	5 544 000	2 400 000	1 200 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 103 980	5 704 925	28 399 055	14,5 %
Adjékoria 20	5 544 000	2 400 000	1 200 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 103 980	4 701 750	29 402	16%

Gabi 21	5 544 000	2 520 000	1 260 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 283 980	12 006 612	22 277 368	33,5 %
Kananbaka ché 21	5 544 000	2 520 000	1 260 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 283 980	56 370 565	22 086 585	35%
Djirataoua 21	5 544 000	2 520 000	1 260 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 283 980	12 011 000	22 272 980	38%
Gaya CU 18	7 704 000	4 320 000	1 080 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	38 063 980	242 458 622	204 39 4 642	60%
Madarounf a CU 19	7 704 000	4 560 000	1 140 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	38 363 980	8 555 370	29 808 610	46%
Dosso CU 22	7 704 000	5 280 000	1 320 000	13 440 000	PM	PM	27 744 000	357 279 014	329 53 5 014	61,5 %
Guidan Sori 23	5 880 000	2 760 000	1 380 000	7 560 000	10 399 980	10 00 0 000	37 979 980	1 447 917	36 532 063	28%
Chadakori 25	5 880 000	3 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 00 0 000	38 339 980	53 769 381	15 429 401	31%
Gazaoua 25	5 880 000	3 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 00 0 000	38 339 980	58 224 191	19 884 211	61%
Kornaka 25	6 552 000	3 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 00 0 000	39 011 980	6 734 545	32 277 435	18,5 %
G.Roundji CU 23	8 040 000	5 520 000	1 380 000	7 560 000	10 399 980	10 00 0 000	42 899 980	190 948 625	148 04 8 645	67%
Tibiri CU 25	8 040 000	6 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 00 0 000	43 499 980	250 563 628	207 04 3 648	49%
Aguié CU 25	8 712 000	6 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 00 0 000	44 171 980	9 731 575	34 440 405	36,5 %
Tessaoua CU 25	8 712 000	6 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 00 0 000	44 171 980	64 616 292	20 444 312	33%
Maradi V 50	12 300 000	24 000 000	2 400 000	13440 000	PM	PM	52 140 000	762 513 066	710 37 3 066	27%

3.3.2.4. Quid du prélèvement de 45% au profit des investissements

En dehors des communes de la troisième catégorie, le prélèvement des 45% des recettes ordinaires au profit des dépenses d'investissement, bien qu'institué par la loi, reste une question entière au niveau de la plupart des communes et mérite d'être revu et adapté à la réalité des finances locales.

Encadré n°35

Le prélèvement de 45% des recettes ordinaires au profit des dépenses d'investissement : une ambition budgétaire légitime en passe de devenir un pari difficile pour les communes :

Comme autre constat, il y a surtout lieu de relever le caractère théorique de l'obligation faite par l'article 215 CGCT aux collectivités territoriales de consacrer au moins 45% des recettes ordinaires de leurs budgets de fonctionnement aux dépenses d'investissement. Certes, toutes les communes procèdent systématiquement à cette inscription du point de vue purement formel, mais dans les faits la plupart sont dans l'incapacité financière de satisfaire à cette obligation légale en matière d'investissement. Du coup, elles sont rares, les communes qui arrivent à réaliser des investissements qui, pourtant, constituent la base de dynamisation de l'économie locale, susceptibles de retombées en matière d'élargissement de l'assiette des impôts et taxes locaux.

Il résulte de ce qui précède que pour créer les conditions financières de la prise en charge par les communes de leur fonctionnement et leur obligation légale en matière d'investissement, la nécessité s'impose d'agir :

- en amont, par une évaluation correcte du potentiel fiscal local et une prévision des recettes conséquente en harmonie avec les possibilités fiscales réelles des communes ;
- en aval, par une amélioration sensible du niveau de recouvrement des impôts et taxes, la réduction du taux de déperdition des recouvrements effectués et l'amélioration de la qualité de la dépense publique locale ;
- par rapport au prélèvement pour les dépenses d'investissement, il y a lieu de l'indexer sur les recettes ordinaires effectivement recouvrées de l'année n-1 plutôt que sur les prévisions desdites recettes ordinaires de l'année n+1, au risque de rendre hypothétiques les investissements dont la réalisation constitue la condition pour mobiliser les citoyens et leurs ressources au profit de l'action communale.
- De même la détermination de la dotation du fonds d'appui à la décentralisation et du fonds de péréquation doit principalement s'appuyer sur l'évaluation réelle des charges de fonctionnement que la loi impose aux collectivités en priorisant les appuis au fonctionnement, au moins jusqu'à ce que les communes les plus faibles soient en situation de relèvement.

Du reste, on s'apercevra à l'analyse que la plupart des communes de plus de 50 000 habitants disposent d'un potentiel fiscal dont la mobilisation optimale leur permettrait de faire face à leurs charges de fonctionnement et de satisfaire à l'obligation d'investir, si et seulement si elles avaient un personnel qualifié et bénéficiait d'un encadrement technique de proximité.

Au demeurant, pour créer les conditions d'un fonctionnement régulier des communes et garantir leur capacité de prise en charge des compétences à elles transférées, il y a lieu d'apporter une réponse crédible à certaines questions essentielles restées jusque-là en suspens. Faute d'avoir été traitées dès le démarrage, ces questions préalables constituent aujourd'hui des points bloquant la fonctionnalité des collectivités territoriales en général et affecte sérieusement leur capacité d'agir en tant que puissance publique.

3.3.2.5. Lever les points bloquants qui affectent la capacité des communes à agir comme puissance publique

Les points bloquant le fonctionnement des communes et des collectivités territoriales en général sont certainement nombreux dans le contexte d'une réforme qui n'a que dix (10) ans d'âge. Mais nous avons choisi d'évoquer deux qui nous paraissent les plus cruciaux et sur lesquels l'urgence d'agir est réelle au risque de vider toute la réforme de son contenu. Il s'agit notamment de la capacité technique et l'insuffisance notoire des ressources humaines, d'une part, et, d'autre part, l'étroitesse des ressources financières et le financement des budgets des collectivités territoriales.

- **La faible capacité technique et l'insuffisance des ressources humaines**

Les difficultés des communes à développer une réelle capacité technique sont manifestes. Nous l'avons relevé à plusieurs reprises dans ce rapport. Il est pourtant de notoriété que l'expertise et l'action diligente des organes délibérants et exécutifs sont déterminantes pour la prise en charge des compétences transférées et la responsabilisation des communes dans la mise en œuvre des politiques publiques pour laquelle elles sont identifiées comme « portes d'entrée ». Or, il n'y a aucun doute, pour être crédibles et atteindre leurs objectifs, les communes, sinon les collectivités en général, ont besoin « d'administrations compétentes, puissantes et respectées susceptibles de faire jeu égal, y compris dans les débats les plus

techniques, avec leurs homologues de l'Etat »²¹. Il n'en est rien pour l'instant au niveau de la plupart des communes de la zone d'intervention du PACT dont nous avons examiné et analysé le fonctionnement à partir des données collectées sur le terrain.

Avec les effectifs et les profils des agents que nous avons décrits plus haut, ces communes, pour l'essentiel, ne peuvent que compter sur l'accompagnement des services déconcentrés de l'Etat comme le prévoyait la loi²². Là encore, le principe de mise à disposition, qui est la modalité d'utilisation de ces services, n'a pas été évident à cerner et à mettre en œuvre dans un contexte marqué par l'absence de directives officielles des administrations centrales et la pénurie des personnels des services locaux de l'Etat.

- **L'insuffisance des personnels propres maintient les communes dans la dépendance des services déconcentrés de l'Etat**

Dans son schéma global, la question des ressources humaines des collectivités territoriales fait partie des questions non encore réglées de la décentralisation au Niger. La disponibilité des ressources humaines de qualité a été pourtant identifiée dès le départ, comme une des conditions de viabilité des communes et de succès de la réforme de décentralisation dans son ensemble. Aussi, faute d'une réponse officielle à cette question cruciale et en l'absence d'un suivi organisé de la tutelle, on assiste à une composition hétéroclite des agents municipaux avec des niveaux et des compétences qui ne correspondent pas toujours aux profils que requiert l'exercice de leurs missions. Ce qui ne permet pas aux communes de se passer à court et moyen terme de l'assistance des services déconcentrés de l'Etat dans l'exécution des activités relevant de leurs propres missions. Il n'est pas sans intérêt de relever ici que, sans la collaboration effective et soutenue des agents des services déconcentrés, le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans de développement communaux (PDC) serait tout simplement dans l'impasse. Si cette situation est révélatrice de l'évolution positive des rapports entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés, elle ne traduit pas moins, si elle perdure, les risques d'hypothèque par les communes de leur propre autonomie dans ce domaine et contrarie l'objectif de la décentralisation et l'exercice des compétences transférées.

Certes, comme nous l'avons relevé plus haut, aucun texte ne donne une composition précise du personnel des collectivités territoriales. Cependant une lecture attentive des propositions contenues dans le Rapport final sur le redécoupage administratif de la République du Niger²³, croisée avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du décret 2003-177/PRN/MID du 18 juillet 2003²⁴, permet de dégager des services et un personnel technique minimum dont doit disposer à l'interne une commune pour fonctionner normalement et assurer sa mission de service public dans des conditions optimales. Aussi, sur cette hypothèse nous proposons la constitution d'un paquet technique minimum d'agents par catégorie de communes sur la base de la catégorisation établie dans le cadre de la présente étude.

(i). Pour les communes rurales dont la taille démographique est inférieure ou égale à 50 000 habitants : il est proposé un paquet minimum de cinq (5) agents fonctionnaires et un agent auxiliaire composé comme suit :

- un (1) secrétaire général (SG) : ayant le profil et le grade de Chef de bureau d'administration générale (catégorie B2) qui assurera, outre ses attributions définies par les textes, mais également celles dévolues au secrétaire municipal. Le SG assurera également les fonctions de comptabilité-matières.

²¹ Olivier Schrameck, La fonction publique territoriale, p. 15.

²² Article 3 du Code général des collectivités territoriales.

²³ Rapport général de la Commission Spéciale chargée de réfléchir sur le redécoupage administratif (CSRA), janvier 1996.

²⁴ Décret fixant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales.

- un (1) receveur municipal de niveau contrôleur du trésor catégorie B2 qui assurera les fonctions de comptable,
- un(1) responsable d'état civil de profil chef de bureau d'administration générale catégorie B2,
- un (1) assistant ou conseiller en développement de profil assistant de promotion humaine (catégorie B2), chargé de l'animation, du suivi de la mise en œuvre du PDC ainsi que du reporting en relation avec les services techniques déconcentrés de l'Etat. Il sera également responsable de la production et de la coordination des données statistiques sous l'autorité du SG.
- un (1) assistant de direction de catégorie B2 qui aura en charge la gestion du bureau d'ordre, la réception, l'enregistrement, le traitement, le classement du courrier, ainsi que la gestion des archives et la documentation ;
- un (1) planton/manœuvre, avec comme responsabilités l'entretien et la propreté des locaux, la transmission du courrier.

(ii). Pour les communes urbaines et les communes rurales de plus de 50 000 habitants : il est proposé un paquet minimum de huit (8) agents, dont sept (7) agents fonctionnaires et un (1) agent auxiliaire composé comme suit :

- un (1) secrétaire général (SG) de profil chef de division d'administration général (catégorie A2),
- un cadre administratif de catégorie B2 chargé des affaires générales, des tâches de secrétaire municipale, de comptabilité matières et des affaires domaniales,
- un (1) receveur municipal,
- un (1) agent chargé de l'état civil,
- un (1) agent chargé des affaires sociales (affaires scolaires, assistance sociale...),
- un agent technique conseillé en développement (animation, suivi du PDC, reporting, production données statistiques),
- un (1) assistant de direction chargé des tâches de secrétariat, informatique, la gestion du bureau d'ordre : réception, enregistrement, traitement, classement du courrier et archivage et documentation,
- un (1) planton/manœuvre.

Dans le même ordre d'idée, il y a lieu de rendre effectif le processus délibératif des conseils municipaux par l'opérationnalisation des commissions spécialisées.

- La non-fonctionnalité des commissions spécialisées limite la chaîne du processus décisionnel et du travail des assemblées locales

Les constats de terrain ont révélé que, dans toutes les communes de la zone d'intervention du PACT, des commissions spécialisées sont certes créées. Mais cette création est de pure forme car, pour diverses raisons que nous avons évoquées plus haut, ces structures pourtant clés du processus décisionnel des conseils municipaux ne sont, nulle part, véritablement fonctionnelles. A ce niveau, un sérieux travail reste à faire pour rendre opérationnelles lesdites commissions et crédibiliser ainsi toute la chaîne du processus délibératif et du travail des conseils municipaux et régionaux. Aussi, nous recommandons sur ce point la relecture des dispositions du Code général des collectivités territoriales pour recentrer le nombre des commissions spécialisées et prévoir leur création dans une démarche de progressivité en lien avec les possibilités budgétaires de prise en charge de leur fonctionnement sur les budgets des communes, comme du reste le dispose l'article 244 du CGCT. Sur cette base et en restant dans les limites de la catégorisation des communes d'intervention du PACT, nous proposons la création :

- au niveau des communes rurales, de trois (3) commissions autour des domaines suivants : (i) Commission développement rural, environnement et foncier ; (ii)

Commission affaires sociales, économiques, financières et planification ; (iii) commission affaires générales, institutionnelles, sécurité et coopération.

- Au niveau des communes rurales dont la taille démographique est inférieure ou égale à 50 000 habitants, le nombre de commissions peut être ramené à deux par regroupement des domaines.
- au niveau des communes urbaines, trois (3) commissions également dans les mêmes domaines que plus haut et une quatrième (4^{ème}) commission dans le domaine de l'urbanisme, l'assainissement et l'hygiène pour les communes urbaines chefs-lieux de régions et les autres communes urbaines dans la limite de leurs possibilités budgétaires.

Dans la perspective de leur opérationnalisation, limiter à cinq (5) le nombre des membres par commission spécialisée et à six (6) jours de travaux par trimestre pour chacune des commissions au taux de prise en charge de cinq mille (5 000) CFA par membre et par jour au niveau de toutes les communes rurales. Pour les communes urbaines et les communes rurales de plus de 100 000 habitants, limiter à sept (7) le nombre des membres par commission spécialisée et à six (6) jours de travaux par trimestre pour chacune des commissions au taux de prise en charge de cinq mille (5 000) CFA par membre et par jour.

- **L'étroitesse des ressources financières et le financement des budgets des CT**

A la lumière des données actuelles, la taxe municipale, connue sous diverses appellations au gré de l'évolution de l'administration locale²⁵, reste aujourd'hui encore la principale recette des collectivités territoriales, ce qui revient à dire que les budgets des communes dépendent principalement de leur démographie. Toute chose qui invite à une réflexion plus profonde sur la fiscalité communale en lien avec la problématique du développement local.

- **Saisir la situation actuelle des communes pour approfondir la réflexion sur la fiscalité locale et le financement des communes**

Les données globales observées au niveau de la zone d'intervention du PACT suscitent, de prime à bord, des inquiétudes quant au financement des budgets des communes dans leur ensemble, les populations ne faisant pas preuve d'un civisme fiscal exceptionnel à la faveur de la décentralisation. En effet, les taux de recouvrement actuels s'avèrent particulièrement faibles, du fait de la tendance actuelle née d'une compréhension très libertaire de la démocratie et qui semble quelque peu modifier le rapport du citoyen à l'impôt.

Ces inquiétudes doivent toutefois être tempérées par plusieurs éléments. On pourrait, grâce à l'effort de sensibilisation et de formation qui tendent à l'implication effective des citoyens dans le processus décisionnel et leur information en temps réel sur les orientations des communes, espérer des marges significatives de progrès si les populations adhèrent à ces démarches inclusives en voie de généralisation à travers la pratique des budgets participatifs par exemple.

Sur cette hypothèse et moyennant un meilleur recensement des imposables, le choix d'une fiscalité adaptée au contexte et la mise en œuvre d'un dispositif de recouvrement opérationnel, on peut supposer que les communes pourront élargir leurs recettes de manière conséquente ou, pour le moins, recouvrer les montants prévisionnels avec un rendement optimal. Toutefois, ce processus peut prendre du temps et impliquera, certainement, l'acquisition d'une crédibilité par les organes municipaux, confiance qui ne résultera que d'une adhésion liée à des réalisations concrètes, la concertation sur les priorités des communes et l'information des citoyens sur l'usage fait de leurs impôts.

²⁵ Taxe de circonscription sous le régime colonial et les premières années de gestion de l'Etat postcolonial, puis taxe d'arrondissement par la suite jusqu'à la réforme portant communalisation intégrale. Dans les communes urbaines, elle prend la dénomination de taxe de voirie pour les contribuables vivant dans le noyau urbain.

D'où la nécessité d'une relecture du Code général des collectivités territoriales pour prendre en compte les dispositions relatives au contrôle citoyen de l'action publique locale et au budget participatif.

De manière plus globale, par rapport aux recommandations sur la fiscalité locale, une réflexion d'ensemble s'impose au-delà de la zone d'intervention du PACT. La première piste de réflexion, nous semble-t-il, est celle du passage d'une fiscalité de capitation à une fiscalité assise sur la production locale. En effet, la fiscalité locale nigérienne, pour des raisons de simplicité d'assiette et de liquidation, repose largement sur les impôts de capitation (taxes de voirie, municipale), dont le recouvrement est dans certains cas de très faible rendement et de plus en plus difficile et très coûteux²⁶. Il serait souhaitable, à une échéance qui reste à déterminer, que les communes effectuent d'autres choix privilégiant la taxation des activités productives, seule façon d'articuler autonomie financière et développement communal.

Dans le même ordre d'idée, il importerait d'**agir sur la qualité de la dépense publique locale**. Nous l'avons relevé plus haut comme une des pistes d'amélioration de la capacité financière des communes à faire face à leurs charges de fonctionnement et à l'obligation légale en matière d'investissement. Bien identifiée et mise en œuvre (notamment à travers la réalisation d'équipements marchands comme les marchés, les auto-gares, les abattoirs et autres comptoirs et centres commerciaux, en d'autres termes des structures de concentration et de facilitation d'activités économiques taxables), une politique d'investissements communaux peut, à certaines conditions, constituer, à terme, un moyen efficace de dynamisation de l'économie locale, susceptible de retomber en matière d'assiette. Ce qui, là aussi, suppose de la part des communes des choix économiques, donc une programmation réfléchie.

Encadré n°36

Reconnaître les limites des capacités d'autofinancement des communes

Il faut cependant reconnaître qu'en l'état actuel des choses, la capacité d'autofinancement des communes, autrement dit leur potentiel mobilisable, ne pourra s'apprécier qu'à terme. Leur crédibilisation, la confiance dans leur efficacité et leur transparence devront être acquises avant qu'une véritable citoyenneté contributive ne se mette en route. Il faudra commencer par «amorcer la pompe» sous forme d'apports extérieurs. D'où l'intérêt de la présente intervention du PACT, des autres partenaires, mais surtout et particulièrement de l'Etat.

- Resituer les instruments d'accompagnement financier des collectivités territoriales dans l'esprit de leur création

Dans une optique d'appui aux collectivités et de préservation de leur égalité de chances devant le développement, il a été prévu deux fonds dont le législateur²⁷ a consacré la création à travers le Fonds d'appui à la décentralisation (FAD) et le Fonds de péréquation (FP). L'idée de création de ces fonds témoigne d'un souci de solidarité nationale, témoin de ce que l'Etat n'entendait pas "abandonner les collectivités territoriales". Ainsi, dans l'esprit de départ, le Fonds d'appui à la décentralisation devait traduire l'engagement de l'Etat à soutenir les collectivités territoriales dans leur fonctionnement. Ce Fonds dont l'alimentation est assurée par des ressources de transfert, c'est-à-dire des subventions et dotations provenant du budget de l'Etat, servirait de Dotation générale de fonctionnement (DGF) aux collectivités territoriales. Il devait jouer les fonctions d'une dotation d'équilibre dont l'objet est de combler le déficit

²⁶ Du fait de la très grande taille de certaines communes, de leur faiblesse démographique et la dispersion des populations sur des vastes étendues rendant difficile et très onéreux l'accès aux contribuables constitués souvent de nomades.

²⁷ Ce fût d'abord la loi n°2002-17 du 11 juin 2002 portant régime financier des régions, départements et communes en ses articles 8 et 9, puis le Code général des collectivités territoriales en ses articles 225 et 226.

« structurel » qui se creuse dans les budgets communaux du fait d'une faible base de ressources, d'une part, et, d'autre part, d'un niveau minimum de dépenses de fonctionnement qui doivent être assurées, dépenses dont certaines sont imposées par des dispositions légales.

La création du Fonds de péréquation procède de la recherche d'un équilibre entre les différentes collectivités territoriales, notamment les communes créées, rappelons-le, sur la base d'une démarche volontariste qui fait de la viabilité un objectif à atteindre dans le cadre d'une option d'aménagement et d'occupation du territoire national. Dans l'esprit de sa création, le Fonds de péréquation a pour objet de manifester la solidarité nationale, de veiller au développement harmonieux des collectivités territoriales. Dans cet esprit, il a pour objet d'assurer la répartition entre les collectivités territoriales des ressources destinées aux financements des infrastructures et équipements relevant de leurs compétences. Il est à la fois un instrument d'appui au développement local et de politique d'aménagement du territoire. Les ressources du Fonds de péréquation seraient constituées certes des dotations de l'Etat dont les limites sont connues à l'avance, mais surtout par les apports des partenaires au développement.

C'est pour tenir compte de ces limites des capacités budgétaires de l'Etat qu'il a été envisagé le rapprochement des deux fonds (fonds d'appui à la décentralisation et fonds de péréquation) dans un dispositif unique national et flexible, à l'intérieur duquel chacun des deux fonds conservera la spécification de son rôle. Ainsi, le Fonds d'Appui à la Décentralisation, dont l'alimentation serait assurée par les contributions de l'Etat, pourrait servir de dotation générale de fonctionnement aux nouvelles collectivités, alors que le Fonds de Péréquation, qui recueillerait les apports des partenaires au développement, servirait au financement des investissements des collectivités territoriales.

Dans le cadre du montage financier de ce dispositif, il était retenu le principe que la contribution de l'Etat devant servir de Dotation générale de fonctionnement aux nouvelles collectivités territoriales servirait également de contrepartie pour la mobilisation des appuis des partenaires au développement qui seront affectés à l'alimentation du Fonds de péréquation pour le financement des investissements des collectivités territoriales. C'est pourquoi nous recommandons le retour, ou en tout cas la restauration, de cet esprit qui a vu naître les deux fonds dont la gestion a été confiée à l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT). C'est du reste à travers ce dispositif global et pérenne que pourraient être envisagées des réponses crédibles et durables au problème d'indigence matérielle auquel sont confrontées la plupart des communes rurales notamment.

Dans cette perspective, la détermination du montant annuel de la Dotation générale de fonctionnement (Fonds d'appui à la décentralisation) sera évaluée sur la base des déficits résultant de la prise en charge par les collectivités des dépenses obligatoires et les ressources budgétaires mobilisées, au vu d'une évaluation certifiée sincère des budgets communaux par une commission d'évaluation des budgets des collectivités territoriales. Le niveau minimal de dotation par commune doit au moins couvrir les charges obligatoires de fonctionnement, notamment le fonctionnement des organes délibérants et exécutifs, des commissions spécialisées, les charges du personnel minimum proposé ci-haut.

Aussi, nous recommandons la création de commissions d'évaluation des budgets des collectivités territoriales à placer au niveau du département.

IV. ÉTAT DES BESOINS ET RELEVÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

4.1. Etat des besoins

L'exploitation des données de terrain a révélé une diversité de besoins exprimés, qui pour l'essentiel tournent autour de la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités. Les besoins en renforcement des capacités, qui sont de loin les plus nombreux, sont répertoriés et placés en annexe du présent rapport.

4.2. Relevé des principales recommandations

Tout le long de cet exercice, nous avons tenté, à partir des données disponibles, d'examiner les problèmes posés par le terrain, les analyser avec souvent à l'appui les référentiels prévus et dégager des pistes de solutions dont les principales sont reprises ici en recommandations. Ces recommandations s'adressent à l'Etat, aux partenaires techniques et financiers incluant le PACT et aux communes elles-mêmes.

Il s'agit notamment de :

1. Rendre opérationnels les outils et mécanismes de gouvernance locale mis en place au niveau de la plupart des communes de la zone d'intervention du PACT, mais qui restent méconnus et inopérants, faute de vulgarisation et d'appropriation par les acteurs concernés. Il s'agit notamment des cadres de concertation, des documents de stratégie de communication et/ou de mobilisation de ressources internes, élaborés avec l'appui des Projets et Programmes intervenant au niveau des communes, mais qui demeurent inappliqués **(PACT)**.
2. Elaborer et adopter l'arrêté fixant les modèles des registres de délibérations et des procès-verbaux des sessions des conseils municipaux et régionaux et doter les collectivités territoriales de ces outils de gestion administrative **(Ministère tutelle)**.
3. Rendre fonctionnelles les commissions spécialisées des conseils municipaux et former leurs membres **(PACT, Ministère tutelle)**.
4. Elaborer et adopter un acte réglementaire (arrêté) organisant la procédure et les modalités de travail au sein des commissions spécialisées (à transposer dans les règlements intérieurs des conseils municipaux et régionaux) **(Ministère tutelle)**.
5. Procéder à la relecture des Règlements intérieurs des conseils municipaux pour préciser la périodicité des sessions ordinaires, l'organisation du travail et la procédure à suivre dans le processus d'adoption des délibérations au sein des conseils municipaux et des commissions spécialisées **(Communes+PACT)**.
6. Renforcer les capacités des membres des exécutifs communaux sur la maîtrise d'ouvrage communale, la gestion administrative et financière, et la planification locale, le reporting et la coordination des actions de développement, la communication sociale (dialogue politique et le leadership local) **(PACT)**.
7. Renforcer les capacités des agents et responsables communaux dans la production des données statistiques désagrégées au niveau communal et sur l'utilité de les conserver **(PACT)**.
8. Renforcer les capacités des agents communaux dans les domaines suivants : rédaction administrative, courrier (enregistrement, traitement, classement, archivage) : technique de communication et de réunion ; comptabilité-matières.
PS : Pour les secrétaires généraux des mairies : axer la formation sur l'organisation du travail des assemblées locales (préparation et organisation des sessions, rédaction des procès-verbaux et actes issus des sessions, etc.) **(PACT)**.

9. Former les responsables et agents d'état civil communaux sur la désagrégation, l'archivage et les techniques de conservation des données **(PACT)**.
10. Renforcer les effectifs et la qualité des personnels municipaux et les doter d'un statut d'agents publics qui organise leur carrière, sécurise leurs emplois et les stabilise au niveau des communes **(Ministère tutelle)**.
11. Renforcer les capacités des maires, des secrétaires généraux et des autres agents impliqués dans le processus budgétaires en matière d'évaluation du potentiel fiscal et de prévision des recettes et des dépenses des budgets communaux **(PACT)**.
12. Mettre en place et rendre opérationnel le dispositif communal (comité ou commission) de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de développement communal (PDC) et former ses membres **(communes + PACT)**.
13. Vulgariser et rendre opérationnels les outils et mécanismes sur la participation citoyenne et la reddition des comptes : (i) appuyer les communes dans l'élaboration du rapport général annuel et rendre sa présentation systématique dans les conditions prévues par l'article 80 CGCT ; (ii) former les responsables communaux dans l'élaboration de leurs comptes (compte administratif et compte de gestion) et à mieux l'examiner en session du conseil municipal **(communes +PACT)**.
14. Procéder à la relecture du Code général des collectivités territoriales pour clarifier la place et le rôle des organisations de la société civile dans le dispositif institutionnel local de gestion des communes et des régions en prenant en compte notamment : (i) la dimension contrôle citoyen et pouvoir d'interpellation reconnus aux citoyens par rapport aux élus, les modalités et conditions d'exercice de ce pouvoir d'interpellation et de contrôle ; (ii) la dimension participation et responsabilisation des citoyens (budget participatif et rôle contribuable du citoyen) **(Ministère tutelle)**.
15. Promouvoir et renforcer les dynamiques d'intercommunalité dans la mise en valeur des ressources naturelles partagées et autres potentialités communales porteuses de développement local **(communes + PACT)**.
16. Appuyer les acteurs communaux (producteurs locaux) à mieux saisir les opportunités qu'offre la mutation observée dans le secteur agro-pastoral pour passer de l'agriculture traditionnelle de type familial à la promotion de l'agro-business **(PACT + autres PTF)**.
17. Appuyer les organisations des jeunes et des femmes à s'investir dans la vie des communes et à jouer un rôle de veille dans la gestion des biens publics locaux **(PACT)**.
18. Appuyer les communes à promouvoir la concertation et le dialogue autour de leurs priorités : connaissance du PDC en lien avec le budget, la mobilisation des impôts et taxes, la réalisation et la gestion des infrastructures et équipements et le rôle que doivent jouer les citoyens **(PACT)**.
19. Organiser et soutenir l'artisanat et l'insérer dans le cadre d'une stratégie locale et régionale de formation professionnelle et de promotion d'emplois de jeunes, contribuant ainsi à la réduction du chômage des jeunes, au phénomène de la migration et de l'insécurité **(Etat, CT, PACT +autres PTF)**.
20. Créer et/ou renforcer une dynamique organisationnelle (avec des réseaux d'opérateurs et producteurs privés locaux) à l'échelle communale ou intercommunale et renforcer les capacités des membres **(communes +PACT)**.
21. Renforcer et/ou réhabiliter le réseau routier intra et intercommunal dans une perspective de désenclavement et de connexion des zones de hautes productions et les marchés **(PACT+ autres PTF+Etat)**.
22. Appuyer l'encadrement technique des opérateurs dans les structures de concertation (table intercommunale ou régionale de concertation) et à travers l'organisation de débats économiques regroupant tous les acteurs socio-économiques afin de booster la dynamique d'échanges économiques et développement local et régional dont sont porteuses les collectivités territoriales **(PACT +CT + autres PTF +Etat)**.

Pour l'essentiel, ces recommandations recourent, à beaucoup d'égards, celles résultant de l'exploitation des fiches de profil adressées par les acteurs communaux eux-mêmes.

A l'issue de ce diagnostic réalisé dans les communes partenaires du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales, des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'Etat, des communes, du PACT et des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de la décentralisation et le développement local.

4.2.1. A l'endroit de l'Etat

- Veiller à une meilleure répartition spatiale des partenaires techniques et financiers appuyant le développement et la gouvernance locale
- Doter la collectivité de personnels qualifiés et en quantité suffisante
- Poursuivre le programme d'électrification rurale (Bana, Guidan Sori)
- Apporter un appui financier conséquent aux budgets d'investissement à travers les FP,
- Désagréger les données statistiques disponibles jusqu'au niveau communal
- Renforcer les capacités technique et humaine des services financiers des communes
- Rendre disponible un outil pour l'élaboration des Plans de Développement des villes
- Prendre des mesures complémentaires pour améliorer la collaboration entre les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat et les collectivités Territoriales

4.2.2. A l'endroit des communes

- Etoffer les services techniques communaux du personnel compétent nécessaire
- Suivre et évaluer périodiquement les réalisations physiques et financières
- Créer et animer le fonctionnement des cadres communaux de concertation
- Créer les conditions d'une meilleure mobilisation des ressources internes et externes
- Mettre en place des comités communaux de suivi-évaluation
- Mettre en place des bases de données communales

4.2.3. A l'endroit du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)

- Intensifier les formations des élus, des maires et leurs adjoints et des agents municipaux (voir annexe)
- Favoriser les initiatives des communes pour le développement de la coopération locale (intercommunalité et coopération transfrontalière) et des voyages d'études
- Appuyer les communes à réaliser les investissements socio-économiques contenus dans leurs plans de développement communaux et Plans d'Investissement Annuels
- Sensibiliser et former les populations et tous les chefs de village et tribus sur la mobilisation des ressources
- Appuyer les communes à améliorer leur collaboration avec les structures de la société civile locale
- Désenclaver la commune à travers la réalisation des routes de desserte vers les centres et zones de production (tronçon Mayahi -Dan Goulbi-RN1), Guidan Sory, etc.
- Appuyer la construction des marchés à bétail dans les communes (Dan Goulbi)
- Appuyer les communes à élaborer des budgets participatifs (Kanan Bakaché)
- Appuyer les communes à faire des restitutions publiques de l'exécution du budget chaque année (Kanan Bakaché, Sarkin Haoussa)
- Renforcer l'implication des communes dans la mise en œuvre des actions PACT
- Doter les communes en matériels informatiques et mobiliers de bureau

Pour l'essentiel, ces recommandations recourent, à beaucoup d'égards, celles résultant de l'exploitation des fiches de profil adressées par les acteurs communaux eux-mêmes.

A l'issue de ce diagnostic réalisé dans les communes partenaires du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales, des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'Etat, des communes, du PACT et des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de la décentralisation et le développement local.

4.2.1. A l'endroit de l'Etat

- Veiller à une meilleure répartition spatiale des partenaires techniques et financiers appuyant le développement et la gouvernance locale
- Doter la collectivité de personnels qualifiés et en quantité suffisante
- Poursuivre le programme d'électrification rurale (Bana, Guidan Sori)
- Apporter un appui financier conséquent aux budgets d'investissement à travers les FP,
- Désagréger les données statistiques disponibles jusqu'au niveau communal
- Renforcer les capacités technique et humaine des services financiers des communes
- Rendre disponible un outil pour l'élaboration des Plans de Développement des villes
- Prendre des mesures complémentaires pour améliorer la collaboration entre les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat et les collectivités Territoriales

4.2.2. A l'endroit des communes

- Etoffer les services techniques communaux du personnel compétent nécessaire
- Suivre et évaluer périodiquement les réalisations physiques et financières
- Créer et animer le fonctionnement des cadres communaux de concertation
- Créer les conditions d'une meilleure mobilisation des ressources internes et externes
- Mettre en place des comités communaux de suivi-évaluation
- Mettre en place des bases de données communales

4.2.3. A l'endroit du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)

- Intensifier les formations des élus, des maires et leurs adjoints et des agents municipaux (voir annexe)
- Favoriser les initiatives des communes pour le développement de la coopération locale (intercommunalité et coopération transfrontalière) et des voyages d'études
- Appuyer les communes à réaliser les investissements socio-économiques contenus dans leurs plans de développement communaux et Plans d'Investissement Annuels
- Sensibiliser et former les populations et tous les chefs de village et tribus sur la mobilisation des ressources
- Appuyer les communes à améliorer leur collaboration avec les structures de la société civile locale
- Désenclaver la commune à travers la réalisation des routes de desserte vers les centres et zones de production (tronçon Mayahi -Dan Goulbi-RN1), Guidan Sory, etc.
- Appuyer la construction des marchés à bétail dans les communes (Dan Goulbi)
- Appuyer les communes à élaborer des budgets participatifs (Kanan Bakaché)
- Appuyer les communes à faire des restitutions publiques de l'exécution du budget chaque année (Kanan Bakaché, Sarkin Haoussa)
- Renforcer l'implication des communes dans la mise en œuvre des actions PACT
- Doter les communes en matériels informatiques et mobiliers de bureau

4.2.4. A l'endroit des partenaires Techniques et Financiers (PTF)

- Accompagner les Communes à financer la mise en œuvre de leurs PDC afin d'améliorer les conditions de vie des populations
- Soutenir les sessions de formation en maîtrise d'ouvrage communal, en passation des marchés, en suivi et évaluation, en gestion axée sur les résultats, etc.
- Alléger le processus d'octroi des fonds aux collectivités territoriales
- Respecter le chronogramme de la convention signée entre le programme
- Alléger la contrepartie des communes dans la réalisation des Microprojets

BIBLIOGRAPHIE

- Bernard Vachon : Le développement local : théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique du développement, Gaetan Morin Editeur, 1993, Québec, Canada.
- Bernard Guesnier : Développement local et décentralisation, Editions Régionales Européennes SA, 1986, Paris.
- Mario Carrier et Serge Côté : Gouvernance et territoires ruraux. Eléments d'un débat sur la responsabilité du développement.
- Mamadou Diop : Le pouvoir local ; décentralisation et développement urbain, Edition Clairafrique, 2011, Dakar, Sénégal.
- Plan stratégique pour l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales du Niger, DGEC-R, juillet 2016.
- Rapport final sur le redécoupage administratif de la République du Niger, HCRAD/CSRA, janvier 1996.
- Rapport final, Etude sur le démarrage des communes au Niger, les compétences à leur transférer et la stratégie pour les accompagner, HCRAD/Union Européenne, 2003,
- Rapport final, Etude pour la mise en place du Fonds d'appui à la décentralisation et du Fonds de péréquation, HCME/Banque Mondiale/CIEDEL, février 2006.
- Rapport final, Etude sur l'opérationnalisation des transferts de compétences, HCME/Union Européenne, 2006.
- Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND), MISPD/AR/DGDD, mars 2012.
- Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), MISPD/AR/DGDD. Edition 2011.
- Recueil des textes sur la décentralisation ; MISPD/DGDD ; 2^{ème} édition, 2009.
- Prodoc : Programme d'appui aux Collectivites Territoriales (PACT) dans les Regions de Maradi et Dosso, Bureau de la Coopération suisse au Niger Niamey (Niger), avril 2015.
- Fiches des collectes profils des communes partenaires du PACT, 2016.

ANNEXES

Annexe 1: Tableau des besoins en renforcement des capacités des acteurs communaux

Domaines	Thèmes des formations des acteurs	Groupes Cibles	Périodes			Observations
			2017	2018	2019	
Formations	Décentralisation et déconcentration Rôle et responsabilités des acteurs (relations tutelle-élus-chefferie traditionnelle) Administration, Planification locale Maîtrise d'ouvrage communale Elaboration et exécution du budget Fiscalité, mobilisation Bonne gouvernance Passation des marchés publics, Gestion axée sur les résultats Suivi et évaluation, Redevabilité dans la gestion des collectivités Gestion du personnel Urbanisme et affaires domaniales Leadership et management municipal Etat civil, Budgets participatifs Restitutions publiques Intercommunalité Coopération transfrontalière	Elus, Exécutif (maires et adjoints) Agents municipaux STD	X	X	X	Outres les formations des voyages d'études pourraient être organisés en faveur des élus et des exécutifs communaux pour faciliter le partage des bonnes pratiques de gestion des collectivités territoriales développées dans la zone d'intervention et ailleurs.
	Rôle du conseiller municipal et rapport avec l'exécutif Rôles et missions des commissions spécialisées Mobilisation des ressources vie associative, gestion des OP et des OCB Organisation et méthode, Documentation et archivage Informatique Etat civil, Technique de communication, plaidoyer et	Elus municipaux Commissions spécialisées Organisations producteurs Organisations communautaires de base Secrétaire général Secrétaire municipal Receveur municipal Agent de développement Agent voyer	X	X	X	Outres les formations des voyages d'études pourraient être organisés en faveur des élus et des membres des commissions spécialisées pour faciliter le partage des bonnes pratiques de gestion des collectivités territoriales développées dans la zone d'intervention et ailleurs. Outres les formations des voyages d'études pourraient être organisés en faveur des agents municipaux pour faciliter le partage des bonnes pratiques de gestion des collectivités territoriales développées dans

	lobbying Elaboration des dossiers de microprojets Gestion financière et comptable Gestion administrative	Agent d'état civil Agent d'assainissement Agent de recouvrement				la zone d'intervention et ailleurs.
Sensibilisation	Droits et devoirs du citoyen dans la vie communale Mobilisation des ressources financières	Populations Chefs du village et tribus Sultans, chefs canton/grpt	X	X	X	Sensibilisation à travers des rencontres villageoises d'IEC ou des émissions radio-télévisions
Planification communale et suivi évaluation	Elaboration des PDC Elaboration des PIA Création et animation des cadres communaux de concertation Opérationnalisation des comités communaux de suivi-évaluation, Appui à la mise en place d'une base des données	Communes STD	X	X	X	Toutes les communes disposent des PDC valides à l'exception de Maradi, Gadabedji, Guidan Sori et Maiyara expirés entre 2014 et 2015 et Guidan roumdji qui expirera en 2016. En outre 3 PDC expireront en 2017, 15 PDC en 2018 et 7 PDC en 2019. Il est important d'appuyer le processus de replanification mais aussi accompagner chaque année le processus d'élaboration des 33 PIA et leur évaluation.
Développement économique local	Appui aux Activités génératrice des revenus Appui aux producteurs ruraux Appui à l'organisation des groupements, des organisations paysannes et des organisations communautaires de base	Groupements Producteurs Organisations communautaires de base	X	X	X	

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

N°	Communes	Nombre
	Adjekoria	1
	Bader Goula	
	Bana	1
	Bengou	1
	Birmi Lallé	1
	Chadakori	1
	Cu Aguié	2
	Cu Dosso	4
	Cu Gaya	1
	Cu Guidan Roudji	2
	Cu Madarounfa	1
	Cu Tessaoua	2
	Cu Tibiri	1
	Dan Goulbi	1
	Dioudiou	2
	Djirataoua	2
	Gabi	1
	Gadabedji	1
	Gangara	1
	Gazaoua	2
	Guidan Sori	3
	Kanan Bakaché	1
	Karakara	1
	Kornaka	1
	Maiyara	1
	Sabon Machi	1
	Safo	1
	Sarkin Haoussa	1
	Tanda	1
	Tounouga	2
	Ville Maradi	
	Yelou	
	Zabori	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Éducation Professionnelle et Techniques

N°	Commune	Type de classes		
		Dur	Pailote	Autres type de classes
	Adjiekoria	1	0	0
	Bader Goula			3
	Bana	4	0	0
	Bengou	4	0	0
	Birni Lallé			
	Chadakori	1	2	0
	Cu Aguié	6	0	
	Cu Dosso	15	0	5
	Cu Gaya	10	2	
	Cu Guidan Roudji	1	0	3
	Cu Madarounfa			
	Cu Tessaoua	5	0	0
	Cu Tibiri	6	0	0
	Dan Goulbi	0	0	0
	Dioudiou	0	0	3
	Djirataoua			
	Gabi			
	Gadabeji	1	0	0
	Gangara	0	1	0
	Gazaoua	7	0	0
	Guidan Sori	3	0	2
	Kanambakaché	5	0	
	Karakara	4	0	0
	Kornaka	1		
	Maiyara			
	Sabon Machi	1		
	Safo	8	14	0
	Sarkin Haoussa	6	0	0
	Tanda	0	0	
	Tounouga	3	0	0
	Ville Maradi	27	0	5
	Yelou			
	Zabori	0	0	2

Indicateurs	Définition de l'indicateur	Base line 2016	2017	2018	2019	Valeur Cible 2019	Méthode de collecte	Méthode de calcul	Responsable & périodicité
<p>1. Les conseils municipaux fonctionnent régulièrement, prennent et mettent en œuvre les décisions prises</p> <p>4 Sessions ordinaires annuelles tenues chaque année par commune</p> <p>Nombre de délibérations prises par conseil municipal</p> <p>Nombre de délibérations transmises pour le contrôle de légalité</p> <p>Nombre de délibérations mises en œuvre par commune</p>									
<p>2. Les communes disposent d'un personnel de qualité minimum pour assurer leur fonctionnement</p> <p>Existence d'un organigramme fonctionnel</p> <p>Existence d'un acte définissant les rôles des agents municipaux</p> <p>Existence d'au moins 5 agents qualifiés</p> <p>Les maires délèguent leurs missions aux adjoints et agents municipaux</p>									
<p>3. Les communes disposent d'outils de planification opérationnelle et assurent le suivi de la mise en œuvre</p> <p>Existence d'un PDC valide</p> <p>Existence d'un PIA élaboré chaque année</p> <p>Les outils sont suivis et évalués périodiquement</p>									

Indicateurs	Définition de l'indicateur	Base line 2016	2017	2018	2019	Valeur Cible 2019	Méthode de collecte	Méthode de calcul	Responsable & périodicité
4. Les communes améliorent leur performance en matière de mobilisation des ressources internes Le taux moyen de recouvrement augmente de 40% pour les communes rurales fin 2019 Le taux moyen de recouvrement augmente de 30% pour les villes et communes urbaines 2019									
5. Les communes assurent la reddition publique des comptes. Les communes élaborent chaque année les comptes administratifs et transmettent à la cour des comptes Les communes élaborent chaque année les comptes de gestion et transmettent à la cour des comptes Les communes élaborent chaque année les rapports annuels présentant l'état général Les communes tiennent chaque année des rencontres de reddition publique des comptes									

I. COMMUNE DE ZABORI

1.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Zabori en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villagestrabus	Densité
Zabori	6 261	6 204	12 465	213	118	59

1.2. Situation du réseau routier de la commune de Zabori par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Zabori	Route latéritique : par Bella 40 km, par Agali sur 65 km et par Bolbol sur 63 km	0	13	1

1.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 dans la commune de Zabori

Commune	Infrastructures sanitaires							Personnel médical					Taux couv. santé	
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	Dur	Paillotes		Autre Type
Zabori	0	1	0	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	30,48%

1.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Zabori en 2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants		Taux brut scolarisation	
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes		
Zabori	18	30	28	4	5	0	6	0	78,70%

1.5. Situation des effectifs du personnel enseignant dans la commune en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Zabori	12	10	2	51	44	7

1.6. Situation des infrastructures d'hydraulique dans la commune en 2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Zabori	1	7	0	33	6	0	94,36%

1.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Zabori	2	0	0	0	0	0	0

1.9. Situation des organes exécutifs communaux de Zabori par sexe et leur niveau d'instruction

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Zabori	F	1	0	Niveau supérieur	niveau supérieur

1.10. Situation des conseillers municipaux dans la commune de Zabori en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Zabori	11	9	2	11	1	0

1.11. Situation des commissions spécialisées de la commune de Zabori

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Zabori	4	1	1	1	-	-	-	-	non spécifiées

1.12. Situation du personnel administratif et technique par commune en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nombre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière	Animation au Dvprmt	Autres agents		
Zabori	0	1PNS	1 PNS En partage avec Dicoudiou	0	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	0	2	5

1.13. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Zabori

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Total
	2012	2013	2014	
Zabori	4	4	4	16

1.14. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Zabori 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Zabori	8 954 558	3 522 510	2 723 600	4 963 205	8 719 880	3 823 180	8 108 364	4 829 359
		39,34	2 723 600	182,23	8 719 880	43,84	4 829 359	59,56

1.15. Situation des budgets d'investissements de la commune de Zabori de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Zabori	5 750 000	1 024 000	2 228 400	576 145	2 205 720	3 131 320	10 207 690	6 810 810
		17,81	25,85		141,96			66,72

1.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 à la commune de Zabori

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Zabori	5 000 000	6 400 000		

1.17. Situation des appuis apportés à la commune de Zabori par les PTF en 2014

N°	Commune	2014				Total
		PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
34.	Zabori	0	0	0	0	0

1.18. Catégorisation de la commune de Zabori selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écologique
Zabori	12 465	213	13	Sahélo-souda
		Inférieure ou égale 50 000 hbts		

1.19. Evaluation des performances de la commune de Zabori de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Zabori	12 465	4 901 600	2 954 500	60%	18 001 053	11 616 169	65%	7 285 334	62,5%

1.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Zabori de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Zabori 11	3 156 000	1 320 000	660 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 343 836	7 285 334	-16 058 502	62,5%

Annexe 2: Situation des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Zabori	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Zabori	0	0
		Autres types de classes
		2

1.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Zabori

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
<p>Taux de réalisation budgétaire élevé ;</p> <p>Sahélo-soudanaise ;</p> <p>Existence de points touristiques tels les point d'eau les Dallois Maouri et Fogha</p> <p>Présence de réseau internet</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p>	<p>Pas de goudron</p> <p>Pas d'électricités</p> <p>Pas d'accès aux radios communautaires et radios et télévisions privées</p> <p>Pas de gare routière</p> <p>Pas d'inspection primaire ni secteur pédagogique</p> <p>Pas de téléphone fixe</p>
Infrastructure sociales	
	<p>Pas de médecin ; Pas de Sage-Femme Diplômée d'Etat (SFDE) ; pas d'Infirmier d'Etat (ID) ; insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>Pas de Sage Femme Diplômée d'Etat (SFDE)</p> <p>Faible taux de couverture sanitaire</p>

Infrastructure économique	
	Pas de marché à détail
	Pas de structure de microfinance
organisation interne de la commune	
	<p>Pas de Secrétaire Général (SG) ; méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier,</p>

	<p>l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressource financière de la commune</p>	
	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD) ; le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires, la faiblesse du budget de fonctionnement des communes.</p> <p>Manque plan d'investissement annuel ; budget faible</p>

II. COMMUNE DE YELOU

2.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Yelou en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Yelou	36 692	37 268	73 960	1135	18	65

2.2. Situation du réseau routier de la commune de Yelou par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Yelou	Routes bitumées, latéritiques et pistes traversant la Commune Rurale de Yelou.	20	80	120

2.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 dans la commune de Yelou

Commune	Infrastructures sanitaires						Personnel médical				Taux couv. santé
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	
Yelou	0	4	0	13	0	17	0	0	7	2	43,33%

2.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Yelou en 2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Yelou	91	85	125	38	5	6	0	0	66,30%

2.5. Situation des effectifs du personnel enseignant dans la commune de Yelou en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Yelou	63	50	13	225	135	90

2.6. Situation des infrastructures d'hydraulique dans la commune de Yelou en 2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Yelou	7	45	0	137	45	1	82,60%

2.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Yelou, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Yelou	8	0	1	2	0	0	2	0

2.9. Situation des conseillers municipaux dans la commune de Yelou en 2015

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Yelou	H	1	0	Instituteur	Inspecteur de l'Education

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits		Membres de droit	
		Hommes	Femmes	Chefs traditionnels	Députés nationaux		
Yelou	15	11	4	5	1		0

2.10. Situation des commissions spécialisées de la commune de Yelou

2.11. Situation du personnel administratif et technique dans la commune de Yelou en 2015

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Yélou	4	1	0	0	1	0	1	1	Existence commission suivi évaluation Existence commission sécurité

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nombre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation / Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvprmt
commune													

2.16. Situation des appuis apportés à la commune de Yelou par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Yelou	14 500 000	0	0	0	14 500 000

2.17. Situation de la coopération transfrontalière existant entre la commune de Yelou et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	communes frontalières en relation	Domaines objet de coopération transfrontalière	Fonctionnalité de coopération
Yelou	la Commune de Kamba en République du Nigéria.	<ul style="list-style-type: none"> la Sécurité etc. la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres transfrontalières irrégulières, le dispositif ne fonctionne pas bien.

2.18. Catégorisation de la commune de Yelou selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Yelou	73 960	1135	49	Sahélo-souda
Plus de 50 000 à 100 000hbts				

2.19. Evaluation des performances de la commune de Yelou de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Yelou	73 960	45 164 674	14 079 586	31%	45 164 674	22 926 831	51%	18 502 877	41%

2.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Yelou de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctement	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Yelou 18	5 544 000	2 160 000	1 080 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	33 743 980	18 502 877	- 15 241 103	41%

Annexe 2: Situation des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Yelou	

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Paillote
Yelou		Autres types de classes

2.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Yelou

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
<p>Sahélo-soudanaise ;</p> <p>Goudron</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p> <p>Electricité</p> <p>Marché à bétail</p> <p>Existence de points touristiques tels les point d'eau les Dallols Maouri et Fogha</p> <p>Présence de réseau Internet</p> <p>Gare routière</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p>	<p>Pas d'accès aux radios communautaires</p>

Infrastructure sociales	
Présence de Sage Femme Diplômés d'Etat	Pas de médecin; pas d'Infirmier Certifié; pas d'Agent de Santé de Base (ASB), insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; Faible taux de couverture sanitaire
Infrastructure économique	
	Pas d'abatoirs sechoirs Pas de structure micro-finance
organisation interne de la commune	
	Pas de Secrétaire Général (SG) ; Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent d'hygiène et assainissement, pas d'agent d'affaire domaniale, pas de commission foncière, pas d'agent d'animation au développement ; Pas de commissions affaires sociales, pas de commission affaires économiques, pas commissions culture et sport ; Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ; Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ; Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ; Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;

<p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>	
--	--

Ressource financière de la commune	
Plan d'investissement annuel	-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD) , le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, une performance budgétaire à relativiser faible budget.

III. COMMUNE DE TOUNOUGA

3.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Tounouga en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Tounouga	22 940	23 385	46 325	309	71	150

3.2. Situation du réseau routier des communes par type et kilométrage de la commune de Tounouga en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Tounouga	75 km de routes bitumées et en terre traversent la commune Rurale de Tounouga	10	65	

3.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical de la commune de Tounouga en 2015

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical					Taux couv. santé	
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC		SFDE
Tounouga	0	3	0	8	0	14	0	0	3	2	53,65%

3.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Tounouga en 2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Tounouga	33	51	64	6	4	4	0	0	66,30%

3.5. Situation des effectifs du personnel enseignant dans la commune de Tounouga en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes
Tounouga	40	31	9	84	30	54		

3.6. Situation des infrastructures d'hydraulique dans la commune de Tounouga en 2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Tounouga	5	5	0	48	22	0	82,10%

3.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Tounouga en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Tounouga	3	0	0	3	0	2	0

3.8. Situation des conseillers municipaux dans la commune de Tounouga en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Tounouga	13	11	2	8	1	0

3.9. Situation des organes exécutifs de la commune de Tounouga par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Tounouga	H	1	0	Bac + 2ans.	niveau Terminal

3.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Tounouga

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Tounouga	4	1	0	0	1	0	1	1	Existence commission suivi évaluation

3.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Tounouga en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvpm	Autres agents	
Tounouga	1PNS	0	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	0	4

3.12. Situation de la commune de Tounouga dans la tenue des sessions des conseils municipaux dde 2012-2015

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
	2012	2013	2014	2015	
Tounouga	4	3	3	4	14

3.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Tounouga 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Tounouga	21 849 550	9 430 672	23 647 260	9 715 872	27 964 720	11 926 950	28 666 040	12 928 390
		43,16		41,09		42,65		45,10

3.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Tounouga de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Tounouga	17 876 910	533 000	2,98	19 347 760	742 000	3,84	22 880 220	933 513	4,08	1 208 797 000	36 626 560	3,03

3.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 dans la commune de Tounouga

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Tounouga	7 379 439	5 220 561		

3.16. Situation des appuis apportés aux communes par les PTF en 2014 dans la commune de Tounouga

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Tounouga	90 575 114	0	0	0	90 575 114

6.17. Situation de la coopération transfrontalière existant entre la commune de Tounouga en 2014 et 2015

Commune	communes frontalières en relation	Domaines objet de coopération transfrontalière	Fonctionnalité de coopération
Tounouga	Commune de Tounouga et la Commune de Kamba	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité des populations, · Santé humaine, · Circulation des personnes et des biens 	<ul style="list-style-type: none"> · Elle fonctionne timidement

3.17. Catégorisation de la commune de Tounouga selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Tounouga	46 325	309	13	Sahélo-souda
Inférieure ou égale 50 000 hbts				

3.18. Evaluation des performances de la commune de Tounouga de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Tounouga	46 325	50 844 945	6 821 545	13%	28 666 045	7 890 124	28%	7 355 834	20,5%

3.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Tounouga de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctement	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Tounouga 14	3 525 000	1 680 000	840 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	24 252 836	7 355 834	- 16 897 002	20,5%

Annexe 2: Situation des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels) dans la commune de Tounouga

Commune	Nombre
Tounouga	2

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques dans la commune de Tounouga

Commune	Type de classes	
	Dur	Autres type de classes
Tounouga	3	0

3.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Tounouga

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	

<p>Sahélo-soudanaise ;</p> <p>Goudron</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p> <p>Existence de points touristiques tels les point d'eau les Dallols Maouri et Fogha</p> <p>Présence de réseau internet</p> <p>Gare routière</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p>	<p>Pas de marché à bétail</p> <p>Pas d'accès aux radios communautaires</p>
<p style="text-align: center;">Infrastructures sociales</p>	
<p>Présence de Sage Femme Diplômés d'Etat</p>	<p>Pas de médecin; pas d'Infirmier Certifié; pas d'Agent de Santé de Base (ASB), insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>Faible taux de couverture sanitaire</p>
<p style="text-align: center;">Infrastructures économiques</p>	

<p>Pas d'abattoirs sechoirs</p> <p>Pas de structure micro-finance</p>	<p>organisation interne de la commune</p>
	<p>Pas de Secrétaire municipal;</p> <p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent d'hygiène et assainissement, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ;</p> <p>Pas de commissions affaires sociales, pas de commission affaires économiques, pas commissions culture et sport ;</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p>

<p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>	
<p>Ressource financière de la commune</p>	
<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, une performance budgétaire à relativiser</p> <p>faible budget.budgetfaible.</p>	<p>Plan d'investissement annuel</p>

IV COMMUNE DE TANDA

4.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Tanda en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Tanda	26 767	27 254	54 021	342	13	158

4.2. Situation du réseau routier de la commune de Tanda par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Tanda	Routes latéritiques et de routes en terre traversant la Commune	0	81	81	5

4.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical de la commune de Tanda en 2015

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Tanda	0	2	1	10	0	12	0	0	2	1	47,07%

4.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Tanda en 2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Infant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Tanda	49	48	94	10	2	0	2	0	66,30%

4.5. Situation des effectifs du personnel enseignant dans la commune de Tanda en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire							
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	Tanda	40	35	5	135	75	60					

4.6. Situation des infrastructures d'hydraulique dans la commune de Tanda en 2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Tanda	3	29	0	77	29	0	79,70%

4.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Tanda, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Tanda	4	0	1	3	0	1	0

4.8. Situation des conseillers municipaux dans la commune de Tanda en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits		Membres de droit			
		Hommes		Femmes		Chefs traditionnels		Députés nationaux	
		Tanda	13	11	2	6	1	0	

4.9. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Tanda par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs				Niveau d'instruction des Maires			
	Adjoint Maire Homme		Adjoint Maire Femme		Maire		Maire adjoint	
	Tanda	1	0	1	0	Agent de maîtrise	Instituteur	

4.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Tanda

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvp mt	Autres agents	
Tanda	1PNS	0	1PNS	0	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	0	3	7

4.11. Situation du personnel administratif et technique dans la commune de Tanda en 2015

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Tanda	3	1	0	0	0	1	0	1	Existence commission suivi évaluation

4.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 dans la commune de Tanda

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Tanda	4	4	2	12

4.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Tanda de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Tanda	33 918 850	21 804 620	64,28	31 390 800	10 908 510	34,75	32 649 800	8 201 630	25,12	26 300 000	7 929 450	30,15

4.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Tanda de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Tanda	15 267 980	3 284 396	21,51	14 129 910	600 035	4,25	14 692 410	822 775	5,60	11 950 000	394 350	3,30

4.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 dans la commune de Tanda

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Tanda	7 379 439	5 220 561		

4.16. Situation des appuis apportés à la commune de Tanda par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Tanda	22 500 000	0	0	0	22 500 000

4.17. Situation de la coopération transfrontalière existant entre la commune de Tanda et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	communes frontalières en relation	Domaines objet de coopération transfrontalière	Fonctionnalité de coopération
Tanda	La commune de Tanda et la commune de Karimama au Bénin.	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité, · Libre circulation des personnes et des biens, · la gestion des ressources naturelles, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> · Rencontres sont fréquentes et les décisions prises au cours des rencontres sont mises en application et suivies d'effet

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-soudanaise ; Marché à bétail Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015 Existence de site touristique Présence de réseau Internet Gare routière Electricité Inspection primaire et secteur pédagogique	Pas de goudron Pas de chaînes internationales
Infrastructures sociales	
Présence de Sage Femme Diplômés d'Etat	Pas de médecin; pas d'Infirmier Certifié; pas d'Agent de Santé de Base (ASB), insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; Faible taux de couverture sanitaire

4.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Tanda

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
<p>Sahélo-soudanaise ;</p> <p>Marché à bétail</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p> <p>Existence de site touristique</p> <p>Présence de réseau Internet</p> <p>Gare routière</p> <p>Electricité</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p>	<p>Pas de goudron</p> <p>Pas de chaînes internationales</p>
Infrastructures sociales	
<p>Présence de Sage Femme</p> <p>Diplômés d'Etat</p>	<p>Pas de médecin; pas d'Infirmier Certifié; pas d'Agent de Santé de Base (ASB), insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>Faible taux de couverture sanitaire</p>

Infrastructures économiques	
<p>Pas d'abattoirs sechoirs</p> <p>Pas de structure micro-finance</p>	
organisation interne de la commune	
<p>Pas de Secrétaire municipal;</p> <p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent d'hygiène et assainissement, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ;</p> <p>Pas de commissions affaires sociales, pas de commission foncière, pas commissions culture et sport ; pas de commission développement rural et environnement ;</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p>	

	<p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Plan d'investissement annuel</p>	<p style="text-align: center;">Ressource financière de la commune</p> <p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes.budget faible, faible taux de recouvrement</p>

V. COMMUNE DE SARKIN HAOUSSA

5.1. Situation présentant le statut, la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Sarkin Haoussa en 2015

Commune	Statut	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Sarkin Haoussa	Rurale	39 133	43 372	82 505	614,96/615	53/32	134

5.2. Situation du réseau routier de la commune de Sarkin Haoussa par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Sarkin Haoussa	voie latéritique traversant la commune sur 25Km	0	40	6

5.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Sarkin Haoussa	0	1/0	3	6	0	6	4	3	0	1	42%

5.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Sarkin Haoussa 2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Sarkin Haoussa	75	81	135	8	0	0	0	0	74,61%

5.5. Situation des effectifs du personnel enseignant dans la commune de Sarkin Haoussa en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire							
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	Sarkin Haoussa	57/50	52/45	5	234	191	43					

5.6. Situation des infrastructures d'hydraulique dans la commune de Sarkin Haoussa en 2015

Commune	AEP		Forage	SP	Puits		BF	PEA	Tx couverture eau
	villageois	Multi-villages			villageois	Pastoraux			

5.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Sarkin Haoussa en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares aménagés	Auto-gares	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs

5.8. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Sarkin Haoussa par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs				Niveau d'instruction des Maires			
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	1 ^{er} Maire adjoint		2 ^{ème} Maire adjoint	
					Sarkin Haoussa	H	2	0

5.9. Situation des conseillers municipaux dans la commune de Sarkin Haoussa en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Sarkin Haoussa 16	17/16	15/14	2	7	1	0

5.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Sarkin Haoussa

Commune	Total	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Sarkin Haoussa	4	1	1	0	0	1	0	1	

5.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Sarkin Haoussa en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent document/n/Archives	Agent service accueil et info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvp	Autres agents	
Sarkin Haoussa	1PNS	0	1PNS	0	0	0	0	1 PNS	0	0	0	0	0	3	6

5.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 dans la commune de Sarkin Haoussa

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues						Total
	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux	
Sarkin Haoussa	2	2	3	4	3	14	
	Situation des sessions extraordinaires tenues						
	0	2	1	2	2	7	

5.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Sarkin Haoussa de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Sarkin Haoussa	49 064 210	38 354 660	41 156 560	23 288 480	42 783 000	22 738 200	38 625 580	33 165 140
		78,17		56,59		53,15		85,86

5.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Sarkin Haoussa de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015					
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation				
sarkin Haoussa	40 143 440	34 736 660	86,53	33 673 540	5 867 513	17,42	35 004 270	32 293 020	92,25	31 602 740	4 612 764	14,60

5.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Sarkin Haoussa	2 523 364	7 379 939	5 828 972	5 220 561

5.16. Situation des appuis apportés à la commune de Sarkin Haoussa par les PTF en 2014

Commune	2014			Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	
Sarkin Haoussa	28 604 848			28 604 848

5.17. Catégorisation de la commune de Sarkin Haoussa selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Sarkin Haoussa	82 505	614,96/615	53	Sahélien

5.18. Evaluation des performances de la commune de Sarkin Haoussa de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Sarkin Haoussa	82 505	77 787 275	22 738 200	29%	70 228 324	33 165 144	47%	27 951 672	38%

5.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Sarkin Haoussa de la zone PACT

commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctement	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Sarkin Haoussa 20	5 544 000	2 400 000	1 200 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 103 980	27 951 672	- 6 152 308	38%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Sarkin Haoussa	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Nombre de centres	Type de classes	
		Dur	Pailote
Sarkin Haoussa	1	6	0

Annexe 4: Liste des partenaires de la commune

Commune	Partenaires de la commune
Sarkin Haoussa	PADELMI , ProDAF, CRS, ACH, Sahel Bio, ZAMTAPO /HEHS , PAAPSS, PAM

5.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Sarkin Haoussa

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
<p>Sahélienne/Sahélo-soudanaise ;</p> <p>Marché à détail</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p>	<p>Pas de goudron/absence de route bitumée</p> <p>Pas de gare routière</p> <p>Pas de connexion Internet</p> <p>Pas d'électricité</p> <p>Pas d'infrastructure d'hygiène et assainissement</p>
Infrastructures sociales	
<p>Présence de Sages Femmes</p> <p>Diplômés d'Etat</p>	<p>Pas de médecin ; pas d'Agent de Santé Certifié ; insuffisance d'infrastructures et équipements sanitaires, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>Faible taux de couverture sanitaire, Insuffisance de points d'eau modernes, insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires,</p>
Infrastructures économiques	
<p>Existence d'un marché hebdomadaire important</p>	<p>Pas d'abatoirs sechoirs</p> <p>Pas de structure micro-finance</p>

	<p>Manque d'aménagement des infrastructures économiques</p>
	<p>organisation interne de la commune</p>
<p>Existence d'un siège de la Mairie</p>	<p>Pas de Secrétaire municipal;</p> <p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent d'hygiène et assainissement, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ;</p> <p>Pas de commissions affaires sociales, pas de commission foncière, pas commissions culture et sport ; pas de commission développement rural et environnement ;/Mauvais fonctionnement des commissions spécialisées</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p>

<p>Faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>	
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>Taux de réalisation budgétaire élevé</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PDC), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires, la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, budget faible, faible taux de recouvrement</p>

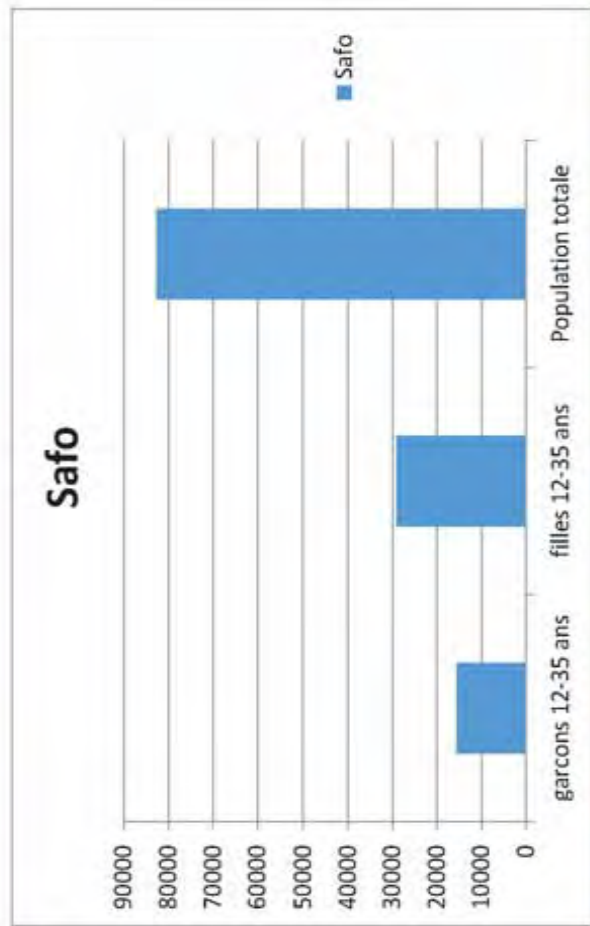
✓ Les axes sur lesquels doit porter l'accompagnement du PACT pour la commune.

VI. COMMUNE DE SAFO

6.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Safo en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Safo	40 354	42 305	82 659	757	53	109

Graphique n°1 : nombre de filles et garçons de 12 à 35 ans



6.2. Situation du réseau routier de la commune de Safo par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité			Nbre de pistes en terre traversant la commune
Safo	1 route latéritique et 1 piste en terre	0	15	3

6.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Safo

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Safo	0	2	1	7	0	13	0	0	0	2	28,82%

6.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Safo en 2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Safo	58	89	171	8					76,47%

6.5. Situation des effectifs du personnel enseignant dans la commune de Safo en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Safo	69	67	2	0		

6.6. Situation des infrastructures d'hydraulique dans la commune de Safo en 2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Safo	14	55	0	92	4	0	76,79%

6.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Safo, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Safo	1	0	1	1	0	1	2	0

6.8. Situation des conseillers municipaux dans la commune de Safo en 2015

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Safo	4	1	1+cult. Et sport	-	1	-	1	-	non spécifiées

6.9. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Safo par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Safo	H	2	0	Niveau secondaire	niveau secondaire

6.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Safo

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre				
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent document/n/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvp	Autres agents	
Safo	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	0	7

6.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de la commune de Safo de 2012-2015

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues						Totaux
	2012	2013	2014	2015			
Safo	4	4	3	3			14

6.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Safo de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Safo	50 464 720	27 956 620	55,40	73 729 560	24 972 610	33,87	60 559 500	30 811 240	50,88	85 743 080	34 969 040	40,78

6.14. Situation des budgets d'investissement de la commune de Safo de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Safo	333 248 300	51 435 300	15,43	538 954 800	5 219 001	0,97	694 463 200	2 936 450	0,42	869 180 100	41 709 430	4,80

6.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 dans la commune de Safo

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Safo	0	0	0	

6.16. Situation des appuis apportés à la commune de Safo par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Safo	0				0

6.17. Catégorisation de la commune de Safo selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	Zone agro-écolo	
			villages/tribus	
Safo	82 659	757	50	Sahélo-souda

6.18. Evaluation des performances de la commune de Safo de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen 14/15
Safo	82 659	32 590 025	6 528 050	20%	52 778 225	4 881 800	9%	5 704 925	14,5%

6.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Safo de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Safo 20	5 544 000	2 400 000	1 200 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 103 980	5 704 925	- 28 399 055	14,5%

Annexe 2: Situation des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Safo	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Safo	8	14
		Autres types de classes
		0

6.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Safo

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	

<p>Sahélo-soudanaise ; Marché à bétail Electricité Auto gare Connexion Internet</p>	<p>Pas de goudron Pas d'infrastructure d'hygiène et assainissement Pas Inspection primaire et secteur pédagogique Pas bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p>
<p>Infrastructures sociales</p>	
<p>Présence de Sage-Femme Diplômés d'Etat</p>	<p>Pas de médecin; pas d'Agent de Santé de Base, pas d'infirmier certifiés ; pas d'Agent de Santé Certifié, insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; Très faible taux de couverture sanitaire</p>
<p>Infrastructures économiques</p>	
<p>abatoirs séchoirs</p>	<p>Pas de structure micro-finance</p>
<p>organisation interne de la commune</p>	
	<p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent d'animation au développement ; pas d'agent d'affaires générales de développement institutionnelle et de coopération ; Pas de commissions affaires sociales, pas de commission foncière, pas commissions culture et sport ;</p>

<p>pas commission affaires économiques,</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires,</p>	
--	--

	<p>constitue à nos yeux un chantier à construire ; Difficultés de communications et les relations publiques ; Faible production des données statistiques ; la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
Ressources financières de la commune	
Plan d'investissement annuel	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, budget faible, faible taux de recouvrement</p>

VII. COMMUNE DE SABON MACHI

7.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Sabon Machi en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Sabon Machi	19 168	19 740	38 908	516	52	75

7.2. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Sabon Machi

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Sabon Machi	0	0	1	9	0	2	4	1	8	1	50%

7.3. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Sabon Machi/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Sabon Machi	33	38	74	6	1	0	1	0	75,20%

7.4. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Sabon Machien 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Sabon Machi	0			3	1	2

7.5. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Sabon Machi/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Sabon Machi	5	15	0	51	85	1	78,5%

7.6. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Sabon Machi, en 2015

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Sabon Machi	H	1	0	Géographe	adjudant de la gendarmerie

7.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Sabon Machien 2015

Commune	Total x	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Sabon Machi	3	0	1	0	1	1	0	0	

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Sabon Machi	3	3	1	2	1	0	2	0

7.9. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Sabon Machipar sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Route bitumée et route latéritique	Accessibilité			Nbre de pistes en terre traversant la commune
		Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	
Sabon Machi	Route bitumée et route latéritique	15	5	0	0

7.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Sabon Machi

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil													Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service accueil et info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière	Animation au Dvp	Autres agents				
Sabon Machi	0	1PNS	Contractuel	0	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	1PNS	0	0	13	17

7.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Sabon Machien 2015

N°	Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
			Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
34.	Sabon Machi	11	10	1	6	1	

7.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Sabon Machi

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
	2012	2013	2014	2015	
Sabon Machi	4	4	4	4	16

7.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Sabon Machide 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Sabon Machi	75 073 000		66 452 120		7 044 772		62 847 000	
		taux%		taux%		taux%		taux%

7.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Sabon Machide 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation
Sabon Machi	102 782 800			98 903 460			100 055 000	
							67 966 090	

7.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Sabon Machi

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Sabon Machi				

7.16. Situation des appuis apportés à la commune de Sabon Machi par les PTF en 2014

Commune	2014			Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	
Sabon Machi	17 000 000			17 000 000

7.17. Situation de la coopération décentralisée existant entre la commune de Sabon Machi D'autres communes en 2014 et 2015

Commune	Liste des communes en coopération décentralisée	Les domaines ou services objet de coopération décentralisée	La fonctionnalité du dispositif de coopération
Sabon Machi	4 communes de la France : caston en Auge, IFS, Colombelles, Mezidon canon	<ul style="list-style-type: none"> Hydraulique et Assainissement, Echange culturel, Education, Appui aux groupements 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres périodiques, voyages d'études

7.18. Catégorisation de la commune de Sabon Machi selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Sabon Machi	38 908	516	47	Sahélien
		Inférieure ou égale 50 000 hbts		

7.19. Evaluation des performances de la commune de Sabon Machi de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Sabon Machi	38 908	12 600 000	9 983 900	79%	8 887 000	113 000	1%	5 048 450	40%

7.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Sabon Machi de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctement	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Sabon Machi 13	3 525 000	1 560 000	780 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	24 072 836	5 048 450	- 19 024 386	40%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Sabon Machi	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Autres types de classes
Sabon Machi	1	

7.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Sabon machi

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Radios communautaires ; Chaines internationales ; Goudron Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015 Marché à bétail Présence de réseau internet Gare routière Electricité	Zone sahélienne Pas d'inspection primaire et secteur pédagogique
Infrastructures sociales	
Présence de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmier Certifié, d'Agent de Santé de Base (ASB), Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE)	Pas de médecin; insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture sanitaire moyen
Infrastructures économiques	

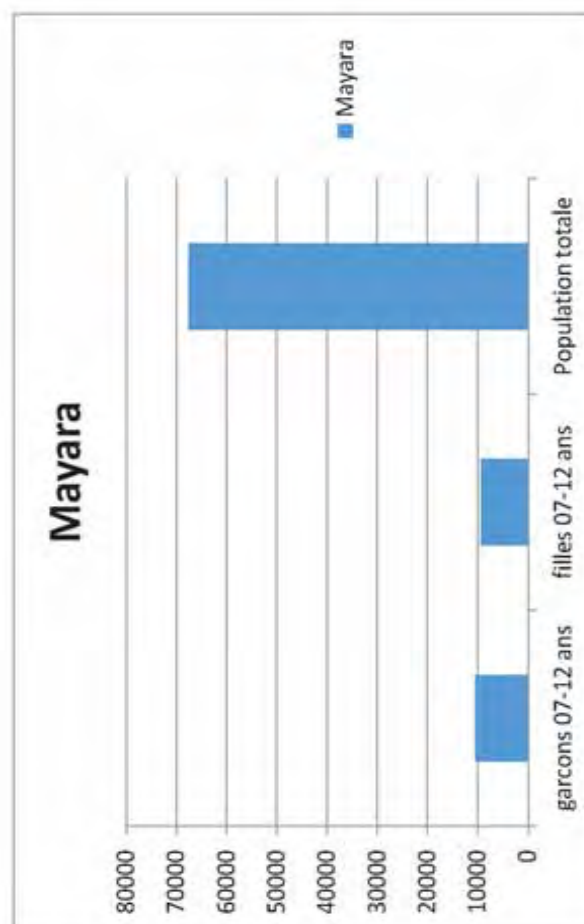
structure microfinance	Pas d'abattoirs sechoirs
organisation interne de la commune	
<p>Pas de Secrétaire Générale;</p> <p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ;</p> <p>Pas de commissions affaires financières, pas de commission foncière, pas commissions culture et sport ; pas de commission affaires générales institutionnelle et de coopération ;</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p>	

VIII. COMMUNE DE MAIYARA

8.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Maiyara en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Maiyara	33 078	34 425	67 503	913	142	74

Graphique n°2 : nombre de filles et garçons de 7 à 12 ans



8.2. Situation du réseau routier de la commune de Maiyara par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Maiyara	Route bitumée, route latéritique, piste en terre		22	

8.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Maiyara

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Maiyara	0	1	0	8							26%

8.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Maiyara /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Infant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Maiyara	44	36	80		0				75,20%

8.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Maiyara en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Total	Hommes	Femmes	
								0
Maiyara	0			5	3	2		

8.2. Situation du réseau routier de la commune de Maiyara par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Maiyara	Route bitumée, route latéritique, piste en terre		22	

8.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Maiyara

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Maiyara	0	1	0	8							26%

8.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Maiyara /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires				Jardin Infant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type			Dur	Paillotes	Autre Type	
				Dur	Paillote					
Maiyara	44	36	80		0				75,20%	

8.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Maiyara en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes
Maiyara	0			5	3	2		

8.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Maiyara /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Maiyara	4	43	0	114	16	0	95%

8.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Maiyara, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Maiyara	4	0	1	4	0	1	3

8.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Maiyara en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits		Membres de droit	
		Hommes	Femmes	Chefs traditionnels	Députés nationaux		
Maiyara	16	13	3	4	1	0	0

8.9. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Maiyara par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Maiyara	H	1	0	Conseiller pédagogique	Infirmier diplômé d'état

8.10. Situation des commissions spécialisées selon de la commune de Maiyara

Commune	Total	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Maiyara	3	1	-	-	1	-	1	-	non spécifiées

8.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Maiyara en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre				
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentatio n/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvp		
Maiyara	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	1	6

8.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de la commune de Maiyara de 2012-2015

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues					Totaux
	2012	2013	2014	2015		
Maiyara	2	3	2	2		9

8.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Maiyara de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Maiyara	22 742 100	8 383 850	26 938 260	7 467 990	28 782 360	8 620 685	35 405 000	9 315 330
		36,86		27,72		29,95		26,31

8.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Maiyara de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Maiyara	10 233 950	3 318 683	32,43	12 122 220	2 507 055	20,68	12 952 060	2 214 000	17,09	7 165 806	5 083 670	70,94

8.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Maiyara

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Maiyara	7 379 439	312 337		

8.16. Situation des appuis apportés à la commune de Maiyara par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Maiyara	0				0

8.17. Situation de la coopération décentralisée existant entre la commune de Maiyara et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	Liste des communes en coopération décentralisée	Les domaines ou services objet de coopération décentralisée	La fonctionnalité du dispositif de coopération
Maiyara	4 communes de la France : Colombelles, Mezidon canon, IFS, et Caston en Auge	<ul style="list-style-type: none"> Hydraulique et assainissement, Education et Formation, Echange culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre à travers des voyages d'études(en France et au Niger)

8.18. Catégorisation de la commune de Maiyara selon la taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Mayara	67 503	913	89	Sahélien
Plus de 50 000 à 100 000 hbts				

8.19. Evaluation des performances de la commune de Maiyara de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Mayara	67 503	19 805 000	4 865 100	25%	21 805 000	4 354 762	20%	4 609 931	22,5%

8.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Maiyara de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Mayara 17	5 040 000	2 040 000	1 020 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	33 059 980	4 609 931	- 28 450 049	22,5%

Annexe 2: Situation des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Maiyara	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Maiyara		

8.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Maiyara

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
03 ranchs	Zone sahelienne
Marché à bétail	PCD expiré
Auto-gare	Pas bénéficiaire du programme PACT 2014-2015
	Pas de goudron
	Pas d'inspection primaire et secteur pédagogique
	Pas d'accès aux radios communautaires et chaines privées ;
	Pas internet
	Pas électricité
Infrastructure sociales	
	Pas de médecin; pas d'information sur le nombre de Sage-Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmier Certifié; d'Agent de Santé de Base (ASB), d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;
	taux de couverture sanitaire faible
Infrastructure économique	

abatoirs sechoirs	Pas de structure microfinance
Présence de Secrétaire Générale, de secrétaire municipal, de receveur municipal	<p style="text-align: center;">organisation interne de la commune</p> <p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ;</p> <p>Pas de commissions affaires économiques, pas de commission d'affaires sociales, pas commissions culture et sport ; pas de commission affaires générales institutionnelle et de coopération ;</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p>

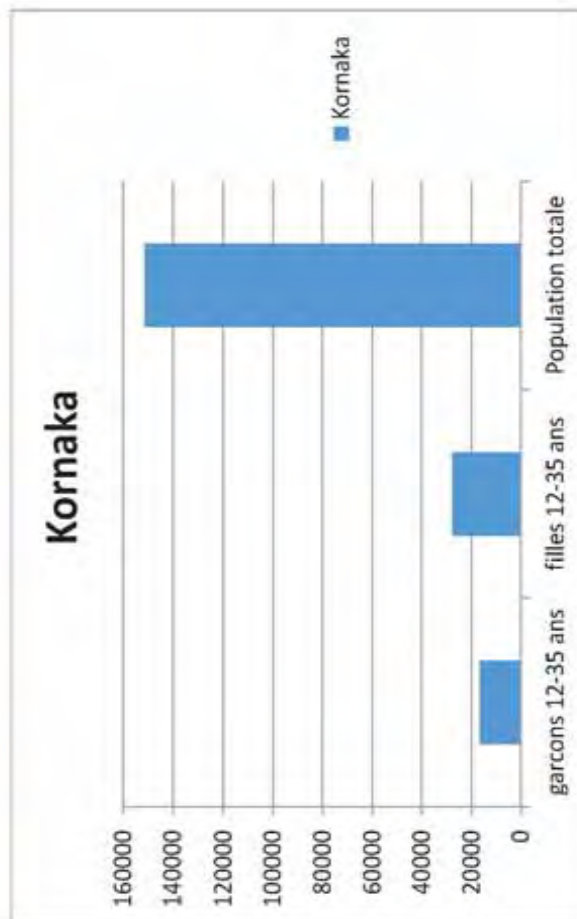
<p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>	<p style="text-align: center;">Ressources financières de la commune</p> <p>Plan d'investissement annuel PCD Expiré</p> <p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, budget faible, taux de réalisation faible.</p>
---	---

IX. COMMUNE DE KORNAKA

9.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Kornaka en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Kornaka	74 908	76 458	151 366	3 151	283	48

Graphique n°3 : nombre de filles et garçons de 12 à 35 ans



9.2. Situation du réseau routier de la commune de Kornaka par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune		Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune		Nbre de pistes en terre traversant la commune	
		31	70				
Kornaka	route bitumée, route latéritique, piste en terre						

9.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Kornaka

Commune	Infrastructures sanitaires					Personnel médical					Taux couv. santé
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	
Kornaka	0	5	0	21	0	10	0	5	21	3	19,77%

9.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Kornaka/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Infant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur		Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
		88	248	5					
Kornaka	117			2	1	1	0	75,20%	

9.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Kornaka en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		0			5	3
Kornaka						

9.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Kornaka/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Kornaka	12	14	0	285	43	2	51%

9.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Kornaka, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Kornaka	5	0	1	1	1	2	0

9.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Kornaka en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Kornaka	22	19	3	8	2	1

9.9. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Kornakapar sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Sexe	Organes exécutifs		Niveau d'instruction des Maires	
		Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Kornaka	H	2	0	Conseiller pédagogique	Instituteur

9.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Kornaka

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Kornaka	4	1	1	0	1	0	1	0	

9.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Kornaka en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvp	Autres agents
Kornaka	1PNS	0	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	1PNS	0	0	0	4

9.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de la commune de Kornakade 2012-2015

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Kornaka			1	1

9.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Kornaka de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Kornaka	63 500 670	33 556 840	81 548 700	33 248 650	82 798 000	26 563 310	74 789 300	23 275 150
		52,54%		40,71%		32,06%		31,12%

9.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Kornaka de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Kornaka	105 770 300	14 085 270	79 071 910	14 729 100	76 634 100	30 990 810	88 009 060	24 772 240
		13,32%		18,63%		40,44%		28,15%

9.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 à la commune de Kornaka

Commune	FAD 2014		FP 2014		FAD 2015		FP 2015	
	Kornaka		7 379 439		5 220 000			

9.16. Situation des appuis apportés à la commune de Kornaka par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Kornaka	254 905 756				254 905 756

9.17. Situation de la coopération décentralisée existant entre la commune de Kornaka et d'autres en 2014 et 2015

Commune	Liste des communes en coopération décentralisée	Les domaines ou services objet de coopération décentralisée	La fonctionnalité du dispositif de coopération
Kornaka	4 communes de la France : Caston en Auge, IFS, Colombelles et Mezidon canon	<ul style="list-style-type: none"> Hydraulique et Assainissement, Echange culturel, Education 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre annuelle à travers des voyages d'études dans les communes de la France et ACCK

9.18. Catégorisation de la commune de Kornaka selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Kornaka	151 366	3 151	133	Sahélien
Plus de 100 000				

9.19. Evaluation des performances de la commune de Kornaka de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen 14/15
Kornaka	151 366	33 964 000	8 183 648	24%	40 824 800	5 285 442	13%	6 734 545	18,5%

9.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Kornaka de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Kornaka 25	6 552 000	3 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 000 000	39 011 980	6 734 545	- 32 277 435	18,5%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Kornaka	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

N°	Commune	Type de classes	
		Dur	Paillote
34.	Kornaka	1	
			Autres type de classes

9.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Kornaka

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Goudron bénéficiaire du programme PACT 2014-2015 Electricité Inspection primaire et secteur pédagogique Marché à bétail Auto gare aménagé	Zone sahélienne Pas d'accès aux radios communautaires et chaînes privées ; Pas internet
Infrastructure sociales	
présence de Sage-Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmier Certifié; d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE)	Pas de médecin; d'Agent de Santé de Base (ASB), insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture sanitaire très faible taux de couverture hydrolique moyen

Infrastructures économiques	
<p>abatoirs sechoirs</p> <p>structure micro-finance</p>	<p style="text-align: center;">organisation interne de la commune</p> <p>Pas de secrétaire municipal,</p> <p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ;</p> <p>Pas de commissions affaires économiques, pas commissions culture et sport ; pas de commission affaires générales institutionnelle et de copération ;</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p>

	<p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, budget faible, taux de réalisation faible.</p>

X. COMMUNE DE KARAKARA
10.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Karakara en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Karakara	24 642	25 028	49 670	636	50	78

10.2. Situation du réseau routier de la commune de Karakara par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité			Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
	la cr est accessible sur route latéritique : par Liddo - Bolbol sur 35 km	0	25			
Karakara	la cr est accessible sur route latéritique : par Liddo - Bolbol sur 35 km	0	25			2

10.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Karakara

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Karakara	0	3	0	9	0	4	0	3	2	1	43,70%

10.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Karakara /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants		Taux brut scolarisation	
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes		Autre Type
Karakara	64	84	131	11	7	0	7	0	87,05%

10.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Karakara en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes
	Karakara	44	41	3	187	128	59	

10.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Karakara /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Karakara	03	5	0	84	24	0	90,09%

10.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Karakara, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Karakara	4	0	1	0	0	0	1	0

10.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Karakara en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
		Karakara	12		11	1

10.9. Situation des organes exécutifs de la commune de Karakara par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Niveau d'instruction des Maires			
	Organes exécutifs		Maire adjoint	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire
Karakara	H	0	1	Niveau secondaire
				niveau secondaire

10.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Karakara

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux						Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	
Karakara	4	1	1	-	1	-	-	non spécifiées

10.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Karakara en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent document/Archives	Agent service accueil et info. Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvp	
Karakara	1 PNS	Niveau sup	niveau moyen ENAM	0	0	0	2PNS	0	0	0	0	0	7	12

10.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de la commune de Karakara de 2012-2015

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Karakara	4	4	4	16

10.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Karakara de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Karakara	40 595 900	19 998 790	49,26	38 501 900	28 016 610	72,77	48 197 170	16 141 620	33,49	39 185 930	22 123 610	56,46

10.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Karakara de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Karakara	18 916 100	7 503 196	39,67	31 132 100	2 349 527	7,55	35 447 410	657 000	1,85	129 720 100	83 996 200	64,75

10.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Karakara

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Karakara	7 379 439	100 000 000		

10.16. Situation des appuis apportés de la commune de Karakara par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Karakara	0	0	0	0	0

10.17. Catégorisation de la commune de Karakara selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Karakara	49 670	636	39	Sahélo-souda
Inférieure ou égale 50 000 hbts				

10.18. Evaluation des performances de la commune de Karakara de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Karakara	49 670	48 196 996	16 151 621	34%	39 285 930	20 148 755	51%	18150188	42,5%

10.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Karakara de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Karakara 14	3 525 000	1 680 000	840 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	24 252 836	18 150 188	- 6 102 648	42,5%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Karakara	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Karakara	4	0
		Autres type de classes
		0

10.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Karakara

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda	Pas de goudron
Inspection primaire et secteur pédagogique	Pas d'électricité
Marché à bétail	Pas d'auto gare
Point d'eau les Dallos Maouri et Fogha	Pas bénéficiaire du programme PACT 2014-2015
	Pas d'accès aux radios communautaires et chaines privées ;
Infrastructure sociales	
presence de Sage-Femme Diplomés d'Etat, d'Infirmier Certifié; d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE)	Pas de médecin; d'Agent de Santé de Base (ASB), insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture sanitaire très faible
Infrastructures économiques	
Abatoirs sechoirs	
Structure micro-finance	

organisation interne de la commune	
<p>Présence de Secrétaire Générale, de receveur municipal, Agent d'état civil,</p> <p>Présence de commissions financière, développement rural et environnement</p>	<p>Pas de secrétaire municipal,</p> <p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ; pas d'agent d'hygiène d'assainissement</p> <p>Pas de commissions sociale, pas de commissions foncière, affaires économiques, pas commissions culture et sport ; pas de commission affaires générales institutionnelle et de coopération ;</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du</p>

	<p>personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>Taux de réalisation budgétaire élevé.</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, budget faible,</p>

XI. COMMUNE KANAN BAKACHE

11.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Kanan Bakaché en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Kanan Bakaché	45 096	47 193	92 289	650	70	142

11.2. Situation du réseau routier de la commune de Kanan Bakaché par type et kilométrage en 2015

Commune	Route latéritique	Accessibilité			Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Kanan Bakaché	Route latéritique				0	62	3	

11.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Kanan Bakaché

Commune	Infrastructures sanitaires						Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1		CSI type II	Case santé	Personnel médical							
		ASB	IC			ASC	SFDE	Médecin	IDE	ASB		IC	ASC
Kanan Bakaché	0	1	3	11	0	7	8	2	0	0	0	0	36%

11.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Kanan Bakaché/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Kanan Bakache	70	126	188	11	7	1	6	0	78,32%

11.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Kanan Bakaché en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire		Enseignants contractuels au primaire	

11.6. Situation des infrastructures d'hydrauliques de la commune de Kanan Bakaché/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Kanambakaché	22	15	0	114	65	0	42,21%

11.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Kanan Bakaché, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Kanambakaché	4	0	2	2	0	2	0	0

11.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Kanan Bakaché en 2015

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Kanambakache	4	1	0	1	1	0	0	1	

11.9. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Kanan Bakaché par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	1 ^{er} Maire adjoint	2 ^{ème} Maire adjoint
Kanambakache	H	2	0	niveau supérieur	niveau Moyen

11.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Kanan Bakaché.

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvp	Autres agents
Kanambakache	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	0	0	0	0	1PNS	0	9	15

11.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Kanan Bakaché en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Kanambakaché	18	15	3	12	2	0

11.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Kanan Bakaché en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Kanambakaché	18	15	3	12	2	0

11.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Kanan Bakaché

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
	2011	2012	2013	2014	
Sarkin Haoussa	2	3	4	4	17

11.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Kanan Bakaché de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015		
	Prévisio n	Réalisatio n	Prévisio n	Réalisatio n	Prévisio n	Réalisatio n	Prévisio n	Réalisatio n	
Kanan Bakache	68 763 000	38 612 680	70 163 970	32 015 130	152 066 300	26 302 860	163 346 100	86 439 270	52,92 %
		56,15 %		45,63 %		17,30 %			

11.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Kanan Bakaché de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015		
	Prévisio n	Réalisatio n	Prévisio n	Réalisatio n	Prévisio n	Réalisatio n	Prévisio n	Réalisation	
Kanan Bakaché	611 288 000	12 738 960	732 098 700	9 837 551	479 589 400	41 016 680			8,55 %
		2,08 %		1,34 %					

11.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Kanan Bakaché

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Kanan Bakache			2 523 364	7 379 439

11.16. Situation des appuis apportés de la commune de Kanan Bakaché par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Kanan Bakache	275 440 861		0		275 440 861

11.17. Catégorisation de la commune de Kanan Bakaché selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Kanan Bakaché	92 289	650	70/48	Sahélien
			Plus de 50 000 à 100 000 hbts	

11.18. Evaluation des performances de la commune de Kanan Bakaché de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Ta moy 14/15
Kananbakaché	92 289	152 066 300	26 308 860	17%	163 346 145	86 432 270	53%	56 370 565	39

11.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Kanan Bakaché de zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMF 14/15
Kanan Bakaché 21	5 544 000	2 520 000	1 260 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 283 980	56 370 565	22 086 585	39

Annexe 2: Situation des centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Kanan bakaché	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Nombre de centres	Type de classes		
		Dur	Paillote	Autres type de classes
Kanan Bakache	1	5	0	

Annexe 4: Liste des partenaires de la commune

Commune	Partenaires de la commune
Kanan Bakache	PAC/RC, CRS, PAQUE2, HECKS, PADEL/Mi, ONG/APAI ALFORMA, ONG/ADALTCHI, ONG/BEP, ONG/ATCHIGABA DA AIKI

11.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Kanambakache

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Inspection primaire et secteur pédagogique Marché à bétail bénéficiaire du programme PACT 2014-2015 Électricité Accès aux radios communautaires et chaînes privées connexion Auto gare Points d'eau Goulbi Kaba	Zone Sahélienne Manque de routes bitumées

Infrastructures sociales	
<p>presence d'Infirmier Certifié; d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE)</p>	<p>Pas de médecin; d'Agent de Santé de Base (ASB), pas de Sage Femme Diplômés d'Etat, insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>Taux de couverture sanitaire très faible</p>
Infrastructures économiques	
<p>abatoirs sechoirs</p> <p>existence de marchés traditionnels importants</p>	<p>Pas de structure micro-finance</p> <p>Manque d'aménagement des infrastructures économiques</p>
organisation interne de la commune	
<p>Présence de Secrétaire Générale, de receveur municipal, Agent d'état civil, secrétaire municipal, d'agent d'hygiène d'assainissement, Agent commission foncière</p> <p>Présence de commissions financière, développement rural et environnement, commissions sociale, de commission affaires générales institutionnelle et de copération ;</p>	<p>Pas agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ;</p> <p>pas de commissions foncière, affaires économiques, Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p>

	<p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Plan d'investissement annuel</p>	<p style="text-align: center;">Ressources financières de la commune</p> <p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PDC), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, budget faible,</p>

Cette fiche doit aussi faire apparaître à notre avis :

- ✓ Les axes sur lesquels doit porter l'accompagnement du PACT pour la commune.

XII. COMMUNE DE GUIDAN SORI

12.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Guidan Sori en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Guidan Sori	49 386	51 988	101 374	749	133	135

12.2. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Guidan Sori

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Guidan Sori	0	1	1	19							34,14%

12.3. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Guidan Sori/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires		Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants		Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote		Autre Type	Dur	
Guidan Sori		129	204				92,63%

12.4. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Guidan Sori en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire							
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	Guidan Sori	88	84	4	218	116	102					

12.5. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Guidan Sori/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Guidan Sori	13	47	0	231	31	0	93,80%

12.6. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Guidan Sori, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Guidan Sori	3	0	2	0	0	0	2	0

12.7. Situation des conseillers municipaux de la commune de Guidan Sori en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes			Chefs traditionnels	Députés nationaux
		Femmes				
Guidan Sori	18	14	4	9	2	0

12.8. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Guidan Soripar sexo et leur niveau d'instruction.

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbr		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/ Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvpm	Autres agents
Guidan Sori	0	0	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	0	0	2

12.9. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Guidan Sori

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.	
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération		
Guidan Sori	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0

12.10. Situation dupersonnel administratif et technique de la commune de Guidan Sori en 2015

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Guidan Sori	H	2	0	Niveau moyen	Niveau moyen

12.11. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Guidan Sori

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues						Totaux
	2012	2013	2014	2015	2015	2015	
Guidan Sori	4	4	3	3	3	14	

12.12. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Guidan Sori de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Guidan Sori	50 717 660	7 300 000	14,39	27 560 000	26,49	19 413 240	0	20 520 590
							0,00	0
							0,00	0
							0,00	0

12.13. Situation des budgets d'investissements de la commune de Guidan Sori de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Guidan Sori	25 973 580	3 555 000	13,69	22 543 500	14,57	15 883 560	0	16 789 570
							0,00	0
							0,00	0

12.14. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 à la commune de Guidan Sori

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Guidan Sori	7 379 459	5 220 561		

12.15. Situation des appuis apportés de la commune de Guidan Sori par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Guidan Sori	0	0	0	0	0

12.16. Catégorisation de la commune de Guidan Sori selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Guidan Sori	101 374	749	81	Sahélo-souda
Plus de 100 000				

12.17. Evaluation des performances de la commune de Guidan Sori de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Guidan Sori	101 374	6 500 000	1 512 500	23%	4 150 000	1 383 334	33%	1 447 917	28%

12.18. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Guidan Sori de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnelles	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Guidan Sori 23	5 880 000	2 760 000	1 380 000	7 560 000	10 399 980	10 000 000	37 979 980	1 447 917	- 36 532 063	28%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Guidan Sori	3

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

N°	Commune	Type de classes	
		Dur	Paillote
35.	Guidan Sori	3	0
			Autres type de classes
			2

12.19. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Guidan Sori

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda Goudron Inspection primaire et secteur pédagogique Marché à bétail Connexion Internet d'accès aux radios communautaires et chaînes privées connexion Auto-gare Point d'eau Goulbi Kaba	Pas d'électricité Pas d'auto-gare Pas bénéficiaire du programme PACT 2014-2015 Aucune infrastructure d'hygiène et d'assainissement
Infrastructures sociales	
	Pas d'information sur le nombre d'Infirmier Certifié; d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE); d'Agent de Santé de Base (ASB), pas de Sage Femme Diplômés d'Etat. Pas de médecin. insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;

	taux de couverture sanitaire très faible
Infrastructures économiques	
Structure micro-finance	Pas d'abattoirs séchoirs
organisation interne de la commune	
Présence de receveur municipal, Agent d'état civil, Présence de commission d'affaires économiques, de commissions culture et sport	<p>Pas de Secrétaire Générale, pas d'agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ; pas de secrétaire municipal, pas d'agent d'hygiène d'assainissement, pas d'agent commission foncière</p> <p>Pas de commissions financière, de développement rural et environnement, de commissions sociale, de commission affaires générales institutionnelle et de copération ; pas de commissions foncière.</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de</p>

	<p>planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
	<p align="center">Ressources financières de la commune</p>
<p>Plan d'investissement annuel PCD Expiré</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), le caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, budget faible, taux de réalisation faible.</p>

XIII. COMMUNE DE GAZAOUA
13.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Gazaoua en 2015

N°	Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
34.	Gazaoua	59 049	61 018	120 067	1000	64	120

13.2. Situation du réseau routier de la commune de Gazaoua par type et kilométrage en 2015

Commune	Route bitumée - route latéritique - piste en terre	Accessibilité			Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Gazaoua	Route bitumée - route latéritique - piste en terre				12	55	4	

13.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Gazaoua

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Gazaoua	0	3	2	10	1	0	0	0	19	3	85,86%

13.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Gazaoua /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Gazaoua	83	190	272	0	3	0	5	0	ND

13.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Gazaoua en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Gazaoua	63			260		

13.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Gazaoua /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Gazaoua	7	93	0	120	37	02	61,06%

13.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Gazaoua, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Gazaoua	8	0	1	1	0	2	0

13.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Gazaoua en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Gazaoua	21	17	4	4	5	1

13.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de Gazaoua.

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	1 ^{ère} Maire adjointe	2 ^{ème} Maire adjoint
Gazaoua	H	1	1	Niveau supérieur	secondaire

1.1. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Gazaoua

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux						Obs.	
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières		Affaires générales, institutionnelles et de coopération
Gazaoua	4	1	0	1	1	0	0	1	Existence commission suivi évaluation

1.2. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Gazaoua en 2015

Commune		Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre			
		Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvp	Autres agents	
Gazaoua	1 enseignant	1 retraité	1 financier	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	0	0	0	8	14

1.3. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Gazaoua

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
	2011	2012	2013	2014	
Gazaoua	4	4	4	4	20

1.4. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Gazaoua de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Gazaoua	78 300 980	83 710 340	112 257 200	112 568 100	90 793 200	97 152 960	101 841 600	57 178 270
		106,91		100,28		107,00		56,14

1.5. Situation des budgets d'investissements de la commune de Gazaoua de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Gazaoua	65 530 440	23 297 020	278 419 000	34 597 270	61 439 110	30 042 320	218 208 200	17 825 200
		35,55		12,43		48,90		8,17

1.6. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Gazaoua

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Gazaoua	5 465 000	10 035 000		

1.7. Situation des appuis apportés à la commune de Gazaoua par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Gazaoua	0	0			0

1.8. Catégorisation de la commune de Gazaoua selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Gazaoua	120 067	1000	64	Sahélo-souda

1.9. Evaluation des performances de la commune de Gazaoua de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Gazaoua	120 067	90 793 200	61 798 533	68%	101 841 828	54 649 850	54%	58 224 191	61%

1.10. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Gazaoua de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Gazaoua 25	5 880 000	3 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 000 000	38 339 980	58 224 191	19 884 211	61%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Gazaoua	2

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes		
	Dur	Pailote	Autres type de classes
Gazaoua	7	0	0

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Nombre de centres	Type de classes	
		Dur	Autres type de classes
Gazaoua	2	7	0

Annexe 4: Liste des partenaires de la commune

Commune	Partenaires de la commune
Gazaoua	ProDAF, PAM, AREN, Save Lahia, Save The Children, Filets Sociaux, ONU/FEMMES, ONG/Karkara, PMERSA, PMAEPS, UNICEF

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Gazaoua	2

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

	Type de classes	
	Dur	Autres type de classes
	7	0

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Nombre de centres	Type de classes	
		Dur	Autres type de classes
Gazaoua	2	7	0

Annexe 4: Liste des partenaires de la commune

Commune	Partenaires de la commune
Gazaoua	ProDAF, PAM, AREN, Save Lahia, Save The Children, Filets Sociaux, ONU/FEMMES, ONG/Karkara, PMERSA, PMAEPS, UNICEF

1.11. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Gazaoua

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda	Insuffisance d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement
Route bitumée	Infrastructures économiques non aménagées
Auto-gare	
Telephone fixe	
Inspection primaire et secteur pédagogique	
Marché à bétail	
Connexion Internet	
Accès aux radios communautaires et chaînes privées	
Point d'eau Goulbi Kaba	
Electricité	
	Infrastructures sociales

<p>Présence de médecin, de Sage-Femme Diplômés d'Etat, d'agent de santé Certifiés</p>	<p>Pas d'Infirmier Certifié; pas d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE); pas d'Agent de Santé de Base (ASB). insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture sanitaire élevé insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires</p>
<p>Infrastructures économiques</p>	
<p>structure micro-finance existence d'un marché hebdomadaire important</p>	<p>Pas d'abattoirs séchoirs</p>
<p>organisation interne de la commune</p>	
<p>Présence de receveur municipal, Agent d'état civil, de Secrétaire Générale, de secrétaire municipal Présence de commission d'affaires financières de commissions culture et sport, de développement rural et environnement, de commission affaires générales institutionnelle et de coopération</p>	<p>pas d'agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ; pas d'agent d'hygiène d'assainissement, pas d'agent commission foncière Pas de commissions sociale; pas de commissions d'affaires foncières. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ; Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ; Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ; Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ; Insuffisance du personnel administratif et technique ; Manque de procès verbaux ;</p>

	<p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>an d'investissement annuel</p>	<p align="center">Ressources financières de la commune</p> <p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PDC), le</p>

x de réalisation élevé	caractère approximatif et hasardeux des prévisions budgétaires la faiblesse du budget de fonctionnement des communes, budget faible,
------------------------	--

e fiche doit aussi faire apparaître à notre avis :

- ✓ Les axes sur lesquels doit porter l'accompagnement du PACT pour la commune.

II. COMMUNE DE GANGARA

2.1.Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Gangara en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Gangara	27 493	28 646	56 139	305	21	184/34

2.2.Situation du réseau routier de la commune de Gangara par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité			Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
	Route latéritique traversant la commune						
Gangara	Route latéritique traversant la commune			0	45		0

2.3.Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Gangara

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Gangara	0	0	4	8	1	0	0	0	8	3	40%

2.4.Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Gangara /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants		Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	
Gangara	49	53	83	0	1	3	0	60,20%

2.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Gangara en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes
	Gangara	25			116			

2.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Gangara /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Gangara	7	62	0	52	35	03	63,2%

2.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Gangara, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Gangara	5	0	1	1	0	0	0	0

2.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Gangara en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
		Gangara	11		11	0

2.9. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Gangara par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Sexe	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
		Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	1 ^{er} Maire adjoint	2 ^{ème} Maire adjoint
		Gangara	H	1		Niveau supérieur

2.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Gangara

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Gangara	2	1	0	0	1	0	0	0	

2.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Gangara en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil												Nbre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière	Animation au Dvp		Autres agents	
Gangara	1PNS	0	financier en partage avec Gazaoua	0	0	0	1 PNS	0	0	0	0	0	0	0	3

2.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Gangara

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
	2011	2012	2013	2014	
Gangara	2	4	4	4	18

2.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Gangara de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Gangara	29 600 000			34 750 700			61 745 700			69 381 500		

2.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Gangara de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Gangara	16 320 000			25 000 000			34 430 290			40 822 980		

2.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Gangara

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Gangara	7 474 626	12 601 000		

2.16. Situation des appuis apportés de la commune de Gangara par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Gangara	0	0	0	0	0

2.17. Catégorisation de la commune de Gangara selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Gangara	56 139	305	21	Sahélo-souda
	Plus de 50 000 à 100 000 hbts			

2.18. Evaluation des performances de la commune de Gangara de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Gangara	56 139	61 745 700	3 292 178	5%	9 340 150	2 766 400	30%	3 029 289	17,5%

2.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Gangara de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total fonctment	Charges mobilisées	écart	TMR 14/15
Gangara 16	5 040 000	1 920 000	960 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	32 879 980	3 029 289	- 29 850 691	17,5%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Gangara	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Nombre de centres	Type de classes	
		Dur	Autres type de classes
Gangara	1	0	0

Annexe 4: Liste des partenaires de la commune

Commune	Partenaires de la commune
Gangara	ProDAF, Save Lahia, Save The Children, Filets Sociaux, ONG/Karkara, PMERSA, PMAEPS, UNICEF

2.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Gangara

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda	Pas d'électricité
Inspection primaire et secteur pédagogique	Pas de routes bitumées
Marché à bétail	Aucune infrastructure d'hygiène et d'assainissement
Accès aux radios communautaires et chaînes privées	Inexistence d'un marché hebdomadaire important
Infrastructures sociales	
Presence de medecin, de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'agent de santé Certifiés	Pas d'Infirmier Certifié; pas d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE); pas d'Agent de Santé de Base (ASB). insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture sanitaire faible insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires

Infrastructures économiques

<p>Existence d'une institution de micro-finance</p>	<p>Pas d'abatoirs séchoirs</p> <p>Pas de marchés hebdomadaires importants</p>
<p>organisation interne de la commune</p>	
<p>Présence, Agent d'état civil, de Secrétaire Général,</p> <p>Présence de commission d'affaires financières de développement rural et environnement,</p>	<p>Pas de femmes dans le conseil municipal, Pas de secrétaire municipal, pas de receveur municipal, pas d'agent d'archivage, pas agent de bureau, pas agent d'accueil et information, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ; pas d'agent d'hygiène d'assainissement, pas d'agent de commission foncière, pas de commissions culture et sport, pas de commission affaires générales institutionnelle et de coopération,</p> <p>Pas de commissions sociale; pas de commissions d'affaires foncières. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Faibles capacités managériales du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p>

4.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Gabi en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire							
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	Gabi	54	49	5	154	101	53					

4.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Gabi/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Gabi	4	74	0	73	0	2	54%

4.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Gabi, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à détail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs	4.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Gabi en 2015									
									AEP		SP		BF		PEA			
									Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Gabi	2	1	1	1	2	2	2											
Commune	Total sièges		Répartition		Conseillers instruits		Membres de droit											
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Chefs traditionnels		Députés nationaux									
	Gabi	16	13	3	9	5	0											

4.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs				Niveau d'instruction des Maires		
	Sexe	Adjoint Maire		Maire		Maire adjoint	
		Homme	Femme	Homme	Femme	Secondaire	Supérieur
Gabi	H	2	0	0	0	Niveau secondaire	Secondaire

III. COMMUNE DE GADABEDJI

3.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Gadabedji en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Gadabedji	11 067	10 446	21 513	2865	92	8

3.2. Situation du réseau routier de la commune de Gadabedji par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes traversant la commune			Nbre de pistes en terre traversant la commune
		Nbre de km de routes bitumées	Nbre de km de routes latéritiques	Nbre de km de routes latéritiques	
Gadabedji	La Commune ne dispose que des pistes rurales les reliant au chef-lieu du département	0	0	0	0

3.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Gadabedji

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
		0	0	1		4	1	2			
Gadabedji	0	0	1	4	1	2	4		1	55%	

3.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Gadabedji/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation	
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type		
										22
Gadabedji	22	22	49	0	1	0	0	1	0	ND

3.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Gadabedji en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire		Enseignants contractuels au primaire	
	Total	Hommes	Femmes	Total
Gadabedji	0			4
				Hommes
				Femmes

3.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Gadabedji/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Gadabedji	3	4	1	21	5	0	ND

3.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Gadabedji, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares aménagés	Auto gares secs	Aires d'abattage	Rancs	3.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Gadabedji en 2015	
								Chefs traditionnels	Députés nationaux
Gadabedji	2	0	1	1	0	1	0	5	2
Commune	Total sièges	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits		Membres de droit		
			Hommes	Femmes	Chefs traditionnels	Députés nationaux			
Gadabedji	11	11	10	1	5	2	1		

3.9. Situation des organes exécutifs communaux de la commune de Gadabedji par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint	Ingénieurs
Gadabedji	1	0	0		Ingénieurs

3.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Gadabadjji

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Gadabeji	3	1	0	0	1	0	1		

3.11. Situation dupersonnel administratif et technique de la commune de Gadabadjji en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre		
	Secrétaire Général municipal	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/ Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvpmnt	Autres agents
Gadabeji	0	1PNS	1PNS	1PNS	0	1PNS	1PNS	0	0	0	0	0	3	8

3.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Gadabadjji

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
	2012	2013	2014	2015	
Gadabeji	4	4	4	4	16

3.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Gadabadjji de 2012 à 2015

Commune	2012	2013	2014	2015

	Prévision		Réalisation		taux%		Prévision		Réalisation		taux%		Prévision		Réalisation		taux%	
Gadabedji	2 500 000				3 977 475			3 709 998					5 402 000					

3.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Gadabedji de 2012 à 2015

Commune	2012				2013				2014				2015									
	Prévision		Réalisation		taux		Réalisation		taux		Prévision		Réalisation		taux		Prévision		Réalisation		Taux	
Gadabedji	12 296 970				14 573 480			13 601 700				21 459 320										

3.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Gadabedji

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Gadabedji				

3.16. Situation des appuis apportés de la commune de Gadabedji par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Gadabedji	0				0

3.17. Catégorisation de la commune de Gadabedji selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	Zone agro-écologique	
			villages/tribus	Zone agro-écologique
Gadabedji	21 513	2 865	41	Sahélo-saharien

3.18. Evaluation des performances de la commune de Gadabedji de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Gadabédji	21 513	5 766 330	4 125 700	72%	6 246 808	4 907 650	79%	4 516 675	75,5%

3.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Gadabedji de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Gadabédji 11	3 156 000	1 320 000	660 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 343 836	4 516 675	- 18 827 161	75,5%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

N°	Commune	Nombre
34.	Gadabedji	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

N°	Commune	Type de classes	
		Dur	Autres type de classes
36.	Gadabeji	1	0

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda Auto-gare Inspection primaire et secteur pédagogique Marché à bétail	Pas d'électricité Pas de goudron Pas de route laterite Pas de connexion Pas d'accès aux radios communautaires et chaines privées Pas d'accès aux radios et télévisions nationales Pas bénéficière du programme PACT 2014-2015
Infrastructures sociales	
Presence de medecin, de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), d'Agent de Santé de Base (ASB)	Pas d'agent de santé Certifiés pas d'Infirmier Certifié; pas. insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture sanitaire moyen

Infrastructures économiques	
	<p>Pas d'abattoirs séchoirs</p> <p>Pas de structure micro-finance</p>
organisation interne de la commune	
<p>Présence de receveur municipal, Agent d'état civil, de secrétaire municipal, agent de bureau, agent d'accueil et informations</p> <p>Présence de commission d'affaires financières, de commission d'affaires foncières, de commission développement rural et environnement.</p>	<p>Pas de Secrétaire Générale, pas d'agent d'archivage, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ; pas d'agent d'hygiène d'assainissement, pas d'agent commission foncière</p> <p>Pas de commissions culture et sport, pas de commissions sociale. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p>

	<p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>PCD Expiré</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), pas d'information sur le budget.</p>

IV. COMMUNE DE GABI

4.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Gabi en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Gabi	43 843	46 104	89 947	786	93	114

4.2. Situation du réseau routier de la commune de Gabi par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité						Nbre de pistes en terre traversant la commune
	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune		Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune		Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune		
Gabi	1 route latéritique et 1 piste en terre		0		37		1

4.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Gabi

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Gabi	0	2	2	7	0	8	0	0	0	1	59%

4.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Gabi/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants		Taux brut scolarisation	
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes		Autre Type
Gabi	65	83	106	5	1	0	1	0	65,30%

4.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Gabien 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire		Enseignants contractuels au primaire	
	Total	Hommes	Femmes	Total
Gabi	54	49	5	154
				Hommes
				Femmes
				101
				53

4.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Gabi/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Gabi	4	74	0	73	0	2	54%

4.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Gabi, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Auto gares à détail	Auto gares aménagés	Auto gares secs	Aires d'abattage	Ranchs	4.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Gabi en 2015	
								Abattage	Ranchs
Gabi	2	1	1	2	2	2	2		

4.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction.

Commune	Organes exécutifs		Niveau d'instruction des Maires	
	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Gabi	2	0	Niveau secondaire	Secondaire

4.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Gabi

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil													Nbre
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent document/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière	Animation au Dvp	Autres agents	
Gabi	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	coopératives	1PNS	0	0	0	0	0	1	5
Gabi	4	1	-	1	-	1	-	non spécifiées						

4.11.

4.12. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Gabi en 2015

4.13. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Gabi

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues						Totaux
	2012	2013	2014	2015	2015	2015	
Gabi	4	4	3	3	3	14	

4.14. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Gabi de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Gabi	50 464 720	27 956 620	55,40	73 729 560	24 972 610	33,87	60 559 500	30 811 240	50,88	85 743 080	34 969 040	40,78

4.15. Situation des budgets d'investissements de la commune de Gabi de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Gabi	333 248 300	51 435 300	15,43	538 954 800	5 219 001	0,97	694 463 200	2 936 450	0,42	869 180 100	41 709 430	4,80

4.16. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 à la commune de Gabi

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Gabi				

4.17. Situation des appuis apportés à la commune de Gabi par les PTF en 2014

Commune	2014			Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	
Gabi	40 000 000			40 000 000

4.18. Catégorisation de la commune de Gabi selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Gabi	89 947	786	91	Sahélo-souda

4.19. Evaluation des performances de la commune de Gabi de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Gabi	89 947	29 265 000	9 480 300	32%	41 500 000	14 532 925	35%	12 006 612	33,5%

4.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Gabide la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Gabi 21	5 544 000	2 520 000	1 260 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 283 980	12 006 612	- 22 277 368	33,5%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Gabi	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes		
	Dur	Paillote	Autres types de classes
Gabi			

4.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Gabi

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	

<p>Sahélo-souda</p> <p>Auto-gare</p> <p>Marché à bétail</p> <p>Electricité</p> <p>Connexion</p> <p>Accès aux radios communautaires et chaines privées</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p>	<p>Pas de goudron</p> <p>Pas d'inspection primaire ni de secteur pédagogique</p>
<p>Infrastructures sociales</p>	
<p>Presence, de Sage Femme</p> <p>Diplomés d'Etat, d'Infirmiers</p> <p>Diplomés d'Etat (IDE),</p>	<p>Pas d'agent de santé Certifiés, pas de medecin, pas d'Infirmier Certifié; pas d'Agent de Santé de Base (ASB). insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>Taux de couverture en eau moyen</p> <p>taux de couverture sanitaire moyen</p>
<p>Infrastructures économiques</p>	
<p>Présence d'abatoirs séchoirs</p>	<p>Pas de structure micro-finance</p>

organisation interne de la commune	
<p>Présence de Secrétaire Générale, de receveur municipal, Agent d'état civil, de secrétaire municipal, agent de bureau, agent d'accueil et informations</p> <p>Présence de commission d'affaires financières, de commission d'affaires foncières, de commissions sociale, de commission développement rural et environnement</p>	<p>pas d'agent d'archivage, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ; pas d'agent d'hygiène d'assainissement, pas d'agent commission foncière</p> <p>Pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commission affaires générales, institutionnelles et de coopération. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p>

	<p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
Ressource financière de la commune	
Plan d'investissement annuel	-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), pas d'information sur le budget.

V. COMMUNE DE DJIRATAOUA

5.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Djirataoua en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Djirataoua	45 776	47 175	92 951	548	70	170

5.2. Situation du réseau routier de la commune de Djirataoua par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité				Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé			
Djirataoua	0	7	0	5	51	6	90

5.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Djirataoua

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Djirataoua	0	7	0	5	1	13				4	45%

5.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Djirataoua/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Infant	Classes jardin d'enfants		Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	
Djirataoua	63	152	219		6			86,39%

5.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Djirataoua en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Djirataoua	0	0	0	0
------------	---	---	---	---

5.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Djirataoua/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Djirataoua	9	37	0	118	69	0	71,76%

5.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Djirataoua, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Djirataoua	6	1	3				5	

5.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Djirataoua en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Djirataoua	16	16	0	6	9	6

5.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de Djirataoua

Commune	Organes exécutifs				Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint	
Djirataoua	H	2	0	Niveau secondaire	niveau Secondaire	

5.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Djirataoua

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Djirataoua	4	1	1	1	1	-	1	-	non spécifiées

5.11. Situation dupersonnel administratif et technique de la commune de Djirataoua en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil												Nbre	
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentatio n/Archives	Agent service accueil et info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière	Animation au Dvp		
Djirataoua	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	1PNS	0	0	0	0	0	5

5.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Djirataoua

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Djirataoua	3	3	3	12

5.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Djirataoua de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Djirataoua	7 800 000	4 900 000	62,82	11 300 000	8 600 000	76,11	10 800 000	8 009 000	74,16	6 500 000	6 140 000	94,46

5.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Djirataoua de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
Djirataoua	113 890 900	5 818 120	5,11	154 987 600	2 432 360	1,57	176 604 800	3 768 290	2,13	722 510 300	7 936 015	1,10

5.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Djirataoua

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Djirataoua				

5.16. Situation des appuis apportés de la commune de Djirataoua par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Djirataoua	48 000 000				48 000 000

5.17. Catégorisation de la commune de Djirataoua selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Djirataoua	92 951	548	71	Sahélo-souda

5.18. Evaluation des performances de la commune de Djirataoua de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen 14/15
Djirataoua	92 951	31 000 000	11 120 000	36%	32 000 000	12 902 000	40%	12 011 000	38%

5.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Djirataoua de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Djirataoua 21	5 544 000	2 520 000	1 260 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 283 980	12 011 000	- 22 272 980	38%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Djirataoua	2

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Djirataoua		Autres type de classes

5.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Djirataoua

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda Goudron Marché à bétail Electricité Connexion Accès aux radios communautaires et chaînes privées Accès aux radios et télévisions nationales	Pas d'inspection primaire ni de secteur pédagogique Pas d'auto-gare

	Infrastructures sociales
Présence, de medecin, de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE),	Pas d'agent de santé Certifiés, pas d'Infirmier Certifié; pas d'Agent de Santé de Base (ASB). insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture en santé faible
	Infrastructures économiques
	Pas de structure micro-finance
	Pas d'abatoirs séchoirs
	organisation interne de la commune
Présence de Secrétaire Générale,	Pas d'agent d'archivage, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ;

<p>de receveur municipal, Agent d'état civil, de secrétaire municipal, agent de bureau, d'agent voyer</p> <p>Présence de commission d'affaires financières, de commission d'affaires foncières, de commissions sociale, de commission développement rural et environnement</p>	<p>pas d'agent d'hygiène d'assainissement, pas d'agent commission foncière, pas d'agent d'accueil et informations. Pas de femme dans le conseil municipal.</p> <p>Pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commission affaires générales, institutionnelles et de coopération. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la</p>
--	--

	<p>commune; Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ; Difficultés de communications et les relations publiques ; Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>Taux de réalisation du budget élevé</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), budget faible.</p>

VI. COMMUNE DE DIOUDIYOU
6.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la Commune de Dioudiou en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Dioudiou	30 420	30 257	60 677	765	72	79

6.2. Situation du réseau routier de la Commune de Dioudiou par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité			Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
	la commune est accessible sur route latéritique : par Bella 40 km, par Agali sur 65 km et par Bolbol sur 63 km	0	32			
Dioudiou						2

6.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la Commune de Dioudiou

Commune	Infrastructures sanitaires					Personnel médical					Taux couv. santé
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	
Dioudiou	0	1	1	12	1	4		3	12	2	28,77%

6.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la Commune de Dioudiou/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Dioudiou	85	116	148	7	3	4	1	0	74,14%

VI COMMUNE DE DIOUDIYOU

6.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la Commune de Dioudiou en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Dioudiou	30 420	30 257	60 677	765	72	79

6.2. Situation du réseau routier de la Commune de Dioudiou par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Dioudiou	la commune est accessible sur route latéritique : par Bella 40 km, par Agali sur 65 km et par Bolbol sur 63 km	0	32	2

6.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la Commune de Dioudiou

Commune	Infrastructures sanitaires					Personnel médical					Taux couv. santé
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	
Dioudiou	0	1	1	12	1	4		3	12	2	28,77%

6.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la Commune de Dioudiou/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Dioudiou	85	116	148	7	3	4	1	0	74,14%

6.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la Commune de Dioudiou en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Dioudiou	75	60	15	234	124	110

6.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la Commune de Dioudiou/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Dioudiou	2	37	0	81	9	0	85,8%

6.7. Situation des infrastructures économiques dans la Commune de Dioudiou, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Dioudiou	4	0	1	1	0	0	1	0

6.8. Situation des conseillers municipaux de la Commune de Dioudiou en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits		Membres de droit	
		Hommes	Femmes	Chefs traditionnels	Députés nationaux		
Dioudiou	13	11	2	9	1	0	0

6.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la Commune de Dioudiou

Commune	Sexe	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
		Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint	niveau supérieur
Dioudiou	H	1	0	Niveau supérieur	niveau supérieur	

6.10. Situation des commissions spécialisées selon la Commune de Diouldiou

Situation du personnel des communes et leur profil													
Commune	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière	Animation au Dvpm	Autres agents	Nbre
Diouldiou	0 mais Adjt maire fait office	1 bénévole	1PNS en commune avec Zabori	0	0	0	2 PNS	0	0	0	0	7	11

6.11. Situation dupersonnel administratif et technique de la commune de Diouldiou en 2015

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
	2012	2013	2014	2015	
Diouldiou	4	4	4	4	16

6.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Diouldiou

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Diouldiou	25 974 130	21 851 940	24 539 700	15 047 880	24 343 530	20 848 380	28 063 230	13 938 030
		84,13		61,32		85,64		49,67

6.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Diouldiou de 2012 à 2015

6.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Diouldiou de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Diouldiou	17 455 180	3 010 590	20 241 450	6 848 193	19 917 430	9 201 715	30 340 270	13 176 790
		17,25		33,83		46,20		43,43

6.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Diouldiou

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Diouldiou	5 000 000	3 449 400		

6.16. Situation des appuis apportés à la commune de Diouldiou par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Diouldiou	0	0	0	0	0

6.17. Catégorisation de la commune de Diouldiou selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Diouldiou	60 677	765	59	Sahélo-souda
		Plus de 50 000 à 100 000 hbts		

6.18. Evaluation des performances de la commune de Diouldiou de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Diouldiou	60 677	44 260 960	30 050 090	60%	58 403 499	27 114 818	46%	28 582 454	57%

6.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Dioudiou de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Dioudiou 16	5 040 000	1 920 000	960 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	32 879 980	28 582 454	- 4 297 526	57%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Dioudiou	2

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Dioudiou	0	0
		Autres types de classes
		3

6.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Diouldiou

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
<p>Sahélo-souda</p> <p>Inspection primaire ni de secteur pédagogique</p> <p>Auto-gare</p> <p>Marché à bétail</p> <p>Présence de point d'eau les Dallos Maouri et Fogha ;</p> <p>Présence de massifs forestiers</p> <p>Electricité</p> <p>Connexion</p> <p>Telephone fixe</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p>	<p>Pas de goudron</p> <p>Pas d'accès aux radios communautaires et chaînes privées</p> <p>Non bénéficiaire de l'intervention du programme PACT 2014-2015</p>

Infrastructures sociales	
<p>Presence, de médecin, de Sage-Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), d'agent de santé Certifiés, d'Infirmier Certifié; d'Agent de Santé de Base (ASB)</p>	<p>. insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture en santé très faible</p>
Infrastructures économiques	
<p>Présence de structure micro-finance</p>	<p>Pas d'abatoirs séchoirs</p>
organisation interne de la commune	
<p>Présence, Agent d'état civil, de secrétaire municipal (bénévole)</p> <p>Présence de commission d'affaires financières, de commissions sociale, de commission développement rural et environnement</p>	<p>Pas de Secrétaire Générale, pas d'agent d'archivage, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement ; pas d'agent d'hygiène d'assainissement, pas d'agent commission foncière, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent de bureau, pas d'agent voyer, pas de receveur municipal.</p> <p>Pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires foncières, pas de commission d'affaires économiques, pas de commission affaires générales, institutionnelles et de coopération.</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p>

<p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>	
---	--

Ressources financières de la commune	
Taux de réalisation du budget élevé	-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), budget faible. Pas de plan d'investissement annuel

VII. COMMUNE DE DAN GOULBI

7.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Dan Gourbi en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Dan Gourbi	30 247	31 624	61 871	1256	127	49

7.2. Situation du réseau routier de la commune de Dan Gourbi par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Dan Gourbi	Route bitumée, route latéritique, piste en terre	0	0	0

7.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Dan Gourbi

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Dan Gourbi	0	5	0	9	0	8	0	2	10	1	17%

7.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Dan Gourbi /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Dan Goulbi	48	54	101		1	0	1	0	75,2%

7.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Dan Gourbi en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Dan Goulbi	30	30	0	155	148	7

7.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Dan Gourbi /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Dan Goulbi	5	10	0	17	19	2	75%

7.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Dan Gourbi, en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Dan Goulbi	14	12	2	5	1	0

7.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Dan Gourbi en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Dan Goulbi	4	0	1	2	0	1	2	0

7.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de Dan Gourbi

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Dan Goulbi	H	1	0	Instituteur	Instituteur Adjoint

7.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Dan Gourbi

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Dan Goulbi	4	1	1	-	1	-	1	-	non spécifiées

7.11. Situation du personnel administratif et technique par la commune de Dan Gourbi en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/ Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvpm	Autres agents
Dan Goulbi	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	0	0	5

7.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Dan Gourbi

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues						Totaux		
	2012		2013		2014			2015	
Dan Gourbi	3		3		3		2		11

7.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Dan Gourbi de 2012 à 2015

Commune	2012				2013				2014				2015			
	Prévision		Réalisation		Prévision		Réalisation		Prévision		Réalisation		Prévision		Réalisation	
	taux%		taux%		taux%		taux%		taux%		taux%		taux%		taux%	
Dan Gourbi	40 580 940	17 369 030	42,80	33 999 400	16 746 460	49,26	33 592 430	10 505 780	31,27	36 985 500	17 829 980	48,21				

7.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Dan Gourbi de 2012 à 2015

Commune	2012				2013				2014				2015			
	Prévision		Réalisation		Prévision		Réalisation		Prévision		Réalisation		Prévision		Réalisation	
	taux		taux		taux		taux		taux		taux		taux		taux	
Dan Gourbi	18 261 420	5 230 156	28,64	15 299 730	3 246 394	21,22	15 116 590	6 007 619	39,74	16 643 480	5 309 537	31,90				

7.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Dan Gourbi

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Dan Gourbi	7 379 439	522 000		

7.16. Situation des appuis apportés de la commune de Dan Gourbi par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF		Autres sources		
	Diaspora	Coop Décent	Diaspora	Autres sources	
Dan Gourbi	25 000 000	0	0	0	25 000 000

7.17. Situation de la coopération décentralisée existant entre la commune de Dan Gourbi et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	Liste des communes en coopération décentralisée	Les domaines ou services objet de coopération décentralisée	La fonctionnalité du dispositif de coopération
Dan Gourbi	Colombelles, canton en Ange, Mezidon canon et... IFS	hygiène et assainissement ; échanges culturels Education	· Voyage d'étude, appui à l'hygiène et assainissement et rencontres périodiques

7.18. Catégorisation de la commune de Dan Gourbi selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écologique
Dan Gourbi	61 871	1256	54	Sahélien

7.19. Evaluation des performances de la commune de Dan Gourbi de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen 14/15
Dan Gourbi	61 871	12 099 500	4 607 950	38%	12 099 500	2 590 000	21%	3 598 975	29,5%

7.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Dan Gourbi de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctement	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Dan Gourbi 17	5 040 000	2 040 000	1 020 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	33 059 980	3 598 975	- 29 461 005	29,5%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Dan Gourbi	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

N°	Commune	Type de classes		
		Dur	Pailote	Autres types de classes
37.	Dan Goulbi	0	0	0

7.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Dan Goulbi

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Inspection primaire ni de secteur pédagogique Auto-gare Marché à bétail Présence de site touristique Telephone fixe	Sahelien Pas de goudron Pas d'électricité Pas de connexion Pas de route laterite Pas d'accès aux radios communautaires et chaines privées Pas d'accès aux radios et télévisions nationales
Infrastructures sociales	

<p>Presence, de Sage Femme Diplomés d'Etat, d'Infirmiers Diplomés d'Etat (IDE), d'agent de santé Certifiés, d'Infirmier Certifié;</p>	<p>Pas de medecin, pas d'agent de Santé de la Base. insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture en santé très faible</p>
<p>Infrastructures économiques</p>	
	<p>Pas d'abatoirs séchoirs Pas de structure micro-finance</p>
<p>organisation interne de la commune</p>	
<p>Présence, de Secrétaire Générale, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal, d'agent d'hygiène d'assainissement, de receveur municipal. Présence de commission d'affaires financières, de commission d'affaires foncières, de commissions sociale, de commission développement rural et environnement</p>	<p>Pas d'agent d'archivage, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent commission foncière, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent de bureau, pas d'agent voyer. Pas de commissions culture et sport, pas de comission d'affaires économiques, pas de commission affaires générales, institutionnelles et de coopération. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ; Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ; Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ; Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ; Insuffisance du personnel administratif et technique ; Manque de procès verbaux ; Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p>

	<p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
	<p align="center">Ressource financière de la commune</p>
<p>Taux de réalisation du budget élevé</p> <p>Plan d'investissement annuel</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), budget faible.</p>

VIII. COMMUNE DE CU TIBIRI

8.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de CU Tibiri en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
CU Tibiri	69 015	71 174	140 189	1200	64	117

8.2. Situation du réseau routier de la commune de CU Tibiri par type et kilométrage en 2015

Commune	Route bitumée	Accessibilité			Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
		Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune			
Cu Tibiri	Route bitumée	25	22	22	25	22	135

8.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de CU Tibiri

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Cu Tibiri	0	2	2	9		11				3	31%

8.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de CU Tibiri/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	Autre Type	
Cu Tibiri	207	343	590	37	6	4	7	0	44,32%

8.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de CU Tibirien 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire							
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	Cu Tibiri	0						248		248		

8.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de CU Tibiri/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Cu Tibiri	10	25	29	171	61	02	85,10%

8.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de CU Tibiri, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Tibiri	7	1	7	1	0	1	1	0

8.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de CU Tibiri en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
		Cu Tibiri 20	18		2	13

8.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de CU Tibiri

Commune	Sexe	Organes exécutifs				Niveau d'instruction des Maires	
		Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint	Maitre2 en éducation	Ingénieur en hydraulique et instituteur
		Cu Tibiri	2	0	0		

8.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de CU Tibiri

Commune	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux					Obs.			
	Totaux	Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement		Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération
Cu Tibiri	5	1	1	-	1	-	1	1	non spécifiées

8.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de CU Tibirien 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent document/Archives	Agent service public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvp	
Cu Tibiri	0	comptable gestion	contrôleur financier	0	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS en partage avec 3 communes	1SP PNS	0	1	10

8.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de CU Tibiri

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Cu Tibiri	4	4	4	12

8.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de CU Tibiride 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Cu tibiri	276 295 100	154 606 400	55,96	276 295 100	180 856 000	65,46	224 831 200	178 206 600	79,26	224 831 200	178 206 600	79,26

8.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de CU Tibiri de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
CU Tibiri	257 084 200	91 685 230	35,66	371 385 200	34 463 350	9,28	522 329 200	224 831 200	43,04	503 566 200	276 295 000	54,87

8.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de CU Tibiri

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Cu Tibiri		18 218 920		

8.16. Situation des appuis apportés à la commune de CU Tibiri par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Cu Tibiri	15 700 000				15 700 000

8.17. Catégorisation de la commune de CU Tibiri selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	Zone agro-écologique	
			villages/tribus	Plus de 100 000
Tibiri CU	140 189	1 200	109	Sahélo-souda

8.18. Evaluation des performances de la commune de CU Tibiri de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14		Prév 15		Rec 15		Tx.rec 14/15		Taux moyen
		Prév.14	Rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15			
Tibiri CU	140 189	522 329 142	224 831 250	503 566 221	276 296 007	55%	250 563 628	49%		

8.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de CU Tibiride la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Tibiri CU 25	8 040 000	6 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 000 000	43 499 980	250 563 628	207 043 648	49%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Cu Tibiri	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Autres types de classes
Cu Tibiri	6	0

8.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de CU Tibiri

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	

<p>Sahélo-souda</p> <p>Auto-gare</p> <p>Goudron</p> <p>Electricité</p> <p>Connexion</p> <p>Site touristique</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>Telephone fixe</p> <p>Marché à détail</p>	<p>Pas d'accès aux radios communautaires</p>
<p>Infrastructures sociales</p>	
<p>Presence de Sage Femme</p> <p>Diplomés d'Etat, d'Infirmiers</p> <p>Diplomés d'Etat (IDE),</p>	<p>Pas de medecin, pas d'Agent de Santé de Base (ASB), pas d'agent de santé Certifiés pas d'Infirmier Certifié; pas. insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture sanitaire faible</p>

	taux de scolarisation brut faible
Infrastructures économiques	
Présence d'abatoirs séchoirs	Pas de structure micro-finance
organisation interne de la commune	
<p>Présence de receveur municipal, Agent d'état civil, de secrétaire municipal, agent de bureau, agent d'accueil et informations, d'agent d'archivage, d'agent voyer, d'agent d'affaire domaniale, d'agent d'hygiène d'assainissement, d'agent commission foncière.</p> <p>Présence de commission d'affaires financières, de commission d'affaires foncières, de commissions d'affaires sociale, de commission développement rural et environnement.</p>	<p>Pas de Secrétaire Générale, pas d'agent d'animation au développement ;</p> <p>Pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de</p>

	<p>planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>Taux de réalisation budgétaire élevé</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), pas d'information sur le budget.</p>

IX. COMMUNE DE CU TESSAOUA

9.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune CU Tessaoua en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
CU Tessaoua	91 829	94 981	186 810	624	74	299

9.2. Situation du réseau routier de la commune CU Tessaoua par type et kilométrage en 2016

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes traversant la commune			Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune		Nbre de pistes en terre traversant la commune
		Nbre de km de routes bitumées	IC	ASC	SFDE	Taux couv. santé	
Cu Tessaoua	route bitumée, route latéritique, piste en terre : Route bitumée : RN1 (Dan Saa-Tessaoua-Eikolta 44km), Routes latéritiques : Tessaoua-Danjirgaou (18km), Tessaoua-Tatségouma (15km), Tessaoua-Dan Moussa (11km).	35	44	0	0	0	

9.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune CU Tessaoua

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Cu Tessaoua	0	3	3	17	4	43		13	19	14	57,40%

9.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune CU Tessaoua /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillole	Autre Type		Dur	Pailloles	Autre Type	
Cu Tessaoua	122	227	355	33	11	12	16	14	73,1%

9.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune CU Tessaoua en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total		Répartition		Total		Répartition	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cu Tessaoua	124	68	192	124	68	565	221	344

9.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune CU Tessaoua /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Cu Tessaoua	17	98	0	132	114	1	40,68%

9.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune CU Tessaoua, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Tessaoua	5	1	1	5	1	2	0	0

9.8. Situation des conseillers municipaux de la commune CU Tessaoua en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits		Membres de droit	
		Hommes	Femmes	Chefs traditionnels		Députés nationaux	
Cu Tessaoua (24)	23 ²⁹	18	5	12	3	0	0

²⁹ Le conseil municipal de Tessaoua est normalement composé de 24 membres. Mais un conseiller titulaire et son suppléant ont démissionné en cours de mandat.

9.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune CU Tessaoua

9.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune CU Tessaoua

Commune	Organes exécutifs		Niveau d'instruction des Maires			
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	1 ^{er} Maire adjoint	2 ^{ème} Maire adjoint
Cu Tessaoua	H	1	1	Niveau supérieur	Niveau supérieur	Niveau supérieur

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues					Totaux
	2011	2012	2013	2014	2015	
Cu Tessaoua	1	4	4	4	4	17

9.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune CU Tessaoua en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentatio n/Archives	Agent service accueil et info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvp	Autres agents	
Cu Tessaoua	Niveau moyen	Niveau moyen	Niveau moyen	BEPC	0	BEPC	BEPC	Auxiliaires (4)	0	BEPC	0	0	0	0	11

9.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune CU Tessaoua

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Cu tessaoua	190 379 500	73 911 900	38,82	225 036 300	53 370 450	23,72	238 145 100	88 956 800	37,35	264 031 100	121 656 000	46,08

9.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune CU Tessaoua de 2012 à 2015

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Cu Tessaoua	4	1	-	-	1	-	-	1	Commission économique et financière

9.14. Situation des budgets d'investissements de la commune CU Tessaoua de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
CU Tessaoua	325 670 800	51 318 230	15,76	442 573 300	175 955 800	39,76	475 057 200	137 460 400	28,94	453 667 500	177 300 900	39,08

9.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015de la commune CU Tessaoua

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Cu Tessaoua	23 215 206	14 883 490		

9.16. Situation des appuis apportés à la commune CU Tessaoua par les PTF en 2014

Commune	2014			Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	
Cu Tessaoua	339 473 620	0	8 377 500	347 851 120

9.17. Situation de la coopération décentralisée existant entre la commune CU Tessaoua et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	Liste des communes en coopération décentralisée	Les domaines ou services objet de coopération décentralisée	La fonctionnalité du dispositif de coopération
Tessaoua	Conflans Sainte Honorine (France)	<ul style="list-style-type: none"> · Hygiène et assainissement · Accès à l'eau potable et assainissement · Appui à la bonne gouvernance locale · Appui au développement secteur socioéconomique · Contribution à la sauvegarde de et au développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> · Rencontres périodiques, voyages d'études

9.18. Catégorisation de la commune CU Tessaoua selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Tessaoua CU	186 810	624	74	Sahélo-souda
Plus de 100 000				

9.19. Evaluation des performances de la commune CU Tessaoua de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Tessaoua CU	186 810	190 078 600	53 267 400	28%	202 172 600	75 965 185	38%	64 616 292	33%

9.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune CU Tessaoua de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Tessaoua CU 25	8 712 000	6 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 000 000	44 171 980	64 616 292	20 444 312	33%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Cu Tessaoua	2

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Nombre de centres	Type de classes	
		Dur	Autres type de classes
Cu Tessaoua	2	5	0

Annexe 4: Liste des partenaires de la commune

Commune	Partenaires de la commune
Cu Tessaoua	ProDAF, ONU/FEMMES, Save the Children, ONG/Goulbi, Coopération Décentralisée

9.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de CU Tessaoua

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda	
Auto-gare	Insuffisance d'infrastructures et équipements sanitaires et scolaires
Route bitumée	Insuffisance d'infrastructures hôtelières
Electricité	
Connexion	
Site touristique	
Point d'eau Goulbi Kaba	
Accès aux radios communautaires	
Accès aux radios et télévisions nationales	
Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015	

<p>Inspection primaire et secteur pédagogique Telephone fixe Marché à bétail</p>	
<p>Infrastructures sociales</p>	
<p>Presence de medecins, de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), d'agent de santé Certifiés, d'Infirmier Certifié;</p>	<p>Pas d'Agent de Santé de Base (ASB). Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture sanitaire moyen taux de couverture en eau faible</p>
<p>Infrastructures économiques</p>	
<p>Présence d'abatoirs séchoirs Structure micro-finance</p>	<p>Absence d'aménagement des infrastructures économiques</p>
<p>organisation interne de la commune</p>	
<p>Présence de receveur municipal, de Secrétaire Générale, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal, agent de bureau, agent d'accueil et informations, d'agent voyer, d'agent d'hygiène d'assainissement.</p>	<p>Pas d'agent commission foncière, d'agent d'archivage. Pas de commissions culture et sport, Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ; Faiblesse des moyens budgétaires ; Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p>

<p>Administration municipale relativement structurée.</p> <p>Présence de commissions d'affaires sociale, de commission développement rural et environnement.</p> <p>Commission fonctionnelle</p>	<p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
--	---

Ressources financières de la commune	
Plan d'investissement annuel	-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PDC).

X. COMMUNE DE MADAROUNFA

10.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de CU Madarounfa en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
CU Madarounfa	37 966	39 689	77 655	361	69	215

Ressources financières de la commune

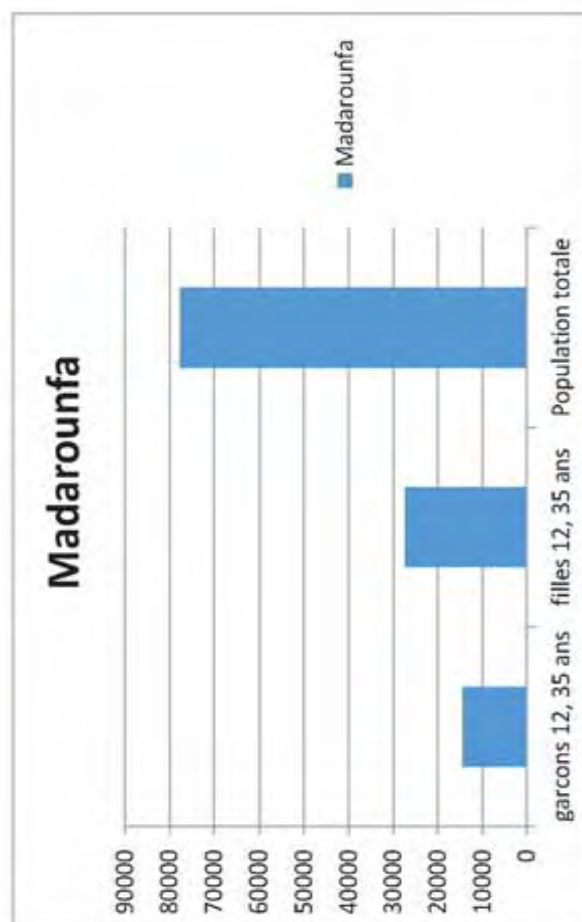
Plan d'investissement annuel
-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PDC).

X. COMMUNE DE MADAROUNFA

10.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de CU Madarounfa en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
CU Madarounfa	37 966	39 689	77 655	361	69	215

Graphique n°4 : nombre de filles et garçons de 12 à 35 ans



10.2. Situation du réseau routier de la commune de CU Madarounfa par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité				Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé				
Cu Madarounfa	0	3	0	5	0	0	0	40

10.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de CU Madarounfa

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Cu Madarounfa	0	3	0	5	0	10	0	0	0	2	47%

10.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de CU Madarounfa/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires				Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type			Dur	Paillotes	Autre Type	
				Pailote	Autre Type					
Cu Madarounfa	41	74	149	1	3	1			64,39%	

10.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de CU Madarounfaen 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Total	Hommes	Femmes	Total
Cu Madarounfa	63	44	19	185	59		126	

10.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de CU Madarounfa/2015

316

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Cu Madarounfa	1	40	0	54	31	0	40,99%

10.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de CU Madarounfa, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Madarounfa	4		1	1	0	2	

10.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de CU Madarounfa en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Cu Madarounfa	15	13	2	6	2	2

10.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de CU Madarounfa

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Cu Madarounfa	H	1	0	Niveau secondaire	niveau Secondaire

10.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de CU Madarounfa

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Cu Madarounfa	4	1	1	-	1	-	1	-	non spécifiées

10.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de CU Madarounfa en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation Dvp mt	
Cu Madarounfa	1PNS	1 PNS	1 PNS	1 PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	10

10.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de CU Madarounfa

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues.			Totaux
	2012	2013	2014	
Cu Madarounfa	3	3	3	12

10.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de CU Madarounfa de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Cu madarounfa	56 411 670	25 992 070	46,08	74 885 870	17 221 720	23,00	112 884 600	926 364	0,82	112 884 600	17 221 720	15,26

10.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de CU Madarounfa de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
CU Madarounfa	717 443 900	125 000	0,02	164 256 100	2 260 000	1,38	679 643 200	2 260 000	0,33	679 643 200	2 260 000	0,33

10.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de CU Madarounfa

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Cu Madarounfa				

10.16. Situation des appuis apportés à la commune de CU Madarounfa par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Cu Madarounfa	0		19 119 419		19 119 419

10.17. Catégorisation de la commune de CU Madarounfa selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Madarounfa CU	77 655	361	54	Sahélo-souda
Plus de 50 000 à 100 000 hbts				

10.18. Evaluation des performances de la commune de CU Madarounfa de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Populatio n	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Madarounfa CU	77 655	18 484 725	8 555 370	46%	18 484 725	8 555 370	46%	8 555 370	46%

10.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de CU Madarounfa de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment.	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Madarounfa CU 19	7 704 000	4 560 000	1 140 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	38 363 980	8 555 370	- 29 808 610	46%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Cu Madarounfa	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Cu Madarounfa		

10.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de CU Madarounfa

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda	Pas de goudron
Auto-gare	Aucune infrastructure d'hygiène et d'assainissement
Electricité	Pas bénéficiaire du programme PACT 2014-2015
Connexion	
Lac de Madarounfa	
Mares permanentes et semi-permanentes	
Massifs forestiers	
Site touristique	
Accès aux radios communautaires	
Accès aux radios et télévisions nationales	
Inspection primaire et secteur pédagogique	
Telephone fixe	

Marché à bétail	
Infrastructures sociales	
<p>Presence, de Sage Femme Diplomés d'Etat, d'Infirmiers Diplomés d'Etat (IDE),</p>	<p>Pas de medecins, pas d'Agent de Santé de Base (ASB), d'agent de santé Certifiés, pas d'Infirmier Certifié. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture sanitaire faible</p> <p>taux de couverture en eau faible</p>
Infrastructures économiques	
<p>Présence d'abatoirs séchoirs</p> <p>Structure micro-finance</p>	
organisation interne de la commune	
<p>Présence de receveur municipal, d'agent d'affaire domaniale, de Secrétaire Générale, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal, d'agent d'archivage, agent de bureau, agent d'accueil et informations, d'agent voyer, d'agent d'hygiène d'assainissement.</p> <p>Présence de commissions</p>	<p>Pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent commission foncière.</p> <p>Pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commissions d'Affaires générales, institutionnelles et de coopération. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p>

<p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>	<p>d'affaires sociale, de commission développement rural et environnement, de commission d'affaires financières, de commission d'affaires foncières.</p> <p>Commissions fonctionnelles</p>
--	--

Ressources financières de la commune

Plan d'investissement annuel

-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD). Taux de réalisation budgétaire faible.

XI. COMMUNE DE CU GUIDAN ROUMDJI

11.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de CU Guidan Roumdji en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Cu Guidan Roumdji	51 297	52 261	103 558	1009	185	103

11.2. Situation du réseau routier de la commune de CU Guidan Roumdji par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Cu Guidan roumdji	le chef-lieu de la commune est traversé par la RN1 bitumée	75	38	84

11.3. Situation des Infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de CU Guidan Roumdji

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Cu Guidan Roumdji	0	5	1	17	4	2	2	2	2	2	38,86%

11.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de CU Guidan Roumdji/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Cu Guidan Roumdji		137	134	35	7	4	5	0	88,11%

11.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de CU Guidan Roumdji en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Cu Guidan Roumdji	126	91	35	266	95	171

11.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de CU Guidan Roumdji/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Cu Guidan Roumdji	12	45	0	186	19	3	83,20%

11.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de CU Guidan Roumdji, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Guidan Roumdji	6	0	1	1	0	1	3	0

11.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de CU Guidan Roudji en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Cu Guidan Roudji	17	15	2	8	3	0

11.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de CU Guidan Roudji

Commune	Organes exécutifs				Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint	
Cu Guidan Roudji	H	2	0	Niveau supérieur	niveau moyen	

11.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de CU Guidan Roudjji

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvp	Autres agents	
Cu Guidan Roudjji	1PNS	1PNS	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	0	1PNS	0	0	10	15

11.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de CU Guidan Roudjji en 2015

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Cu Guidan Roudjji	4	0	0	1	1	1	0	1	Existence commission suivi évaluation

11.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de CU Guidan Roudjji

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Cu Guidan Roudjji	4	4	4	16

11.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de CU Guidan Roudjji de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Cu guidan Roudjji	126 493 300	46 595 180	119 894 200	48 853 560	132 505 800	67 282 420	141 693 500	94 112 790
		36,84		40,75			50,78	66,42

11.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de CU Guidan Roudjji de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
CU GuidanRoudjji	114 519 500	30 704 280	326 652 400	193 484 400	165 337 600	35 067 100	162 919 000	51 535 720
		26,81		59,23			21,21	31,63

11.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de CU Guidan Roudjji

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Cu GuidanRoudjji		18 000 000		

11.16. Situation des appuis apportés à la commune de CU Guidan Roudjji par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Cu Guidan Roudjji	65 000 000	0	0	0	65 000 000

11.17. Catégorisation de la commune de CU Guidan Roudjji selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
G. Roudjji CU	103 558	1009	83	Sahélo-souda
		Plus de 100 000		

11.18. Evaluation des performances de la commune de CU Guidan Roumdji de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
G. Roumdji CU	103 558	263 418 399	172 220 997	65%	304 618 416	209 676 254	69%	190 948 625	67%

11.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de CU Guidan Roumdji de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
G.Roumdji CU 23	8 040 000	5 520 000	1 380 000	7 560 000	10 399 980	10 000 000	42 899 980	190 948 625	148 048 645	67%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Cu Guidan Roumdji	2

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Paillote
Cu Guidan Roumdji	1	0
		Autres type de classes
		3

11.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de CU Guidan Roumdji

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	

<p>Sahélo-souda</p> <p>Goudron</p> <p>Auto-gare</p> <p>Electricité</p> <p>Massifs forestiers</p> <p>Connexion</p> <p>Accès aux radios communautaires</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>Telephone fixe</p> <p>Marché à bétail</p>	
<p>Infrastructures sociales</p>	

<p>Presence de medecins, d'Agent de Santé de Base (ASB), d'agent de santé Certifiés, d'Infirmier Certifié, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE),</p>	<p>Pas de Sage Femme Diplômés d'Etat. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ; taux de couverture sanitaire faible</p>
<p>Infrastructures économiques</p>	
<p>Présence d'abattoirs séchoirs Structure micro-finance</p>	
<p>organisation interne de la commune</p>	
<p>Présence de receveur municipal, de Secrétaire Générale, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal, d'agent d'hygiène d'assainissement. Administration municipale relativement structurée. Présence de commission développement rural et environnement, de commissions culture et sport, de commission d'affaires économiques, de commissions d'Affaires générales, institutionnelles et de coopération.</p>	<p>Pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent commission foncière, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent voyer, pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau. Pas de commissions d'affaires sociales, pas de commission d'affaires financières, pas de commission d'affaires foncières. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ; Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ; Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ; Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ; Insuffisance du personnel administratif et technique ; Manque de procès verbaux ;</p>

	<p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
	<p>Ressources financières de la commune</p>
<p>Plan d'investissement annuel</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques</p>

Taux de réalisation budgétaire élevé	privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD).
--------------------------------------	--

XII. COMMUNE DE GAYA

12.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Gaya en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Cu Gaya	34 720	34 271	68 991	360	21	192

12.2. Situation du réseau routier de la commune de Gaya par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Cu Gaya	Routes bitumées, routes en latérites et en terre	15	35	42

12.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Gaya

Commune	Infrastructures sanitaires						Personnel médical				Taux couv. santé
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	
Cu Gaya	0	3	0	6	1	21			2	11	80,33%

12.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Gaya/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Cu Gaya	47	154	181	11	21	38	0	66,30%	

12.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Gaya en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Cu Gaya	164	38	126	334	38	296

12.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Gaya/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Cu Gaya	2	6	0	28	23	0	79,20%

12.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Gaya, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Gaya	1	1	1	4	1	1	0	0

12.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Gaya en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Cu Gaya	13	11	2	9	1	0

12.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de Gaya

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Cu Gaya	H	1	0	Assureur	Chargé d'Enseignement

12.10. Situation des commissions spécialisées selon de la commune de Gaya

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Cu Gaya	5	1	1	0	1	0	0	1	Existence d'une commission urbanisme et développement rural Existence d'une commission de coopération etsuivi évaluation

12.11. Situation dupersonnel administratif et technique de la commune de Gaya en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentat/n/Archives	Agent service accueil et info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvp mt
Cu Gaya	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	1PNS	0	1PNS	0	34
													43

12.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Gaya

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues						Totaux
	2012	2013	2014	2015	2015	2015	
Cu Gaya	4	4	4	2		14	

12.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Gaya de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Cu gaya	26 897 840	47 106 230	175,13	4 302 840	29 409 610	683,49	279 348 400	145 149 300	51,96	310 543 400	134 929 400	43,45

12.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Gaya de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
CU Gaya	283 370 900	221 425 400	78,14	280 066 000	191 780 400	68,48	466 961 900	19 990 980	4,28	297 744 500	172 530 700	57,95

12.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Gaya

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Cu Gaya	10 941 430	7 548 648		

12.16. Situation des appuis apportés à la commune de Gaya par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Cu Gaya	763 100 580	0	0	0	763 100 580

12.17. Situation de la coopération transfrontière existant entre de la commune de Gaya et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	communes frontalières en relation	Domaines objet de coopération transfrontalière	Fonctionnalité de coopération
Gaya	La commune de Gaya, Kamba et Malanville	<ul style="list-style-type: none"> · Sécurité · Santé 	<ul style="list-style-type: none"> · Fonctionne timidement. · Accord récemment signé.

12.18. Situation de la coopération décentralisée existant entre de la commune de Gaya et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	Liste des communes en coopération décentralisée	Les domaines ou services objet de coopération décentralisée	La fonctionnalité du dispositif de coopération
Gaya	Département Rhone	.	.

12.19. Catégorisation de la commune de Gaya selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Gaya CU	68 991	360	18	Sahélo-souda

12.20. Evaluation des performances de la commune de Gaya de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Gaya CU	68 991	279 348 400	210 666 912	75%	608 287 930	274 250 333	45%	242 458 622	60%

12.21. Évaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Gaya de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Gaya CU 18	7 704 000	4 320 000	1 080 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	38 063 980	242 458 622	204 394 642	60%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Cu Gaya	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Éducation Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Cu Gaya	10	2

12.22. Analyse des forces et faiblesses de la commune de CU Gaya

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	

<p>Sahélo-souda (forte pluviométrie)</p> <p>Fleuve Niger</p> <p>Goudron</p> <p>Auto-gare</p> <p>Electricité</p> <p>Massifs forestiers</p> <p>Point d'eau les Dallos Maouri et Fogha</p> <p>Connexion</p> <p>Site touristique</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>Telephone fixe</p> <p>Structure hotelière</p> <p>Marché à bétail</p>	<p>Non couvert par les radios communautaires</p>
--	--

Infrastructures sociales	
Presence de medecins, de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'agent de santé Certifiés, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), taux de couverture sanitaire élevé	Pas d'Agent de Santé de Base (ASB), pas d'Infirmier Certifié. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;
Infrastructures économiques	
Présence d'abattoirs séchoirs	Pas de structure micro-finance
organisation interne de la commune	

<p>Présence de receveur municipal, de Secrétaire Générale, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal, d'agent commission foncière, d'agent d'accueil et informations, d'agent voyer, d'agent d'affaire domaniale, d'agent d'archivage, d'agent de bureau.</p> <p>Administration municipale relativement structurée.</p> <p>Présence de commission développement rural et environnement, de commissions d'Affaires générales institutionnelles et de coopération, de commissions d'affaires sociales, de commission d'affaires financières.</p>	<p>Pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent d'hygiène d'assainissement.</p> <p>Pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commission d'affaires foncières. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p>
--	--

	<p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>Taux de réalisation budgétaire élevé</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD).</p>

XIII. COMMUNE CU DOSSO
13.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune CU Dosso en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Cu Dosso	45 822	46 874	92 696	541	34	171

13.2. Situation du réseau routier de la commune CU Dosso par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité						Nbre de pistes en terre traversant la commune
	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune		Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune		Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune		
Cu Dosso	RN1, RN7, RN14, piste latéritique, piste en terre		21		26		4

13.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune CU Dosso

Commune	Infrastructures sanitaires					Personnel médical					Taux couv. santé
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	
Cu Dosso	1	3	2	8	5	30	0	0	0	7	44,61%

13.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune CU Dosso 2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Cu Dosso	91	332	193	72	56	45	81	6	66,30%

13.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune CU Dosso en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Cu Dosso	0			4	3	1

13.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune CU Dosso/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Cu Dosso							82,3%

13.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune CU Dosso, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Dosso	4	2	0	10	10	1	1	0

13.8. Situation des conseillers municipaux de la commune CU Dosso en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Cu Dosso	18	13	5	14	4	2

13.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune CU Dosso

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Cu Dosso	H	2	0	Niveau supérieur	niveau Supérieur

13.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune CU Dosso en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total		Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
	Cu Dosso	0			4	3	1	

13.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune CU Dosso/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Cu Dosso							82,3%

13.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune CU Dosso, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Dosso	4	2	0	10	10	1	1	0

13.8. Situation des conseillers municipaux de la commune CU Dosso en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits		Membres de droit	
		Hommes	Femmes	Chefs traditionnels		Députés nationaux	
		Cu Dosso	18	13	5	14	4

13.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune CU Dosso

Commune	Organes exécutifs				Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire		Maire adjoint		niveau Supérieur
		Homme	Femme	Maire	niveau Supérieur	
Cu Dosso	H	2	0	0	niveau supérieur	

Situation des commissions spécialisées selon la commune CU Dosso

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre						
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation / Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvpm	Autres agents			
Cu Dosso	1 PNS	1 PNS	1 PNS	0	0	6	0	0	0	0	0	1	0	0	0	Police municipale	Planton/manoeuvres

13.10. Situation du personnel administratif et technique de la commune CU Dosso en 2015

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Total
	2012	2013	2014	2015	
Cu Dosso	3	4	4	4	15

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Cu dosso	386 256 900	149 015 600	376 507 700	240 664 800	569 289 300	328 665 600	585 349 300	387 892 400
			taux%	taux%	taux%	taux%	taux%	taux%
			38,58	63,92	63,92	57,73	57,73	66,27

13.11. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune CU Dosso

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
CU Dosso	386 256 900	215 789 200	376 507 700	283 477 500	569 289 300	419 869 000	585 349 300	324 486 100
			taux	taux	taux	taux	taux	Taux
			55,87	75,29	73,75	73,75	55,43	55,43

13.12. Situation des budgets de fonctionnement de la commune CU Dosso de 2012 à 2015

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Cu Dosso		10 670 270		

13.13. Situation des budgets d'investissements de la commune CU Dosso de 2012 à 2015

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Cu Dosso	58 000 000	0	0	0	58 000 000

13.14. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune CU Dosso

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écologique
Dosso CU	92 696	541	32	Sahélo-souda
Plus de 50 000 à 100 000 hbts				

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Dosso CU	92 696	569 289 349	326 665 600	57%	585 349 300	387 892 529	66%	357 279 014	61,5%

13.15. Catégorisation de la commune CU Dosso selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Dosso CU 22	7 704 000	5 280 000	1 320 000	13 440 000	PM	PM	27 744 000	357 279 014	329 535 014	61,5%

13.12. Situation des budgets de fonctionnement de la commune CU Dosso de 2012 à 2015

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Cu Dosso		10 670 270		

13.13. Situation des budgets d'investissements de la commune CU Dosso de 2012 à 2015

Commune	2014			Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	
Cu Dosso	58 000 000	0	0	58 000 000

13.14. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune CU Dosso

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Dosso CU	92 696	541	32	Sahélo-souda

Plus de 50 000 à 100 000 hbts

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Dosso CU	92 696	569 289 349	326 665 600	57%	585 349 300	387 892 529	66%	357 279 014	61,5%

13.15. Catégorisation de la commune CU Dosso selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Dosso CU 22	7 704 000	5 280 000	1 320 000	13 440 000	PM	PM	27 744 000	357 279 014	329 535 014	61,5%

13.16. Evaluation des performances de la commune CU Dosso de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Nombre
Cu Dosso	4

1.1.Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune CU Dosso de la zone PACT

N°	Commune	Type de classes		
		Dur	Pailote	Autres types de classes
38.	Cu Dosso	15	0	5

Annexe 3: Situation des Centres d'Éducation Professionnelle et Techniques

1.2. Analyse des forces et faiblesses de la commune de CU Dosso

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda Couvert par les radios communautaires Goudron Auto-gare Électricité Connexion Accès aux radios et télévisions nationales Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015 Inspection primaire et secteur pédagogique Téléphone fixe	Pas de marché à bétail

Structure hotelière	
Infrastructures sociales	
<p>Presence de medecins, de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE),</p>	<p>Pas d'Agent de Santé de Base (ASB), pas d'Infirmier Certifié, pas d'agent de santé Certifiés. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture sanitaire faible</p>
Infrastructures économiques	
<p>Présence d'abatoirs séchoirs</p> <p>structure micro-finance</p>	
organisation interne de la commune	
<p>Présence de receveur municipal, de Secrétaire Générale, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal, d'agent d'affaire domaniale, d'agent d'animation au développement, d'agent d'hygiène d'assainissement.</p> <p>Administration municipale relativement structurée. Personnel étroit.</p> <p>Présence de commission développement rural et</p>	<p>Pas d'agent commission foncière, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent voyer, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau.</p> <p>Pas de commission d'affaires foncières, de commissions d'affaires sociales. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p>

<p>environnement, de commissions culture et sport, de commission d'affaires économiques, de commissions d'Affaires générales institutionnelles et de coopération, de commission d'affaires financières.</p>	<p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p align="center">Ressources financières de la commune</p>	

Plan d'investissement annuel	-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD).
Taux de réalisation budgétaire élevé	

II. COMMUNE CU AGUIÉ

2.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de CU Aguié en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
CU Aguié	80 989	84 188	165 177	1110	115	148

2.2. Situation du réseau routier de la commune de CU Aguié par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Cu Aguié	Route bitumée, route latéritique, piste en terre	30	35	4

2.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de CU Aguié

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Cu Aguié	0	7	3	14							45,91%

2.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de CU Aguié/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation	
		Dur	Paillote	Autre Type	Jardin Enfant	Dur	Paillotes		Autre Type
Cu Aguié	109	257	279	24	12	181	257	4	ND

2.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de CU Aguié en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes
Cu Aguié				474				

2.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de CU Aguié/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Cu Aguié	14	120	0	123	1	0	73,69%

2.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de CU Aguié, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Aguié	10	0	1	1	0	5	5	0

Cu Aguié	40 000 000	0	12 121 622	0	52 121 622
----------	------------	---	------------	---	------------

2.17. Catégorisation de la commune de CU Aguié selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Aguié CU	165 177	1756	115/84	Sahélo-souda

2.18. Evaluation des performances de la commune de CU Aguié de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Aguié CU	165 177	14 700 000	3 338 000	23%	32 000 000	16 125 150	50%	9 731 575	36,5%

2.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de CU Aguié de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Aguié CU 25	8 712 000	6 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 000 000	44 171 980	9 731 575	- 34 440 405	36,5%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Cu Aguié	2

Annexe 3: Situation des Centres d'Éducation Professionnelle et Techniques

Commune	Nombre de centres	Type de classes	
		Dur	Paillote
Cu Aguié	2	6	0
			Autres types de classes
			0

Annexe 4: Liste des partenaires de la commune

Commune	Partenaires de la commune
Cu Aguié	UNICEF, ProDAF, Coopération suisse, Save Lahia, Save the Children

2.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de CU Aguié

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda Couvert par les radios communautaires Route bitumée Auto-gare Connexion Accès aux radios et télévisions nationales Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015 Inspection primaire et secteur pédagogique	Insuffisance d'infrastructures d'hygiène et d'assainissement

<p>Telephone fixe Marché à bétail Point d'eau Goulbi Kaba</p>	
Infrastructures sociales	
<p>Existence d'un hopital de district</p>	<p>Pas d'information sur le personnel de santé. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques. Pas d'information sur le personnel d'éducation taux de couverture sanitaire faible</p>
Infrastructures économiques	
<p>Présence d'abatoirs séchoirs structure micro-finance Existence d'importants marchés hebdomadaires et à bétail</p>	<p>Manque d'aménagement des infrastructures économiques</p>
organisation interne de la commune	
<p>Présence de receveur municipal, de Secrétaire Général, d'agent voyer, d'Agent</p>	<p>Pas d'agent commission foncière, pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau.</p>

<p>d'état civil, de secrétaire municipal, d'agent d'affaire domaniale, d'agent d'hygiène d'assainissement.</p> <p>Administration municipale relativement structurée.</p> <p>Présence de commission développement rural et environnement, de commissions d'affaires sociales, de commission d'affaires financières.</p> <p>Commission fonctionnelle</p>	<p>Pas de commission d'affaires foncières, pas de commissions culture et sport, Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires</p>
--	---

	<p>et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ; Difficultés de communications et les relations publiques ; Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>an d'investissement annuel</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PDC). Taux de réalisation budgétaire faible</p>

I. COMMUNE DE CHADAKORI

3.1.Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Chadakori en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Chadakori	57 391	60 136	117 527	1756	120	67

Graphique n°5 : nombre de filles et garçons de 7 à 12 ans

3.2. Situation du réseau routier de la commune de Chadakori par type et kilométrage en 2015

Commune		Accessibilité				Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Chadakori	Route latéritique					25	107	79

3.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Chadakori

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Chadakori	0	3	2	23	1	1	1	1	1	1	36,35%

3.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Chadakori /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires		Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation	
		Dur	Paillote		Autre Type	Dur	Paillotes		Autre Type
Chadakori		86	232	10	4	3	3	0	78,78%

3.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Chadakori en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire			
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes
Chadakori	96	88	8	200	115	85		

3.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Chadakori /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Chadakori	10	54	0	225	48	1	91,40%

3.7. Situation des infrastructures économiques de la commune de Chadakori, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Chadakori	9	0	4	0	0	1	2	0

3.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Chadakori en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Chadakori (19)	19	16	3	10	2	0

3.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de Chadakori

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Chadakori	H	2	0	Niveau supérieur	???

3.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Chadakori

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Chadakori	2	1	0	0	1	0	0	0	

3.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Chadakori en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/ Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvpm	Autres agents
Chadakori	1PNS	0	1PNS	0	0	0	2 PNS	0	1 PNS	0	0	0	6	11

3.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Chadakori

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Chadakori	4	4	4	12

3.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Chadakori de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Chadakori	58 371 100	33 323 410	86 379 100	39 626 120	92 309 800	44 163 410	81 016 260	34 975 210
		57,09		45,87		47,84		43,17

3.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Chadakori de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Chadakori	57 086 400	10 367 350	69 870 590	12 772 100	75 539 410	15 273 000	95 835 760	17 127 140
		18,16		18,28		20,22		17,87

3.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Chadakori

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Chadakori	7 379 439	3 000 000		

3.16. Situation des appuis apportés à la commune de Chadakori par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Chadakori	0	0	0	0	0

3.17. Catégorisation de la commune de Chadakori selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Chadakori	117 527	1756	101	Sahélo-souda
Plus de 100 000				

3.18. Evaluation des performances de la commune de Chadakori de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Chadakori	117 527	167 848 201	55 436 411	33%	176 852 021	52 102 351	29%	53 769 381	31%

3.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Chadakori de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Chadakori 25	5 880 000	3 000 000	1 500 000	7 560 000	10 399 980	10 000 000	38 339 980	53 769 381	15 429 401	31%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Chadakori	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Chadakori	1	2

3.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Chadakori

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	

<p>Sahélo-souda</p> <p>Couvert par les radios communautaires</p> <p>Massifs forestiers</p> <p>Goudron</p> <p>Electricité</p> <p>Connexion</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>Telephone fixe</p> <p>Marché à bétail</p>	<p>Pas bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p> <p>Pas Auto-gare</p>
<p>Infrastructures sociales</p>	
<p>Presence de medecins, d'Agent de Santé de Base (ASB), d'Infirmier Certifié, d'agent de santé Certifiés, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE),</p>	<p>Pas de Sage Femme Diplômés d'Etat. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture sanitaire faible</p>
<p>Infrastructures économiques</p>	

Présence d'abattoirs séchoirs	Pas de structure micro-finance
organisation interne de la commune	
<p>Présence de receveur municipal, de Secrétaire Générale, d'Agent d'état civil, d'agent d'affaire domaniale.</p> <p>Présence de commission développement rural et environnement, de commission d'affaires financières.</p>	<p>Pas d'agent commission foncière, pas de secrétaire municipal, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent voyer, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau, pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent d'hygiène d'assainissement.</p> <p>Pas de commission d'affaires foncières, pas de commissions d'affaires sociales, pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commissions d'Affaires générales institutionnelles et de coopération. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p>

	<p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD).</p>

IV. COMMUNE BIRNI LALLÉ

4.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Birni Lallé en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Birni Lallé	16 396	16 953	33 349	325	52	103

4.2. Situation du réseau routier de la commune de Birni Lallé par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité				Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
	Route bitumée						
Birni Lallé	15				15	0	0

4.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Birni Lallé

Commune	Infrastructures sanitaires						Personnel médical				Taux couv. santé	
	CHR	CSI type 1		CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC		SFDE
		1	0	9								
Birni Lallé	0	1	0	0	9	0	1	0	0	12	0	26%

4.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Birni Lallé /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Birni Lallé	31	44	53	2					75,2%

4.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Birni Lallé en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire	Enseignants contractuels au primaire

	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Birni Lallé	0			5	3	2

4.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Birni Lallé /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Birni Lallé	5	3	0	44	19	0	37,2%

4.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Birni Lallé, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Birni Lallé	3	0	0	0	0	0	0	0

4.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Birni Lallé en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Birni Lalle (13)	13	12	1	9	2	1

4.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de Birni Lallé

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Birni Lallé	H	1	0	Instituteur	instituteur adjoint

4.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Birni Lallé

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre				
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service accueil et info, Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvp	Autres agents	
Birni Lallé	0	1 commis adterritor.	A2	0	0	0	1 PNS	0	0	0	1 PNS utilisé par l'HD de Dakoro	0	0	1	5

4.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Birni Lallé en 2015

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Birni Lallé	4	1	1	0	1	0	1	0	Existence commission gestion de plaintes

4.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Birni Lallé

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Birni Lallé	3	4	3	12

4.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Birni Lallé de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Birni Lalle			20 551 400		20 171 480		20 866 210	1 577 650
								7,56

4.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Birni Lallé de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Birni Lalle			9 011 880		9 077 166		9 839 795	7 379 411
								75,00

4.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la commune de Birni Lallé

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Birni Lallé	7 379 411			

4.16. Situation des appuis apportés à la commune de Birni Lallé par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Birni Lalle	197 147 139	0	0	0	197 147 139

4.17. Catégorisation de la commune de Birni Lallé selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Birni Lallé	33 349	325	49	Sahélien
		Inférieure ou égale 50 000 hbts		

4.18. Evaluation des performances de la commune de Birni Lallé de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Birni Lallé	33 349	9 470 740	ND	ND	9 766 210	1 200 000	12%	1 200 000	12%

4.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Birni Lallé de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctement	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Birni Lallé 12	3 525 000	1 440 000	720 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 892 836	1 200 000	- 22 692 836	12%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Birni Lallé	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Birni Lallé		Autres types de classes

4.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Birni Lallé

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Couvert par les radios communautaires	Sahélienne
Goudron	Pas Auto-gare
Electricité	Pas de réseau téléphonique
Accès aux radios et télévisions nationales	Pas de connexion
Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015	Pas d'Inspection primaire et secteur pédagogique
	Pas de Téléphone fixe
	Pas de marché à bétail
Infrastructures sociales	
Présence d'agents de santé Certifiés, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE),	Pas de médecins, pas d'Agent de Santé de Base (ASB), pas d'Infirmier Certifié, pas de Sage-Femme Diplômés d'Etat. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;
	taux de couverture sanitaire faible

Infrastructures économiques	
	<p>Pas de structure micro-finance</p> <p>Pas d'abattoirs séchoirs</p>
organisation interne de la commune	
<p>Présence de receveur municipal, d'Agent d'état civil, d'agent d'hygiène d'assainissement.</p> <p>Présence de commission développement rural et environnement, de commission d'affaires foncières, de commissions d'affaires sociales, de commission d'affaires financières.</p>	<p>Pas de Secrétaire Général, pas d'agent commission foncière, pas d'agent d'affaires domaniales, pas de secrétaire municipal, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent voyer, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau, pas d'agent d'animation au développement.</p> <p>pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commissions d'affaires générales institutionnelles et de coopération. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p>

	<p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents, notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, tout cela constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions, qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en œuvre des PCD), budget faible.</p>

V. COMMUNE DE BENGOU
5.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Bengou en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Bengou	10 067	9 899	19 966	195	1	102

5.2. Situation du réseau routier de la commune de Bengou par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité	Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Bengou	Route bitumée, route latéritique, piste en terre (118 km) : constitue le réseau routier de la Commune Rurale de Bengou.	5	13	100

5.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Bengou

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Bengou	0	0	2	3	0	3	0	0	1	2	66,19%

5.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Bengou /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Bengou	11	19	31	7	1	1	0	0	66,30%

5.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Bengou en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Bengou	0			43	8	35

5.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Bengou /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Bengou	1	7	0	17	13	0	94,10%

5.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Bengou, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Bengou	1	0	0	1	1	0	1	0

5.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Bengou en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Bengou	11	7	4	4	1	0

5.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de Bengou

Commune	Total	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Bengou	4	1	1	0	1	0	1	0	

5.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Bengou

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Bengou	H	1	0	Charge d'enseignement	Instituteur

5.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Bengou en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière	Animation au Dvpm		Autres agents	
Bengou	1 PNS	1 PNS	1 PNS	0	0	0	1 PNS	0	0	1 Point focal Intercommunalité	1 PNS	0	1	7

5.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Bengou

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues				Totaux
	2012	2013	2014	2015	
Bengou	3	3	3	2	11

5.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Bengou de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Bengou	11 673 860	1 184 525	13 941 440	2 021 588	16 947 640	2 576 041	26 700 530	5 420 208
		10,15		14,50		15,20		20,30

5.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Bengou de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Bengou	9 105 061	0	11 406 210	0	13 866 250	0	204 795 600	0
	taux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	taux							

5.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 à la commune de Bengou

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Bengou	7 379 439	5 220 561		

5.16. Situation des appuis apportés à la commune de Bengou par les PTF en 2014

Commune	2014				Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Bengou	61 319 114	0	0	0	61 319 114

5.17. Situation de la coopération transfrontière existant entre la commune de Bengou et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	communes frontalières en relation	Domaines objet de coopération transfrontalière	Fonctionnalité de coopération
Bengou	la Commune de Kamba (Nigéria)	· Sécurité, · Santé	· dispositif non fonctionnel

5.18. Catégorisation de la commune de Bengou selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Bengou	19 966	195	12	Idem
		Inférieure ou égale 50 000 hbts		

5.19. Evaluation des performances de la commune de Bengou de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Bengou	19 966	21 453 132	2 576 041	12%	30 200 532	5 420 208	18%	3 998 124	15%

5.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Bengou de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Bengou 11	3 156 000	1 320 000	660 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 343 836	3 998 124	- 19 345 712	15%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Bengou	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Autres types de classes
Bengou	4	0

5.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Bengou

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	

<p>Auto-gare</p> <p>Couvert par les radios communautaires</p> <p>Goudron</p> <p>Reseau téléphonique</p> <p>Connexion</p> <p>Electricité</p> <p>Point d'eau les Dallos Maouri et Fogha</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p> <p>Bénéficières du programme PACT 2014-2015</p>	<p>Pas d'infrastructure d'hygiène et d'assainissement</p> <p>Pas d'Inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>Pas de Téléphone fixe</p> <p>Pas de marché à bétail</p>
<p>Infrastructures sociales</p>	
<p>Présence d'agent de santés Certifiés, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), de Sage-Femme Diplômés d'Etat.</p>	<p>Pas de médecins, pas d'Agent de Santé de Base (ASB), pas d'Infirmier Certifié. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture sanitaire moyen</p>

Infrastructures économiques	
	<p>Pas de structure micro-finance</p> <p>Pas d'abattoirs séchoirs</p>
organisation interne de la commune	
<p>Présence de Secrétaire Générale, de receveur municipal, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal, d'agent d'hygiène d'assainissement, d'agent commission foncière.</p> <p>Présence de commission développement rural et environnement, de commission d'affaires foncières, de commissions d'affaires sociales, de commission d'affaires financières.</p>	<p>Pas d'agent d'affaire domaniale, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent voyer, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau, pas d'agent d'animation au développement.</p> <p>pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commissions d'Affaires générales institutionnelles et de coopération. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p>

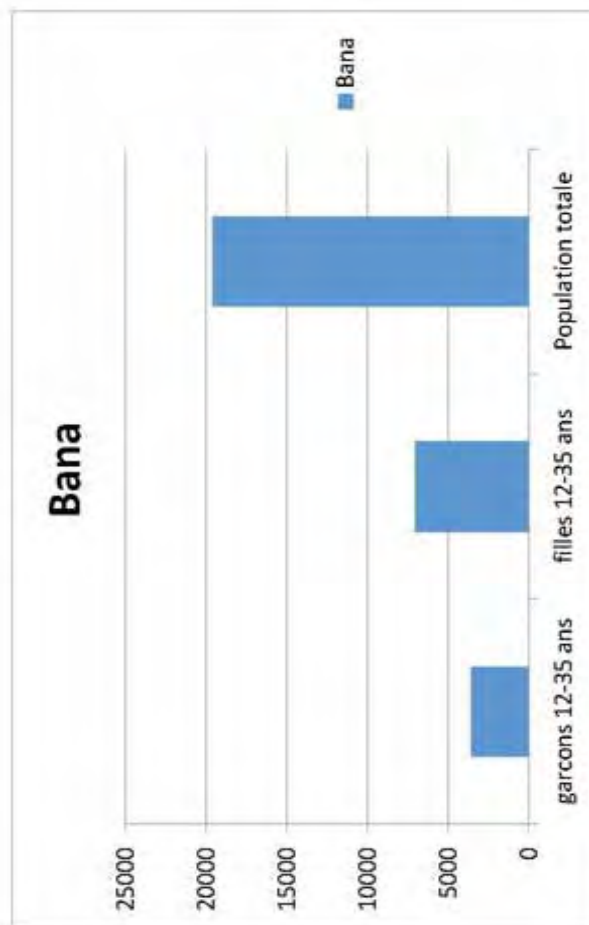
	<p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>Taux de réalisation budgétaire faible</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), budget faible.</p>

VI. COMMUNE DE BANA

6.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune de Bana en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Bana	9 728	9 871	19 599	241	10	81

Graphique n°6 : nombre de filles et garçons de 12 à 35 ans



6.2. Situation du réseau routier de la commune de Bana par type et kilométrage en 2015

Commune		Accessibilité			Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Bana	Route bitumée, route latéritique, piste en terre				20	25	

6.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune de Bana

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Bana	0	2	0	6	0	7	0	0	3	0	75,36%

6.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune de Bana /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires				Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type			Dur	Paillotes	Autre Type	
Bana	15	33	33	9	2	0	2	0	66,30%	

6.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune de Bana en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire				
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Bana	25	14	11	44	19	25	44	19	25

6.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune de Bana /2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Bana	1	6	0	34	9	0	93,20%

6.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune de Bana, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Bana	2	0	1	0	0	0	1	0

6.8. Situation des conseillers municipaux de la commune de Bana en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Bana	11	10	1	4	1	0

6.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune de Bana

Commune	Organes exécutifs				Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint	
Bana	H	0	0	0	???	???

6.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune de Bana

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Bana	3	0	1	0	0	0	1	1	Existence d'une commission juridique Existence d'une commission sécurité Existence commission suivi évaluation

6.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune de Bana en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/ Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dypmt	Autres agents
Bana	1 PNS	1 PNS en partage avec Yelou	1 PNS (basé à Kléché) en partage avec Yelou	0	0	0	1PNS	0	0	0	1PNS	0	1 manoeuvre	6

6.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune de Bana

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues						Total	
	2012		2013		2014			2015
Bana	2		2		2		8	

6.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune de Bana de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
	Bana	17 478 050	8 408 863	48,11	16 818 450	3 838 018	22,82	14 112 360	7 920 731	56,13	18 368 840	7 784 187

6.14. Situation des budgets d'investissements de la commune de Bana de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
	Bana	14 300 220	6 880 883	48,12	13 760 550	3 123 832	22,70	11 546 480	7 349 679	63,65	78 991 380	30 864 270

6.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014 - 2015 à la commune de Bana

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Bana	7 379 439	5 220 561		

6.16. Situation des appuis apportés à la commune de Bana par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
	Bana	82 989 914	0	0	

6.17. Situation de la coopération transfrontalière existant entre la commune de Bana et d'autres communes en 2014 et 2015

Commune	communes frontalières en relation	Domaines objet de coopération transfrontalière	Fonctionnalité de coopération
Bana	Commune de Bana avec les communes de Kamba (Nigéria) et Malanville (Bénin)	<ul style="list-style-type: none"> Santé Sécurité des personnes et de leurs biens 	<ul style="list-style-type: none"> Non fonctionnelle car il n'existe pas d'acte officiel qui formalise cette coopération

6.18. Catégorisation de la commune de Bana selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Bana	19 599	241	10	Idem

6.19. Evaluation des performances de la commune de Bana de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Bana	19 599	19 858 835	7 349 679	37%	18 363 835	4 375 400	24%	5 862 539	30,5%

6.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune de Bana de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Bana 11	3 156 000	1 320 000	660 000	5 400 000	7 807 836	5 000 000	23 343 836	5 862 539	-17 481 297	30,5%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Bana	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Autres type de classes
Bana	4	0

6.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Bana

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
<p>Couvert par les radios communautaires</p> <p>Goudron</p> <p>Réseau téléphonique</p> <p>Connexion</p> <p>Infrastructure d'hygiène et d'assainissement</p> <p>Inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>marché à bétail</p> <p>Point d'eau les Dallos Maouri et Fogha</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p> <p>Bénéficiaires du programme PACT 2014-2015</p>	<p>Pas d'auto-gare</p> <p>Pas d'électricité</p> <p>Pas de gare routière</p> <p>Pas de Téléphone fixe</p>

Infrastructures sociales	
<p>Presence d'agents de santé Certifiés, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE),</p>	<p>Pas de médecins, pas de Sage-Femme Diplômés d'Etat, pas d'Agent de Santé de Base (ASB), pas d'Infirmier Certifié. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture sanitaire moyen</p>
Infrastructures économiques	
	<p>Pas de structure micro-finance</p> <p>Pas d'abatoirs séchoirs</p>
organisation interne de la commune	

<p>Présence de Secrétaire Générale, de receveur municipal, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal, d'agent commission foncière.</p> <p>Présence de commission d'affaires foncières, de commissions d'Affaires générales institutionnelles et de coopération, de commissions d'affaires sociales.</p>	<p>Pas d'agent d'affaires domaniales, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent voyer, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau, pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent d'hygiène d'assainissement.</p> <p>pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commission développement rural et environnement, pas de commission d'affaires financières. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents, notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de</p>
---	---

	<p>l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
<p>Ressources financières de la commune</p>	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>Taux de réalisation budgétaire faible</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), budget faible.</p>

VII. COMMUNE DE BADER GOULA

7.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune Bader Goula en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Bader goula	36 758	36 979	73 737	1690	217	44

7.2. Situation du réseau routier de la commune Bader Goula par type et kilométrage en 2015

Commune	Route latéritique	Accessibilité			
		Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de km de routes en terre traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Bader Goula	Route latéritique		75		

7.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune Bader Goula

Commune	Infrastructures sanitaires					Personnel médical					Taux couv. santé
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC	ASC	SFDE	
Bader Goula	0	1	0	13	0	1	1	2	19	0	12%

7.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune Bader Goula/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Bader Goula	87	69	119	0	0	0	0	0	75,2%

7.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune Bader Goula en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire				Enseignants contractuels au primaire							
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	Bader Goula	45	43	2	97	85	12					

7.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune Bader Goula/2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Bader Goula	2	2	0	116	7	0	18%

7.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune Bader Goula, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto-gares	Auto-gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Bader Goula	5	0	0	2	0	1	0	0

7.8. Situation des conseillers municipaux de la commune Bader Goula en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit			
		Femmes			Chefs traditionnels	Députés nationaux		
		Hommes	Femmes				Bader Goula (14)	14

7.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune Bader Goula

Commune	Sexe	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
		Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme		Maire adjoint	Chargé d'enseignement
			Homme	Femme		

7.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune Bader Goula

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Bader Goula	3	1	1	1	1				non spécifiées

7.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune Bader Goula en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil											Nbre		
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentation/Archives	Agent service public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement	SP Commission foncière		Animation au Dvp	Autres agents
Bader Goula	0	0	A2	0	0	0	1 PNS	0	0	0	0	0	0	2

7.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune Bader Goula

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues						Totaux
	2012	2013	2014	2015	2015	2015	
Bader Goula	4	4	4	4	4	16	

7.13. Situation des budgets de fonctionnement de la commune Bader Goula de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Bader Goula	26 222 400	19 410 650	26 387 440	19 351 280	26 084 900	22 068 950	29 122 070	23 857 700
		74,02		73,34		84,60		81,92

7.14. Situation des budgets d'investissements de la commune Bader Goula de 2012 à 2015

Commune	2012		2013		2014		2015	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Bader Goula	21 454 500	8 444 302	21 589 720	4 986 085	21 342 200	18 286 300	23 827 140	6 210 493
		39,36		23,09		85,68		26,06

7.15. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014-2015 de la commune Bader Goula

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Bader Goula	7 379 439	312 337		

7.16. Situation des appuis apportés à la commune Bader Goula par les PTF en 2014

Commune	2014			Totaux
	PTF	Diaspora	Coop Décent	
Bader Goula	235 702 247	0	0	247 702 247
			Autres sources	12 000 000

7.17. Catégorisation de la commune Bader Goula selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	Zone agro-écolo	
			villages/tribus	Plus de 50 000 à 100 000 hbts
Bader Goula	73 737	1690	77	Sahélien

400

7.18. Evaluation des performances de la commune Bader Goula de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Bader Goula	73 737	22 027 100	11 405 385	52%	22 049 200	9 692 075	44%	10 548 730	48%

7.19. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune Bader Goula de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Bader Goula 18	5 544 000	2 160 000	1 080 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	33 743 980	10 548 730	- 23 195 250	48%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Bader Goula	

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Pailote
Bader Goula		3

7.20. Analyse des forces et faiblesses de la commune de Bader Goula

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
<p>Goudron</p> <p>Auto-gare</p> <p>Réseau téléphonique</p> <p>Infrastructure d'hygiène et d'assainissement</p> <p>Bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p>	<p>Pas d'électricité</p> <p>Non couvert par les radios communautaires</p> <p>Pas de connexion</p> <p>Pas de Téléphone fixe</p> <p>Pas d'accès aux radios et télévisions nationales</p> <p>Pas d'inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>Pas de marché à bétail</p>
Infrastructures sociales	
<p>Présence d'agent de santé Certifiés, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), d'Agent de Santé de Base (ASB), d'Infirmier Certifié.</p>	<p>Pas de medecins, pas de Sage Femme Diplômés d'Etat. Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture sanitaire très faible</p> <p>taux de couverture hydraulique faible</p>
Infrastructures économiques	

Abatoirs séchoirs	Pas de structure micro-finance
organisation interne de la commune	
<p>Présence de receveur municipal, d'Agent d'état civil.</p> <p>Présence de commission développement rural et environnement, de commission d'affaires financières, pas de commissions d'affaires sociales.</p>	<p>Pas de Secrétaire Générale, pas d'agent d'affaires domaniales, pas d'agent d'accueil et informations, pas de secrétaire municipal, pas d'agent commission foncière, pas d'agent voyer, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau, pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent d'hygiène d'assainissement.</p> <p>pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires économiques, pas de commission d'affaires foncières, pas de commissions d'Affaires générales institutionnelles et de coopération.</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p>

La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;

Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlements, et l'archivage) ;

Faible gestion de l'information ;

Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;

Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;

Difficultés de communications et les relations publiques ;

Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.

Ressources financières de la commune	
Plan d'investissement annuel	-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), budget faible. Taux de réalisation budgétaire élevé

VIII COMMUNE ADJEKORIA

8.1.Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la commune d'Adjékoria en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/tribus	Densité
Adjékoria	42 421	43 102	85 523	1890	118	45

8.2.Situation du réseau routier de la commune d'Adjékoria par type et kilométrage en 2015

Commune	Accessibilité						Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Adjékoria	Route bitumée, route latéritique, piste en terre						18	10	0

8.3.Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la commune d'Adjékoria

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Adjékoria	0	0	1	14	1	4	3	1	12	1	18%

8.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la commune d'Adjékoria/2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants			Taux brut scolarisation
		Dur	Paillote	Autre Type		Dur	Paillotes	Autre Type	
Adjiekoria	64	67	134	5	0	0	0	0	75,2%

8.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la commune d'Adjékoria en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Adjiekoria	44	41	3	1251	1232	19

8.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la commune d'Adjékoria 2015

Commune	AEP	Forage	SP	Puits	BF	PEA	Tx couverture eau
Adjiekoria	10	3	5	89	42	1	50%

8.7. Situation des infrastructures économiques dans la commune d'Adjékoria, en 2015

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Adjiekoria	6	0	1	1	0	1	1	0

8.8. Situation des conseillers municipaux de la commune d'Adjékoria en 2015

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Adjiekoria	15	13	2	4	1	0

8.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la commune d'Adjékoria

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Adjékoria	H	0	1	Instituteur	Institutrice

8.10. Situation des commissions spécialisées selon la commune d'Adjékoria

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération	
Adjékoria	4	-	-	-	1	1+finance	1	1	non spécifiées

8.11. Situation du personnel administratif et technique de la commune d'Adjékoria en 2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil										Nbre			
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent document/n/Archives	Agent service accueil et Info. Public ou Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissement		SP Commission foncière	Animation au Dvp	Autres agents
Adjékoria	1 PNS	BTS compt.	A2	0	0	0	1PNS	0	0	0	0	0	0	4

8.12. Situation de la tenue des sessions des conseils municipaux de 2012-2015 de la commune d'Adjékoria

Commune	Situation des sessions ordinaires tenues			Totaux
	2012	2013	2014	
Adjékoria	4	4	4	16

8.19. Evaluation des performances de la commune d'Adjékoriade la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Adjékoria	85 523	29 217 790	6 934 000	24%	29 431 482	2 469 500	8%	4 701 750	16%

8.20. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la commune d'Adjékoriade la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctement	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Adjékoria 20	5 544 000	2 400 000	1 200 000	7 560 000	10 399 980	7 000 000	34 103 980	4 701 750	- 29 402 230	16%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Adjékoria	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes	
	Dur	Autres type de classes
Adjékoria	1	0

8.21. Analyse des forces et faiblesses de la commune d'Adjiekoria

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
<p>Goudron</p> <p>Auto-gare</p> <p>Electricité</p> <p>marché à bétail</p> <p>couvert par les radios communautaires</p> <p>Réseau téléphonique</p> <p>Accès aux radios et télévisions nationales</p> <p>Infrastructure d'hygiène et d'assainissement</p>	<p>Sahélienne</p> <p>Pas de réseau Internet</p> <p>Pas de Téléphone fixe</p> <p>Pas d'Inspection primaire et secteur pédagogique</p> <p>Pas bénéficiaire du programme PACT 2014-2015</p>
Infrastructures sociales	
<p>Presence d'agents de santé Certifiés, de medecin, de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), d'Agent de Santé de Base (ASB), d'Infirmier Certifié.</p>	<p>Insuffisance d'équipements, manque de lit d'hospitalisation, insuffisance du personnel soignant, et de produits pharmaceutiques ;</p> <p>taux de couverture sanitaire très faible</p> <p>taux de couverture hydrolique faible</p>
Infrastructures économiques	
<p>Abatoirs séchoirs</p>	<p>Pas de structure micro-finance</p>

organisation interne de la commune

Présence de Secrétaire Générale, de receveur municipal, d'Agent d'état civil, de secrétaire municipal.	Pas d'agent d'affaires domaniales, pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent commission foncière, pas d'agent voyer, pas d'agent d'archivage, pas d'agent de bureau, pas d'agent d'animation au développement, pas d'agent d'hygiène d'assainissement.
Présence de commission développement rural et environnement, de commission d'affaires économiques, de commission d'affaires foncières, de commissions d'Affaires générales institutionnelles et de coopération.	<p>Pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires financières, pas de commissions d'affaires sociales.</p> <p>Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ;</p> <p>Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ;</p> <p>Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ;</p> <p>Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;</p> <p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès-verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune ;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres,</p>

	l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.
Ressources financières de la commune	
Plan d'investissement annuel	-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), budget faible.

IX. VILLE DE MARADI

9.1. Situation présentant la taille démographique, la superficie, le nombre de villages et la densité de la ville de Maradi en 2015

Commune	Hommes	Femmes	Pop Totale	Superficie	Villages/ tribus	Densité
Ville Maradi	148 174	140 759	288 933	64	72	75

9.2. Situation du réseau routier des communes par type et kilométrage en 2015 de la ville de Maradi

Commune	Accessibilité			Nbre de km de routes bitumées traversant la commune	Nbre de km de routes latéritiques traversant la commune	Nbre de pistes en terre traversant la commune
Ville Maradi	Route bitumée, route latéritique, piste en terre			56	60	54

9.3. Situation des infrastructures sanitaires et le personnel médical en 2015 de la ville de Maradi

Commune	Infrastructures sanitaires				Personnel médical				Taux couv. santé		
	CHR	CSI type 1	CSI type II	Case santé	Médecin	IDE	ASB	IC		ASC	SFDE
Ville Maradi	1	2	7	0	10	120				29	100%

9.4. Situation des écoles primaires et jardin d'enfants dans la ville de Maradi /2015

Commune	Ecoles Primaire	Classes Primaires			Jardin Enfant	Classes jardin d'enfants		Taux brut scolarisation
		Dur	Pailote	Autre Type		Dur	Pailotes	
Ville Maradi	132	790	504		57	102	10	129,6%

9.5. Situation des effectifs du personnel enseignant de la ville de Maradi en 2015.

Commune	Enseignants titulaires au primaire			Enseignants contractuels au primaire		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Cu Maradi I						

9.6. Situation des infrastructures d'hydraulique de la ville de Maradi /2015

Commune	Situation du personnel des communes et leur profil													Nbre
	Secrétaire Général	Secrétaire municipal	Receveur municipal	Agent bureau d'ordre	Agent documentatio n/	Agent service Public ou Centre de	Agent d'Etat civil	Agent voyer	Affaires domaniales	Agent Hygiène et assainissem	SP Commis sion foncière	Anim ation au Dvp	Autres agents	

9.7. Situation des infrastructures économiques dans la ville de Maradi, en 2016

Commune	Marchés traditionnels	Marchés modernes (centres commerciaux)	Marchés à bétail	Auto gares	Auto gares aménagés	Abattoirs séchoirs	Aires d'abattage	Ranchs
Cu Maradi I	6	4	1	4	1	0	0	0

9.8. Situation des conseillers municipaux de la ville de Maradi en 2015

	1PNS	1PNS	1PNS	Archives	Lecture et d'Animation Culturelle	?	1PNS	1PNS	ent	mt		
Cu Maradi	1PNS	1PNS	1PNS	0	0		1PNS	1PNS	0	1	291	300

9.9. Situation des organes exécutifs communaux par sexe et leur niveau d'instruction de la ville de Maradi

Commune	Total sièges	Répartition		Conseillers Instruits	Membres de droit	
		Hommes	Femmes		Chefs traditionnels	Députés nationaux
Ville Maradi	19	15	4	14	2	1

9.10. Situation des commissions spécialisées selon la ville de Maradi

Commune	Organes exécutifs			Niveau d'instruction des Maires	
	Sexe	Adjoint Maire Homme	Adjoint Maire Femme	Maire	Maire adjoint
Ville Maradi	H	2	0	Niveau secondaire	niveau Secondaire

9.11. Situation du personnel administratif et technique par la ville de Maradi en 2015

Commune	Totaux	Typologie des commissions spécialisées créées au sein des conseils municipaux							Obs.	
		Affaires financières	Affaires sociales	Culture et sport	Développement rural et l'environnement	Affaires économiques	Affaires foncières	Affaires générales, institutionnelles et de coopération		
Ville Maradi Cu Maradi	4	-	1+cultureet sport	3	1	1	1+finance	1	3	non spécifiées

1.2. Situation des budgets de fonctionnement de la ville de Maradi de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%	Prévision	Réalisation	taux%
Cu maradi i	1 274 204 000	793 615 600	62,28	1 574 564 000	675 707 300	42,91	3 184 417 000	674 895 800	21,19	2 560 424 000	850 130 300	33,20

1.3. Situation des budgets d'investissements de la ville de Maradi de 2012 à 2015

Commune	2012			2013			2014			2015		
	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	taux	Prévision	Réalisation	Taux
CU Maradi I	2 903 040 000	908 639 000	31,30	7 977 827 000	3 173 816 000	39,78	5 786 380 000	250 944 300	4,34	2 768 040 000	1 525 992 000	55,13

1.4. Situation des appuis apportés par l'Etat via les fonds FAD/FP 2014- 2015 de la ville de Maradi

Commune	FAD 2014	FP 2014	FAD 2015	FP 2015
Ville Maradi		72 225 000		

1.5. Situation des appuis apportés de la ville de Maradi par les PTF en 2014

Commune	2014				Total
	PTF	Diaspora	Coop Décent	Autres sources	
Ville Maradi	0				0

1.6. Catégorisation de la ville de Maradi selon leur taille démographique et les critères secondaires associés.

Commune	Population	Superficie/km ²	villages/tribus	Zone agro-écolo
Ville Maradi	288 933	64	17	Sahélo-souda
	Plus de 100 000			

1.7. Evaluation des performances de la ville de Maradi de la zone du PACT en matière de prévision et de recouvrement des ressources internes.

Commune	Population	Prév.14	Rec 14	Tx.rec 14	Prév 15	Rec 15	Tx.rec 15	Rec moyen 14/15	Taux moyen
Maradi CU V	288 933	3 186 416 946	674 895 836	21%	2 560 424 446	850 130 296	33%	762 513 066	27%

1.8. Evaluation du coût de fonctionnement minimal et de la capacité de prise en charge de la ville de Maradi de la zone PACT

Commune	Indemnités Maires/adjt	Frais sessions	Transport Conseillers	Fonct. commissions	Charges personnels	Fonct. courant	Total Charges fonctment	Ressources mobilisées	écart	TMR 14/15
Maradi V 50	12 300 000	24 000 000	2 400 000	13440 000	PM	PM	52 140 000	762 513 066	710 373 066	27%

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

Commune	Nombre
Ville Maradi	

Annexe 3: Situation des Centres d'Education Professionnelle et Techniques

Commune	Type de classes		
	Dur	Pailote	Autres types de classes
Ville Maradi	27	0	5

1.9. Analyse des forces et faiblesses de la commune CU Maradi

Forces	Faiblesses
Les équipements artificiels structurant les territoires de la commune	
Sahélo-souda Goudron réseau Internet Téléphone fixe Inspection primaire et secteur pédagogique Auto-gare Electricité marché à bétail couvert par les radios communautaires Réseau téléphonique Accès aux radios et télévisions nationales Infrastructure d'hygiène et d'assainissement Structure hôtelière Site touristique	Pas bénéficiaire du programme PACT 2014-2015

Infrastructures sociales	
Présence de médecins, CHR, de Sage Femme Diplômés d'Etat, d'Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE). taux de couverture sanitaire très élevé	Pas d'agent de santé Certifiés, d'Agent de Santé de Base (ASB), d'Infirmier Certifié.
Infrastructures économiques	
Abattoirs séchoirs	Pas de structure micro-finance
organisation interne de la commune	
Présence de Secrétaire Générale, de receveur municipal, d'agent voyer, d'agent de bureau, d'agent d'animation au développement, d'agent d'hygiène d'assainissement, de secrétaire municipal, d'agent d'affaire domaniale. Bonne organisation	pas d'agent d'accueil et informations, pas d'agent d'archivage, pas d'Agent d'état civil, pas d'agent commission foncière. Pas de commissions culture et sport, pas de commission d'affaires financières, pas de commissions d'Affaires générales institutionnelles et de coopération. Méconnaissance des rôles et des responsabilités par les conseils municipaux et de l'exécutif ; Faiblesse des moyens budgétaires ; manque de moyens logistiques ; Insuffisance de participation citoyenne et de reddition des comptes ; Insuffisance du dispositif communicationnel et de concertation ;

<p>Présence de commission développement rural et environnement, de commission d'affaires économiques, de commission d'affaires foncières, de commissions d'affaires sociales.</p>	<p>Insuffisance du personnel administratif et technique ;</p> <p>Manque de procès verbaux ;</p> <p>Difficultés d'archivages et de conservation des données ;</p> <p>Insuffisance de la tenue des sessions des conseils municipaux ;</p> <p>Faibles capacités managériale du maire et de son adjoint en matière de gestion financière, de planification locale ;</p> <p>La faible capacité de l'exécutif à exercer la maîtrise d'ouvrage ;</p> <p>Faible capacité du maire à promouvoir le dialogue politique et la concertation ; absence d'organisation des services généraux (programmation, préparation, l'adoption et l'exécution du budget, la gestion du personnel, la gestion financière et comptable, la gestion du personnel, la gestion du courrier, l'enregistrement, la transmission des actes, la publication des lois et règlement, et l'archivage) ;</p> <p>Faible gestion de l'information ;</p> <p>Faible capacité des agents notamment en matière d'évaluation du potentiel fiscal dans le cadre de l'élaboration du budget, la gestion budgétaire dans son ensemble et la production des comptes de la commune;</p> <p>Faible organisation du travail des assemblées locales : l'organisation du travail des organes délibérants des communes en termes de préparation et d'organisation des sessions ordinaires et extraordinaires, constitue à nos yeux un chantier à construire ;</p> <p>Difficultés de communications et les relations publiques ;</p> <p>Faible production des données statistiques : la tenue des registres, l'enregistrement et la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la rédaction administrative et les techniques de réunion et de communication. La formation sur l'organisation du travail des assemblées locales en termes de préparation et d'organisation des sessions qui reste à nos yeux un chantier à construire au niveau de l'ensemble des communes.</p>
Ressources financières de la commune	
<p>Plan d'investissement annuel</p> <p>PCD Expiré</p>	<p>-faible mobilisation des ressources internes ; insuffisance de partenaires financiers et techniques privés ; faible contribution financière de l'Etat (l'Etat ne finance pas la mise en oeuvre des PCD), budget faible.</p>

II. Relevé des principales recommandations

Tout le long de cet exercice, nous avons tenté, à partir des données disponibles, d'examiner les problèmes posés par le terrain, les analyser avec souvent à l'appui les référentiels prévus et dégager des pistes de solutions dont les principales sont reprises ici en recommandations. Ces recommandations s'adressent à l'Etat, aux partenaires techniques et financiers incluant le PACT et aux communes elles-mêmes.

Il s'agit notamment de :

30. Rendre opérationnels les outils et mécanismes de gouvernance locale mis en place au niveau de la plupart des communes de la zone d'intervention du PACT, mais qui restent méconnus et inopérants, faute de vulgarisation et d'appropriation par les acteurs concernés. Il s'agit notamment des cadres de concertation, des documents de stratégie de communication et ou de mobilisation de ressources internes, élaborés avec l'appui des Projets et Programmes intervenant au niveau des communes, mais qui demeurent inappliqués. **(PACT)**.
31. Elaborer et adopter l'arrêté fixant les modèles des registres de délibérations et des procès-verbaux des sessions des conseils municipaux et régionaux et doter les collectivités territoriales de ces outils de gestion administrative **(Ministère tutelle)**.
32. Rendre fonctionnelles les commissions spécialisées des conseils municipaux et former leurs membres **(PACT, Ministère tutelle)**
33. Elaborer et adopter un acte réglementaire (arrêté) organisant la procédure et les modalités de travail au sein des commissions spécialisées (à transposer dans les règlements intérieurs des conseils municipaux et régionaux) **(Ministère tutelle)**.
34. Procéder à la relecture des Règlements intérieurs des conseils municipaux pour préciser la périodicité des sessions ordinaires, l'organisation du travail et la procédure à suivre dans le processus d'adoption des délibérations au sein des conseils municipaux et des commissions spécialisées **(Communes + PACT)**.
35. Renforcer les capacités des membres des exécutifs communaux sur la maîtrise d'ouvrage communale, la gestion administrative et financière, et la planification locale, le reporting et la coordination des actions de développement, la communication sociale (dialogue politique et le leadership local) **(PACT)**.
36. Renforcer les capacités des agents et responsables communaux dans la production des données statistiques désagrégées au niveau communal et sur l'utilité de les conserver **(PACT)**.
37. Renforcer les capacités des agents communaux dans les domaines suivants : rédaction administratives, courrier (enregistrement, traitement, classement, archivage) : technique de communication et de réunion ; comptabilité-matières.
PS : Pour les secrétaires généraux des mairies : axer la formation sur l'organisation du travail des assemblées locales (préparation et organisation des sessions, rédaction des procès-verbaux et actes issus des sessions etc.) **(PACT)**.
38. Former les responsables et agents d'état civil communaux sur la désagrégation, l'archivage et les techniques de conservation des données **(PACT)**.
39. Renforcer les effectifs et la qualité des personnels municipaux et les doter d'un statut d'agents publics qui organise leur carrière, sécurise leurs emplois et les stabilise au niveau des communes **(Ministère tutelle)**.
40. Renforcer les capacités des maires, des secrétaires généraux et des autres agents impliqués dans le processus budgétaires en matière d'évaluation du potentiel fiscal et de prévision des recettes et des dépenses des budgets communaux **(PACT)**.

41. Mettre en place et rendre opérationnel le dispositif communal (comité ou commission) de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de développement communal (PDC) et former ses membres **(communes + PACT)**.
42. Vulgariser et rendre opérationnels les outils et mécanismes sur la participation citoyenne et la reddition des comptes : (i) appuyer les communes dans l'élaboration du rapport général annuel et rendre sa présentation systématique dans les conditions prévues par l'article 80 CGCT ; (ii) former les responsables communaux dans l'élaboration de leurs comptes (compte administratif et compte de gestion) et à mieux l'examiner en session du conseil municipal **(communes + PACT)**.
43. Procéder à la relecture du Code général des collectivités territoriales pour clarifier la place et le rôle des organisations de la société civile dans le dispositif institutionnel local de gestion des communes et des régions en prenant en compte notamment : (i) la dimension contrôle citoyen et pouvoir d'interpellation reconnus aux citoyens par rapport aux élus, les modalités et conditions d'exercice de ce pouvoir d'interpellation et de contrôle ; (ii) la dimension participation et responsabilisation des citoyens (budget participatif et rôle contribuable du citoyen) **(Ministère tutelle)**.
44. Promouvoir et renforcer les dynamiques d'intercommunalité dans la mise en valeur des ressources naturelles partagées et autres potentialités communales porteuses de développement local **(communes + PACT)**.
45. Appuyer les acteurs communaux (producteurs locaux) à mieux saisir les opportunités qu'offre la mutation observée dans le secteur agro-pastoral pour passer de l'agriculture traditionnelle de type familial à la promotion de l'agro business **(PACT + autres PTF)**.
46. Appuyer les organisations des jeunes et des femmes à s'investir dans la vie des communes et à jouer un rôle de veil dans la gestion des biens publics locaux **(PACT)**.
47. Appuyer les communes à promouvoir la concertation et le dialogue autour de leurs priorités : connaissance du PDC en lien avec le budget, la mobilisation des impôts et taxes, la réalisation et la gestion des infrastructures et équipements et le rôle que doivent jouer les citoyens **(PACT)**.
48. Organiser et soutenir l'artisanat et l'insérer dans le cadre d'une stratégie locale et régionale de formation professionnelle et de promotion d'emplois de jeunes, contribuant ainsi à la réduction du chômage des jeunes, au phénomène de la migration et de l'insécurité **(Etat, CT, PACT + autres PTF)**.
49. Créer et ou renforcer une dynamique organisationnelle (avec des réseaux d'opérateurs et producteurs privés locaux) à l'échelle communale ou intercommunale et renforcer les capacités des membres **(communes + PACT)**.
50. Renforcer et ou réhabiliter le réseau routier intra et intercommunal dans une perspective de désenclavement et de connexion des zones de hautes productions et les marchés **(PACT + autres PTF + Etat)**.
51. Appuyer l'encadrement technique des opérateurs dans les structures de concertation (table intercommunale ou régionale de concertation) et à travers l'organisation de débats économiques regroupant tous les acteurs socio-économiques afin de booster la dynamique d'échanges économiques et développement local et régional dont sont porteuses les collectivités territoriales **(PACT + CT + autres PTF + Etat)**.
52. Accompagner les communes à développer la coopération transfrontalière et la coopération décentralisée avec d'autres collectivités au niveau régional et ou international **(PACT)**.
53. Renforcer les capacités des maires, des secrétaires généraux (SG), et autres agents municipaux dans la rédaction des actes administratifs (délibérations, arrêtés, procès-verbaux, compte-rendu et correspondances administratives) **(PACT)**.
54. Renforcer les capacités des maires, adjoints aux maires, secrétaires généraux des mairies et responsables des services financiers des communes dans le domaine de la

maitrise d'ouvrage communale : identification des besoins, planification, budgétisation, passation des marchés, coordination des activités, communication, technique de réunion (PACT).

55. Mettre en place et rendre opérationnelles des commissions départementales de suivi et d'évaluation des budgets des collectivités territoriales (**Ministère tutelle + collectivités**).
56. Organiser les services techniques déconcentrés de l'Etat en cellules d'appui technique aux collectivités territoriales couvrant au moins quatre (4) domaines à savoir : (i) l'information, (ii) l'appui au diagnostic et à la programmation, (iii) l'appui à la maîtrise d'ouvrage, (iv) l'appui à la maîtrise d'œuvre (PACT + autres PTF + Etat).
57. Renforcer les capacités techniques, logistiques et humaines des services déconcentrés de l'Etat et leur donner les pouvoirs et les directives nécessaires à l'accompagnement technique des collectivités territoriales (**Etat**).
58. Renforcer la dynamique associative des élus locaux et régionaux. Il conviendrait de demeurer attentif à la structuration du monde des élus, de manière à faciliter entre eux les échanges d'informations et d'expertise et à les mettre, à terme, en mesure de constituer une force de proposition, voire de poser des exigences propres vis à vis de l'Etat. C'est pourquoi nous entendons suggérer un accompagnement spécifique en direction des Associations des municipalités et des régions du Niger (**PACT/CT**).

Encadré n°37

Recommandation spéciale par rapport à l'appui à la mobilisation des ressources propres des communes

Une politique d'équipement est inséparable d'une politique de développement des ressources financières. Au-delà de l'aide extérieure dont elles pourront disposer, les collectivités territoriales ont à développer leurs ressources propres. Un appui est à mettre en place pour les aider à mobiliser ces ressources par :

- *un appui à la création ou à l'accroissement des ressources.*

La mobilisation des ressources passe par une évaluation du potentiel fiscal qui est différent d'une commune ou d'une région à l'autre et dépend du volume de la population résidente, de l'intensité de l'activité économique, de la position carrefour ou non de la collectivité territoriale... Cet appui concerne aussi l'identification des prélèvements possibles (fiscalité, droits de place...), la mise en place des modalités de recouvrement des impôts et taxes directement perçus par les agents de la collectivité territoriale, de la collecte des contributions pour les services rendus.

- *un appui à l'utilisation efficace des ressources.*

L'utilisation que la collectivité territoriale fera de ses ressources dès les toutes premières années conditionne en grande partie le niveau de ses ressources futures. La fuite devant l'impôt sera d'autant moins grande que la population aura le sentiment d'un retour utile des efforts financiers qu'elle consent. Il faut donc que la gestion soit efficace et transparente. Un appui est à apporter aux collectivités territoriales pour mettre en place des techniques simples et adaptées de gestion et de comptabilité³⁰, former ses agents, rendre facilement accessibles les documents, diffuser une information sur les réalisations.

Pour l'essentiel, ces recommandations recourent à beaucoup d'égards celles résultant de l'exploitation des fiches de profil adressées par les acteurs communaux eux-mêmes.

³⁰ Notamment l'adaptation de la nomenclature de la comptabilité des collectivités territoriales.

A l'issue de ce diagnostic réalisé dans les communes partenaires du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'Etat, des communes, du PACT et des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de la décentralisation et développement local.

2.1. A l'endroit de l'Etat

- Veiller à une meilleure répartition spatiale des partenaires techniques et financiers appuyant le développement et la gouvernance locale
- Doter la collectivité de personnels qualifiés et en quantité suffisante
- Poursuivre le programme d'électrification rurale (Bana, Guidan sori)
- Apporter un appui financier conséquent aux budgets d'investissement à travers les FP,
- Désagréger les données statistiques disponibles jusqu'au niveau communal,
- Renforcer les capacités technique et humaine des services financiers des communes,
- Rendre disponible un outil pour l'élaboration des Plans de Développement des villes,
- Prendre des mesures complémentaires pour améliorer la collaboration entre les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat et les des collectivités Territoriales

2.2. A l'endroit des communes

- Etoffer les services techniques communaux du personnel compétent nécessaire,
- Suivre et évaluer périodiquement les réalisations physiques et financières; Créer et animer le fonctionnement des cadres communaux de concertation,
- Créer les conditions d'une meilleure mobilisation des ressources internes et externes,
- Mettre en place des comités communaux de suivi-évaluation
- Mettre en place des bases de données communales,

2.3. A l'endroit du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT)

- Intensifier les formations des élus, des maires et leurs adjoints et des agents municipaux (voir annexe).
- Favoriser les initiatives des communes pour le développement de la coopération locale (intercommunalité et coopération transfrontalière) et des voyages d'études,
- Appuyer les communes à réaliser les investissements socio-économiques contenus dans leurs plans de développement communaux et Plans d'Investissement Annuels
- Sensibiliser et former les populations et tous les chefs du village et tribus sur la mobilisation des ressources,
- Appuyer les communes à améliorer leur collaboration avec les structures de la société civile locale
- Désenclaver la commune à travers la réalisation des routes de desserte vers les centres et zones de production (tronçon Mayahi-Dan Goulbi-RN1), guidan sory, etc.
- Appuyer la construction des marchés à bétail dans les communes (Dan Goulbi,
- Appuyer les communes à élaborer des budgets participatifs (kanan bakaché),
- Appuyer les communes à faire des restitutions publiques de l'exécution du budget chaque année (kanan bakaché, sarkin haoussa),
- Renforcer l'implication des communes dans la mise en œuvre des actions PACT
- Doter les communes en matériels informatiques et mobiliers de bureau.

2.4. A l'endroit des partenaires Techniques et Financiers (PTF)

- Accompagner les Communes à financer la mise en œuvre de leurs PDC afin d'améliorer les conditions de vie des populations
- Soutenir les sessions de formation en maîtrise d'ouvrage communal, en passation des marchés, en suivi et évaluation, en gestion axée sur les résultats, etc.
- Alléger le processus d'octroi des fonds aux collectivités territoriales;
- Respecter le chronogramme de la convention signée entre le programme ;
- Alléger la contrepartie des communes dans la réalisation des Micro projets

ANNEXES

Annexe 1: Tableau des besoins en renforcement des capacités des acteurs communaux

Domaines	Thèmes des formations des acteurs	Groupes Cibles	Périodes			Observations
			2017	2018	2019	
Formations	<ul style="list-style-type: none"> · Décentralisation et déconcentration · Rôle et ses responsabilités des acteurs (relations tutelle-élus-chefferie traditionnelle) · Administration, · Planification locale · Maîtrise d'ouvrage communale · Elaboration et exécution du budget · Fiscalité, mobilisation · Bonne gouvernance · Passation des marchés publics, · Gestion axée sur les résultats · Suivi et évaluation, · Redevabilité dans la gestion des collectivités · Gestion du personnel · Urbanisme et affaires domaniales · Leadership et management municipal · Etat civil, · Budgets participatifs · Restitutions publiques · Intercommunalité · Coopération transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> · Elus, · Exécutif (maires et adjoints) · Agents municipaux · STD 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> · Outre les formations des voyages d'études pourraient être organisés en faveur des élus et des exécutifs communaux pour faciliter le partage des bonnes pratiques de gestion des collectivités territoriales développées dans la zone d'intervention et ailleurs.

	<ul style="list-style-type: none"> · Rôle du conseiller municipal et rapport avec l'exécutif · Rôles et missions des commissions spécialisées · Mobilisation des ressources · vie associative, gestion des OP et des OCB 	<ul style="list-style-type: none"> · Elus municipaux · Commissions spécialisées · Organisations producteurs · Organisations communautaires de base 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> · Outre les formations des voyages d'études pourraient être organisés en faveur des élus et des membres des commissions spécialisées pour faciliter le partage des bonnes pratiques de gestion des collectivités territoriales développées dans la zone d'intervention et ailleurs.
	<ul style="list-style-type: none"> · Organisation et méthode, · Documentation et archivage · Informatique · Etat civil, · Technique de communication, plaidoyer et lobbying · Elaboration des dossiers de microprojets · Gestion financière et comptable · Gestion administrative 	<ul style="list-style-type: none"> · Secrétaire général · Secrétaire municipal · Receveur municipal · Agent de développement · Agent voyer · Agent d'état civil · Agent d'assainissement · Agent de recouvrement 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> · Outre les formations des voyages d'études pourraient être organisés en faveur des agents municipaux pour faciliter le partage des bonnes pratiques de gestion des collectivités territoriales développées dans la zone d'intervention et ailleurs.
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> · Droits et devoirs du citoyen dans la vie communale · Mobilisation des ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> · Populations · Chefs du village et tribus · Sultans, chefs canton/grpt 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> · Sensibilisation à travers des rencontres villageoises d'IEC ou des émissions radio-télévisions
Planification communale et suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> · Elaboration des PDC · Elaboration des PIA · Création et animation des cadres communaux de concertation · Opérationnalisation des comités communaux de suivi-évaluation, · Appui à la mise en 	<ul style="list-style-type: none"> · Communes · STD 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> · Toutes les communes disposent des PDC valides à l'exception de Maradi, Gadabedji, Guidan Sori et Maiyara expirés entre 2014 et 2015 et Guidan

	place d'une base des données					roumdji qui expirera en 2016. En outre 3 PDC expireront en 2017, 15 PDC en 2018 et 7 PDC en 2019. Il est important d'appuyer le processus de replanification mais aussi accompagner chaque année le processus d'élaboration des 33 PIA et leur évaluation.
Développement économique local	<ul style="list-style-type: none"> · Appui aux Activités génératrice des revenus · Appui aux producteurs ruraux · Appui à l'organisation des groupements, des organisations paysannes et des organisations communautaires de base 	<ul style="list-style-type: none"> · Groupements Organisations producteurs · Organisations communautaires de base 	X	X	X	.

Annexe 2: Situation des centres alphabétisation et d'éducation non formelle (fonctionnels)

N°	Communes	Nombre
35.	Adjekoria	1
36.	Bader Goula	
37.	Bana	1
38.	Bengou	1
39.	Birni Lallé	1
40.	Chadakori	1
41.	Cu Aguié	2
42.	Cu Dosso	4
43.	Cu Gaya	1
44.	Cu Guidan Roundji	2
45.	Cu Madarounfa	1
46.	Cu Tessaoua	2
47.	Cu Tibiri	1
48.	Dan Goulbi	1
49.	Dioudiou	2
50.	Djirataoua	2
51.	Gabi	1
52.	Gadabedji	1
53.	Gangara	1
54.	Gazaoua	2
55.	Guidan Sori	3
56.	Kanan Bakaché	1
57.	Karakara	1
58.	Kornaka	1
59.	Maiyara	1
60.	Sabon Machi	1
61.	Safo	1
62.	Sarkin Haoussa	1
63.	Tanda	1
64.	Tounouga	2
65.	Ville Maradi	
66.	Yelou	
67.	Zabori	1

Annexe 3: Situation des Centres d'Éducation Professionnelle et Techniques

N°	Commune	Type de classes		
		Dur	Paillote	Autres type de classes
39.	Adjiekoria	1	0	0
40.	Bader Goula			3
41.	Bana	4	0	0
42.	Bengou	4	0	0
43.	Birni Lallé			
44.	Chadakori	1	2	0
45.	Cu Aguié	6	0	
46.	Cu Dosso	15	0	5
47.	Cu Gaya	10	2	
48.	Cu Guidan Roumdji	1	0	3
49.	Cu Madarounfa			
50.	Cu Tessaoua	5	0	0
51.	Cu Tibiri	6	0	0
52.	Dan Goulbi	0	0	0
53.	Dioudiou	0	0	3
54.	Djirataoua			
55.	Gabi			
56.	Gadabeji	1	0	0
57.	Gangara	0	1	0
58.	Gazaoua	7	0	0
59.	Guidan sori	3	0	2
60.	Kanambakache	5	0	
61.	Karakara	4	0	0
62.	Kornaka	1		
63.	Maiyara			
64.	Sabon machi	1		
65.	Safo	8	14	0
66.	Sarkin haoussa	6	0	0
67.	Tanda	0	0	
68.	Tounouga	3	0	0
69.	Ville Maradi	27	0	5
70.	Yelou			
71.	Zabori	0	0	2

Annexe : Indicateurs de suivi des résultats

Indicateurs	Définition de l'indicateur	Base line 2016	2017	2018	2019	Valeur Cible 2019	Méthode de collecte	Méthode de calcul	Responsable & périodicité
2. Les conseils municipaux fonctionnent régulièrement, prennent et mettent en œuvre les décisions prises <ul style="list-style-type: none"> - 4 Sessions ordinaires annuelles tenues chaque année par commune - Nombres de délibérations prises par conseil municipal - Nombre de délibérations transmises pour le contrôle de légalité - Nombres de délibérations mises en œuvre par commune 									
3. Les communes disposent d'un personnel de qualité minimum pour assurer leur fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un organigramme fonctionnel - Existence d'un acte définissant les rôles des agents municipaux - Existence d'au moins 5 agents qualifiés - Les maires délèguent leurs missions aux adjoints et agents municipaux 									

Indicateurs	Définition de l'indicateur	Base line 2016	2017	2018	2019	Valeur Cible 2019	Méthode de collecte	Méthode de calcul	Responsable & périodicité
4. Les communes disposent d'outils de planification opérationnelle et assurent le suivi de la mise en oeuvre <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un PDC valide - Existence d'un PIA élaboré chaque année - Les outils sont suivis et évalués périodiquement 									
5. Les communes améliorent leur performance en matière de mobilisation des ressources internes <ul style="list-style-type: none"> - Le taux moyen de recouvrement augmente de 40% pour les communes rurales en fin 2019 - Le taux moyen de recouvrement augmente de 30% pour les villes et communes urbaines 2019 									

Indicateurs	Définition de l'indicateur	Base line 2016	2017	2018	2019	Valeur Cible 2019	Méthode de collecte	Méthode de calcul	Responsable & périodicité
<p>6. Les communes assurent la reddition publique des comptes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes élaborent chaque année les comptes administratifs et transmettent à la cour des comptes - Les communes élaborent chaque année les comptes de gestion et transmettent à la cour des comptes - Les communes élaborent chaque année les rapports annuels présentant l'état général - Les communes tiennent chaque année des rencontres de reddition publique des comptes 									

Laboratoire Citoyennetés

Nos objets de travail

La gouvernance politique et économique locale;
L'équité dans les rapports de genre;
La gestion des ressources naturelles et foncières;
Le service public (eau potable, santé, éducation, action sociale,
état civil, assainissement, etc.);
L'appui-conseil aux OSC, aux collectivités territoriales
et aux Institutions étatiques;
La facilitation, le plaidoyer et l'influence politique.

Laboratoire Citoyennetés (ACE-RECIT)

L. C. Siège :

06 BP 9037 Ouagadougou 06

Tél. : +226 25 36 90 47 / Fax : +226 25 36 09 29

E-mail : ace.recit@fasonet.bf

L. C. Niamey :

BP 13909 Niamey CNTP - Tél. : +227 20 35 12 93

E-mail : acerecit.ny@labo-citoyennete.org

Site web : www.labo-citoyennete.org